Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8870848
Centre d'intérêt: 650

Inventaire de la recherche au collégial / par Robert Ducharme ... [et al.]. -- Saint-Jérôme : Collège de Saint-Jérôme, [1988?].
144, [134] p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.: Inventaire des activités de recherche au collégial. La couv. porte en outre: Projet intercollégial IRC [Inventaire de la recherche au collégial]. "Rapport final d'un projet intercollégial réalisé par les collèges de St-Jérôme, Dawson et John Abbott ..." Verso de la p. de t. Code: 1532-0-220. Bibliogr.: p. 142-144.

ISBN 2-920459-45-7

Vedette(s)-secondaire(s): Ducharme, Robert • Collège de Saint-Jérôme • Collège Dawson • Collège John Abbott

---

Descripteur(s): Recherche • Projet de recherche • Chercheur • Subvention de recherche • Service de recherche • Questionnaire • Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce volume fait état des ressources dont disposent les collèges pour entreprendre et réaliser des activités de recherche. Il trace le portrait des chercheurs et de leurs projets ainsi que celui des services d'aide et d'encadrement dont ils bénéficient. Les auteurs ont eu recours à des questionnaires et à des rencontres de groupe inspirées de la technique Dacum-Delphi. Un premier questionnaire a été adressé aux chercheurs et un deuxième aux conseillers pédagogiques; 1072 chercheurs ont répondu au questionnaire. Ces chercheurs déclarent avoir réalisé 1967 projets qui se répartissent de la façon suivante: 789 en recherche fondamentale, 606 en recherche-développement et 572 en recherche appliquée. La recherche pédagogique pour sa part, arrive au premier rang des projets de recherche avec 46.3 % des projets, suivie de la recherche disciplinaire avec 35,98 %, de la recherche technologique avec 10,84 % et de la recherche organisationnelle avec 6,86 %. Les résultats indiquent en outre que la recherche dans les collèges ne se développe pas au hasard des événements, mais qu'elle s'appuie au contraire sur ce que les collèges ont de plus spécifique et de plus dynamique, tant en ressources humaines qu'en service d'aide et d'encadrement.

Type de document: a

LB50
.I7
80/084E

INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU COLLÉGIAL

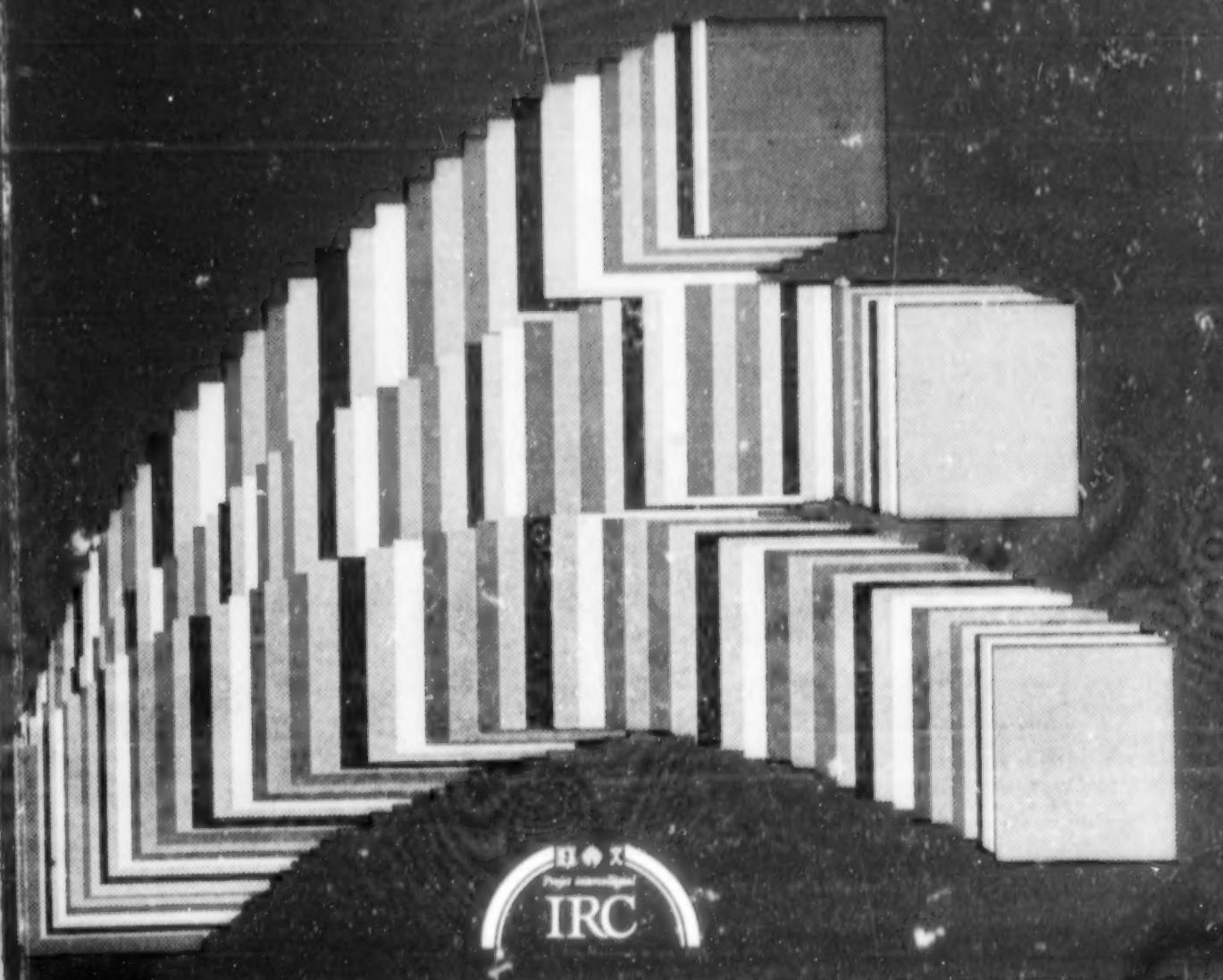

IRC

EDUQ
0870843

INVENTAIRE DE LA RECHERCHE

AU COLLÉGIAL

PAR: Robert Ducharme, cégep de St-Jérôme
Janet Stern, cégep Dawson
Yvon Bois, cégep de St-Jérôme
Maxime Poirier, cégep de St-Jérôme

Rapport final d'un projet intercollégial réalisé par les collèges de St-Jérôme, Dawson et John Abbott, grâce à une subvention de la Direction générale de l'enseignement collégial dans le cadre du programme PAREA (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage).

Le graphisme et la page couverture sont une réalisation de Serge Langlois

On peut obtenir des copies supplémentaires de ce rapport en s'adressant à la Direction des services pédagogiques du Collège de St-Jérôme, 455 rue Du Palais, St-Jérôme, J4Z 4V2, (514) 436-1580.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, 4e trimestre 1988.
Achevé d'imprimé en octobre 1988. CÉGEP DE ST-JÉRÔME.
ISBN: 2-920459-45-7

Résumé de la recherche

Le présent inventaire de la recherche au collégial fait état des ressources dont disposent les collèges pour entreprendre et réaliser des activités de recherche. Il trace le portrait des chercheurs et de leurs projets ainsi que celui des services d'aide et d'encadrement dont ils bénéficient dans l'accomplissement de leurs travaux.

Pour obtenir les résultats, les chercheurs ont eu recours à des questionnaires et à des rencontres de groupe inspirées de la technique Dacum-Delphi. Un premier questionnaire a été adressé aux chercheurs et un deuxième aux conseillers pédagogiques. Deux rencontres de groupe ont été tenues: la première auprès de chercheurs et la deuxième auprès de conseillers pédagogiques.

Le questionnaire à l'intention des chercheurs portait, entre autres, sur la nature des activités de recherche, le nombre de projets réalisés, les typologies, les subventions, les publications, les collaborations, les diplômes et les services d'aide et d'encadrement à la recherche. Le questionnaire aux personnes ressources touchait, quant à lui, à la tâche des conseillers pédagogiques ainsi qu'à la nature des services d'aide qu'ils dispensent aux chercheurs. Quant aux rencontres de groupe, elles ont principalement exploré l'organisation et le développement de la recherche au collégial.

2784 personnes ont reçu le questionnaire à l'intention des chercheurs. De ce nombre, 1072 nous l'ont retourné (38.5%) et 933 se sont reconnues chercheurs sur la base de nos définitions. Ces chercheurs ont déclaré avoir réalisé 1967 projets qui se répartissent de la façon suivante: 789 en recherche fondamentale (35.2%), 606 en recherche-développement (33.3%) et 572 en recherche appliquée (31.4%). La recherche pédagogique pour sa part, arrive au premier rang des projets classés selon l'objet de recherche avec 46.3% des projets, suivie de la recherche disciplinaire avec 35.98%, de la recherche technologique avec 10.84.% et de la recherche organisationnelle avec 6.86%.

Par ailleurs, en combinant les types, les méthodes et les objets de recherche, la catégorie dominante appartient à la recherche fondamentale, théorique et disciplinaire. 15.8% des projets appartiennent à cette catégorie, suivie de la recherche fondamentale, expérimentale et disciplinaire avec 7.9% et de la recherche pédagogique, opérationnelle et à développement avec 7.5%

Les résultats de l'inventaire indiquent en outre que la recherche dans les collèges ne se développe pas au hasard des événements, mais qu'elle s'appuie au contraire sur ce que les collèges ont de plus spécifique et de plus dynamique, tant en ressources humaines qu'en services d'aide et d'encadrement.

REMERCIEMENTS

Les auteurs de l'inventaire désirent adresser leurs plus sincères remerciements aux membres du comité aviseur. À Mme Claire Prévost-Fournier, de la la DGEC, d'abord. Elle a su faire profiter, à l'ensemble de l'équipe, de ses connaissances et de ses nombreux talents, tout en manifestant une compréhension fort approfondie de l'état du développement de la recherche au collégial. À Monsieur Bernard Morin, de la Fédération des cégeps, également. Il a su nous ouvrir les accès aux collèges, aux chercheurs et aux conseillers pédagogiques, tout en nous partageant ses acquis dans le domaine de la recherche au collégial, secteur où il avait lui-même oeuvré avec tant de distinction pendant de nombreuses années. À Mesdames Morna Considine, du collège Dawson, et Margaret Waller, du collège John Abbott, aussi. Elles ont largement contribué par leurs conseils et leurs avis judicieux à faire avancer les travaux de cette recherche.

Les auteurs aimeraient aussi remercier les personnels des collèges qui ont collaboré à l'une ou l'autre des étapes de cet inventaire. Les répondants, d'abord et avant tout. Leur très grand nombre a pu permis de donner aux résultats une crédibilité considérable. Les Directeurs des Services Pédagogiques, ensuite. Ils ont bien voulu acquiescer à nos nombreuses sollicitations et ont bienveillamment consenti à nous assurer de leur appui et de leur support tout au long du déroulement de l'inventaire. Aux conseillers pédagogiques, également. Ils ont répondu avec empressement et à plusieurs reprises à nos demandes pour valider les listes de chercheurs, pour répondre à des questionnaires et pour fournir divers autres renseignements en fonction de nos objectifs de recherche.

Nous voudrions enfin remercier tous ceux qui, à l'occasion, nous ont fait profiter de leur competence et de leurs bons conseils. Nous comptons, parmi eux, Messieurs Jean-Roch Boisvert, responsable du service informatique du cégep de St-Jérôme, Guy Migneron, enseignant en informatique au cégep de St-Jérôme et Robert Darlington, enseignant en psychologie au cégep de St-Jérôme et auteur d'un inventaire similaire sur la recherche en psychologie dans le réseau collégial

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Résumé	I
Remerciements	II
Table des matières	III
Liste des tableaux	VI
Liste des figures	IX
Introduction	1
Nature et objectifs du projet	3
Présentation du rapport	4
Composition de l'équipe de recherche	5
Chapitre 1: Le développement de la recherche au collégial	6
1.1 Historique	7
1.1.1 La mise en place des structures et des programmes	8
1.1.2 L'énoncé des politiques et des orientations	11
1.1.3 La reconnaissance du statut de la recherche au collégial	18
1.2 Questions et hypothèses	31
Chapitre 2: La méthodologie	38
2.1 Cadre conceptuel et typologie des activités de recherche	39
2.2 Populations et échantillons	44
2.2.1 Population des chercheurs	44
2.2.2 Population des personnes ressources	45
2.2.3 Validité et fiabilité des échantillons	46
2.3 Instruments	51
2.3.1 Questionnaire des chercheurs	51
2.3.2 Questionnaire aux personnes ressources	52
2.3.3 Technique de groupe Dacum-Delphi	53
2.3.4 Traitement statistique	54
2.4 Cheminement de la recherche	54

PAGE

Chapitre 3: Les résultats 56

3.1 Les chercheurs 57

Nombre 57
Statut 58
Sexe 60
Âge et expérience 61
Fonction et statut d'emploi 63
Diplômes et scolarité 64

3.2 Les projets de recherche 67

Nombre de projets 67
Typologie 69
Subventions 87
Recherche en équipes 92
Participation des étudiants 94
Collaborations 95
Consultants extérieurs 99
Publications 101

3.3 Les structures d'aide et d'encadrement 103

3.3.1 Les personnes ressources 104

Nombre 104
Sexe 104
Âge 105
Expérience 105
Diplômes 105
Fonction 106

3.3.2 Les services d'aide et d'encadrement 107

Nature des services de recherche 108
Champs d'intervention 110
Encadrement des chercheurs 113

3.4 Les retombées des recherches 123

PAGE

Chapitre 4. Analyse et interprétation des résultats 126

4.1 Le potentiel et l'expertise des collèges en matière de recherche..... 127

Les collèges dont les chercheurs sont en émergence 128
Les collèges dont les chercheurs sont en consolidation 129
Les collèges dont les chercheurs sont en insertion dans les réseaux de recherche 129

4.2 Les types de recherche 130

4.3 Les programmes de subvention 133

4.4 Les besoins et les attentes des chercheurs en matière d'aide et d'encadrement à la recherche 136

Conclusion 138

Références 141

ANNEXES A-1

Annexe I Définition des types de recherche A-2

Annexe II Questionnaire des chercheurs A-6

Annexe III Graphiques des résultats au questionnaire des chercheurs A-31

Annexe IV Questionnaire aux personnes ressources A-81

Annexe V Graphiques des résultats au questionnaire des personnes ressources A-91

Annexe VI Résumé de la rencontre Dacum-Delphi avec les personnes ressources A-104

Annexe VII Liste des collèges A-121

Liste des tableaux

		PAGE
Tableau 1-1	Principales dates à retenir dans l'évolution de la recherche au collégial	29
Tableau 2-1	Liste des types de recherche obtenus par le croisement des types de Frascati et de la méthode de recherche	42
Tableau 2-2	Liste des types de recherche obtenus par le croisement des types de Frascati, de la méthode et de l'objet de recherche	43
Tableau 2-3	Répartition des collèges en fonction du nombre croissant de leurs chercheurs	48
Tableau 2-4	Répartition des chercheurs en fonction des zones administratives du MESS	50
Tableau 2-5	Répartition des réponses qui ont été rejetées au questionnaire des chercheurs	53
Tableau 3-1	Répartition des répondants selon leur statut et leur appartenance linguistique	58
Tableau 3-2	Répartition des chercheurs selon le sexe et la langue	60
Tableau 3-3	Répartition des chercheurs en fonction du dernier diplôme obtenu	64
Tableau 3-4	Répartition des chercheurs en fonction de leurs années de scolarité	66
Tableau 3-5	Répartition du nombre de projets de recherche selon leurs années de réalisation	68
Tableau 3-6	Répartition des projets selon les types de Frascati	69
Tableau 3-7	Répartition des projets selon la méthode de recherche employée	71
Tableau 3-8	Répartition des projets en fonction de l'objet de la recherche	72
Tableau 3-9	Répartition des projets selon les types de Frascati et la méthode de travail	73

		PAGE
Tableau 3-10	Répartition des projets selon les types de Frascati et l'objet de la recherche	73
Tableau 3-11	Répartition des projets selon la méthode de travail utilisée et l'objet de recherche	74
Tableau 3-12	Répartition des projets selon le croisement des types de Frascati, de la méthode et de l'objet de recherche	76
Tableau 3-13	Portrait-synthèse de la recherche au collégial, vu sous l'angle des types dominants de recherche	78
Tableau 3-14	Répartition des projets selon les organismes auxquels des demandes de subvention ont été adressées	87
Tableau 3-15	Répartition des projets en fonction des organismes qui ont accordé des subventions	89
Tableau 3-16	Répartition des projets selon le montant de la subvention accordée	90
Tableau 3-17	Répartition des projets selon le pourcentage de libération d'enseignement accordé	91
Tableau 3-18	Répartition des projets selon la nature des équipes de recherche	92
Tableau 3-19	Répartition des projets selon la nature de la participation étudiante	94
Tableau 3-20	Répartition des projets en fonction des collaborations avec d'autres chercheurs	96
Tableau 3-21	Répartition des projets de collaboration en fonction des universités	97
Tableau 3-22	Répartition des projets en fonction du recours à des consultants externes	99
Tableau 3-23	Liste des principaux personnels auxquels recourent les chercheurs dans leurs consultations externes	100
Tableau 3-24	Répartition des projets selon la nature de leurs publications	101

		PAGE
Tableau 3-25	Répartition des personnes ressources selon leurs fonctions	106
Tableau 3-26	Répartition des structures d'encadrement de la recherche selon la perception des chercheurs	108
Tableau 3-27	Champs d'intervention des conseillers pédagogiques et des services de recherche dans les collèges	110
Tableau 3-28	Répartition des réponses des chercheurs en fonction de l'aide souhaitée	114
Tableau 3-29	Répartition des réponses des chercheurs en fonction de l'aide matérielle souhaitée	115
Tableau 3-30	Répartition des fonctions d'encadrement de la recherche telles que déclarées par les personnes ressources	117
Tableau 3-31	Répartition des services demandés par les chercheurs selon les personnes ressources	118
Tableau 3-32	Répartition des services d'aide en fonction du temps exigé par les tâches d'encadrement	120
Tableau 3-33	Retombées de la recherche au collégial selon les chercheurs	123
Tableau 3-34	Retombées des activités de recherche sur les chercheurs eux-mêmes	125

Liste des figures

		PAGE
Figure 3.1	Représentation graphique des chercheurs en fonction de leur statut et des années de réalisation de leurs projets	59
Figure 3.2	Représentation graphique de l'âge des chercheurs	62
Figure 3.3	Représentation graphique du nombre d'années d'expérience des chercheurs	62
Figure 3.4	Représentation graphique du nombre cumulé des projets réalisés par les chercheurs des collèges	68
Figure 3.5	Répartition des projets de recherche en collaboration avec d'autres chercheurs	96
Figure 3.6	Répartition des chercheurs selon l'utilisation des services de recherche	111
Figure 3.7	Représentation graphique de l'aide demandée par les chercheurs comparativement à l'aide reçue	116
Figure 3.8	Représentation graphique de l'aide matérielle demandée par les chercheurs comparativement à l'aide matérielle reçue	116
Annexe III	Graphiques des résultats au questionnaire des chercheurs	A-31
Annexe V	Graphiques des résultats au questionnaire des personnes ressources	A-91

Introduction

Le réseau collégial, par la voix de la Fédération des cégeps, de celle du Conseil des Collèges ainsi que de celle de la Direction Générale de l'Enseignement collégial, exprime régulièrement depuis une dizaine d'années son intention d'investir irréversiblement l'univers de la recherche. Cette aspiration des collèges se fonde sur le sentiment qu'ils disposent d'un potentiel scientifique et d'une expertise en recherche qui sont appréciables et considérables à plusieurs égards, particulièrement si l'on tient compte du fait que les cégeps n'existent que depuis une vingtaine d'années et que le mandat d'effectuer des travaux de recherche ne leur est pas encore officiellement reconnu par le Législateur.

Comme le soulignent certains documents du MESS (1), de la Fédération des cégeps (2), du Conseil des Collèges (3) et du Fonds FCAR (4), les chercheurs des collèges sont de plus en plus nombreux, leurs recherches atteignent des niveaux d'excellence de plus en plus avancés et leur degré de compétitivité avec d'autres catégories de chercheurs est de plus en plus élevé.

---

(1) DGEC, Développement de la recherche au collégial (mémoire non publié), Direction de la recherche et du développement, janvier 1986.

(2) Fédération des cégeps, La recherche au collégial. Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges. Commission des Affaires Pédagogiques, décembre 1986.

(3) Conseil des Collèges, Avis du Conseil des Collèges au Ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, avis no 81-14, 21 juin 1981.

(4) Fonds FCAR, Rapport de l'exercice annuel 1986-1987.
Fonds FCAR, Plan de développement 1987-1990.

Ce dynamisme de la recherche au collégial repose, selon certaines hypothèses, sur le fait qu'étant des entités nouvelles et originales dans le monde de l'enseignement, les collèges ont dû procéder rapidement à de nombreuses innovations dans les programmes et les méthodes d'enseignement de manière qu'ils puissent relever les défis que leur imposaient, d'une part, la mission paradoxale d'assumer à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel et, d'autre part, le mandat de dispenser un enseignement à la fois de niveau postsecondaire et d'ordre préuniversitaire. De tels défis ont sans doute servi de fondement et de terrain à l'instauration d'un climat d'effervescence et de bouillonnement des idées, dont l'émergence de la recherche apparaît avoir été l'une des principales résultantes. Ainsi, l'innovation pédagogique et la recherche sont devenues avec les années quelques-unes des grandes caractéristiques du développement du réseau des cégeps. Il importait donc, après ces vingt premières années d'existence, de procéder au bilan de ce dynamisme des collèges dans le secteur de la recherche.

La tenue de tels inventaires n'est pas une nouveauté en soi. Quelques instances de l'enseignement collégial en ont déjà dressés. La DGEC a régulièrement répertorié les projets de recherche qu'elle a subventionnés dans le cadre de ses programmes PROSIP, PARPA et PAREA.(1) Les organismes subventionnaires, dont notamment le Fonds FCAR, procèdent régulièrement à l'inventaire des projets qu'ils subventionnent. Le CADRE tient également de nombreuses données à caractère quantitatif sur les recherches et les publications des chercheurs des collèges.(2) Et des collèges entreprennent de temps en temps le recensement de leurs chercheurs et de leurs projets de recherche.(3)

---

(1) Des Trois Maisons, Louise, Dix années d'innovation pédagogique dans les cégeps du Québec, Direction des communications du ministère de l'Éducation, Québec, 1981.

(2) Gingras Paul-Emile, Historique de la recherche-développement dans le réseau collégial québécois, in "Élaboration d'une politique de recherche-développement", Cégep de St-Jérôme, décembre 1985.

(3) Parmi les collèges qui ont publié de tels inventaires, mentionnons Chicoutimi, Edouard-Montpetit, F.-X. Garneau, St-Jérôme et John Abbott.

Ces inventaires sont très précieux et ils nous fournissent des portraits qui renseignent périodiquement sur l'état de la recherche au collégial tout en permettant d'en saisir les grandes lignes d'évolution. Par contre, la plupart d'entre eux ne concernent que les recherches officielles et structurées, à savoir celles qui aboutissent à une subvention ou à un dégrèvement d'enseignement. Ils ne contiennent que peu ou pas d'information sur la recherche non subventionnée, ni sur les structures d'accueil ou d'encadrement qui ont été mises en place pour soutenir de tels projets. Chacun sait pourtant que la recherche non subventionnée constitue un immense bassin de projets pour le recrutement des organismes subventionnaires et que la très forte majorité des projets qui aboutissent un jour à des subventions ont germé, parfois longtemps, à l'ombre de ceux qui avaient été subventionnés. Ils représentent à cet égard un important potentiel de développement qu'il apparaît nécessaire de bien cerner et de bien connaître si l'on désire se faire une image relativement complète de ce qu'est la recherche au collégial.

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE

C'est précisément en ce sens qu'a été réalisé l'inventaire dont nous ferons état dans ce rapport. Sans négliger les recherches à caractère officiel et qui se réalisent dans le cadre des programmes de subvention, le présent inventaire s'intéresse aussi aux recherches non subventionnées qui se réalisent, dans bien des cas, en dehors des réseaux de recherche. Dans ces cas précis, nous porterons une attention particulière aux structures de soutien et de support qui sont en place et qui permettent que de telles activités de recherche se réalisent.

Les auteurs ont donc voulu établir avec le plus de précisions possibles l'état des ressources dont disposent les collèges pour entreprendre et réaliser des activités de recherche. Cette connaissance est particulièrement importante à cette étape-ci du développement de la recherche au collégial, puisque plusieurs intervenants dans ce dossier s'apprêtent à prendre des décisions imminentes et conséquentes quant à la place qu'il faut accorder à de telles activités dans l'ensemble des fonctions, des mandats et des missions des collèges.

C'est notamment le cas au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il doit incessamment publier les orientations qu'il entend privilégier en matière de recherche au collégial. Il en est de même du Fonds FCAR. Le Ministre Claude Ryan vient de lui demander d'accueillir plus favorablement les chercheurs des collèges à l'intérieur de ses programmes de subvention. Ce Fonds doit, en conséquence, tenir compte de cet important contingent de chercheurs dans la préparation de son prochain plan triennal d'activités pour les années 1988-1991. C'est aussi le cas des syndicats. Ils s'apprêtent à redéfinir la place de la recherche parmi les autres activités d'enseignement à l'approche du renouvellement des conventions de travail. Et c'est également le cas des collèges et de la Fédération des cégeps. Ils multiplient depuis de nombreuses années les pressions sur le Ministère pour qu'il en vienne à doter les collèges d'une mission de recherche reconnue officiellement par le Législateur.

Ces intervenants sont certes très intéressés par les résultats de l'inventaire et leurs intérêts déterminent la nature des questions auxquelles ce rapport tentera de répondre. Combien y a-t-il de chercheurs? Combien ont-ils réalisé de projets de recherche ces cinq dernières années? Dans quels champs évoluent-ils? Dans quelles disciplines enseignent-ils? Combien d'entre eux obtiennent des subventions? De quels organismes les obtiennent-ils? Publient-ils? Quels sont leurs besoins et leurs attentes? De quels services d'aide et d'encadrement profitent-ils? De quelles ressources disposent-ils? Quelles sont les retombées de leurs recherches? Y a-t-il des relations entre l'encadrement et la productivité des chercheurs? De même qu'entre l'encadrement et le type de recherche qu'on rencontre dans un collège?

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Les réponses à ces questions sont cruciales pour ceux qui veulent mesurer la rentabilité des investissements consentis ces dernières années dans le développement de la recherche au collégial.

Le présent rapport entend donc en explorer les principales facettes. Il comporte deux parties majeures: une partie historique, de laquelle se dégage la problématique de la recherche au collégial et une partie factuelle qui contient les données de l'inventaire.

Nous présenterons d'abord la partie historique. Nous en dégagerons le cadre conceptuel du projet ainsi que les hypothèses que nous avons débattues et explorées. Suivra, dans une deuxième partie, la présentation de notre méthodologie et de nos instruments de mesure ainsi que les résultats et leur interprétation. Enfin, nous invitons les lecteurs qui sont intéressés aux détails de nos résultats à consulter les annexes et à communiquer avec les auteurs du rapport.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Cet inventaire est un projet de recherche intercollégial réalisé par les collèges de St-Jérôme, Dawson et John Abbott. Trois chercheurs provenaient du collège de St-Jérôme et une chercheure du collège Dawson.

De plus, les chercheurs ont profité des conseils judicieux d'un comité aviseur, duquel faisaient partie madame Claire Prévost-Fournier de la DGEC, monsieur Bernard Morin de la Fédération des cégeps, madame Morna Consedine du Collège Dawson et madame Margaret Waller du Collège John Abbott.

Chapitre 1

Le développement de la recherche au collégial

1.1 Historique

Quelques auteurs se sont penchés sur les origines et le développement de la recherche au collégial. Quatre d'entre eux retiendront particulièrement notre attention: Robert Ayotte (1), Paul-Émile Gingras, (2) Louise des Trois-Maisons (3), et Louise Chené (4).

Leurs vues sur le développement de la recherche au collégial nous conduisent à y dégager quatre phases continues de croissance:

1. la mise en place des structures et des programmes ministériels de subvention (1967-1977),

2. l'énoncé des politiques et des orientations sur la recherche au collégial (1975-1983),

3. la diversification des axes et des champs de recherche (1978-1984)

4. et la reconnaissance du statut de la recherche au collégial par les principaux intéressés (1983-1988).

---

(1) Ayotte Robert, L'évolution de l'organisation de la recherche québécoise, Prospectives, février-avril,1984, p. 7 à 16

(2) Gingras Paul-Emile, Historique de la recherche-développement dans le réseau collégial québécois, in "Elaboration d'une politique de recherche-développement", Cégep de St-Jérôme, décembre 1985, p. I-4 ss.

(3) Des Trois Maisons, Louise, Dix années d'innovation pédagogique dans les cégeps du Québec, Direction des communications du ministère de l'Education, Québec, 1981.

(4) Chené Louise, A la recherche... de la recherche au collégial, Prospectives, février-avril, 1984, p 55 à 62.

1.1 La mise en place des structures et des programmes

Les cégeps fêtent cette année leurs vingt ans d'existence. Si les cégeps ont vingt ans, on ne peut en dire autant de la recherche au collégial qui, elle, n'a tout au plus qu'une quinzaine d'années. Par contre, cette quinzaine a été fort bien remplie, comme il sera permis de le constater à la lecture des événements qui en ont marqué l'émergence et le développement.

Comme le rappelait à juste titre Monsieur Paul-Émile Gingras (ibid, p. I-2), la mission de recherche pour les collèges avait été totalement ignorée par le Rapport Parent ainsi que par ceux qui ont mis en oeuvre la réforme de l'enseignement collégial. Ni le Collège, ni le réseau des collèges, ni les personnels, ni forcément les enseignants n'y avaient été mandatés pour réaliser des travaux de recherche. Ainsi, les cégeps ont été perçus à leur origine par leurs créateurs comme étant exclusivement des maisons d'enseignement et de formation.

Cette position ne doit toutefois pas surprendre. Car, comme le souligne Monsieur Ayotte (p. 7), ce problème spécifique de la recherche au collégial découle d'une situation plus générale où la recherche dans son ensemble et celle en éducation, plus particulièrement, ne faisaient pas, en soi, partie des préoccupations majeures des instances ministérielles de l'époque. Elles en avaient plein les bras avec l'organisation des réseaux d'enseignement public et devaient consacrer leurs énergies à des tâches jugées plus urgentes et plus importantes. D'ailleurs, dans ce domaine de la recherche, tout restait à inventer et à mettre en place, y compris même dans les universités, où l'on ne disposait d'aucune tradition de recherche en éducation.

LES PREMIÈRES STRUCTURES MINISTÉRIELLES DE RECHERCHE

Or, à ce sujet, il est pertinent de constater, comme le souligne Monsieur Ayotte, que la situation n'a commencé à évoluer qu'à partir du moment où le ministère de l'Éducation se fut doté lui-même de structures de recherche. Ce furent, en 1968, le Service de Recherche et de Documentation; en 1969, le Service de recherche et du développement rattaché à la Direction générale de l'enseignement collégial; et en 1970, le Service des études et des projets du ministère de l'Education. (Ayotte, p. 9)

Dès que ces structures furent mises en place, la question de la recherche au collégial commença à susciter un peu plus d'attention. La nécessité d'assurer, dans les cégeps, la formation générale et préuniversitaire en même temps que la formation professionnelle et orientée vers le marché du travail contraignait les collèges, comme nous le mentionnions en introduction, à inventer une pédagogie nouvelle, adaptée à des clientèles fort disparates et fort différenciées.

Désirant procéder à une réflexion en profondeur sur la Mission éducative de ces nouveaux établissements, le Ministère chargea, dès le début de l'année 1970, le Conseil supérieur de l'Éducation de se pencher sur la question de l'enseignement collégial. Le rapport du Conseil fut publié rapidement, dès 1971 (1). Il contenait des recommandations importantes sur l'orientation et l'organisation de cette Mission éducative, dont une sur la création d'un programme de subvention à la recherche pédagogique.

LES PREMIERS PROGRAMMES DE SUBVENTION

À la suite de ce rapport et à la suite, également, des recommandations de l'Assemblée des Directeurs des Services Pédagogiques, tenue à Cap-Rouge, en février 1972, le service de recherche et de développement de la Direction générale de l'enseignement collégial procédait à la création d'un premier programme de subvention à la recherche. Ce fut PROSURE (Programme de subvention de recherche et d'expérimentation). Ce premier programme officiel de recherche au collégial était spécifiquement destiné à améliorer les méthodes d'enseignement, les relations professeurs-étudiants et le matériel didactique, d'une part, et à faciliter le développement organisationnel et l'implantion de programmes et de services, d'autre part.(1) La recherche pédagogique et la recherche organisationnelle (institutionnelle) s'y voyaient d'ores et déjà reconnues comme objets spécifiques de recherche au collégial.

Le programme PROSURE connut dès sa première année d'existence, un inconstestable succès. Il aura attiré en moyenne plus de 25 chercheurs par année et il aura servi à subventionner un nombre important de projets d'implantation et de développement de programmes. Il n'aura cependant duré que 4 ans. En 1976, il fut remplacé par Le programme de subvention à l'innovation et à l'expérimentation pédagogique.

---

(1) Gouvernement du Québec, Conseil Supérieur de l'Éducation, L'activité éducative, Québec, 1971.

Ce nouveau programme fut placé sous la gouverne du Service des programmes avec mandat de mettre davantage l'accent sur l'expérimentation pédagogique plutôt que sur la recherche. Ce changement d'appellation, bien que ne changeant rien dans la nature des projets subventionnés, trahissait, dès cette époque, la difficulté de démarquer clairement les activités de recherche des autres activités de développement. On peut même ajouter que cette démarcation n'est pas encore clairement établie, aujourd'hui, particulièrement en ce qui concerne les recherches à caractère pédagogique.

Ce Programme de subvention à l'innovation et à l'expérimentation pédagogique ne dura, quant à lui, qu'une seule année (1976-1977). Il fut remplacé en 1977 par le programme PROSIP (Programme de subvention à l'innovation pédagogique), qui fut, malgré son appellation, un véritable lieu de rassemblement pour les chercheurs des collèges intéressés à la recherche sous toutes ses formes.

Deux inventaires font le bilan exhaustif de ces premières années d'implantation des structures et des programmes de subvention à la recherche pour l'ordre collégial: Dix années d'innovation pédagogique (Louise Des Trois Maisons) et Dossier-souche sur l'innovation pédagogique (Gingras, CADRE).

L'étude de Mme Des Trois Maisons porte sur les 225 projets qui ont été subventionnés de 1972 à 1981. (1) Ces projets sont classés sous les 7 rubriques suivantes:

- les formules pédagogiques (31.8%)
- les ressources éducatives (23.5%)
- les styles d'apprentissage (15.3%)
- les styles d'enseignement (10.3%)
- le rendement scolaire (7.4%)
- les objectifs d'apprentissage (6.6%)
- la gestion des ressources (5%)

Soulignons que 53.7% des projets provenaient du secteur général et 41.3% du secteur professionnel.

---

1) Rappelons que 722 projets avaient été soumis dans le cadre des programmes mentionnés.

L'inventaire du CADRE, quant à lui, porte sur 701 projets et inclut dans son échantillon ceux qui n'ont pas reçu de subventions. Retenons pour notre intérêt que les disciplines et les programmes auxquels se rattachent les auteurs de ces projets sont par ordre de fréquence: le français, les techniques infirmières, les mathématiques, les techniques administratives, la philosophie, l'informatique, l'éducation physique, les arts, l'histoire, l'éducation spécialisée, les techniques des sciences naturelles et les techniques d'aménagement. (Gingras, op. cit.)

Ces bilans sont très positifs et incitent à croire que les collèges disposaient déjà, dès les années 70, d'un important potentiel de recherche et qu'il valait la peine de l'exploiter.

L'IMPLANTATION DES SERVICES DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE

L'instauration de structures de recherche ainsi que la mise en forme des premiers programmes de subvention qui émanèrent du Ministère et de la DGEC furent secondées, dans les collèges, par la création en 1972 des premiers services de support et d'encadrement des activités de recherche. Ce furent les services de recherche et d'expérimentation pédagogiques.

Ces services sont devenus depuis de véritables lieux d'animation de la vie pédagogique des collèges et ont intégré autour de la recherche d'autres fonctions importantes pour les collèges, notamment, le perfectionnement des enseignants, la publication et l'édition, la production de matériel didactique et le développement institutionnel. Ces services eurent tôt fait d'assumer dès lors les fonctions, d'une part, d'information auprès des enseignants sur l'admissibilité aux programmes de subvention et, d'autre part, de recrutement des chercheurs et d'encadrement des projets.

1.1.2 L'énoncé des politiques et des orientations

En réponse à ce dynamisme de la DGEC et des collèges, un bon nombre d'organismes directement impliqués dans le développement de l'enseignement collégial entreprirent, durant ces années, d'intervenir dans le dossier de la recherche au collégial. Nous présenterons ici leurs différents points de vue à la lumière des principaux documents d'orientation qu'ils ont publiés, parfois à un rythme impressionnant.

Le premier document officiel qui se porte à la défense et à la promotion des activités de recherche au collégial est le Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, publié par le Conseil supérieur de l'Éducation, en juillet 1975.(1)

Dans son chapitre sur la vie pédagogique (p.77), ce rapport fait explicitement référence aux activités de recherche. Bien que ne reconnaissant pas aux collèges le mandat d'effectuer des recherches au sens universitaire du terme, le rapport fait positivement état de l'existence des services de recherche et d'expérimentation pédagogique qui sont établis dans une quinzaine d'établissements. Il en reconnaît ouvertement la contribution à l'avancement des méthodes d'enseignement et recommande fortement au Ministère, via la DGEC, de continuer à les soutenir. Le rapport insiste sur l'importance de développer dans les collèges les divers axes de la recherche fondamentale en éducation, de la recherche documentaire en pédagogie collégiale et de l'analyse institutionnelle.

Si le document du Conseil supérieur de l'Éducation est le premier à faire officiellement la promotion de la recherche au collégial, le véritable coup d'envoi en cette matière revient, sans contredit, au livre blanc, Les collèges du Québec - Nouvelle étape, paru en 1978.(2)

Récapitulant les grandes réalisations de l'enseignement collégial qui eurent cours durant les dix années précédentes, Le Livre blanc fait particulièrement l'éloge du renouveau pédagogique dont ont su faire preuve les collèges dans l'acquittement de leur mission éducative. Le document insiste sur l'apport impressionnant des collèges en matière de recherche pédagogique et propose de donner une impulsion nouvelle à tout ce qui touche à l'innovation pédagogique. La recherche à caractère pédagogique y reçoit une consécration officielle.

---

(1) Conseil Supérieur de l'Éducation, Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, Juillet 1975.

(2) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Les collèges du Québec, nouvelle étape, projet du Gouvernement à l'endroit des cégeps, Québec, 1978.

Par ailleurs, discutant de la mission éducative, le Livre blanc dégage de nouvelles avenues de développement pour les collèges et les incite à devenir, dans leurs communautés respectives, des centres de rassemblement et de rayonnement. Par le biais de l'ouverture sur le milieu, le Livre blanc invite les collèges à s'engager vigoureusement dans le développement socio-économique de leurs régions respectives et à investir le champ de la recherche-développement. Ainsi, pour la première fois, les collèges se voient accrédités à réaliser d'autres types de recherche que les recherches pédagogiques et organisationnelles.

C'est sous le couvert de cette invitation à contribuer au développement de leur milieu que commencèrent progressivement à se réaliser dans les collèges des activités de recherche à caractère technologique.

Ces deux documents du ministère de l'Éducation, parus à quelques années d'intervalle, reconnaissent et accréditent les activités de recherche dans les collèges. Ils en soulignent la qualité, la nécessité et le potentiel. Ils en dessinent, en outre, les premiers axes de développement et en dégagent les grandes priorités.

Ces documents ont donné lieu à la publication d'une panoplie de rapports, d'études, d'avis et de directives ministérielles. Nous en ferons succinctement état, en suivant l'ordre chronologique de leurs parutions.

1980. "Un projet collectif", du ministère d'État au développement culturel (1)

L'intérêt croissant pour la recherche au collégial connut un premier écho favorable au Ministère d'État au développpement culturel. Chargé d'énoncer "La politique québécoise du développement culturel" et plus particulièrement celle de la recherche scientifique, ce ministère réitère les acquis de la recherche pédagogique et organisationnelle des collèges et suggère d'élargir

---

1) Gouvernement du Québec, Ministère d'État au développement culturel, Un projet collectif, énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, Québec, 1980.

aux chercheurs des collèges, l'accès à certains programmes de recherche, en les rendant notamment admissibles aux programmes du Fonds FCAC (aujourd'hui FCAR). Se déclarant en parfaite harmonie avec le Livre blanc "Les collèges du Québec", ce rapport insiste sur la volonté gouvernementale de ne gaspiller aucun potentiel scientifique, particulièrement lorsque ce potentiel répond aux normes d'excellence en vigueur dans les réseaux de la recherche.

Sans négliger les axes de recherche déjà établis dans les collèges, "Un projet collectif" énonce les grandes lignes de ce que deviendront par la suite les centres spécialisés et ouvre, en outre, un nouvel axe de recherche pour les collèges, celui de la recherche disciplinaire, libre et fondamentale.

1981. L'Avis du Conseil des collèges sur la recherche au collégial (1981) (1)

À l'invitation des ministères de l'Éducation et d'État au développement culturel, le Conseil des collèges réunit, vers la fin de 1980, un groupe de travail dans le but d'étudier les recommandations énoncées dans le "Livre blanc", dans le rapport "Un projet collectif" et dans le livre du Ministre Camille Laurin, "Bâtir le Québec". Ce groupe était principalement composé d'enseignants de cégeps actifs en recherche.

Sans dresser un inventaire exhaustif des activités de recherche au collégial, le rapport de ce comité de travail énumère les nombreuses réalisations de quelques collèges dans ce domaine. Il établit l'importance des ressources et la variété des pratiques, il identifie les obstacles et les problèmes rencontrés et conclut à la nécessité de reconnaître aux collèges une mission de recherche scientifique.

Le rapport se termine par l'énoncé de 37 recommandations portant, entre autres, sur la consolidation de la recherche pédagogique et organisationnelle ainsi que sur l'ouverture de nouveaux créneaux de recherche pour les collèges, dont spécifiquement ceux de la recherche disciplinaire, fondamentale et technologique.

---

(1) Conseil des collèges, Avis du Conseil des collèges au ministère de l'Éducation au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, Québec, 1981.

Ce rapport donne lieu en juin 1981 au premier Avis du Conseil des Collèges sur la recherche scientifique dans les collèges. La recommandation centrale de cet Avis porte sur la nécessité d'amender la Loi des collèges de manière à y inclure la mission de recherche. Consécutivement à cette reconnaissance légale, l'Avis demande au Gouvernement de modifier le texte des conventions collectives et d'y inclure la fonction de recherche dans la tâche des enseignants. Il sollicite, en outre, le Ministère pour qu'il rende les chercheurs des collèges admissibles au fonds FCAC sur la même base que les chercheurs universitaires et pour qu'il intervienne auprès des organismes subventionnaires fédéraux, afin qu'ils admettent également de plein droit les chercheurs des collèges.

1981. Les recommandations du Conseil d'administration du Fonds FCAC (1)

En réponse à l'Avis du Conseil des collèges, le Conseil d'Administration du Fonds FCAC recommande, en août 1981, d'accepter les candidatures des chercheurs des collèges dans les programmes "Équipes et séminaires", "Recherches thématiques", "Organismes de services à la recherche" et "Aide aux revues scientifiques". De plus, le Fonds accepte de créer un nouveau programme à l'intention des chercheurs des collèges et des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue, le programme A.C.S.A.I.R. (Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue).

Le programme ACSAIR devient effectif l'année suivante, en 1982-1983, et bien que le délai pour présenter des projets soit très court, 62 projets, originant de 31 collèges différents, sont déposés, dont 28 font l'objet d'une recommandation positive par les comités d'évaluation. On se rappellera qu'une douzaine seulement auront finalement été subventionnés, faute de fonds suffisants pour couvrir le remplacement des enseignants de cégeps.

Ce nouveau programme deviendra par la suite, pour les chercheurs des collèges, le fer de lance de la recherche libre, fondamentale et disciplinaire ainsi que le lieu d'apprentissage des mécanismes d'évaluation des projets de recherche par les pairs.

---

(1) Fédération des cégeps, Quelques dates, faits et recommandations concernant la recherche au collégial, section 12, 90e A.G., point 6.2

Il deviendra aussi le programme désigné pour ceux qui désirent faire carrière en recherche, ce programme ayant, sans que cela soit clairement dit, un rôle d'émergence des chercheurs et d'insertion dans les réseaux de la recherche québécoise.

1982. La politique de recherche du ministère de l'Éducation (1)

Inspiré par les avis et les rapports qu'il avait lui-même suscités depuis au moins 5 ans, le ministère de l'Éducation énonce à son tour, en avril 1982, les grandes orientations qu'il entend donner à la recherche dans les collèges.

Elles se résument à maintenir les quatre grands axes de recherche qui ont été implantés au cours des 10 années précédentes, le pédagogique, l'organisationnel, le technologique et le disciplinaire et à leur consacrer des programmes spécifiques de subvention. PROSIP continue d'être dédié à la recherche et à l'innovation pédagogique; la DGEC continue de gérer les programmes de subvention voués au développement des services aux étudiants, à l'analyse institutionnelle, à l'éducation des adultes et au développement des programmes à l'enseignement professionnel; des centres spécialisés assureront le développement de la recherche technologique; et le Fonds FCAC, via notamment son programme ACSAIR, assumera celui de la recherche libre, disciplinaire et fondamentale.

Par cet énoncé de politique sur la recherche au collégial, le Ministère venait de camper pour quelques années les grandes lignes de développement de la recherche, dans le respect de la diversité des potentiels et des ressources des collèges.

1982. L'Avis du Conseil de la politique scientifique du Québec (2)

L'énoncé de politique du ministère de l'Éducation reçut, à peine deux mois après sa publication, un solide appui de la part du Conseil de la politique scientifique du Québec. Dans un Avis qu'il remettait au Gouvernement à la suite de 2 années de travaux sur

(1) Gouvernement du Québec, La politique de recherche du ministère de l'Éducation, cadre général d'organisation, Québec, 1982.

(2) Gouvernement du Québec, Conseil de la Politique scientique du Québec, Avis au Ministère d'État au développement culturel et scientifique sur le rôle des collèges dans le domaine scientifique, Québec, 1982.

le développement de la recherche scientifique au Québec, le Conseil entérine les positions prises par le Conseil des collèges ainsi que par le ministère de l'Éducation à propos de la nécessité de récupérer en recherche scientifique le fort contingent des chercheurs des collèges. Se portant garant du dynamisme de la recherche au collégial, le Conseil propose lui aussi d'ajouter la recherche dans la Mission éducative des cégeps.

En outre, le Conseil propose 31 recommandations ayant pour effet d'accentuer et de développer la recherche au collégial. Un forte proportion de ces recommandations allaient dans le sens de doter les collèges d'une Mission d'ouverture au milieu et de rendre les ressources technologiques des collèges accessibles aux entreprises, en développant, notamment, les activités de recherche commanditées. C'est ici qu'apparaît pour la première fois si clairement associé le développement de la recherche dans les collèges avec la technologie, l'innovation industrielle et le développement régional.

Comment les collèges allaient-ils composer avec cette pression des instances gouvernementales et de leurs organismes associés demandant de développer de nouveaux axes de recherche, principalement en recherche technologique et disciplinaire?

Une partie de la réponse fut apportée par la Fédération des cégeps, à la suite de travaux entrepris par sa Commission des affaires pédagogiques.

À l'instar du Ministère, du Fonds FCAC, du Conseil des collèges et du Conseil de la politique scientifique du Québec et en réponse aux nombreuses sollicitations des collèges et des chercheurs du réseau collégial, la Fédération des cégeps dut à son tour se prononcer sur l'avenir et le développement de la recherche au collégial.

---

(1) Fédération des cégeps, La recherche au collégial, Propositions pour des positions et des démarches de la Fédération des cégeps dans ce domaine, Commission des Affaires Pédagogiques, Montréal, Mai 1983.

Sa position fut clairement résumée dans un Avis qu'elle fit parvenir au inistère de l'Éducation, en mai 1983. Ce document contient 30 recommandations, dont la plupart consistent à réaffirmer le rôle indispensable des collèges en recherche, à démontrer leur potentiel scientifique et à défendre leur place à l'intérieur des organismes subventionnaires, particulièrement au Fonds FCAC et dans les organismes fédéraux. Se situant en harmonie avec les intervenants qui l'avaient précédé dans l'énoncé de leur politique de recherche pour le collégial, cet Avis réitère la nécessité de doter les collèges d'une Mission de recherche et de modifier en ce sens les conventions de travail des enseignants.

La recommandation majeure de cet Avis concerne toutefois la création d'une banque de postes, prise à même l'enveloppe du collégial et qui devra servir à remplacer les enseignants dont les projets seront retenus par les organismes subventionnaires. Cette banque de postes, la banque des 150, servira, entre autres, à supporter le développement des centres spécialisés, à alimenter le programme ACSAIR et à pourvoir en chercheurs les programmes ministériels.

La Fédération demandait en outre au Ministère de désigner deux représentants des collèges sur le Conseil d'administration du Fonds FCAC et de désigner des chercheurs des collèges sur les différents comités d'évaluation des projets dans les programmes de ce Fonds.

1.1.3 La reconnaissance du statut de la recherche au collégial

La mise en place des structures de recherche au Ministère et dans les collèges, de même que l'énoncé des politiques et des grandes orientations dont on vient de faire état conduit à une reconnaissance dans les faits des activités de recherche au collégial. Cette reconnaissance s'est d'abord manifestée dans les collèges. Puis, elle s'est propagée à la Fédération des cégeps, au Conseil des collèges, au Ministère et au Fonds FCAR.

a) La reconnaissance dans les collèges

Les cégeps n'ont pas attendu que la Loi des collèges soit amendée pour procéder à des activités de recherche. Ils s'y adonnèrent tant et si bien que le nombre de leurs chercheurs n'a cessé de croître depuis le début des années 80 en même temps que s'accroissaient leur expertise et leur compétitivité.

C'est du moins ce que tendent à démontrer les inventaires qui ont été réalisés récemment dans un certain nombre de collèges. Nous en prendrons deux à témoin, celui de St-Jérôme et celui de John Abbott.

1985. La politique de recherche-développement du collège de St-Jérôme (1)

Stimulé par les bilans positifs relatifs à la recherche au collégial, le cégep de St-Jérôme entreprenait, en 1985, de dresser l'inventaire de ses activités de recherche et de formuler une politique locale de recherche-développement.

Les résultats de cet inventaire furent surprenants à plusieurs égards. Plus du tiers des enseignants déclarèrent s'adonner à des travaux de recherche-développement, dont 80% en pédagogie et 20%, en disciplinaire et en développement technologique. Par ailleurs, plus de 60% des chercheurs préféraient réaliser leurs travaux en dehors des structures prévues à cet effet, souvent sans aucune subvention, de manière à conserver leurs droits d'auteur et la maîtrise d'oeuvre de leurs projets. De plus, la plupart des chercheurs subventionnés l'avaient été à l'intérieur d'un programme local de subvention à la recherche-développement pédagogique ou par l'intermédiaire des programmes de la DGEC. Aucun d'entre eux n'avaient présenté de demande au Fonds FCAC (FCAR), ni aux organismes fédéraux, ni aux autres Fonds gouvernementaux.

Cet inventaire-maison permet en outre d'établir qu'une grande majorité de chercheurs attribuent à des carences organisationnelles l'absence de participation aux programmes de subvention extérieurs au collège. Pour remédier à cette situation, il faudrait, selon eux, faire en sorte que la recherche devienne un axe majeur du développement du collège.

Cette intention fut reprise dans le texte de la politique de recherche-développement qui fut adoptée par la suite par le Conseil d'Administration de cet établissement. Cette politique consacre l'activité de recherche et la reconnaît officiellement comme partie prenante de la mission éducative du collège. Elle en fait dès lors l'un des principaux moteurs du développement du collège.

---

(1) Dionne, Gingras, Ducharme, Proulx et Morin, Elaboration d'une politique dse recherche-développement, cégep de St-Jérôme, 1985.

Les effets de cette Politique sur les activités de recherche dans ce collège furent relativement nombreux. Comme le souligne Jacques Laliberté(1) dans un texte à l'intention de conseillers pédagogiques qui participaient à une groupe de perfectionnement en recherche dans le cadre du programme CPEC-Performa, cette Politique aura conduit à une sensiblisation intéressante du milieu envers la recherche-développement, elle aura entraîné la présentation de projets à PAREA, elle aura provoqué un essor du programme local d'aide aux projets pédagogiques et elle aura permis la création d'un Centre de formation, de recherche et d'intervention en environnement.

1985. Le "Research Training Institute" du collège John Abbott (2 et 3)

Pendant que le collège de St-Jérôme procédait à la définition de sa Politique de recherche-développement, le collège John Abbott mettait sur pied un institut de formation à la recherche en éducation axé sur le perfectionnement des professeurs, la promotion d'activités d'analyse institutionnelle et de développement organisationnel, et la recherche-action. Ce centre de formation à la recherche relève du Comité de Recherche-développement et vise à promouvoir l'étude systématique de la vie pédagogique du collège.

Les résultats de cette démarche institutionnelle en faveur de la recherche n'ont pas tardé à se manifester. Dans la première année de son existence, le centre a attiré vingt-cinq (25) enseignants qui y ont reçu un perfectionnement en relation avec les objectifs de recherche pédagogique et de recherche-action. Ce perfectionnement a conduit à la présentation de trois projets à PAREA, dont deux furent subventionnés. La deuxième année, 38 projets furent présentés et plusieurs d'entre eux furent réalisés ou sont en voie de réalisation.

---

(1) Laliberté Jacques, La recherche au collégial et son encadrement dans un collège, rencontre des répondants locaux du pôle de l'Est, programme CPEC-PERFORMA, septembre 1987.

(2) Bourgeois Denise, The Research Training Institute: a model for Professionnal and Organizational Development, Prospectives, vol. 21, numéros 2-3-4, avril/oct/déc 1985, pp. 153-159.

(3) Cranton, Smith et Waller, Action Research: A tool for intitutional analysis and organizational development, final report, Research Training Insitute, John Abbott, 1986.

L'effet d'entraînement d'un tel support institutionnel est indéniable et déborde même les cadres de l'établissement d'où il origine. En 1987, le Centre s'est ouvert à d'autres collèges et a permis que se réalisent des projets inter-institutionnels, principalement avec les collèges Dawson et Champlain.

Ces deux exemples, celui de St-Jérôme et celui de John Abbott, illustrent clairement jusqu'à quel point les collèges se sont engagés résolument dans la promotion des activités de recherche. Plusieurs autres collèges n'ont pas tardé à suivre dans cette direction. Sans les énumérer tous, mentionnons quand même les supports impressionnants que les chercheurs reçoivent dans plus d'une vingtaine de collèges, notamment Dawson, Région de l'Amiante, Rimouski, Sherbrooke, Maisonneuve, Rosemont, Bois-de-Boulogne, Drummondville, Trois-Rivières, La Pocatière, Jonquière, François-Xavier Garneau, Ste-Foy, Limoilou, Rivière-du-Loup et Valleyfield. Dans tous ces collèges ainsi que dans plusieurs autres qui ne sont pas mentionnés ici, la recherche est officiellement reconnue comme activité intégrante de la vie éducative du collège. Ainsi, au cégep du Vieux-Montréal, le Conseil d'administration a adopté en 1988 une résolution à l'effet d'intégrer officiellement la recherche dans la Mission éducative du Collège.

Cette reconnaissance s'affirme d'ailleurs de plus en plus ouvertement. Deux colloques sur la recherche au collégial se sont tenus ces dernières années. Le premier à Sherbrooke, en 1985, sous l'égide de l'AQPC et le deuxième en 1987, sous celui de la Fédération des cégeps. Lors du premier colloque, plus de 25 chercheurs ont présenté des ateliers, des communications et des démonstrations de leurs travaux de recherche. (1) Ce nombre s'est sensiblement accru lors du colloque de la Fédération des cégeps, dépassant la soixantaine de communications et se diversifiant dans tous les secteurs de la recherche au collégial (2).

Ce dernier colloque a d'ailleurs donné lieu à la création d'une association des chercheurs du collégial, l'A.R.C.

---

(1) Association québécoise de Pédagogie collégiale (A.P.Q.C.), Actes du colloque sur la Recherche pédagogique et recherche dans les collèges, Université de Sherbrooke, juin 1985.

(2) Fédération des cégeps, Actes du colloque sur l'orientation de la recherche au collégial, Cégep Edouard-Montpetit, juin 1987.

b) La reconnaissance par la Fédération des cégeps

La détermination des collèges à soutenir les activités de recherche durant ces cinq dernières années a entraîné la Fédération des cégeps dans un mouvement de profonde réflexion et de remise en question de la mission éducative des cégeps. La recherche y fait désormais partie des priorités de la Commission des Affaires Pédagogiques (C.A.P.) et un comité permanent, composé de chercheurs et de D.S.P., y oeuvre à définir les grands axes d'orientation et de développement de la recherche au collégial.

Le bilan des travaux de ce comité est impressionnant à plusieurs égards: deux enquêtes sur le potentiel de recherche des collèges, dont un sur les centres spécialisés; trois Avis au Ministère, dont un sur les orientations de la recherche au collégial; deux Avis au Fonds FCAR, dont un sur le maintien du programme ACSAIR; une réaction officielle à l'évaluation des programmes du Fonds FCAR effectuée par le Conseil des universités; une autre aux orientations du Ministère en matière de recherche au collégial; et l'organisation du colloque sur la recherche au collégial en juin 1987, au cégep Edouard-Montpetit.

La position officielle qui résulte de ces travaux a été publiée dans trois documents importants qui servent de référentiels aux collèges en matière de recherche au collégial: "Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges du Québec",(1) "Avis au Conseil des Universités sur le programme ACSAIR" (2) et "Avis au Fonds FCAR sur le Plan triennal de développement des années 1987-1990".(3)

---

(1) Fédération des cégeps, La recherche au collégial, Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges, Commission des Affaires Pédagogiques, Montréal, décembre 1986.

(2) Fédération des cégeps, Avis au Conseil des universités sur le Programme ACSAIR, Montréal, février 1987.

(3) Fédération des cégeps, Avis sur le Plan de développement du Fonds FCAR pour les années 1987-1990, Montréal, juin 1987.

L'essentiel de ces propositions consiste à affirmer que le pilier central de la recherche au collégial réside dans la banque des cent cinquante (150) postes alloués par la Convention collective des enseignants aux fins d'activités connexes à l'enseignement, notamment des activités de recherche. Il faut tendre, selon la Fédération des cégeps à ce que cette banque s'accroisse dans les prochaines années et qu'on puisse y trouver les ressources additionnelles en recherche dont le réseau des cégeps aura de plus en plus besoin. En outre, il faut viser à ce qu'à partir de cette banque de postes se crée un important développement des activités de recherche, de sorte que d'ici les cinq prochaines années plus de 10% du personnel des collèges se consacre à de telles activités de recherche. Finalement, la Fédération des cégeps demande à ce que les domaines actuellement couverts par la recherche au collégial continuent de l'être dans le futur.

Aux ressources humaines réservées à la recherche, doit s'ajouter la nécessaire et réelle accessibilité aux organismes subventionnaires. Comme la Fédération des cégeps l'a abondamment explicité dans l'"Avis sur le Programme ACSAIR", ce programme, tout comme que ceux de PAREA et de PART, est d'une importance vitale pour les chercheurs du collégial qui aspirent à l'excellence. Grâce à de tels programmes, non seulement plusieurs équipes de recherche peuvent se constituer, mais le réseau des collèges lui-même, dans son ensemble, peut émerger au monde de la recherche de haut niveau. Ils apprennent à soumettre des demandes de subventions arbitrées, à évaluer des projets de recherche et à diffuser les résultats dans les réseaux de publication. Ils y apprennent aussi à collaborer avec les autres établissements de chercheurs, notamment avec les universités, les centres de recherche et les entreprises.

La position de la Fédération des cégeps se résume à dire:

> "Multiplions les expériences valables, apportons un support institutionnel, augmentons nos représentations en haut lieu en vue de faire connaître notre expertise en matière de recherche, montrons davantage ce que nous sommes capables de produire, et définissons clairement nos créneaux de compétence en spécifiant dans quels champs nous sommes réellement aptes à intervenir." (1)

---

(1) Comité sur les Orientations et le Développement de la recherche dans les Collèges, Compte rendu de la C.A.P. d'avril 1986, Fédération des Cégeps, mai 1986.

c) La reconnaissance par le Conseil des collèges

La recherche au collégial, est-il besoin de le rappeler, fut également reconnue par le Conseil des collèges. Cette reconnaissance s'est clairement affirmée lors de la présentation du premier Avis sur la recherche au collégial en 1982. Elle fut réitérée à l'occasion d'un deuxième Avis sur la même question en 1986.(1)

Dans une argumentation fort pertinente et fort bien documentée sur "L'orientation de la recherche dans les collèges" et sur le "Programme ACSAIR", le Conseil des Collèges y dégage l'importance que représentent les activités de recherche pour l'État dans ses tentatives de répondre adéquatement aux besoins d'une société et, en particulier, à ses besoins éducatifs de niveau supérieur. Insistant sur la cohérence et la stabilité qui doivent caractériser les politiques gouvernementales, le Conseil y recommande de maintenir, voire même de renforcer les activités de recherche au collégial. Il préconise d'abord, de consolider les recherches à caractère pédagogique qui sont directement reliées à la mission fondamentale de formation des collèges et de procéder ensuite à une valorisation des recherches à caractère libre, fondamental et disciplinaire. Ces types de recherche ont, selon le Conseil des collèges, la vertu de contribuer à entretenir de hauts niveaux de réflexion et de créativité dans les établissements où elles se réalisent.

d) La reconnaissance par le ministère de L'Enseignement supérieur et de la Science

À l'instar du Conseil des collèges et de la Fédération des cégeps, la reconnaissance de la recherche au collégial par le Ministère et principalement par la DGEC ne date pas d'aujourd'hui.

Rappelons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et la Direction générale de l'enseignement collégial ont depuis longtemps attribué une importance primordiale au développement des activités de recherche dans les collèges. Tant par la diversité de leurs programmes que par l'ampleur des subventions consacrées à la recherche, ils se sont résolument engagé depuis 1972, comme nous le mentionnions antérieurement, à soutenir le développement de la

---

(1) Conseil des collèges, Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur "L'orientation de la recherche dans les collèges" et commentaires sur le programme ACSAIR, Québec, mai 1987.

recherche au collégial. Cet engagement s'est considérablement accru durant les cinq dernières années, conduisant à développer de nouveaux créneaux de recherche, notamment en recherche libre, disciplinaire, technologique et fondamentale. (1)

Sans aller, toutefois, jusqu'à reconnaître explicitement dans la Loi des collèges une mission de recherche, le Ministère a quand même tenu à rappeler son engagement formel envers le maintien et le développement de la recherche au collégial, lors du colloque de juin 1987, au cégep Edouard-Montpetit. (2) Après avoir souligné combien la recherche est un ferment pour l'activité intellectuelle, dont l'enseignement se nourrit, le Ministre Claude Ryan annonçait dans sa conférence d'ouverture à ce colloque un ensemble de mesures favorables à la promotion de la recherche au collégial. L'augmentation du nombre de postes en recherche dans la banque des 150, l'amélioration substantielle du programme PAREA, la création d'un nouveau programme de soutien à la recherche technologique, l'attribution d'un nombre suffisant de postes au Programme ACSAIR pour que la recherche fondamentale et disciplinaire soit adéquatement soutenue et la surveillance attentive du Fonds FCAR pour que soient maintenues les sommes dévolues à la recherche au collégial, en sont quelques exemples.

De plus, le Ministre ajoutait qu'il n'était pas très sympathique envers le monopole absolu et jaloux dont jouissent les universités en matière de recherche. Tout en concédant la priorité aux universités en ce domaine, dont c'est l'une des missions fondamentales, il souhaitait que les deux ordres d'enseignement supérieur, l'universitaire et le collégial, puissent unir leurs potentiels et leurs ressources et conduire des activités de recherche en collaboration. Il insistait par la même occasion sur l'importance d'étendre ces collaborations aux industries et aux centres de recherche.

---

(1) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction de la recherche et du développement, DGEC-DRD, Mémoire sur le développement de la recherche au collégial, Québec, décembre 1985 et l'Annexe 1 du même document, Québec, février 1986.

(2) Ryan, Claude, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, La recherche dans les collèges, Allocution d'ouverture du colloque sur la recherche au collégial, Cégep Edouard-Montpetit, juin 1987.

Les intentions du Ministère, en matière de recherche au collégial nous apparaissent donc très claires: il y a place pour de telles activités au collégial et elles doivent se développer à la mesure des compétences et des ressources dont dispose cet ordre d'enseignement.

Ces intentions viennent d'être clairement réitérées dans un document d'une importance déterminante pour l'avenir de la recherche au collégial: "Document de problématique en vue de l'élaboration d'une proposition de directives ministérielles concernant les programmes du Fonds FCAR". (1) Ce document place les chercheurs des collèges sur le même pied que ceux des universités et leur voue une reconnaissance qu'aucun autre document officiel ne leur avait accordée jusqu'à maintenant.

De mesures y sont proposées pour que les chercheurs des collèges soient admis de plein droit et selon les mêmes critères d'excellence que les chercheurs universitaires dans les programmes du Fonds FCAR, notamment à "Équipes de recherche". Si les mesures qui y sont proposées devaient un jour être mises en application, il y aurait de fortes présomptions pour que la recherche dans les collèges atteigne des niveaux de développement équivalents à ceux que l'on observe dans plusieurs universités québécoises.

e) La reconnaissance par le Fonds FCAR

D'abord reconnue par le milieu collégial ainsi que par les instances gouvernementales qui en ont directement la gestion, la recherche au collégial l'est maintenant de plus en plus par des organismes extérieurs au réseau des collèges. En font foi les commentaires et les évaluations à son sujet qui ont été formulés dans le plan triennal de développement du Fonds FCAR (2) pour les années 1987-1990 et dans l'Avis du Conseil des universités qui a été déposé

---

(1) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, DGEC-DR, "Document de problématique en vue de l'élaboration d'une proposition de directives ministérielles concernant les programmes du Fonds FCAR", Québec, 1988.

(2) Fonds FCAR, Plan triennal d'activités 1987-88 -- 1989-90, Québec, 1986.

en décembre 1987, suite à l'évaluation des programmes du Fonds FCAR. (1)

Dans le Plan triennal de développement du Fonds FCAR pour les années 1987-1990, on peut lire:

> " Le programme ACSAIR a permis effectivement au personnel de collèges de prendre, ou en certains cas, de renouer contact avec la recherche scientifique. En dépit de la brièveté du temps d'expérimentation...le nombre annuel de demandes de subventions semble avoir atteint un premier palier. La qualité de ces projets est tout à fait acceptable, comme en font foi les différents rapports des comités d'appréciation et la comparaison avec les autres programmes. Au surplus, des équipes de recherche ont, en certains endroits, commencé de s'enraciner." (p.68)

Cette évaluation est entérinée par le Conseil des universités qui la reprend à son compte dans le chapitre sur l'évaluation du programme ACSAIR. Ainsi peut-on y lire:

> " Le programme ACSAIR, durant les cinq premières années de son existence, a réussi à intéresser un nombre assez important de chercheurs des collèges. En ce sens, il a réussi à les aider à franchir une première étape dans l'établissement d'une base de recherche..."(p.56)

Le rapport mentionne, en effet, que l'enveloppe budgétaire du programme, qui oscille entre $250 000 et $525 000, n'a jamais dépassé 2,7% de l'ensemble du Fonds FCAR (page 272). Si l'on extrait de ces montants ce qui a été consenti aux chercheurs sans affiliation institutionnelle (SAIR), la part du collégial revient approximativement à la moitié (plus précisément 46%) des sommes allouées. ACSAIR correspond donc, pour ce qui est de la recherche au collégial, à un peu plus de 1% de l'ensemble des ressources dont dispose le Fonds FCAR (p. 278).

---

(1) Conseil des universités, Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR, Sainte-Foy, juillet 1987.

Conseil des Universités, Avis No. 87.6 sur la pertinence et la qualité des résultats des programmes gérés par le Fonds FCAR, Sainte-Foy, décembre 1987.

Ce 1% aura néanmoins permis jusqu'ici, en incluant l'année en cours, à plus de 150 chercheurs différents d'y obtenir une subvention. De plus, 40 cégeps sur 44 ont présenté des demandes de subvention et 27 ont vu des chercheurs être subventionnés (p.327). Ce qui signifie que plus des 3/4 des collèges ont, grâce à ce programme, réellement émergé et pris place dans ce réseau de subvention.

Dans les autres programmes du Fonds FCAR, la situation est moins éloquente. Le rapport indique que seulement 22 chercheurs des collèges ont réussi à obtenir des subventions dans le programme "Equipes et Séminaires" et 2, dans celui des "Actions concertées".

Le Conseil des universités déplore ce faible taux d'intégration dans les autres programmes du Fonds FCAR et s'interroge sur les raisons qui font que les chercheurs des collèges obtiennent plus facilement des subventions des organismes fédéraux que du Fonds lui-même. Il recommande certaines mesures visant à faciliter leur intégration dans les réseaux québécois de la recherche.

Conclusion de l'historique

Les grandes étapes du développement de la recherche au collégial ainsi que les principales dates importantes mentionnées dans l'historique sont rapportées dans le tableau 1-1 qui figure à la page suivante.

Ce rappel historique confirme les vues de Monsieur Paul-Émile Gingras sur le sujet. Après avoir été ignorée du Législateur lors de la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement collégial à la fin des années 60, la recherche s'est progressivement imposée dans les collèges durant les années 70. Préoccupée d'abord par les problèmes pédagogiques et organisationnels, elle s'est ensuite rapidement intéressée aux questions disciplinaires et technologiques. Stimulée par la mise en place de structures adéquates, tant à l'intérieur des collèges qu'à la DGEC et au Ministère, et soutenue par une abondante quantité de documents officiels en sa faveur, la recherche au collégial n'a pas tardé à émerger et à se faire accréditer auprès des instances responsables du développement des collèges, d'une part, et du développement de la recherche dans la société québécoise, d'autre part. Cette reconnaissance s'est accentuée durant les années 80 à un point tel que les chercheurs des collèges aspirent maintenant à être considérés par les organismes subventionnaires comme les égaux de leurs collègues universitaires.

Tableau 1-1

Grandes dates du développement de la recherche au collégial

1968	Création du Service de Recherche et de Documentation au ministère de l'Éducation.
1969	Création du Service de Recherche et du Développement à la DGEC.
1970	Création du Service des études et des projets au Ministère de l'Éducation.
1971	Publication du rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur "L'activité éducative".
1972	Création du programme "Prosure".
1972	Implantation des premiers services de Recherche et d'expérimentation pédagogique, dans les collèges.
1975	Publication du rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur "L'état et les besoins de l'Enseignement collégial".
1976	Remplacement de Prosure par le Programme de Subvention au développement et à l'innovation pédagogique.
1977	Création du programme PROSIP
1978	Publication du Ministère de l'Éducation "Les collèges du Québec, Nouvelle étape".
1980	Publication du ministère d'État au développement culturel "Un projet collectif".
1981	Premier Avis du Conseil des collèges sur la recherche au collégial.
1981	Recommandations du C.A. du Fonds FCAC sur l'admission des chercheurs des collèges aux programmes du Fonds.
1981	Création du programme ACSAIR.
1982	Publication de la Politique de recherche du ministère de l'Éducation.

1982	Publication de l'Avis du Conseil de la politique scientifique du Québec.
1983	Publication du premier Avis de la Fédération des cégeps sur la recherche au collégial.
1985	Publication de la Politique de Recherche-Développement du Collège de St-Jérôme.
1985	Création du Research Training Institute du Collège John Abbott.
1985	Colloque de l'AQPC sur la recherche au collégial.
1985	PROSIP devient PARPA
1986	Deuxième Avis de la Fédération des cégeps sur l'orientation et le développement de la recherche au collégial.
1986	Deuxième Avis du Conseil des Collèges sur la recherche au collégial.
1986	PARPA devient PAREA.
1987	Colloque sur la recherche au collégial, au cégep Edouard-Montpetit, organisé par la Fédération des cégeps.
1987	Allocution du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Monsieur Claude Ryan, en faveur de la recherche au collégial, lors du colloque au cégep Edouard-Montpetit.
1987	Avis du Conseil de universités sur le plan de développement du Fonds FCAR et publication du rapport d'évaluation des programmes du Fonds, notamment sur ACSAIR
1987	Création du programme PART
1988	Position de la DGEC-DR en faveur de la recherche au collégial et publication des directives ministérielles concernant les programmes du Fonds FCAR.

1.2 Questions et hypothèses

En nous inspirant de l'historique qui vient d'être présenté, nous dégagerons maintenant les aspects de la recherche au collégial qui ont servi de fondement et de justification à cet inventaire.

QUESTIONS

Le potentiel de recherche

Le nombre de chercheurs habilités et intéressés à faire de la recherche de haute qualité ne cesse d'augmenter, venons-nous de constater. Ils étaient 25 par année entre 1970 et 1981 à recevoir des subventions du MESS, ils ont dépassé les 150, pour chacune des trois dernières années. Un inventaire rapide de ces chercheurs indique que plus de 500 personnes différentes ont déjà été subventionnées par le MESS, y incluant le Fonds FCAR, depuis que des programmes de subvention existent et que la plupart d'entre elles oeuvrent encore activement en recherche dans les collèges. Ce nombre ne tient compte que de ceux qui ont obtenu des subventions et qui, de ce fait, font partie des inventaires officiels. Il ne comprend nullement ceux qui font de la recherche non subventionnée ni ceux qui obtiennent des subventions d'autres sources que celles du MESS, dont celles des collèges et des entreprises privées, par exemple.

Quel est donc le potentiel exact des chercheurs du collégial? Quel pourcentage des effectifs enseignants représente-t-il? Quel est la proportion de ceux qui obtiennent des fonds des organismes subventionnaires en comparaison avec ceux qui réalisent des travaux de recherche sans être subventionnés?

Telles sont les premières questions importantes auxquelles nous tenterons de répondre dans le présent inventaire.

Émergence, répartition des chercheurs et masse critique

Outre la question du nombre des chercheurs dans l'ensemble du réseau des cégeps, se pose celle de l'état de la recherche dans chacun des collèges. S'il est vrai que certains collèges se sont rapidement intéressés à la recherche, de même qu'à tous les types de recherche, y compris le disciplinaire et le technologique et que plusieurs d'entre eux ont déjà en ces domaines consolidé leur enracinement, permettant ainsi le développement d'excellentes équipes, quelques autres ont, par contre, tardé à émerger au monde de la recherche, n'y

manifestant, d'ailleurs dans quelques cas, que peu d'initiatives. Les ressources semblent pourtant être partout les mêmes. Seul le support à la recherche semble différer considérablement. Plusieurs collèges se sont dotés d'une structure d'accueil pour les chercheurs, d'un programme de subvention, d'un plan de développement et d'une politique de recherche, alors que d'autres collèges semblent tout attendre du Ministère pour parvenir à ce même niveau d'avancement.

Cette question de l'inégalité entre les collèges quant à l'avancement des activités de recherche pose le problème de la masse critique des chercheurs et de leur nombre suffisant pour qu'il soit justifiable de leur consacrer des fonds et des subventions.

Comme l'ont souligné à plusieurs reprises et avec beaucoup de pertinence le Conseil des collèges, le Conseil des universités, le Fonds FCAR et la Fédération des cégeps, le développement de la recherche nécessite, en certaines disciplines et en certains secteurs avancés de la technologie, une importante concentration des chercheurs ainsi que leur regroupement en équipes productives. Sans une certaine quantité, parfois relativement élevée, les chercheurs n'atteignent pas la masse jugée critique à l'avancement significatif de leurs travaux. Le coût des équipements et du matériel rend cette concentration obligatoire.

Or, le réseau des collèges est relativement dispersé sur l'ensemble du territoire québécois et plusieurs collèges risquent, à cet égard, compte tenu de leur éloignement des centres urbains, d'être laissés pour compte dans quelques secteurs clés de la recherche. Par ailleurs, plusieurs autres collèges ne connaissent pas cet état d'éloignement et ne présentent pas pour autant de quantité suffisante de chercheurs pour qu'on puisse espérer de grands développements en recherche de leur part. Peut-être devrait-on dans de tels cas procéder à des regroupements sur des bases régionales ou disciplinaires, de même qu'à des regroupements avec des équipes universitaires ou des centres de recherche.

En somme, quelles sont les variations exactes entre les collèges au chapitre de la recherche? Quels sont les facteurs explicatifs de l'état d'avancement des uns par rapport à l'état d'émergence des autres? Quel rôle jouent, en ce sens, les structures d'aide et d'encadrement à la recherche? Y a-t-il en certains collèges et en certaines disciplines une masse critique suffisante de chercheurs pour justifier des encouragements privilégiés?

Ce sont-là des questions auxquelles tentera également de répondre l'inventaire.

La qualité des projets de recherche et les types dominants

Outre les questions de nombre, de décalage entre les collèges et de masse critique, se pose aussi la délicate question de la qualité des projets de recherche réalisés par les chercheurs des collèges. Bien que l'inventaire ne soit pas en tant que tel un instrument d'évaluation, nous pensons que cette question est trop importante pour que nous la laissions de côté.

Cette question peut, cependant, s'aborder sous divers angles à la fois. Celui des types et plus spécifiquement celui des types dominants de recherche en est un. En recherche scientifique, le modèle de la recherche fondamentale, expérimentale et disciplinaire a toujours été jugé le modèle d'excellence. Dans les disciplines où l'expérimentation est pratiquement impossible, comme en mathématiques, le modèle préconisé est celui de la recherche fondamentale, théorique et disciplinaire. Pour les disciplines s'apparentant à l'univers des technologies, le développement expérimental apparaît être le modèle dominant. Quant à la pédagogie, l'approche expérimentale semble résister à toutes les critiques les plus sévères.

Qu'en est-il des recherches du collégial? Sont-elles comme le suggère Monsieur Gingras (1), des recherches-action et des recherches appliquées, orientées vers le développement et l'analyse institutionnelle? Quelle proportion de ces recherches ont pour modèle la recherche universitaire? A quels courants dominants appartiennent-elles?

Nous désirons également répondre à ces questions.

Une autre approche dans la mesure de la qualité et de l'excellence des projets consiste à évaluer le nombre de projets retenus par les organismes subventionnaires chez qui le niveau de compétitivité entre les chercheurs est très élevé. Ce sont principalement les programmes du Ministère, du Fonds FCAR et des organismes fédéraux, dont le CRSH et le CRSNG.

---

(1) Gingras, Paul-Émile, Le modèle de la recherche collégiale, in Actes du colloque de l'AQPC, Montréal, juin 1985.

Mentionnons à cet égard que depuis que les gouvernements ont diminué leurs allocations budgétaires à la recherche, les critères de sélection des projets, pour toutes les catégories de chercheurs, se sont considérablement resserrés et précisés. De telle sorte qu'il est de plus en plus difficile de décrocher des subventions dans les programmes voués à l'excellence et à la grande compétitivité. Que les chercheurs des collèges réussissent dans ce contexte à se tailler une place parmi les chercheurs d'autres provenances, dont spécifiquement les chercheurs universitaires, devrait constituer une marque suffisante de qualité et d'excellence.

Combien sont-ils à s'en sortir honorablement dans ces programmes de haute compétitivité? Combien réussissent à voir leurs résultats de recherche publiés dans des revues arbitrées par des comités de lecture? Combien d'entre eux communiquent leurs résultats dans des congrès scientifiques?

À cela aussi nous tenterons de répondre.

Les collaborations et le perfectionnement en recherche

Parallèlement à cette augmentation du nombre des chercheurs ainsi qu'à cet accueil favorable de la part des organismes subventionnaires dans leurs programmes de haute compétitivité, se sont développés divers aspects nouveaux de la recherche au collégial qui en ont radicalement changé la stature. Parmi celles-ci, mentionnons, d'une part, le développement des collaborations avec d'autres catégories de chercheurs, dont ceux des universités, des centres de recherche et des industries et, d'autre part, le perfectionnement en recherche. Ce contact avec les professionnels de la recherche, on peut aisément le deviner, confère aux chercheurs des collèges une expertise en recherche qu'ils n'avaient pas auparavant et dont plusieurs se sont servis pour acquérir diverses habiletés nouvelles.

Quel est l'impact de ces expériences de collaboration sur les chercheurs des collèges? Quels effets ont sur eux les contacts avec les chercheurs plus avancés? Ces projets de collaboration permettent-ils d'entreprendre des projets de plus grande envergure? Dans quels domaines les chercheurs des collèges ont-ils spécifiquement besoin d'acquérir des compétences nouvelles? De quels perfectionnements auront-ils besoin dans les prochaines années pour continuer à supporter la haute compétitivité avec les autres chercheurs dans leurs demandes de subvention?

Le rôle déterminant des conseillers pédagogiques

L'une des hypothèses directrices à la base de l'inventaire et sur laquelle il nous sera permis de revenir un peu plus loin, présume d'une forte relation entre le dynamisme des chercheurs dans un collège donné et l'implication des conseillers pédagogiques dans l'organisation de la recherche. Les collèges qui disposent des meilleures structures d'accueil et d'encadrement des chercheurs seraient ceux chez qui on compte le plus de chercheurs actifs en même temps que ceux qui décrochent le plus de subventions et de contrats de recherche. A cet égard, plusieurs chercheurs bénéficient des habiletés de leurs conseillers pédagogiques en matière de préparation et de réalisation de projets. Le rôle des conseillers pédagogiques semble donc déterminant à ce point de vue, encore faudrait-il mieux le connaître.

Par ailleurs, des données recueillies par la Fédération des cégeps indiquent que l'existence de fonds locaux de subvention à la recherche et de politiques locales de recherche ont un effet positif sur la croissance des activités de recherche. Ces fonds locaux sont pour la plupart voués à l'émergence et à l'encouragement des nouveaux chercheurs et n'exigent souvent des postulants qu'une bonne idée ou qu'un bon projet pour qu'on procède à une subvention. Les fonds ainsi consacrés à la recherche ont peu d'ampleur et ils sont souvent partagés par un nombre très élevé de candidats. Par contre, cette subvention, si minime soit-elle, fournit à plusieurs la fierté et la reconnaissance suffisante pour enclencher la préparation d'une demande de subvention à un organisme externe. De tels fonds existent dans plusieurs cégeps. Nous tenterons de déterminer leur impact sur le nombre des chercheurs et leurs capacités à réaliser des projets de recherche, qu'ils soient subventionnés ou non.

L'influence des intervenants externes

À ces paramètres que nous venons d'identifier comme sources de l'essor qu'a connu la recherche au collégial ces quelques cinq ou six dernières années, s'ajoutent des éléments de conjoncture qui interviennent pour que ce développement s'accélère encore davantage. On classe dans cette catégorie les interventions du Conseil des collèges, de la Fédération des cégeps, du Fonds FCAR, du Gouvernement et des syndicats. Ces intervenants publient des Avis, des plans d'action, des politiques, des orientations, etc. et tentent par divers moyens d'infléchir la croissance des activités de recherche.

De telles interventions ont, certes, un impact réel sur le développement de la recherche dans les cégeps et il nous importe de bien en mesurer les effets.

Telles sont les grandes questions à la base de la présente recherche. De ces questions dérivent nos hypothèses.

HYPOTHÈSES

1. Notre première hypothèse stipule que les activités de recherche dans un collège particulier sont en étroite relation avec les ressources humaines qu'on y rencontre. Ces ressources sont principalement mesurées par les diplômes que détiennent les personnels des collèges.

2. Cette activité est également en relation avec les ressources matérielles dont disposent les collèges pour la recherche. La disponibilité de ces ressources matérielles se mesure par l'utilisation que font les chercheurs des structures d'accueil, de soutien et d'encadrement à la recherche de même que des services de secrétariat, de laboratoires et d'équipements spécialisés.

3. Notre troisième hypothèse prétend que plus il y a d'activités de recherche non subventionnées dans un collège, plus il y a aussi d'activités subventionnées.

4. Notre recherche tente aussi de savoir à quelles étapes précises d'une recherche, on a davantage besoin d'aide et de support. Elle explore, en outre, les retombées des activités de recherche sur l'enseignement collégial, sur l'avancement des connaissances et sur le développement du réseau des cégeps. Notre quatrième hypothèse stipule à cet égard que pour réaliser leurs travaux de recherche les chercheurs nécessitent du support spécialisé, notamment en méthodologie et en traitement des résultats. Ainsi, plus un collège peut offrir de tels services à ses chercheurs, plus il facilite chez eux la réalisation de projets de recherche.

5. En outre, plus les chercheurs postulent dans des programmes subventionnaires de haute compétitivité, plus ils nécessitent de tels services d'aide et d'encadrement spécialisés de la part de leurs collèges.

6. Par ailleurs, les activités de recherche, quelle qu'en soit la nature, exercent des retombées bénéfiques importantes sur l'enseignement ainsi que sur les chercheurs eux-mêmes.

7. Et enfin, notre dernière hypothèse veut que plus les chercheurs sont au courant des positions prises par les intervenants en recherche au collégial, plus ils sont actifs en recherche.

Chapitre 2

La méthodologie

Dans ce chapitre sur la méthodologie, nous définirons ce que nous entendons par "recherche" et par typologie de recherche, nous décrirons la population de nos répondants et nous présenterons nos instruments de mesure ainsi que les étapes du déroulement de la recherche.

2.1 Cadre conceptuel et typologie des activités de recherche

Pour les fins du présent inventaire le mot recherche a été utilisé dans un sens relativement large. Valait mieux prendre le risque de compter quelques chercheurs de trop avec une définition permissive, que d'en perdre une grande quantité avec des définitions peu fondées et inutilement discriminantes. Ont été retenues comme activités de recherche "toutes les formes de travaux et d'études dont la finalité est l'augmentation des connaissances ou leurs applications pratiques". Cette définition se veut une variante abrégée de la définition que l'on retrouve dans le manuel de Frascati:

> " La recherche et le développement expérimental englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications." (1)

L'emploi d'une telle définition appliquée au monde de l'éducation et plus spécifiquement à celui de l'enseignement collégial se justifie à plusieurs égards. Mentionnons en premier lieu qu'elle convient très bien à ceux qui s'interrogent sur le fondement des phénomèmes et qui recourent à la méthode expérimentale, aux manipulations de variables, aux techniques statistiques et aux vérifications systématiques d'hypothèses dans la conduite de leurs travaux. Elle sied également très bien à

---

(1) O.C.D.E., Manuel de Frascati, La mesure des activités scientifiques et techniques, Paris, 1976.

ceux qui font du développement expérimental et qui travaillent à la mise au point de prototypes industriels et commerciaux. Elle s'applique convenablement aussi à tous ceux qui, comme en sciences et en sciences humaines, entreprennent de façon systématique des travaux qui font progresser les connaissances dans leurs champs disciplinaires respectifs.

Elle convient également à ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'innovation pédagogique où, comme nous l'avons à maintes reprises souligné dans la partie historique, ils entreprennent des travaux dans le but d'améliorer les techniques d'enseignement, le matériel didactique, les services à la clientèle étudiante et les relations entre les professeurs et les étudiants. Sous certains aspects, cette recherche s'apparente à la recherche appliquée et rien en soi ne justifierait de l'exclure de notre inventaire. Sous d'autres aspects, principalement sous ceux de l'innovation et de l'expérimentation pédagogique, elle s'accroche davantage au développement expérimental, comme semble le confirmer le Manuel de Frascati:

> " L'analyse de l'influence de l'environnement social sur l'aptitude scolaire relève de la recherche fondamentale. L'analyse des éléments constitutifs de l'environnement social de l'aptitude scolaire dans le but d'évaluer des programmes d'enseignement destinés à corriger certains handicaps de cet environnement est de la recherche appliquée. L'élaboration de moyens pour déterminer quel programme est le mieux adapté à certains groupes d'enfants serait du développement expérimental." (Manuel de Frascati, p. 22)

Ainsi, à partir des définitions du manuel de Frascati et dans la suite des travaux entrepris à St-Jérôme, lors de la mise en oeuvre de la Politique de Recherche-Développement en 1985, il est de plus en plus convenu dans le réseau collégial de reconnaître et d'accréditer une grande partie des projets d'innovation pédagogique comme étant des projets de recherche-développement-expérimental. Cette reconnaissance s'appuie, d'ailleurs sur une tradition qui dure déjà depuis une quinzaine d'années tant dans les collèges qu'au Ministère et qu'à la Fédération des cégeps. Les chercheurs impliqués dans l'actuel projet ont convenu de respecter ces définitions ainsi que cette tradition.

Définir adéquatement le sens du mot recherche est certes important et il serait sans doute pertinent de discuter davantage de la validité de la définition que nous avons retenue. Nous devons toutefois préciser immédiatement que cette définition n'a, en fin de compte, servi qu'à déterminer la population de référence à laquelle nous adresserions nos questionnaires et, qu'en ce sens, sa portée ne fut que très relative. Tout au plus, avons-nous, peut-être, adressé des questionnaires à des gens qui n'auraient pas dû en recevoir. Car, pour figurer dans les données du présent inventaire les présumés chercheurs devaient décrire leurs projets et répondre à des questions précises sur le type de leurs recherches, sur la méthode utilisée ainsi que sur l'objet de leur travaux. Et c'est bien davantage leur appartenance à un type particulier de recherche qui a été inventorié.

On trouvera en annexe I la typologie dont nous nous sommes inspirés pour construire nos questionnaires. Les types de recherche qui en découlent sont construits à partir de la typologie du Manuel de Frascati, tels qu'ils ont été complétés par la Politique de recherche-développement du collège de St-Jérôme et par les travaux du comité sur la recherche de la Fédération des cégeps. (1) (2) (3).

On y reconnaît trois types fondamentaux de recherche: la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. (Manuel de Frascati, p.19)

À ces trois types de recherche, s'ajoute la méthode utilisée pour obtenir les résultats. Ces méthodes sont: l'expérimentation, la recherche théorique, la recherche opérationnelle et la recherche-action. (Politique de recherche-développement du collège de St-Jérôme, p. A-7 à A-9)

---

(1) O.C.D.E., Manuel de Frascati, La mesure des activités scientifiques et techniques, Paris, 1976.

(2) Dionne, Gingras, Ducharme, Proulx et Morin, Élaboration d'une politique de recherche-développement, cégep de St-Jérôme, 1985.

(3) Fédération des cégeps, La recherche au collégial. Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges. Commission des Affaires Pédagogiques, décembre 1986.

La combinaison des types du Manuel de Frascati avec les méthodes de travail conduit à l'obtention de 12 catégories de recherche, telles qu'elles figurent dans le tableau 2-1.

TABLEAU 2-1

Liste des catégories de recherche obtenues par le croisement du type de Frascati et de la méthode de recherche

1.	FONDAMENTAL - EXPÉRIMENTAL
2.	FONDAMENTAL - THÉORIQUE
3.	FONDAMENTAL - OPÉRATIONNEL
4.	FONDAMENTAL - ACTION
5.	APPLIQUÉ - EXPÉRIMENTAL
6.	APPLIQUÉ - THÉORIQUE
7.	APPLIQUÉ - OPÉRATIONNEL
8.	APPLIQUÉ - ACTION
9.	DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL - EXPÉRIMENTAL
10.	DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL - THÉORIQUE
11.	DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL - OPÉRATIONNEL
12.	DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL - ACTION

À ces 12 catégories s'ajoute, en outre, l'objet sur lequel porte la recherche. En nous référant à l'historique du chapitre précédent, les objets investis par la recherche au collégial sont: le pédagogique, le disciplinaire, l'organisationnel et le technologique.

En recombinant les 12 catégories décrites au tableau 2-1 avec les objets de recherche, nous obtenons une typologie de 48 types différents, dont la liste figure au tableau 2-2. Il va de soi que quelques-uns de ces types sont purement virtuels et qu'ils ne correspondent pratiquement à aucune recherche dans la réalité.

C'est sur la base de ces 48 types de recherche que seront identifiés et classifiés les projets présentés par les chercheurs qui ont répondu à notre questionnaire. Notons que ce sont les répondants eux-mêmes qui effectuaient cette classification, à partir d'indices que nous leur fournissions (cf. questionnaire des chercheurs, Annexe II, pages A-12 et A-13).

TABLEAU 2-2

Liste des types de recherche obtenus par le croisement du type de Frascati, de la méthode et de l'objet de recherche

1. FONDAMENTAL-EXPÉRIMENTAL-DISCIPLINAIRE
2. FONDAMENTAL-EXPÉRIMENTAL-PÉDAGOGIQUE
3. FONDAMENTAL-EXPÉRIMENTAL-ORGANISATIONNEL
4. FONDAMENTAL-EXPÉRIMENTAL-TECHNOLOGIQUE
5. FONDAMENTAL-THÉORIQUE-DISCIPLINAIRE
6. FONDAMENTAL-THÉORIQUE-PÉDAGOGIQUE
7. FONDAMENTAL-THÉORIQUE-ORGANISATIONNEL
8. FONDAMENTAL-THÉORIQUE-TECHNOLOGIQUE
9. FONDAMENTAL-OPÉRATIONNEL-DISCIPLINAIRE
10. FONDAMENTAL-OPÉRATIONNEL-PÉDAGOGIQUE
11. FONDAMENTAL-OPÉRATIONNEL-ORGANISATIONNEL
12. FONDAMENTAL-OPÉRATIONNEL-TECHNOLOGIQUE
13. FONDAMENTAL-ACTION-DISCIPLINAIRE
14. FONDAMENTAL-ACTION-PÉDAGOGIQUE
15. FONDAMENTAL-ACTION-ORGANISATIONNEL
16. FONDAMENTAL-ACTION-TECHNOLOGIQUE
17. APPLIQUÉ-EXPÉRIMENTAL-DISCIPLINAIRE
18. APPLIQUÉ-EXPÉRIMENTAL-PÉDAGOGIQUE
19. APPLIQUÉ-EXPÉRIMENTAL-ORGANISATIONNEL
20. APPLIQUÉ-EXPÉRIMENTAL-TECHNOLOGIQUE
21. APPLIQUÉ-THÉORIQUE-DISCIPLINAIRE
22. APPLIQUÉ-THÉORIQUE-PÉDAGOGIQUE
23. APPLIQUÉ-THÉORIQUE-ORGANISATIONNEL
24. APPLIQUÉ-THÉORIQUE-TECHNOLOGIQUE
25. APPLIQUÉ-OPÉRATIONNEL-DISCIPLINAIRE
26. APPLIQUÉ-OPÉRATIONNEL-PÉDAGOGIQUE
27. APPLIQUÉ-OPÉRATIONNEL-ORGANISATIONNEL
28. APPLIQUÉ-OPÉRATIONNEL-TECHNOLOGIQUE
29. APPLIQUÉ-ACTION-DISCIPLINAIRE
30. APPLIQUÉ-ACTION-PÉDAGOGIQUE
31. APPLIQUÉ-ACTION-ORGANISATIONNEL
32. APPLIQUÉ-ACTION-TECHNOLOGIQUE
33. DÉVELOPPEMENT-EXPÉRIMENTAL-DISCIPLINAIRE
34. DÉVELOPPEMENT-EXPÉRIMENTAL-PÉDAGOGIQUE
35. DÉVELOPPEMENT-EXPÉRIMENTAL-ORGANISATIONNEL
36. DÉVELOPPEMENT-EXPÉRIMENTAL-TECHNOLOGIQUE
37. DÉVELOPPEMENT-THÉORIQUE-DISCIPLINAIRE
38. DÉVELOPPEMENT-THÉORIQUE-PÉDAGOGIQUE
39. DÉVELOPPEMENT-THÉORIQUE-ORGANISATIONNEL
40. DÉVELOPPEMENT-THÉORIQUE-TECHNOLOGIQUE
41. DÉVELOPPEMENT-OPÉRATIONNEL-DISCIPLINAIRE
42. DÉVELOPPEMENT-OPÉRATIONNEL-PÉDAGOGIQUE
43. DÉVELOPPEMENT-OPÉRATIONNEL-ORGANISATIONNEL
44. DÉVELOPPEMENT-OPÉRATIONNEL-TECHNOLOGIQUE
45. DÉVELOPPEMENT-ACTION-DISCIPLINAIRE
46. DÉVELOPPEMENT-ACTION-PÉDAGOGIQUE
47. DÉVELOPPEMENT-ACTION-ORGANISATIONNEL
48. DÉVELOPPEMENT-ACTION-TECHNOLOGIQUE

2.2 Population et échantillon

La population théorique de notre inventaire s'étend à l'ensemble des chercheurs et des conseillers pédagogiques du réseau collégial. Cette population n'ayant jamais été définie avec exactitude auparavant, ce fut là l'une de nos premières tâches.

2.2.1 Population des chercheurs

Pour définir la population des chercheurs, nous avons eu recours à quatre sources d'informations complémentaires.

Nous nous sommes adressés, en premier lieu, aux coordonnateurs des départements d'enseignement et des services de tous les cégeps et de tous leurs campus. Tous ces coordonnateurs ont d'abord été rejoints par lettre. Ils devaient, à partir de la même définition que celle que nous venons d'apporter, nous fournir la liste des chercheurs qu'ils connaissaient. Ceux qui n'ont pas répondu à cette lettre ont été rejoints par téléphone.

Dans un deuxième temps, nous avons validé les listes de chercheurs auprès des conseillers pédagogiques de chacun des collèges. Les conseillers pédagogiques servent, dans la plupart des collèges, de personnes ressources auprès des chercheurs et ils sont, en ce sens, fort bien placés pour connaître ceux qui font de la recherche. Cette validation a permis dans plusieurs cas d'ajouter des noms à la liste des chercheurs telle que fournie par les coordonnateurs départementaux, et dans plusieurs autres, d'en retrancher.

En troisième lieu, nous avons demandé aux Directions des Services Pédagogiques de nous indiquer les noms des principaux chercheurs de leur collège, en dehors du personnel enseignant. Les D.S.P. sont responsables des activités de recherche et doivent approuver toutes les demandes de subvention ainsi que tous les budgets de recherche. Leurs renseignements ont permis d'ajouter de nouveaux noms sur nos listes lorsqu'il s'agissait de recherche institutionnelle et de développement organisationnel, notamment à l'éducation des adultes.

En quatrième lieu, nous avons consulté les répertoires de quelques organismes subventionnaires. Les organismes suivants ont été consultés: FCAR (notamment ACSAIR), PROSIP, PARPA, PAREA, AGIR et PART. Cette consultation nous a permis, dans quelques cas de retracer des chercheurs qui avaient quitté l'enseignement

collégial et qui, de ce fait, ne nous avaient pas été référés. Nous les avons quand même intégrés à notre inventaire puisqu'ils avaient déjà réalisé des travaux de recherche en tant qu'enseignants au collégial.

Telles ont été nos principales sources d'information pour constituer nos listes de chercheurs. Ajoutons que nous avons aussi publié des articles dans des revues destinées à tous les collèges du réseau des cégeps. Entre autres, nous en avons publiés dans les revues "Pédagogie Collégiale", "R&D plus" et le Bulletin de l'association des chercheurs. Ces articles avaient pour but d'informer directement les chercheurs et de les inviter à communiquer avec nous, advenant le cas où ils avaient été oubliés.

Cette cueillette nous a procuré les noms de 2784 "présumés chercheurs", dont 2434 appartiennent au secteur francophone et 350 au secteur anglophone. On trouvera au tableau 2-4 de la page 48 la répartition de ces "présumés chercheurs" en fonction de leur collège d'appartenance. Ce nombre représente approximativement 25% du personnel des collèges et correspond, assez fidèlement, au pourcentage rapporté par le Conseil des collèges dans son premier Avis sur la recherche au collégial.

De ce nombre, 1072 ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. Ce qui représente 38.4% de notre population de référence.

Sur les 1072 réponses reçues, 114 (10.6%) ont refusé de se reconnaître comme chercheurs ou n'ont pas répondu au questionnaire. 25 autres répondants ont été rejetés par le programme d'analyse informatique parce qu'ils n'ont pas manifesté de cohérence à la première question sur le statut de chercheur.

Notre échantillon de chercheurs est donc constitué de 933 répondants, soit presque 10% du personnel des collèges.

2.2.2 La population des personnes ressources

La population des personnes ressources, quant à elle, a été établie par téléphone auprès des conseillers pédagogiques. Ils ont été invités à nous transmettre les noms des personnes qui, dans leur collège, ont de temps en temps à fournir des services d'aide et d'encadrement aux chercheurs dans la réalisation de leurs projets de recherche.

94 noms de personnes furent transmis. De ce nombre, 64 (65.5%) ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé, parmi lesquelles 2 répondants ne se sont pas reconnus comme personne ressource.

Notre échantillon de personnes ressources est donc constitué de 62 répondants.

2.2.3 Validité et fiabilité des échantillons

Le fort pourcentage de répondants chez les personnes ressources nous engage à ne pas nous inquiéter outre mesure quant à la fiabilité de cet échantillon.

Il en va un peu autrement avec l'échantillon des chercheurs. Bien que le nombre de répondants-chercheurs soit relativement élevé (933), nous avons quand même tenu à vérifier si des biais majeurs de recrutement ne s'étaient pas glissés dans la provenance de cette population. Ainsi, nous avons tenu à vérifier la fonction de nos répondants, leur sexe, leur âge et leur collège d'appartenance et nous avons comparé la distribution des chercheurs sous chacune de ces variables avec celle de la population des enseignants dans son ensemble.

Concernant la fonction de nos répondants, mentionnons qu'elle se compose de 93.6% d'enseignants. Cette proportion représente assez sensiblement le poids démographique des enseignants (89%) parmi le personnel scientifique des collèges puisque les professionnels non enseignants représentent 7% et les cadres 4%. Il n'y a donc pas eu de biais majeur à cet égard.

En rapport avec la variable sexe, nos données indiquent une répartition de 30.58% chez les femmes et de 69.42% chez les hommes. Le personnel des collèges, quant à lui, est composé de 32.77% de femmes et de 67.23% d'hommes. Notre échantillon présente donc un écart 2.18% avec cette distribution, ce qui est nullement significatif.

Concernant la variable "âge", nos résultats indiquent un parallélisme quasi parfait entre la courbe des chercheurs et celle du personnel enseignant. On note une légère augmentation de 6.37% dans la catégorie des 36-45 ans (60.31% chez les chercheurs contre

53.94%, chez les enseignants en général) et des diminutions de 3.94% et de 3.74% respectivement dans les catégories de 46-55 ans et de 55 ans et plus. Ces écarts ne comportent toutefois aucun biais significatif, puisque le coefficient "r" de Pearson entre les deux distributions s'établit à .99.

Il en de même avec les années de services. Bien que le coefficient "r" de Pearson ne soit que de .58 entre la distribution des chercheurs et celle du personnel des collèges, nos données indiquent, à lur égard, un fort parallélisme, particulièrement chez les personnels qui comptent plus 10 années d'expérience.

La comparaison en fonction des disciplines d'enseignement indique également une grande ressemblance entre la population des chercheurs et celle des enseignants. Sur les 960 départements d'enseignement que compte le réseau collégial, plus de 900 ont fourni des noms de présumés chercheurs et près de 650 d'entre eux comptent (sur la base de notre questionnaire) des chercheurs. Les données dont nous disposons sur la répartition des enseignants entre le secteur professionnel (36.0%) et le secteur général (58.6%) ainsi que sur la répartition entre les sciences (22.8%), les sciences humaines (15.0%) et les arts-lettres-philosophie (20.8%) nous assurent de la fiabilité de notre échantillon sur cette variable.

La répartition selon les collèges d'appartenance indique un parallélisme intéressant entre la grosseur des collèges et l'importance des contingents de chercheurs. On a reproduit aux tableaux 2-4 et 2-5 la répartition des chercheurs en fonction du nombre d'enseignants dans leurs collèges ainsi qu'en fonction du nombre d'enseignants que contient leur zone administrative (zones administratives du ministère de l'Enseignement supérieur).

Ces tableaux indiquent que le nombre de chercheurs dans un collège suit parallèlement celui du nombre d'enseignants. Le coefficient de corrélation "r" de Pearson, à cet égard, est de .72, ce qui indique une forte dépendance entre ces deux variables. Par ailleurs, les coefficients de Pearson (cf. page 49) entre le nombre de présumés chercheurs, de répondants, de chercheurs et d'enseignan dans chacun des collèges sont tous très forts et dénotent une grande correspondance entre les personnes à qui on a adressé des questionnaires, celles qui y ont répondu et celles qui ont été retenues comme chercheurs dans notre échantillon.

TABLEAU 2-3

Répartition des collèges en fonction du nombre croissant de leurs chercheurs

COLLÈGE	ÉTUDIANTS	PROFS(N)	%	PRÉSUM-CH.	%	RÉPOND.	%	CHERCHEURS	%
5	1021	78	.83%	16	.66%	4	.37%	3	.32%
20	805	81	.86%	20	.82%	5	.47%	4	.43%
27	1044	79	.84%	19	.78%	7	.66%	5	.54%
11	1676	96	1.02%	28	1.15%	8	.75%	7	.75%
12	1372	81	.86%	34	1.39%	11	1.03%	9	.97%
36	1285	86	.92%	27	1.11%	10	.94%	9	.97%
15	1292	87	.93%	36	1.47%	14	1.31%	9	.97%
25	1430	113	1.20%	21	.86%	11	1.03%	9	.97%
33	881	66	.70%	25	1.02%	12	1.12%	10	1.08%
40	5446	379	4.04%	56	2.29%	11	1.03%	10	1.08%
13	1817	100	1.07%	41	1.68%	11	1.03%	11	1.19%
8	1823	124	1.32%	46	1.88%	14	1.31%	11	1.19%
39	1612	141	1.50%	35	1.43%	14	1.31%	11	1.19%
16	3100	224	2.39%	69	2.83%	13	1.22%	12	1.29%
34	1496	121	1.29%	39	1.60%	18	1.69%	13	1.40%
7	3115	242	2.58%	39	1.60%	17	1.59%	13	1.40%
18	2655	171	1.82%	52	2.13%	17	1.59%	15	1.62%
3	1219	92	.98%	32	1.31%	18	1.69%	16	1.72%
31	3487	221	2.35%	38	1.56%	17	1.59%	16	1.72%
28	2172	144	1.53%	61	2.50%	19	1.78%	17	1.83%
38	1720	122	1.30%	68	2.79%	24	2.25%	18	1.94%
22	4170	276	2.94%	60	2.46%	24	2.25%	19	2.05%
29	2361	175	1.86%	50	2.05%	23	2.16%	20	2.16%
6	2851	201	2.14%	70	2.87%	23	2.16%	21	2.26%
41	4458	272	2.90%		***	24	2.25%	21	2.26%
1	2496	188	2.00%	58	2.38%	24	2.25%	22	2.37%
4	3129	172	1.83%	69	2.83%	28	2.62%	25	2.69%
43	4969	339	3.61%		***	25	2.34%	25	2.69%
14	3234	270	2.88%	80	3.28%	30	2.81%	26	2.80%
23	1350	115	1.23%	65	2.66%	32	3.00%	27	2.91%
2	5174	358	3.81%	87	3.56%	34	3.19%	27	2.91%
26	3465	187	1.99%	89	3.65%	32	3.00%	28	3.02%
21	4305	252	2.69%	81	3.32%	32	3.00%	28	3.02%
10	3864	206	2.19%	74	3.03%	31	2.91%	29	3.13%
44	6410	425	4.53%		***	29	2.72%	29	3.13%
17	5963	373	3.97%	106	4.34%	35	3.28%	30	3.23%
37	4559	341	3.63%	84	3.44%	35	3.28%	31	3.34%
9	6063	435	4.64%	93	3.81%	35	3.28%	31	3.34%
32	5387	373	3.97%	130	5.33%	45	4.22%	37	3.99%
19	4779	303	3.23%	93	3.81%	46	4.31%	39	4.20%
30	2699	199	2.12%	129	5.28%	47	4.40%	40	4.31%
35	4726	309	3.29%	105	4.30%	51	4.78%	45	4.85%
24	4013	322	3.43%	109	4.47%	53	4.97%	48	5.17%
42	7433	446	4.75%		***	54	5.06%	52	5.60%
TOTAL	138326	9385	100.00%	2784	85.66%	1067	100.00%	928	100.00%
(1)		(2)	(6)	(3)	(6)	(4)	(6)	(5)	(6)

(1) La liste des collèges figure en annexe VII.

(2) Enseignants à temps plein en 1985-1986.

(3) Nombre de questionnaires adressés. Les cases vides indiquent que nous n'avons pas d'information sur le nombre de questionnaires envoyés dans chacun des collèges anglophones, même si nous connaissons le nombre total des questionnaires (350) qui ont été adressés à cette population. Ce nombre de 350 est inclus dans le total du nombre de questionnaires envoyés (2784).

(4) Nombre de questionnaires retournés moins 5, chez qui le collège de provenance n'a pas été indiqué.

(5) Nombre de chercheurs moins 5 pour qui le collège de provenance n'a pas été indiqué.

(6) Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre total de personnes dans leur colonne respective.

Coefficients de corrélation "r" de Pearson

On trouvera ci-bas les coefficients de corrélation "r" de Pearson pour les croisement de variables "Nombre de professeurs", "Nombre de présumés chercheurs", "Nombre de répondants" et "Nombre de chercheurs", en fonction des collèges d'appartenance.

PRÉSUMÉS CHERCHEURS X NOMBRE DE PROFS, r = .76
NOMBRE DE RÉPONDANTS X NOMBRE DE PROFS, r = .69
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE DE PROFS, r = .72
NOMBRE DE RÉPONDANTS X NOMBRE DE PRÉSUMÉS CHERCHEURS, r = .93
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE PRÉSUMÉS CHERCHEURS, r = .92
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE DE RÉPONDANTS, r = .99

Les données du tableau 2-4 proviennent des sources suivantes:

1) Fédération des cégeps, Annuaire 1987-1988, Effectifs étudiants à temps plein au 20 septembre 1986.

2) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Le personnel des cégeps en 1985-1986, catégories d'emploi, sexe, âge, Enseignants à temps plein par cégep, Bulletin statistique, volume 12, numéro 3, pp.19-20, avril 1987.

TABLEAU 2-4
Répartition des chercheurs en fonction des zones administratives du mess

RÉGION	FREQ PROFS	PRÉSUMÉS CHERCH.	RÉPON-DANTS	CHER-CHEURS
COTE-NORD	144	41	16	13
ABITIBI-TÉM.	188	58	34	22
OUTAOUAIS	276	60	24	19
ESTRIE	309	105	51	45
GASPÉSIE	499	157	66	59
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	683	170	72	60
NORD-DE MONTRÉAL	722	303	107	94
TROIS-RIVIÈRES	727	204	81	66
SUD-DE-MONTRÉAL	1315	333	146	125
QUÉBEC	1491	501	181	153
ILE DE MONTRÉAL	3031	502	299	272
	9385	2434	1067	928
(1)				(2)

(1) Les campus de Lennoxville et de St-Lawrence ont été regroupés avec le Collège Champlain, tout comme tous les autres campus l'ont été avec leur cégep d'appartenance.

(2) Nombre de chercheurs moins 5 pour qui le collège de provenance n'a pas été indiqué.

Coefficients de corrélation "r" de Pearson

On trouvera ci-bas les coefficients de corrélation "r" de Pearson pour les croissement de variables "Nombre de professeurs", "Nombre de présumés chercheurs", "Nombre de répondants" et "Nombre de chercheurs", en fonction des zones administratives du MESS.

PRÉSUMÉS CHERCHEURS X NOMBRE DE PROFS, r = .88
NOMBRE DE RÉPONDANTS X NOMBRE DE PROFS, r = .99
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE DE PROFS, r = .99
NOMBRE DE RÉPONDANTS X NOMBRE DE PRÉSUMÉS CHERCHEURS, r = .94
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE PRÉSUMÉS CHERCHEURS, r = .93
NOMBRE DE CHERCHEURS X NOMBRE DE RÉPONDANTS, r = .998

Par contre, comme on pourra le constater en consultant les divers tableaux dont on vient de faire mention, la proportion des chercheurs varie substantiellement d'un collège à l'autre et s'échelonne de 23.48% pour le collège #23 à 2.64% pour le collège #40. L'explication de cette variation constitue l'un des aspects les plus importants de notre inventaire et nous aurons l'occasion de nous y attarder amplement dans le chapitre suivant, lorsque nous présenterons nos résultats. Indiquons, toutefois, que la très forte majorité des collèges se situent autour de la moyenne de 10%.

Ces ressemblances entre la population enseignante des collèges et notre échantillon de chercheurs relativement à la fonction, au sexe, à l'âge, à la discipline d'enseignement et à la provenance géographique nous incitent à conclure qu'aucun biais majeur ne s'est glissé dans le recrutement de notre population de répondants et que nos résultats comportent, eu égard à ces variables, un dégré relativement élevé de fiabilité et de représentativité.

2.3 Instruments

Trois instruments nous ont principalement servi dans l'établissement de l'inventaire des activités de recherche au collégial: un questionnaire à l'intention des chercheurs, un autre à l'intention des personnes ressources et des rencontres de groupe selon la technique DACUM-DELPHI.

2.3.1 Le questionnaire des chercheurs

On trouvera en Annexe II une copie du questionnaire utilisé avec les chercheurs.

Ce questionnaire contient 38 questions qui portent sur le statut de chercheur, le nombre de projets réalisés, l'utilisation des étudiants, la nature des équipes, les collaborations, les consultations, la typologie, les publications, les subventions, l'information, les structures d'encadrement, d'aide et de support, les retombées, le sexe, l'âge, la fonction, la catégorie d'emploi, l'expérience, la scolarité et l'expertise.

Ce questionnaire contient 193 variables. Elles sont regroupées en 5 sections, de la façon suivante:

Statut: 6
Caractéristiques: 42
Support et aide: 108
Retombées: 22
Identification: 15

De plus, le questionnaire permettait aux répondants de fournir des informations sur trois de leurs projets de recherche, ainsi que la possiblité de compléter leurs réponses par des commentaires personnels et des notes explicatives. Des pages avaient été annexées au questionnaire à cet effet. Nous tiendrons compte de cet apport additionnel dans l'analyse de nos résultats.

Les directives et les définitions étaient imprimées à l'endos de la page couverture, de sorte que tous les répondants pouvaient les lire clairement avant de commencer à répondre.

Mentionnons enfin, que le questionnaire a été pré-expérimenté sur une vingtaine de professeurs du collège de St-Jérôme avant d'être consigné dans sa forme finale. De plus, il a été soumis au jugement critique de quelques chercheurs chevronnés en la matière, dont Jacques Laliberté, Robert Darlington, Bernard Morin, Claire Prévost-Fournier et Margaret Waller.

On trouvera dans le tableau 2-3 le nombre de réponses qui ont été rejetées pour chacune des questions. À en juger par le faible taux de réponses qui ont été rejetées, à l'exception de la question 14, on peut considérer le questionnaire comme fiable.

2.3.2 Questionnaire aux personnes ressources

On trouvera une copie du questionnaire à l'intention des personnes ressources en Annexe IV.

Ce questionnaire comporte pour sa part 18 questions. Elles portent principalement sur le statut des personnes ressources, la fraction de la tâche consacrée à l'encadrement à la recherche, l'utilisation de leurs services par les chercheurs, l'information, l'expertise, le sexe, le service de rattachement, la fonction, l'expérience et la scolarité. Il contient 69 variables.

Ce questionnaire a également été pré-expérimenté auprès d'une dizaine de personnes au collège de St-Jérôme, Dawson et John Abbott. Il a également fait l'objet d'une évaluation critique de la part des mêmes experts, ci-haut mentionnés.

Aucun questionnaire adressé aux personnes ressources n'a été rejeté et aucune réponse ne comportait d'erreur.

Tableau 2-5

Répartition des réponses qui ont été rejetées au questionnaire des chercheurs

Question #	nombre de rejets	%
4	8/1967	.40
5	34/1967	1.72
6	13/1967	.66
9	71/1967	3.60
10	43/1967	2.18
11	28/1967	1.42
12	1/1967	.05
14	150/1967	7.62
16	4/1072	.37
17	1/1072	.09
18	7/1072	.65
19	4/1072	.37
21	1/1072	.09
22	16/1072	1.49
23	8/1072	.74
24	4/1072	.37
28	3/1072	.27
29	1/1072	.09
30	3/1072	.27
31	19/1072	1.77
32	2/1072	.18
33	51/1072	4.75
34	3/1072	.27
35	29/1072	2.70
37	1/1072	.09

* Les autres questions ne comportaient aucune erreur.

2.3.3 Technique de groupe Dacum-Delphi

Les données recueillies ont été complétées par deux rencontres de groupe. Une première s'est tenue avec des chercheurs du cégep de St-Jérôme et une deuxième avec des conseillers pédagogiques des collèges de la région de Montréal.

Nous avons eu recours à une technique analogue à la technique de groupe DACUM-DELPHI, qui est elle-même une variante de la technique du groupe nominal et de la méthode Delphi. On trouvera en Annexe VI les résultats détaillés de la rencontre avec les personnes ressources.

Retenons, pour l'instant, que les objectifs de ces rencontres étaient de valider les données objectives des questionnaires et de compléter ces données par des exemples précis sur l'état de la recherche au collégial.

Ces rencontres ont donc principalement porté sur les structures d'aide et d'encadrement à la recherche ainsi que sur les principaux facteurs d'émergence et de développement des activités de recherche.

2.3.4 Traitement statistique

Les données recueillies ont été traitées avec le logiciel SPSS. La saisie des données s'est effectuée sur le système informatique Burrough du cégep de St-Jérôme et le traitement fut opéré sur l'ordinateur du ministère de l'Éducation à Montréal. Des calculs de X^2 ainsi que des coefficients de corrélation Phi, Cramer's, lambda, tau, gamma, Somers's D, êta et "r" de Pearson, ont été calculés pour tous les croisements de variables pour lesquels il était opportun et nécessaire d'effectuer les calculs. On peut consulter ces tables de contingences ainsi que ces coefficients de corrélation en s'adressant aux auteurs de la recherche.

2.4 Cheminement de la recherche

La présente recherche est un projet intercollégial impliquant les collèges de St-Jérôme, Dawson et John Abbott. Ces trois collèges ont présenté, dans le cadre de PAREA, un projet de recherche visant à mesurer l'impact sur l'enseignement des recherches effectuées dans ces trois collèges. Après discussion avec les responsables de PAREA les chercheurs ont élargi le cadre de la recherche pour en faire un inventaire de la situation de la recherche au collégial.

La recherche s'est déroulée durant l'année scolaire 1987 1988. Le cadre conceptuel a été élaboré durant l'été 1987; les questionnaires ont été mis au point durant les mois de septembre et d'octobre; ils ont été acheminés aux chercheurs pendant le mois de novembre et retournés entre les mois de décembre et février; la saisie des données a été réalisée durant les mois de janvier, février et mars; les calculs statistiques et l'analyse des résultats se sont effectués durant les mois d'avril, de mai et de juin; et le rapport a été rédigé en juin et juillet.

Aucun obstacle majeur ne s'est dressé au cours de la réalisation de l'inventaire et toutes les opérations se sont déroulées selon le calendrier prévu.

Chapitre 3

Les résultats

Dans ce chapitre sur la présentation des résultats, nous commencerons par décrire les grandes caractéristiques des chercheurs du collégial. Ensuite, nous décrirons leurs projets de recherche et les grands types de recherche que nos analyses statistiques ont permis de dégager. Puis, nous présenterons les personnes ressources et les structures d'aide et d'encadrement dont peuvent bénéficier les chercheurs. Et finalement, nous examinerons les retombées des recherches recensées par notre inventaire.

La procédure de présentation des résultats sera toujours la même: en premier lieu, nous fournirons les fréquences et les pourcentages pour chacune des variables; en second lieu, nous ajouterons les données qui résultent des tables de contingences et des calculs de coefficients de corrélation; et en dernier lieu, nous compléterons avec les commentaires des répondants.

Bien que nous fournirons ici un nombre important de données et de détails statistiques sur les variables de notre inventaire, nous invitons les lecteurs intéressés à en connaître davantage à consulter les annexes ou à communiquer avec les auteurs du rapport.

Les lecteurs intéressés à une image d'ensemble de la situation de la recherche au collégial sont particulièrement invités à consulter les graphiques que nous avons reproduits aux annexes III et V.

3.1 Les chercheurs

Commençons par présenter les résultats qui décrivent les chercheurs des collèges et qui portent sur leurs principales caractéristiques sociographiques.

NOMBRE

Rappelons que 1072 personnes ont répondu et rétourné le questionnaire. De ce nombre, 1024 ont complété les questions qui les concernaient, et 933 ont été retenues comme chercheurs, sur la base de nos définitions. Ce nombre représente approximativement 10% du personnel enseignant des collèges.

STATUT — QUESTION 1

La question 1 portait sur le statut des répondants et visait à démarquer la catégorie des chercheurs des autres catégories de répondants.

Le tableau 3-1 présente les fréquences et les pourcentages des réponses à cette question. Nous avons ajouté des indications sur l'appartenance linguistique des répondants, ayant jugé que de telles différences entre les francophones et les anglophones étaient dignes d'intérêt.

TABLEAU 3-1

Répartition des répondants selon leur statut et leur appartenance linguistique

	TOUS FRÉQ	TOUS NBRE	TOUS %	FRANÇAIS FRÉQ	FRANÇAIS NBRE	FRANÇAIS %	ANGLAIS FRÉQ	ANGLAIS NBRE	ANGLAIS %
CHERCHEURS	933	1072	87.03%	803	937	85.69%	130	135	96.20%
EN 87-88	581	933	62.27%	477	803	59.40%	104	130	80.00%
DE 82 À 87	721	933	77.28%	621	803	77.33%	100	130	76.92%
AVANT 82	404	933	43.30%	330	803	41.10%	74	130	56.92%
AUTRES RÉPONDANTS									
CHERCHEURS-IDÉES	45	1024	4.39%	45	894	5.03%	0	130	.00%
NON-CHERCHEURS	46	1024	4.49%	46	894	5.15%	0	130	.00%
SANS RÉPONSE	23	1072	2.14%	21	937	2.24%	2	135	1.48%
REJETS	25	1072	2.33%	22	937	2.34%	3	135	2.22%

* Les répondants pouvaient indiquer plus d'un choix. En conséquence, les pourcentages ne donnent pas nécessairement 100%.

Ce tableau indique que les chercheurs représentent 87.03% de notre population de répondants et que cette proportion varie de 85.69% chez les francophones à 96.2% chez les anglophones. En considérant l'année d'activité des chercheurs on constate que 62.27% des chercheurs sont actifs présentement alors que 77.28% l'étaient durant les cinq dernières années et 43.3% il y a plus de 5 ans.

Ces données indiquent des différences appréciables entre les populations francophones et anglophones. La population anglophone présente dans l'ensemble des pourcentages supérieurs à celle des francophones, laissant entendre qu'il y a chez eux une plus forte activité de recherche. Nous invitons les lecteurs à en chercher l'explication dans les résultats qui seront livrés par la suite.

On remarquera que le nombre des réponses aux variables concernant les années de réalisation des projets excède 933. Cela tient au fait que les chercheurs pouvaient répondre à plus d'une variable à la fois, leurs recherches s'étant tout simplement échelonnées sur plus d'une année.

Il importe également de souligner qu'en vertu des résultats à cette question, on peut conclure que de plus en plus de chercheurs pratiquent des activités de recherche. Ils étaient 43% avant 1982, 77% de 1982 à 1987 et 62% en 1987-1988. Si l'on tient compte que le 77% de 1982-1987 porte sur 5 années, le 62% de l'année en cours prend considérablement d'importance. C'est donc 581 personnes qui, à cet égard, se sont déclarées actives en recherche, cette dernière année, soit un peu plus de 5% de l'effectif enseignant. Le graphique 3.1 résume ces résultats sur le statut des répondants.

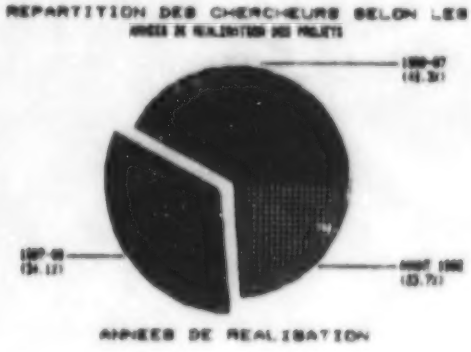

Figure 3.1 Représentation graphique du statut des répondants.

SEXE — **QUESTION 28**

Le tableau 3-2 présente la répartition des chercheurs selon le sexe. Nous y avons également reproduit les données concernant les groupes linguistiques.

TABLEAU 3-2

Répartition des chercheurs selon le sexe et la langue

	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
FÉMININ	300	30.9%	236	28.0%	64	49.6%
MASCULIN	671	69.1%	606	72.0%	65	50.4%
NOMBRE TOTAL*	971		842		129	

Ce tableau indique que 30.9% des chercheurs sont des femmes et que 69.1% sont des hommes. Ces pourcentages sont sensiblement les mêmes que ceux de la répartition entre les hommes et les femmes dans le personnel des cégeps, comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent. Ils signifient qu'il n'y a pas de différence entre les sexes, sous ce rapport, quant à la proportion de ceux qui font de la recherche.

Par contre, la répartition linguistique des chercheurs laisse apparaître de grandes différences entre les francophones et les anglophones, à ce chapitre. Chez les francophones, le nombre de femmes est légèrement inférieur à la moyenne du réseau, alors que chez les anglophones il atteint la parité avec les chercheurs masculins, indiquant un poids supérieur à leur représentation démographique. Nous ne connaissons pas les facteurs responsables de cette différence, mais nous avons quand même cru bon de la mentionner.

---

* Le nombre des répondants peut varier d'une question à l'autre. Dans certains cas, les uns ont préféré ne pas fournir les informations demandées et d'autres ont répondu à plus d'une case. Ici, 12 répondants n'ont pas indiqué leur sexe.

Le croisement de la variable sexe avec les autres variables du questionnaire n'a pas permis de déceler de différences significatives dans le X^2, à .01 de degré de signifiance, sauf dans quelques rares situations particulières liées à l'arrivée plus récente des femmes dans l'enseignement collégial. C'est le cas notamment de leur participation aux recherches effectuées avant 1982 ainsi qu'à celles dont l'objet est la technologie.

Les données à chacune de ces variables indiquent que les femmes ont investi le champ de la recherche depuis moins longtemps que les hommes et, bien qu'elles aient effectué un rattrapage rapide dans la plupart des secteurs de la recherche au collégial, elles demeurent encore relativement absentes du secteur de la recherche technologique, où elles ne représentent que 9% des chercheurs. (1)

Ces résultats donnent du poids aux mesures visant à augmenter le nombre de femmes en recherche, dont principalement celles qui ont été mises en vigueur par le programme PART, du MESS. (2)

ÂGE ET EXPÉRIENCE — QUESTIONS 29 ET 32

La répartition des chercheurs selon l'âge et l'expérience indique que la majorité des chercheurs (60.6%) ont entre 36 et 45 ans et qu'ils cumulent une expérience de plus de 11 années au collégial (70.8%). Chez ces derniers, près de 40% exercent la même fonction depuis plus de 15 ans. Ces données reflètent une image de maturité, de consolidation et de stabilité en même temps que de vieillissement.

---

1) Le croisement de la variable sexe avec l'année de réalisation des projets indique un X^2 significatif à .005, alors que celui qui résulte du croisement avec la recherche technologique l'est à .0001 en faveur du sexe masculin.

2) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, DEGEC, Programme d'aide à la recherche technologique, février 1988. Cf. critère E, Accès à l'égalité, p. 10

Les graphiques 2 et 3 illustrent ces répartitions. On rappellera, qu'à cet égard, la population des chercheurs est relativement semblable à la population du personnel des collèges. (cf tableau 2-4, page 48)

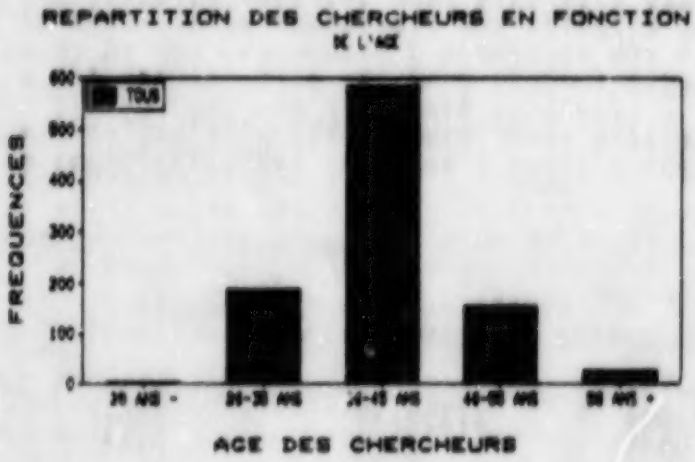

3.2 Représentation graphique de l'âge des chercheurs.

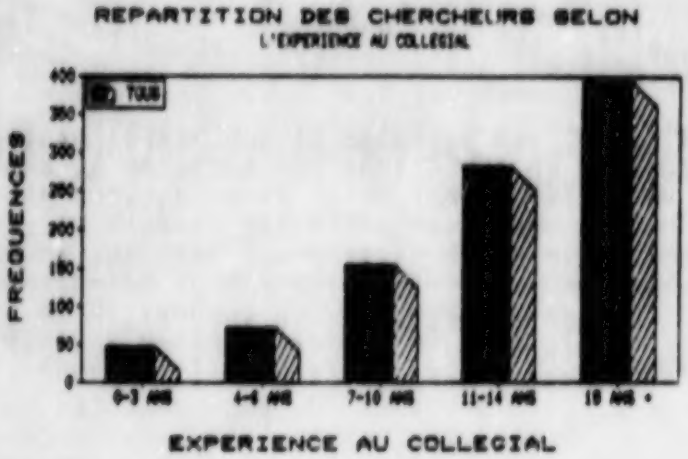

3.3 Représentation graphique du nombre d'années d'expérience des chercheurs.

Le croisement des variables portant sur l'âge et l'expérience avec les autres variables du questionnaire n'ont permis d'isoler que trois contingences significatives. Elles sont en rapport avec les recherches à caractère pédagogique (X^2 significatif à .009) et technologique (X^2 significatif à .0001) ainsi qu'avec les publications (X^2 significatif à .002).

L'analyse indique que plus on est âgé et plus on a d'expérience, plus on s'adonne à la recherche à caractère pédagogique ou technologique et plus on publie. 629 des 834 projets en recherche pédagogique recensés dans notre inventaire ont été réalisés par des gens qui ont plus de 11 années d'expérience dans l'enseignement collégial (75.4%). La même tendance s'observe en recherche technologique où 99 des 170 projets recensés (58.2%) l'ont été par les chercheurs plus âgés. Quant aux publications, ces mêmes chercheurs sont responsables de 71.4% d'entre elles.

Insistons pour dire qu'il y a une certaine logique derrière ces constats statistiques. Il va de soi qu'en certains domaines, comme en pédagogie et en technologie, la recherche nécessite un certain mûrissement de la problématique que seuls les professionnels ou chercheurs d'expérience peuvent démontrer. Quant aux publications, il est un peu normal que sa fréquence fluctue en fonction du nombre des projets réalisés et qu'à cet égard, plus on est âgé, plus on a de chances de compter un nombre élevé de projets et, par voie de conséquences, de publications.

FONCTION ET STATUT D'EMPLOI — **QUESTIONS 30 ET 31**

La très forte majorité des chercheurs du collégial sont des enseignants (93.76%) qui travaillent à plein temps (93.4%) à l'enseignement régulier (94.36%).

Ces données reflètent le poids démographique des enseignants dans le personnel des collèges, en même temps qu'elles mettent en évidence l'étroite dépendance des activités de recherche de celles de l'enseignement. Il faut toutefois mettre en exergue le fait que 15 cadres ont déclaré être chercheurs, de même que 26 conseillers pédagogiques, 15 professionnels non-enseignants et 3 employés de soutien. Cette présence des autres personnels des collèges laisse entendre que, quoique symbolique pour certaines catégories de personnels, la recherche n'est pas l'affaire exclusive des enseignants.

DIPLÔMES ET SCOLARITÉ

QUESTIONS 33, 34 ET 35

A la question portant sur le dernier diplôme obtenu, nous désirions connaître le plus haut diplôme détenu par les chercheurs des collèges. Bien que l'expression "dernier diplôme obtenu" soit consacrée et employée dans plusieurs études similaires à la nôtre, elle comportait une certaine ambiguïté qui a conduit plus de 5% des chercheurs à commettre des erreurs et à interpréter le mot dernier dans son sens chronologique plutôt que hiérarchique. 51 réponses ont ainsi été rejetées, à la suite de telles erreurs. En dépit de ces erreurs, nous présentons au tableau 3-3 la répartition des réponses à cette question.

TABLEAU 3-3

Répartition des chercheurs
en fonction du dernier diplôme obtenu

	TOUS		FRANÇAIS		ANGLAIS	
	FRÉQ	%	FRÉQ	%	FRÉQ	%
BACCALAURÉAT	313	33.91%	306	38.25%	7	5.69%
MAÎTRISE	421	45.61%	367	45.88%	54	43.90%
DOCTORAT	125	13.54%	67	8.38%	58	47.15%
AUTRE	64	6.93%	60	7.50%	4	3.25%
NOMBRE TOTAL	923		800		123	

Ce tableau révèle que la maîtrise est le diplôme de plus haut niveau chez la majorité des chercheurs du collégial. Près de la moitié des chercheurs se situent à ce palier de certification. Il révèle, par ailleurs, comme le mentionnait la Fédération des cégeps dans son analyse de la situation de la recherche au collégial en décembre 1986 (1), que plus du tiers des chercheurs ne détiennent qu'un baccalauréat. Cette situation est particulièrement caractéristique du secteur d'enseignement professionnel, chez qui le savoir faire est tout aussi important,

(1) Fédération des cégeps, La recherche au collégial. Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges. Commission des Affaires Pédagogiques, décembre 1986.

sinon davantage, que les connaissances théoriques dans l'accomplissement de travaux de recherche.

La différence, à cet égard, est particulièrement significative entre les francophones et les anglophones, puisque chez ces derniers, le baccalauréat n'est le diplôme terminal que de 6% des chercheurs alors que chez les francophones, il l'est pour presque 40% d'entre eux. Cette différence tient au fait, comme nous venons de le signaler, que c'est davantage dans le secteur francophone de l'enseignement collégial que s'est développé l'enseignement professionnel, le secteur anglophone n'y occupant qu'un très mince espace.

Par ailleurs, en regard du doctorat, diplôme requis par plusieurs programmes de subvention, le tableau révèle qu'il caractérise 13.54% des chercheurs du collégial. La répartition entre anglophones et francophones, cependant, indique une différence radicale entre les deux populations, à ce chapitre. Chez les francophones, à peine plus de 8% des chercheurs détiennent ce diplôme, contre plus de 47% chez les anglophones. Cette indication n'est certes pas étrangère au fait que les anglophones sont davantage présents que les francophones dans les organismes subventionnaires qui, comme certains programmes du Fonds FCAR et du Conseil National de la recherche, exigent le doctorat comme critère d'admissibilité.

Le croisement de cette variable avec les autres variables du questionnaire indique clairement l'importance du diplôme comme facteur de productivité et d'expertise en recherche. Douze tables de contingences ont permis de déceler des X^2 significatifs à plus de .0001.

Bien que les détenteurs du doctorat ne représentent que 13.5% des chercheurs, ils ont effectué tout près de 20% des projets de recherche, dont le tiers en recherche disciplinaire. De plus, cette catégorie de diplômés constitue plus du tiers des jurés sur les comités de sélection de projets et d'articles de revue. En outre, 88.7% d'entre eux ont déjà publié des articles scientifiques et plus de la moitié servent de consultants auprès de leurs collègues-chercheurs. Par ailleurs, ils préfèrent, dans une proportion de plus de 40%, la recherche théorique aux autres méthodes de recherche.

En comparaison, les détenteurs du baccalauréat, bien que représentant le tiers des chercheurs, n'ont réalisé que 23% des projets de recherche et ne siègent que rarement dans les comités de sélection de projets (18.2%) ou les comités de lecture (9.3%). Ils publient d'ailleurs beaucoup moins (67%) et leurs publications sont davantage orientées vers les rapports et les notes de cours que vers les articles scientifiques publiés dans des revues qui utilisent des comités de lecture.

Les données relatives aux années de scolarité demeurent approximativement les mêmes que celles des diplômes, avec de légères augmentations de pourcentages pour les scolarités les plus élevées. Cette situation s'explique par le fait qu'il y a une très forte relation entre le diplôme et l'année de scolarité, bien que plusieurs chercheurs aient tendance à démontrer une scolarisation plus élevée que celle de leur dernier diplôme obtenu. Les données des 962 répondants à cette question sont rapportées au tableau 3-4.

TABLEAU 3-4

Répartition des chercheurs
en fonction de leurs années de scolarité

ANNÉES	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
15 ET MOINS	17	1.77%	15	1.80%	2	1.56%
16	46	4.78%	45	5.40%	1	.78%
17	98	10.19%	86	10.31%	12	9.38%
18	231	24.01%	212	25.42%	19	14.84%
19	295	30.67%	269	32.25%	26	20.31%
20	275	28.59%	207	24.82%	68	53.13%
NOMBRE TOTAL	962		834		128	

On constate, en effet, à la lecture de ce tableau, que près de 60% des chercheurs détiennent une scolarité de 19 années et plus, ce qui se rapproche davantage de la scolarité du doctorat que de celle de la maîtrise. En complétant d'ailleurs ces données avec celles de la question 35, sur la scolarité en cours, on constate que 101 chercheurs poursuivent actuellement des études de doctorat, ce qui représente plus de 10% d'entre eux. A ce rythme, il y a de fortes chances que le portrait des chercheurs du collégial évolue substantiellement dans les années qui viennent, quant à la nature du dernier diplôme obtenu.

Le croisement de cette variable "années de scolarité" avec les autres variables du questionnaire dévoile les mêmes types de constatations que ceux des croisements avec la variable "diplômes". Ce sont les gens les plus scolarisés qui réalisent le plus de recherches, qui font partie des jurys de sélection, qui publient des articles scientifiques et qui font de la recherche disciplinaire. Par contre, ils ne sont pas davantage

subventionnés que ceux qui sont moins scolarisés, sauf dans les cas du Fonds FCAR et du Conseil National de la Recherche, où ils représentent la quasi totalité des subventionnés.

Mentionnons, en terminant cette partie sur les diplômes et la scolarité, que les chercheurs francophones détiennent un nombre impressionnant de certificats de toutes sortes et que bon nombre d'entres eux ont déclaré être inscrits actuellement au programme CPEC-Performa (15%). Cette donnée est d'une importance considérable puisqu'elle établit un lien relativement fort entre la recherche au collégial et le programme Performa. Nous ne disposons pas des données objectives pour mesurer la force de ce lien, mais les remarques et les commentaires des répondants tout comme les rencontres de groupe DACUM-Delphi que nous avons tenues, nous incitent à croire que ce programme n'est pas indifférent à tout ce qui concerne la recherche au collégial, du moins dans le secteur francophone ainsi que dans le domaine de la recherche à caractère pédagogique.

En résumé:

Les chercheurs des collèges représentent 10% du personnel enseignant; ils sont principalement actifs dupuis les cinq dernières années; ce sont surtout des hommes, à l'image même du personnel des collèges; ils ont plus de 11 années d'expérience dans l'enseignement collégial; ils détiennent surtout des diplômes de maîtrise et comptent plus de 18 années de scolarité. Un fort pourcentage d'entre eux ont été influencés en recherche par le programme Performa.

3.2 Les projets de recherche

Décrivons maintenant ce que sont les projets de recherche.

NOMBRE DE PROJETS

QUESTIONS 2 ET 3

Deux questions nous permettent de calculer le nombre des projets réalisés par les chercheurs des collèges. Ce sont les questions 2 et 3. La question 2 indique le nombre de projets accomplis par les chercheurs tout au long de leur carrière, alors que la question 3 limite ce nombre aux trois derniers projets réalisés.

Le graphique qui suit présente le nombre de projets indiqué à la question 2. Pour les besoins de la représentation graphique, nous avons cumulé le nombre de ces projets. Il va de soi que les chercheurs ayant réalisé deux projets en ont automatiquement au moins 1, et ainsi de suite. Le nombre total de ces projets s'établit à 2409. 428 chercheurs (41.8%) ont réalisé 3 projets ou plus.

Figure 3.4 Représentation graphique du nombre cumulé des projets réalisés par les chercheurs des collèges.

Concernant la question 3, le nombre de projets recensés s'établit à 1967, ce qui représente plus de 80% de tous les projets réalisés au collégial. Ce nombre indique une moyenne de 2.1 projets par chercheur. Le tableau 3-5 fournit les données relatives aux années de réalisation de ces projets.

TABLEAU 3-5

Répartition du nombre de projets de recherche selon leurs années de réalisation

	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
AVANT 82	349	17.74%	304	18.27%	45	14.85%
82-86	860	43.72%	746	44.83%	114	37.62%
87-88	758	38.54%	614	36.90%	144	47.52%
NOMBRE TOTAL	1967		1664		303	

À l'instar des données relatives aux chercheurs actifs en 1987-1988, ce tableau indique un fort pourcentage des projets de recherche (38.5%) actuellement en cours de réalisation. Ce pourcentage atteint même 47.5%, chez les anglophones. De plus, la très forte majorité de ces projets ont été réalisés depuis moins de 5 ans (plus de 80%), ce qui correspond aux critères des fonds subventionnaires concernant la phase d'activité des chercheurs.

Quelles sont les grandes caractéristiques de ces projets de recherche?

TYPOLOGIE

QUESTIONS 9, 10 ET 11

Le tableau 3-6 reproduit les données relatives aux types de recherche rencontrés au collégial selon la terminologie du manuel de Frascati.

TABLEAU 3-6

Répartition des projets de recherche selon les types de Frascati

TYPE	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
FONDAMENTAL	641	35.24%	509	33.38%	132	44.90%
APPLIQUÉ	572	31.45%	435	28.52%	137	46.60%
DÉVELOPPEMENT	606	33.32%	581	38.10%	25	8.50%
TOTAL	1819*		1525		294	

* 1819 projet ont été indiqués par les répondants.

Ce tableau indique que les trois types de recherche définis par le manuel de Frascati sont relativement égaux quant à leur fréquence et quant à leur importance. On y retrouve 35.24% des projets en recherche fondamentale, 31.45% en recherche appliquée et 33.32% en recherche-développement. Ces proportions

sont, cependant, un peu différentes lorsqu'on compare les populations francophones et anglophones. Chez les francophones, la recherche-développement prend un peu plus d'importance au détriment de la recherche appliquée (38.1% contre 28.52%), alors que chez les anglophones, cette même recherche-développement s'évanouit presque complètement au profit des type de recherche fondamentale et appliquée (8.5% contre 46.6%).

Ces résultats rejoignent et appuient ce que nous mentionnions à propos des diplômes relativement aux différences majeures entre les chercheurs francophones et anglophones. Ils indiquent que la recherche dans un collège ou dans un ensemble de collèges dépend fortement des disciplines et des programmes qui y sont enseignés. Ainsi, puisque le secteur francophone de l'enseignement collégial dispose d'un large éventail de programmes à caractère professionnel et technique, il est normal d'y voir le domaine de la recherche-développement prendre plus de place que chez les anglophones. Quant à ces derniers, par contre, chez qui le secteur d'enseignement général est beaucoup plus développé que celui de l'enseignement professionnel et technique, il est relativement normal et logique que les chercheurs des collèges soient davantage impliqués dans la recherche fondamentale et disciplinaire.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Le tableau 3-7 indique la répartition des projets de recherche en fonction de la méthode de travail utilisée, telle qu'inventoriée par la question 10. On remarquera que la recherche théorique domine les autres méthodes de recherche. Près de 40% des projets sont réalisés selon cette méthodologie, comparativement à la méthode expérimentale qui suit avec 28%, la méthode opérationnelle avec 21.5% et la méthode de la recherche-action, avec à peine 11%. Les francophones utilisent davantage la méthode expérimentale que les anglophones, qui utilisent, quant à eux, un peu plus souvent la méthode théorique. (1)

---

1) On trouvera les définitions de ces termes en Annexe I, page A-2

TABLEAU 3-7

Répartition des projets
selon la méthode de recherche employée

MÉTHODE	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
EXPÉRIMENTATION	511	28.19%	451	29.30%	60	21.90%
THÉORIQUE	711	39.22%	566	36.78%	145	52.92%
OPÉRATIONNELLE	391	21.57%	341	22.16%	50	18.25%
RECH.-ACTION	200	11.03%	181	11.76%	19	6.93%
NOMBRE TOTAL	1813		1539		274	

Ces résultats s'expliquent en grande partie par la nature des disciplines et des programmes d'enseignement que l'on retrouve au collégial. Une très forte proportion des projets de recherche sont réalisés par les professeurs de mathématiques, de philosophie, de lettres et de sciences humaines chez qui la recherche théorique est à plusieurs égards la méthode de recherche la plus appropriée. Quant aux professeurs de sciences, ils ont souvent beaucoup plus d'affinités avec la méthode expérimentale alors que les professeurs du secteur des techniques, surtout en recherche-développement, recourent, cela va souvent de soi, à la méthode opérationnelle.

Quant à la méthode de la recherche-action, nous devons avouer être surpris par sa faible représentation. Elle avait été décrite par quelques-uns comme la méthode par excellence pour l'ordre collégial, principalement à cause des retombées pratiques qu'elle générait sur la pédagogie. Bien que contestée par plusieurs qui l'associent davantage à de l'intervention qu'à de la recherche elle avait néanmoins été présentée par Monsieur Paul-Émile Gingras, lors du colloque de l'AQPC de 1985, comme le modèle même de la recherche au collégial. (1)

---

1) Gingras, Paul-Émile, Le modèle de la recherche collégiale, in Actes du colloque de l'AQPC, Montréal, juin 1985.

OBJETS DE RECHERCHE

Quatre objets ou champs de recherche étaient proposés à la question 9: le pédagogique, le disciplinaire, le technologique et le développement organisationnel. Les résultats concernant ces objets de recherche sont, quant à eux, reportés au tableau 3-8. 1832 réponses ont été indiquées à cette question.

TABLEAU 3-8

Répartition des projets
en fonction de l'objet de la recherche

OBJET	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
DISCIPLINAIRE	660	36.03%	481	31.19%	179	61.72%
PÉDAGOGIQUE	856	46.72%	790	51.23%	66	22.76%
ORGANISATIONNELLE	139	7.59%	113	7.33%	26	8.97%
TECHNOLOGIQUE	177	9.66%	158	10.25%	19	6.55%
NOMBRE TOTAL	1832		1542		290	

Ce tableau indique une très forte dominance de la recherche à caractère pédagogique (51.23%) chez les francophones et une plus forte dominance encore de la recherche disciplinaire (61.7%) chez les anglophones. Il indique également que les recherches à caractère organisationnel et technologique occupent une portion relativement mince des activités de recherche, n'y atteignant que difficilement la marque du 10% de l'ensemble de tous les projets recensés.

CROISEMENT DES VARIABLES TYPES X MÉTHODES X OBJETS

Le croisement des variables portant sur les types, les méthodes et les objets permet de dégager des constats importants pour l'orientation de la recherche au collégial.

Consultons d'abord le tableau 3-9 qui présente les projets selon le croisement du type par la méthode de travail.

TABLEAU 3-9

Répartition des projets de recherche
selon le type de Frascati et la méthode de travail

1.	Fondamental - théorique	19.24%
2.	Fondamental - expérimental	13.02%
3.	Développement - opérationnel	12.89%
4.	Théorique - appliqué	11.41%
5.	Appliqué - expérimental	8.27%
6.	Développement - théorique	7.89%
	Appliqué - opérationnel	7.89%
8.	Développement - expérimental	7.11%
9.	Développement - action	5.32%
10.	Appliqué - action	3.72%
11.	Fondamental - opérationnel	2.18%
12.	Fondamental - action	1.02%

Ce tableau nous apprend que la recherche fondamentale, qu'elle soit théorique ou expérimentale, domine les types de recherche, alors que la recherche-action, quel que soit son type, y est presque marginalisée.

Le croisement du type par l'objet présente également quelques points d'intérêt, comme on pourra le constater à la lecture du tableau 3-10

TABLEAU 3-10

Répartition des projets de recherche
selon le type de Frascati et l'objet de la recherche

1.	Fondamental - disciplinaire	24.8%
2.	Développement - pédagogique	19.4%
3.	Appliqué - pédagogique	18.0%
4.	Fondamental - pédagogique	8.9%
5.	Appliqué - disciplinaire	8.1%
6.	Développement - technologique	7.3%
7.	Développement - organisationnel	3.5%
8.	Développement - disciplinaire	3.0%
9.	Appliqué - technologique	2.9%
10.	Appliqué - organisationnel	2.2%
11.	Fondamental - organisationnel	1.1%
12.	Fondamental - technologique	.6%

Ce tableau indique une forte représentation de la recherche pédagogique associée aux trois types de Frascati, suivie de près par la recherche disciplinaire fondamentale ou appliquée. Par ailleurs, la recherche organisationnelle n'y apparaît pas comme l'un des grands créneaux de la recherche au collégial, non plus que la recherche technologique. Dans ce dernier cas, cependant, on doit noter que les programmes sont très récents et que les premières subventions du programme PART n'avaient pas encore été accordées lorsque le projet d'inventaire s'est réalisé. On pourra mesurer l'impact d'un tel programme de subvention d'ici quelques années, quand les projets de recherche technologique auront davantage émergé.

Enfin, la présentation au tableau 3-11 du croisement de la méthode employée par l'objet de recherche est également digne de mention.

TABLEAU 3-11

Répartition des projets de recherche
selon la méthode de travail utilisée et l'objet de recherche

1. Théorique - disciplinaire	20.4%
2. Opérationnelle- pédagogique	14.5%
3. Théorique - pédagogique	14.4%
4. Expérimentale - disciplinaire	11.7%
5. Expérimentale - pédagogique	10.7%
6. Action - pédagogique	6.7%
7. Opérationnelle - technologique	4.7%
8. Expérimentale - technologique	3.8%
9. Opérationnelle - disciplinaire	2.7%
10. Expérimentale - organisationnelle	2.2%
11. Théorique - organisationnelle	1.9%
12. Théorique - technologique	1.7%
13. Action - organisationnelle	1.7%
14. Action - disciplinaire	1.2%
15. Opérationnelle - organisationnelle	1.1%
16. Action - technologique	.6%

Ce tableau consacre, une fois de plus, la prédominance des recherches à caractères pédagogique et disciplinaire sur les autres objets de recherche. Y apparaissent encore une fois marginalisées, la recherche-action ainsi que la recherche organisationnelle. Quant à la recherche technologique, la remarque apportée en commentaire au tableau précédent s'applique ici avec autant d'emphase.

LES TYPES DOMINANTS DE RECHERCHE AU COLLÉGIAL

Le croisement des types, des méthodes et des objets de recherche nous introduit au coeur même de l'intérêt et de la raison d'être de notre inventaire des activités de recherche au collégial. Il nous permet de dégager les grands créneaux de la recherche au collégial en même temps qu'il fournit des précisions sur l'importance de certains travaux de recherche par rapport à d'autres.

Un tel croisement dégage comme nous le mentionnions dans le chapitre sur la méthodologie, quarante-huit types différents de recherche. Les résultats de ce triple croisement sont reproduits au tableau 3-12 de la page suivante.

Pour notre part, nous nous intéresserons particulièrement aux types dont les fréquences sont deux fois supérieures à ce qu'elles auraient été si elles s'étaient effectuées au hasard. La répartition due au hasard est de 32 (1559/48), de sorte que 64 constitue la fréquence de séparation entre les types dominants et les types marginaux.

En appliquant cette norme aux fréquences du tableau 3-12, nous dégageons 7 types dominants. Ils correspondent aux 7 premiers types du tableau et totalisent 52.8% de tous les projets recensés. Il importe de noter que les objets de recherche concernés par ces types dominants portent tous sur le pédagogique et le disciplinaire. Quand aux 41 autres types de recherche, ils indiquent une grande diversité et une originalité remarquable dans les réalisations des chercheurs. Il faut toutefois souligner que les deux tiers d'entre eux comptent à peine 10 projets et qu'ils ne représentent guère plus de 1% des recherches recensées.

TABLEAU 3-12

Répartition des projets selon le croisement du type de Frascati, de la méthode et de l'objet de recherche

RANG	TYPOLOGIE	FRÉQ	%
1.	Fondamental-théorique-disciplinaire	246	15.7
2.	Fondamental-expérimental-disciplinaire	123	7.8
3.	Développement-opérationnel-pédagogique	117	7.5
4.	Appliqué-théorique-pédagogique	97	6.2
5.	Appliqué-opérationnel-pédagogique	92	5.9
6.	Développement-théorique-pédagogique	83	5.3
7.	Fondamental-expérimental-pédagogique	66	4.2
8.	Développement-opérationnel-technologique	59	3.7
9.	Développement-action-pédagogique	56	3.5
10.	Appliqué-théorique-disciplinaire	56	3.5
11.	Appliqué-expérimental-pédagogique	55	3.5
12.	Appliqué-expérimental-disciplinaire	48	3.0
13.	Développement-expérimental-pédagogique	46	2.9
14.	Fondamental-théorique-pédagogique	45	2.8
15.	Développement-expérimental-technologique	38	2.4
16.	Appliqué-action-pédagogique	37	2.3
17.	Appliqué-expérimental-technologique	18	1.1
18.	Développement-théorique-disciplinaire	17	1.0
	Fondamental-opérationnel-pédagogique	17	1.0
20.	Développement-expérimental-organisationnel	16	1.0
21.	Développement-action-organisationnel	15	.9
22.	Développement-opérationnel-disciplinaire	14	.8
	Fondamental-opérationnel-disciplinaire	14	.8
	Appliqué-théorique-technologique	14	.8
	Appliqué-opérationnel-disciplinaire	14	.8
26.	Développement-théorique-organisationnel	13	.8
27.	Appliqué-opérationnel-technologique	11	.7
	Appliqué-théorique-organisationnel	11	.7
	Développement-opérationnel-organisationnel	11	.7
	Développement-expérimental-disciplinaire	11	.7
	Fondamental-action-pédagogique	11	.7
32.	Développement-théorique-technologique	10	.6
	Fondamental-expérimental-organisationnel	10	.6
	Appliqué-action-organisationnel	10	.6
35.	Appliqué-action-disciplinaire	9	.5
36.	Appliqué-expérimental-organisationnel	8	.5
37.	Développement-action-technologique	7	.4
38.	Appliqué-opérationnel-organisationnel	6	.3
	Fondamental-théorique-organisationnel	6	.3
40.	Développement-action-disciplinaire	5	.3
41.	Fondamental-action-disciplinaire	4	.2
	Fondamental-expérimental-technologique	4	.2
43.	Fondamental-opérationnel-technologique	3	.1
	Fondamental-théorique-technologique	3	.1
45.	Appliqué-action-technologique	2	.1
46.	Fondamental-action-organisationnel	1	.1
47.	Fondamental-action-technologique	0	.0
	Fondamental-opérationnel-organisationnel	0	.0

Par ailleurs, la comparaison entre les anglophones et les francophones révèle des particularités importantes. Le poids démographique des francophones influence la répartition des types globaux de recherche et conduit à retrouver chez eux les 7 mêmes types dominants que ceux que nous venons d'identifier, avec quelques variantes dans les positions respectives de quelques-uns d'entre eux. Par contre, chez les anglophones, la situation est toute différente. Au lieu de 7 types dominants, comme chez les francophones, nous n'en retrouvons que quatre, dont 1 n'apparaît pas dans la classification des francophones. Il s'agit du type appliqué-théorique-disciplinaire. Ajoutons que, chez les anglophones, les types dominants sont presque exclusivement centrés sur la recherche disciplinaire alors que chez les francophones, on y retrouve un certain équilibre entre le pédagogique et le disciplinaire.

Nous reproduisons dans les tableaux qui suivent les caractéristiques des chercheurs et des projets qui appartiennent aux quatre premiers types du tableau 3-12. Ces caractéristiques proviennent d'une table de contingences issue du croisement des quatre premiers types dominants avec toutes les autres variables du questionnaire. Ces tableaux contiennent également des informations sur la moyenne des réponses de manière à permettre la comparaison entre les résultats de ces types dominants avec l'ensemble des répondants au questionnaire des chercheurs pour chacune des questions.

Tous les résultats sont en pourcentage. Le global indique le pourcentage pour l'ensemble des chercheurs.

L'* indique un écart majeur entre le pourcentage d'une case spécifique et le pourcentage global des chercheurs.

Tableau 3-13

Portrait-synthèse de la recherche au collégial vu sous l'angle des types dominants de recherche

TYPES DOMINANTS	SEXE		ÂGE					FONCTION		STATUT	
	M	F	-25	26-35	36-45	46-55	56+	ENS.	AUTRE	T.PLEIN	PART.
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	73	27	0	19	62	16	3	* 99	* 1	91	9
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	* 80	* 20	0	* 30	* 50	17	3	* 89	* 11	93	7
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	68	32	0	18	59	* 23	* 0	95	5	94	6
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	64	36	3	* 12	64	18	3	94	6	97	3
GLOBAL	69	31	1	19	60	17	3	94	6	94	6

TYPES DOMINANTS	CATÉGORIE		DIPLÔMES			EXPÉRIENCE				
	REG	ADUL-	BACC	MAÎT	PH.D	0-3	4-6	7-10	11-14	15+
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	96	1	* 15	43	* 38	3	9	16	* 35	* 37
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	95	2	20	51	* 22	9	0	* 26	26	39
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	94	3	32	44	18	3	5	16	* 19	* 57
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	96	0	32	45	* 6	6	0	* 32	26	* 36
GLOBAL	94	2	32	47	14	5	7	16	29	43

TYPES DOMINANTS	SCOLARITÉ -15	16	17	18	19	20+	SCOLARITÉ EN COURS OUI	BACC	MAÎT	PH.D	LANGUE F	A
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	0	5	* 31	* 2	* 9	* 53	* 52	2	21	* 40	73	27
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	0	2	7	22	30	* 39	49	5	* 32	* 40	83	17
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 8	8	5	24	* 24	31	* 37	* 21	29	* 14	93	7
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	0	* 13	10	* 33	30	* 24	43	0	* 38	* 0	94	6
GLOBAL	2	4	10	23	31	30	45	6	25	25	86	14

TYPES DOMINANTS	SECTEUR GEN	PROF	AUTRE	JURYS SEL	LEC	CONSULTANTS	POUR UN DIPLÔME NON	MAÎT	PH.D	ETUDIANTS
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	* 86	* 14	* 0	* 20	* 23	25	* 64	* 17	* 19	* 9
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	* 80	* 9	* 11	* 22	10	26	* 53	* 36	11	* 29
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 74	* 23	3	11	8	* 27	* 96	* 3	* 1	* 62
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	* 44	* 50	6	13	9	* 9	* 96	* 4	* 0	* 25
GLOBAL	60	35	5	14	10	21	80	13	7	41

TYPES DOMINANTS	INDIVI DUELLE	EQUIPES UNIDISC	EQUIPES MULTID	COLLABORATIONS COLL	RÉSEAU	UNIV	ENTREP	REG	AUTRE
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	* 77	* 11	* 12	* 27	* 16	* 42	* 0	2	* 11
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	* 63	31	* 6	* 26	8	* 51	2	0	8
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 38	* 51	* 11	* 84	6	* 2	2	2	4
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	58	31	* 11	* 72	8	* 0	8	4	8
GLOBAL	53	29	18	53	8	17	7	4	4

TYPES DOMINANTS	RECOURS AUX SERV COLLÈGE JAMAIS	RARE	SOUV	TRÈS SO	UTILISATION DE SERVICES EXTÉRIEURS OUI	CONSUL	AIDE TECH	PROF	AUTRE
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	78	49	15	4	* 47	13	* 25	26	* 36
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	81	49	23	2	* 79	* 25	* 31	* 36	* 8
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 72	39	15	7	* 37	* 4	* 75	* 4	17
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	85	43	25	3	* 42	23	45	* 9	23
GLOBAL	81	49	19	5	56	18	43	20	19

TYPES DOMINANTS	DEMANDES DE SUBVENTIONS										
	OUI	PAREA	ACSAIR	FCAR	CRSH	AGIR	DGEC	COLL	REGION	PRIVÉ	AUTRE
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	* 52	* 1	* 20	* 13	* 18	0	* 4	* 15	* 27	5	22
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	61	* 2	* 26	9	9	0	* 0	* 13	0	2	* 39
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 50	* 21	* 0	* 0	* 0	0	* 37	21	3	* 0	18
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	62	* 23	* 0	* 0	* 0	0	* 32	* 42	0	3	0
GLOBAL	62	14	9	5	6	2	13	24	2	6	19

TYPES DOMINANTS	SOURCES DE SUBVENTIONS						
	DGEC	FCAR	FEDERAL	PROVINCIAL	UNIV	COLLÈGE	RÉGION
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	* 10	* 31	* 19	10	* 9	* 18	3
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	* 7	* 36	* 21	* 11	0	* 18	7
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 74	* 0	* 4	4	0	* 19	* 0
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	* 52	* 0	* 0	* 0	0	* 40	8
GLOBAL	36	12	10	5	3	29	5

TYPES DOMINANTS	PUBLICATIONS OUI	REVUE+	REVUE-	RAPPORT	MEDIA	CONGRÈS	LIVRE	AILLEURS
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	80	* 27	8	* 19	5	18	20	* 3
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	73	* 34	3	28	3	23	* 8	* 1
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 61	* 4	8	* 17	4	* 11	* 30	* 26
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	* 66	* 0	* 0	30	0	* 5	* 41	* 16
GLOBAL	76	12	5	29	6	19	19	10

TYPES DOMINANTS	RETOMBÉES (BEAUCOUP) ENS	DEP	COL	REG	RES	DISC	CONN	CRÉDIBILITÉ (BEAUCOUP) HAB	DEP	COL	REG	RES	DISC	RECH
FONDAMENTAL THÉORIQUE DISCIPLINAIRE	* 66	* 13	12	8	* 3	26	40	* 75	42	34	17	6	35	17
FONDAMENTAL EXPÉRIMENTAL DISCIPLINAIRE	73	* 24	* 7	6	6	29	38	* 78	* 27	* 14	* 6	11	26	16
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL PÉDAGOGIQUE	* 87	* 37	17	* 4	* 20	* 46	* 26	* 81	* 44	39	9	11	31	* 3
APPLIQUÉ THÉORIQUE PÉDAGOGIQUE	* 83	* 46	15	14	11	34	30	* 52	35	* 12	13	9	* 16	* 0
GLOBAL	76	29	17	10	10	31	34	67	38	35	14	10	29	15

En résumé, les principales caractéristiques des types dominants de recherche qui se dégagent de ces tableaux sont les suivantes:

Type fondamental-théorique-disciplinaire

- Ce sont presque tous des enseignants (99%), dont
- 86% d'entre eux enseignent au secteur général.
- Plus du tiers d'entre eux détiennent un doctorat (38%)
- et presque les deux tiers plus de 19 années (62%) de scolarité.
- Ils sont aussi parmi ceux qui poursuivent en plus grand nombre des études de doctorat (40%).
- Ils ont un peu moins d'années d'expérience dans l'enseignement collégial que la moyenne des autres chercheurs.
- Ils manifestent un grande attirance pour la recherche individuelle (77%),
- bien qu'ils soient nombreux, lorsqu'ils collaborent, à le faire avec des chercheurs universitaires (40%).
- Ils utilisent peu les services de consultants externes
- et ils font moins de demandes de subvention que les autres chercheurs (52%).
- Par contre, ils s'adressent davantage aux organismes régionaux (27%), aux Fonds fédéraux (18%) et au fonds FCAR (13%), dont notamment à ACSAIR (20%),
- de qui ils obtiennent, d'ailleurs, leurs sources de financement.
- Ils publient beaucoup (80%),
- principalement dans des revues avec comité de lecture (27%).
- Ils reconnaissent peu de retombées à leurs recherches si ce n'est sur l'habileté à faire de la recherche ou sur l'avancement des connaissances.
- Ils figurent davantage sur les comités de sélection de projets ainsi que sur les comités de lecture.

Type fondamental-expérimental-disciplinaire

- Ce sont principalement des hommes (80%),
- qui sont un peu plus jeunes que les autres chercheurs
- et qui comptent, par conséquent, un peu moins d'années d'expérience dans l'enseignement collégial.
- On y retrouve un moins grand nombre d'enseignants (89%) que dans les autres catégories de recherche,
- mais on les retrouve surtout au secteur général (80%).
- Le quart d'entre eux détiennent un doctorat (22%)
- et les deux tiers ont une scolarité de plus de 19 années (69%).
- Les trois quarts poursuivent des études de maîtrise (32%) ou de doctorat (40%).
- Ils préfèrent aussi la recherche individuelle à la recherche en équipe, bien qu'en moindre importance que les chercheurs du type précédent
- et collaborent également avec les chercheurs universitaires (51%) lorsqu'ils font de la recherche en équipes.
- Ils utilisent, par contre, très souvent, les services de consultants externes (79%).
- Ils présentent surtout leurs demandes de subvention au programme ACSAIR du Fonds FCAR (26%),
- de qui ils obtiennent, d'ailleurs, leurs principales sources de subvention.
- Bien que présentant moins de demandes de subvention aux organismes fédéraux que les chercheurs précédents, ils y obtiennent un meilleur taux de succès.
- Ils obtiennent aussi des subventions des autres ministères provinciaux que le MESS.
- Leurs publications sont principalement constituées d'articles dans des revues avec comités de lecture (34%).
- Ils reconnaissent peu de retombées à leurs recherches, tout comme les chercheurs précédents, si ce n'est sur leur habileté à faire de la recherche.
- Ils figurent aussi sur les comités de sélection de projets ainsi que sur les comités de lecture.

Type développement-opérationnel-pédagogique

- Ce sont des chercheurs un peu plus âgés que les autres,
- qui détiennent, par conséquent, beaucoup plus d'années d'expérience dans l'enseignement collégial.
- Ils sont un peu moins pourvus de diplômes que les chercheurs des deux catégories précédentes et détiennent également un scolarité moindre.
- Un fort pourcentage d'entre eux (21%), d'ailleurs, poursuivent des études de baccalauréat.
- Ils proviennent aussi du secteur de l'enseignement général (74%).
- Ils préfèrent la recherche en équipes unidisciplinaires (51%) à la recherche individuelle
- et collaborent principalement avec des chercheurs qui proviennent du même collège qu'eux (84%).
- Ils utilisent beaucoup les étudiants (62%).
- Ils utilisent très peu les services de recherche de leur collège, pas plus d'ailleurs que ceux de l'extérieur, mais
- recourent principalement à des services d'aide technique, lorsqu'ils le font ((75%).
- Ils demandent moins de subventions que la moyenne des chercheurs et s'adressent surtout à la DGEC (37%), lorsqu'ils ont besoin de financement.
- 74% de leurs subventions viennent d'ailleurs des programmes ministériels.
- Ils publient moins que la moyenne des chercheurs,
- et le font principalement dans des livres (30%).
- Leurs recherches ont, par contre, d'abondantes retombées sur l'enseignement (87%), sur la discipline (46%) ainsi que sur le département (37%).
- Elles ont aussi beaucoup d'impact sur l'habileté à faire de la recherche (81%) ainsi que sur la crédibilité du chercheur.
- Bien que peu présents sur les jurys de sélection, ils servent quand même souvent de consultants auprès d'autres chercheurs.

Type appliqué-théorique-pédagogique

- On y retrouve une plus forte proportion de femmes (36%) que dans les autres types de recherche.
- Ce sont également des chercheurs plus âgés que la moyenne,
- bien qu'ils aient moins d'expérience dans l'enseignement collégial que les autres catégories de chercheurs.
- On y retrouve moins de doctorats (6%) et de scolarité avancée (54%).
- Personne, d'ailleurs, dans cette catégorie ne poursuit actuellement d'études doctorales, bien qu'un grand nombre soit inscrit à la maîtrise (38%).
- Le secteur de l'enseignement professionnel y est relativement bien représenté (50%).
- Ces chercheurs pratiquent des recherches qui sont principalement à caractère individuel (58%),
- mais lorsqu'ils travaillent en équipes ils le font surtout avec des chercheurs de leur propre collège (72%).
- Ils recourent peu aux services de consultations externes
- et ils se situent dans la moyenne des autres chercheurs pour les demandes de subvention.
- Ces demandes de subvention s'adressent, incidemment, comme pour les chercheurs de la catégorie précédente, presque exclusivement à leur collège ou à la DGEC.
- D'ailleurs, 92% de leurs besoins de financement proviennent de ces deux seules sources.
- Ils publient moins que la moyenne et leurs publications sont également constituées de livres (41%).
- Leurs recherches ont aussi beaucoup de retombées sur l'enseignement ainsi que sur le département.

Telles sont les grandes caractéristiques des chercheurs et des projets qui appartiennent aux types dominants de la recherche au collégial.

SUBVENTIONS

QUESTIONS 13 et 14

Parmi les autres caractéristiques importantes des projets de recherche, on rencontre la question des subventions. Quelle est la proportion des projets qui font l'objet d'une demande de subvention? Combien sont subventionnés par comparaison à ceux qui ne le sont pas? Et par qui les chercheurs des collèges sont-ils principalement subventionnés?

Le tableau 3-14 présente les résultats à la question qui porte sur les demandes de subvention.

TABLEAU 3-14

Répartition des projets selon les organismes auxquels des demandes de subvention ont été adressées

ORGANISME	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
AUCUNE DEMANDE	790	37.8%	666	37.7%	124	37.9%
COLLÈGE	315	15.1%	270	15.3%	45	13.8%
PROBIP,PARPA,PAREA	180	8.6%	163	9.2%	17	5.2%
DGEC	168	8.0%	158	9.0%	10	3.1%
ACSAIR	116	5.5%	85	4.8%	31	9.5%
ENTREPRISE PRIVÉE	83	4.0%	69	3.9%	14	4.3%
CRSH,CRSNG	79	3.8%	50	2.8%	29	8.9%
FCAR	65	3.1%	41	2.3%	24	7.3%
AGIR	24	1.1%	24	1.4%	0	.0%
FONDS RÉGIONAUX	23	1.1%	21	1.2%	2	.6%
AUTRES	249	11.9%	218	12.4%	31	9.5%
NOMBRE TOTAL	2092		1765		327	

Ce tableau nous indique que près de 40% des projets de recherche n'ont jamais fait l'objet d'une demande de subvention. Cette quantité importante nous oblige à rappeler ici qu'il s'agit là d'une des principales hypothèses de notre recherche. Plusieurs chercheurs ont exprimé qu'ils préféraient réaliser leurs travaux de recherche sans avoir de comptes à rendre

à personne. Mais nous pensons aussi, que parmi ceux qui ne font jamais de demandes de subvention, il y en a qui ne savent pas comment s'y prendre ou qui manquent d'information, de support ou d'encadrement à cet égard.

Parmi les projets qui ont fait l'objet d'une demande de subvention, la part réservée aux collèges (15%) ainsi qu'aux programmes ministériels(18%) laisse voir que le tiers des chercheurs s'adressent d'abord à ces organismes lorsque vient le temps de faire une demande de subvention.

Par contre, ce sont les organismes subventionnaires de hauts niveaux comme le Fonds FCAR (8%) et le Conseil National de la Recherche (4%), qui reçoivent le moins de demandes. Cela s'explique en partie par l'état d'émergence des collèges à leur égard, aussi bien que par l'affluence ainsi que par le haut degré de compétitivité que l'on y rencontre entre les chercheurs.

Par ailleurs, le nombre relativement élevé des autres sources auxquelles les chercheurs font également des demandes (12%), nous permet de penser qu'ils manifestent beaucoup de dynamisme et de débrouillardise pour trouver du financement à leurs travaux de recherche. Dans ces cas, il n'est pas rare de les voir s'adresser à des personnes connues ou à des organismes familiers, proches de leurs disciplines d'enseignement. Ils y mettent ainsi à contribution les groupes communautaires, les municipalités, les hôpitaux, les universités, les divers ministères provinciaux et fédéraux, les associations ainsi que les entreprises privées.

Ajoutons que les chercheurs anglophones présentent un portrait légèrement différent de celui des chercheurs francophones. Ils manifestent davantage leur présence au Fonds FCAR, au CRSH et au CRSNG, dans des proportions qui varient du double au triple par rapport aux chercheurs francophones. Ceci s'explique principalement par le fait qu'ils sont relativement nombreux en recherche disciplinaire et, qu'à ce titre, ils n'ont pas d'autres alternatives que de s'adresser là où on subventionne de telles recherches.

SUBVENTIONS OBTENUES

Les résultats pour les subventions obtenues, quant à eux, sont présentés au tableau 3-15. Ils reflètent, à peu de choses près, les mêmes tendances que les demandes de subvention.

TABLEAU 3-15

Répartition des projets en fonction des organismes qui ont accordé des subventions

ORGANISME	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
MINISTÈRE	324	35.7%	313	41.4%	11	7.2%
COLLÈGE	265	29.2%	206	27.2%	59	38.8%
FCAR	108	11.9%	75	9.9%	33	21.7%
FÉDÉRAL-CNR	48	5.3%	33	4.4%	15	9.9%
AUTRES FONDS PROV.	46	5.1%	42	5.6%	4	2.6%
AUTRES FONDS FÉD.	45	5.0%	32	4.2%	13	8.6%
RÉGIONAUX & PRIVÉS	43	4.7%	37	4.9%	6	3.9%
UNIVERSITÉ	29	3.2%	18	2.4%	11	7.2%
NOMBRE TOTAL	908		756		152	

Indiquons d'abord que 908 projets ont reçu des subventions, ce qui représente un peu plus de 40% des projets recensés et 43% de ceux qui avaient fait l'objet d'une demande de subvention. 592 projets ont fait l'objet d'une subvention en argent et 336 d'une libération d'enseignement, quelques-unes ayant fait l'objet des deux à la fois.

Le tableau 3-15 indique que les deux tiers des projets ont été subventionnés par les collèges ou par la DGEC. Suivent d'assez loin, le Fonds FCAR (12%), le Conseil National de la Recherche (5.3%) et les autres organismes subventionnaires (18%). Insistons, cependant, sur une différence majeure concernant les anglophones. Dans leur cas, c'est le Fonds FCAR (21.7%) qui occupe la deuxième place, devançant la DGEC (7.3%).

Ces chiffres indiquent le nombre des subventions reçues et non leur importance. Pour évaluer l'importance nous référerons au tableau 3-16 qui porte sur la valeur monétaire des subventions accordées. Ces valeurs oscillent entre 60$, pour la plus petite subvention déclarée, et 1 099 999$, pour la plus grosse. La valeur moyenne des subventions se situe autour de 5 000$.

TABLEAU 3-16

Répartiton des projets
selon le montant de la subvention accordée

MONTANT	FRÉQUENCE	%
60 - 20 000	423	71
20 001 - 40 000	104	17
40 001 - 60 000	31	5
60 001 - 80 000	18	3
80 001 - 100 000	7	1
100 001 - 120 000	4	0
120 001 - 1 099 999	25	4
NOMBRE TOTAL	592	

Ce tableau indique que 71% des subventions sont inférieures à 20 000$ et que les subventions supérieures à 60 000$ représentent à peine 10% de l'ensemble des subventions obtenues. Les très grosses subventions ont presque toutes été accordées par le Gouvernement fédéral pour divers projets qui ont été subventionnés par le Secrétariat d'État ou par le CRSNG.

Quant aux subventions accordées par les programmes ministériels, PROSIP, PAREA et PARPA, ainsi que par le Fonds FCAR, elles se situent, si l'on ne tient pas compte du salaire des chercheurs, autour de 6 000$, en moyenne.

Concernant les projets qui ont été subventionnés à partir d'une de libération d'enseignement, le tableau 3-17 en résume les principaux résultats.

Les libérations d'enseignement varient de .05, pour la plus petite, à 1 pour les plus grandes. La moyenne de ces libérations oscille autour de .5, avec une pointe dans la catégorie médiane.

Soulignons que les plus faibles libérations sont habituellement accordées par les collèges, alors que les plus fortes proviennent des programmes ministériels ainsi que du Fonds FCAR. On doit cependant ajouter que les collèges ne disposent pas de ressources spécifiques pour soutenir les activités de recherche et que la banque des 150 postes prévus à cette fin est réservée aux programmes ministériels ainsi qu'au fonds FCAR.

TABLEAU 3-17

Répartition des projets selon le pourcentage de libération d'enseignement accordé

% LIBÉRATION	FRÉQUENCE	%
.05 - .2	33	9.8
.21 - .4	62	18.5
.41 - .6	101	30.1
.61 - .8	52	15.5
.81 - 1	88	26.2
NOMBRE TOTAL	336	

INFORMATION SUR LES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (QUESTION 15)

Nous terminerons cette partie sur les subventions en mentionnant qu'une bonne quantité des chercheurs (42%) obtiennent l'information sur les organismes subventionnaires de la part de leurs conseillers pédagogiques ou de la direction de leur collège. A peine 7.8% disent l'avoir obtenue de la publicité du Fonds subventionnaire ou du Fonds lui-même. Nous reviendrons plus loin sur l'importance des conseillers pédagogiques relativement à l'information qui circule dans les collèges sur les sources de subventions, mais cette indication dénote déjà en grande partie leur importance stratégique en la matière.

RECHERCHE EN ÉQUIPE — QUESTION 6

Depuis un certain nombre d'années, le Fonds FCAR insiste sur la nécessité de former des équipes de recherche, principalement dans le secteur des sciences et de la technologie, de manière à faire partager entre les chercheurs les équipements coûteux que nécessite la recherche en ces domaines. Cette recherche en équipe constitue même un critère de sélection au plus important programme de ce Fonds, le programme "Équipes de recherche" (anciennement "Équipes et séminaires").

Qu'en est-il de la place des équipes dans les préoccupations des chercheurs du collégial?

Le tableau 3-18 résume les données relatives à cette question. Il compare l'importance de la recherche individuelle par rapport à celle de la recherche en équipes unidisciplinaires, d'une part, et à celle des équipes multidisciplinaires, d'autre part.

TABLEAU 3-18

Répartition des projets selon la nature des équipes de recherche

ÉQUIPE	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
INDIVIDUELLE	1079	53.28%	862	50.29%	217	69.77%
UNIDISCIPLINAIRE	587	28.99%	540	31.51%	47	15.11%
MULTIDISCIPLINAIRE	359	17.73%	312	18.20%	47	15.11%
NOMBRE TOTAL	2025		1714		311	

Ce tableau indique que plus de la moitié (53.28%) des projets de recherche déclarés se réalisent individuellement. Cette proportion atteint même 69.77%, chez les anglophones. Quant à la recherche en équipes, c'est surtout la recherche unidisciplinaire qui prédomine avec 29% des projets. Il est à noter que cette prédominance est exclusive aux francophones,

puisque c'est principalement chez eux que se manifestent les recherches en équipes. On doit cependant souligner que la recherche multidisciplinaire a tout de même donné lieu à 359 projets, ce qui, en nombre absolu, est relativement appréciable, eu égard aux objectifs du Fonds FCAR.

Quant à la dimension des équipes, nos données indiquent qu'elles peuvent varier considérablement. Elles vont de 2 chercheurs, pour les plus petites, jusqu'à 75, pour la plus grande. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'un projet d'Atlas, parrainé par le Ministère d'État du Gouvernement Fédéral. Dans ce cas, il est probable que le répondant ait compté le nombre total des chercheurs impliqués dans le projet, sans que tous ces chercheurs fassent réellement équipe au sens précis du terme.

La très forte majorité des équipes (80%) comptent de 2 à 5 coéquipiers et à peine 5% d'entre elles en compte plus de 10. La moyenne des équipes se situe autour de 3 chercheurs.

Nous rappellerons ici que la recherche individuelle est particulièrement associée à la recherche fondamentale et disciplinaire, comme nous l'avions souligné lors de la discussion des types dominants de recherche au collégial, et qu'elle intéresse surtout les anglophones.

Le croisement de la variable "recherche individuelle" avec les autres variables du questionnaire renchérit davantage sur ces relations puisqu'il indique que 80.1% des recherches à caractère disciplinaire et 83.0% de celles qui sont en recherche fondamentale se font individuellement.

Par ailleurs, on note une augmentation très significative des projets individuels, par comparaison aux projets en équipes, en fonction du nombre de projets réalisés. Ainsi, 76% des chercheurs qui ont plus de trois projets à leur actif, déclarent faire de la recherche individuelle, contre un peu plus de 50% chez les jeunes chercheurs qui ont moins de 2 projets.

Ces croisements indiquent également qu'une plus forte proportion des recherches en équipes, quelles soient unidisciplinaires ou multidisciplinaires, aboutissent à des demandes de subvention, à l'obtention de subventions et à des publications. Ces différences ne sont toutefois significatives qu'à .05 degré de signifiance.

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS — QUESTION 5

La participation des étudiants aux travaux de recherche présente de nombreux intérêts. D'abord, pour la formation des futurs chercheurs et, ensuite, pour assurer des retombées aux projets de recherche, particulièrement en recherche pédagogique.

Les résultats de ce paramètre sont présentés au tableau 3-19 qui suit.

TABLEAU 3-19

Répartition des projets de recherche selon la nature de la participation étudiante

ÉTUDIANT	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
SUJET	425	22.25%	365	27.16%	60	10.60%
ASSISTANT	65	3.40%	50	3.72%	15	2.65%
COLLABORATEUR	138	7.23%	132	9.82%	6	1.06%
AUTRE	158	8.27%	146	10.86%	12	2.12%
AUCUNEMENT	1124	58.85%	651	48.44%	473	83.57%
NOMBRE TOTAL	1910		1344		566	

Ce tableau indique qu'à peine plus de 40% des projets de recherche impliquent une quelconque participation des étudiants et que de ce pourcentage plus de la moitié (425/786) servent à titre de sujets et non à titre de collaborateurs ou d'assistants.

De plus, mentionnons que cette utilisation des étudiants comme partenaires de recherche dépasse à peine 5% dans les projets réalisés par les anglophones, alors qu'elle atteint presque 20%, chez les francophones.

Ces chiffres nous conduisent à penser que les étudiants sont les grands absents de la recherche au collégial, à l'exception de quelques projets de recherche-action ou de recherche organisationnelle en pédagogie, là où ils peuvent jouer un rôle plus important que celui de sujets d'expérience.

Le croisement de cette variable avec les autres variables confirme que c'est en recherche pédagogique que l'on utilise le plus les étudiants ainsi que dans les équipes unidisciplinaires. Ce croisement laisse entrevoir également que plus on les utilise plus la recherche produit de retombées. Cette dernière constatation va de soi pour l'enseignement, mais elle est également vraie en ce qui concerne les retombées sur le département, sur le collège ainsi que sur le réseau.

De plus, le croisement avec la variable "nombre de projets" indique une légère tendance à utiliser les étudiants comme sujets de recherche à mesure qu'augmente le nombre de projets dans la carrière d'un chercheur. Cette tendance est davantage accentuée chez ceux qui font de la recherche pédagogique que ceux qui font de la recherche disciplinaire.

COLLABORATIONS — QUESTION 7

La question des collaborations en recherche est cruciale, à plusieurs points de vue. Elle permet d'établir avec une certaine précision le taux de pénétration des chercheurs des collèges dans les grands réseaux de la recherche, en même temps qu'elle permet d'évaluer les relations qu'entretiennent les chercheurs des collèges avec les autres catégories de chercheurs.

Les résultats à ces interrogations sont présentés au tableau 3-20 de la page suivante. Ce tableau présente la provenance des chercheurs qui ont participé à des recherches en collaboration avec des chercheurs des collèges. De telles collaborations ont été signalées à 835 reprises, ce qui représente 43.5% des projets recensés.

TABLEAU 3-20

Répartition des projets de recherche en fonction des collaborations avec d'autres chercheurs

COLLABORATION	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
COLLÈGE	655	53.5%	606	56.7%	49	31.2%
UNIVERSITÉ	208	17.0%	152	14.2%	56	35.7%
AUTRE COLLÈGE	102	8.3%	88	8.2%	14	8.9%
INDUSTRIE	89	7.3%	78	7.3%	11	7.0%
CENTRE DE RECH.	58	4.7%	46	4.3%	12	7.6%
ORGANISME PUBLIC	45	3.7%	37	3.5%	8	5.1%
AILLEURS	68	5.6%	61	5.7%	7	4.5%
NOMBRE TOTAL	1225		1068		157	

Ce tableau indique que c'est d'abord dans son propre collège que le chercheur francophone recrute ses collaborateurs (53.5%), alors que le chercheur anglophone exerce surtout ce premier choix en faveur des chercheurs universitaires (35.7%). Ces résultats laissent entendre que la pénétration des milieux de recherche est beaucoup avancée chez les chercheurs anglophones que chez les francophones.

Par ailleurs, concernant précisément la collaboration avec les universitaires, l'inventaire y dénombre 208 projets. Ce nombre représente 17% de tous les projets réalisés en collaboration ou en équipes, ce qu'illustre la figure 3.5.

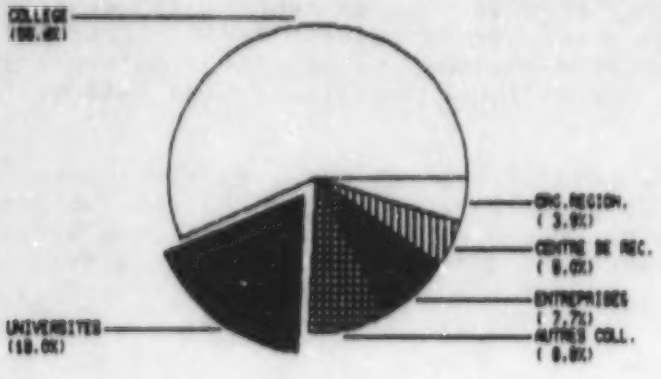

Figure 3.5 Répartition des projets de recherche en collaboration avec d'autres chercheurs.

La répartition de ces projets en fonction des universités collaboratrices est indiquée au tableau 3-21. Nous n'avons malheureusement pas la répartition des 208 projets, quelques chercheurs n'ayant pas indiqué le nom de l'établissement d'où provenaient les collaborateurs. Cette liste est, cependant, très indicative et permet d'identifier les universités qui sont les plus actives à ce chapitre. Quelques-unes, comme nous le remarquons, sont à l'extérieur du Québec. Elles fournissent, à ce titre, des indices sur le caractère international des activités de recherche au collégial. La très forte majorité se situe toutefois au Québec. Dans leurs cas, à l'exception des universités anglophones qui sont "sur-représentées", toutes les universités semblent respecter le poids démographique des collèges de leur région. Ainsi, la moitié des collaborations (51.5%) proviennent de collèges qui sont situés dans la région de Montréal en conformité au poids démographique des chercheurs qui oeuvrent dans les collèges de cette région.

TABLEAU 3-21

Répartition des projets de collaboration
en fonction des universités

UNIVERSITE DE MONTREAL		44
UNIVERSITÉ LAVAL		30
UNIVERSITE MC GILL		21
UNIVERSITÉ CONCORDIA		10
UNIVERSITE DE SHERBROOKE		8
UNIVERSITES DU QUEBEC		46
	UQAM 23	
	UQTR 12	
	UQAC 5	
	UQAH 1	
	UQAR 3	
	UQAT 2	
UNIVERSITE D'OTTAWA		4
UNIVERSITE DE PARIS		2
UNIVERSITE DE BRUXELLES		1
UNIVERSITE DE LILLE		1
IUT (France)		6
UNIVERSITY OF CALGARY		1
EDUCATIONAL RESEARCH CENTER, DUBLIN		1
UNIVERSITY OF REGINA		1
STATE UNIVERSITY OF NEW-YORK AT BUFFALO		1
UNIVERSITY OF ZAMBIA		1
QUEENS UNIVERSITY		1
CLARKSON UNIVERSITY		1

Le croisement de la variable "collaboration" avec les autres variables n'a pas permis d'isoler de différences significatives entre les types de recherche, à ce sujet. Tous les types de recherche semblent donner lieu à des collaborations. Par contre, les résultats indiquent que ce sont surtout les chercheurs oeuvrant en disciplinaire qui concluent des collaborations avec les universitaires et que ces chercheurs sont plus souvent des anglophones que des francophones.

Par ailleurs, ces chercheurs collaborateurs publient davantage (65.1%) que les non-collaborateurs (34.9%), demandent beaucoup plus de subventions (68.2%) et en obtiennent également plus, que ce soit sous forme d'argent (61.1%) ou sous forme de dégrèvement d'enseignement (60.0%).

Les collaborations ont également des répercussions positives sur les retombées des projets puisque les chercheurs qui ont déclaré de telles collaborations estiment davantage que les autres chercheurs que leurs projets ont d'abondantes retombées sur l'enseignement, le département, le collège et l'avancement des connaissances. Ils sont aussi ceux qui estiment retirer le plus de crédibilité de leurs travaux de recherche.

Par ailleurs, le nombre de projets en collaboration avec d'autres chercheurs croît aussi en fonction du nombre des projets réalisés. À ce chapitre, 70% des chercheurs qui ont plus de trois projets à leur actif, disent avoir déjà eu des expériences de collaboration en recherche avec d'autres chercheurs, alors que c'est autour de 50% chez les chercheurs qui ont moins de deux projets. Cette donnée s'explique, sans doute, par le fait que plus un chercheur a de projets à son actif, plus il augmente la probabilité de pouvoir collaborer avec d'autres.

Une seule surprise, cependant, à ce chapitre des collaborations. Elle concerne les collaborations universitaires. Ceux qui collaborent avec des universitaires sont parmi ceux dont les recherches servent le plus souvent à l'obtention d'un diplôme universitaire.

Regardons cette question d'un peu plus près.

RÉALISATION DE PROJETS DE RECHERCHE DANS LE CADRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Aussi surprenant que cela puisse paraître et bien que les organismes subventionnaires ne permettent pas aux chercheurs du collégial d'être subventionnés pour la poursuite d'études universitaires, 266 projets ont ainsi été réalisés dans le cadre d'études de maîtrise et 141 autres dans celui d'études de doctorat. Il s'agit de recherches ainsi que d'études effectuées

alors que les chercheurs étaient à l'emploi d'un collège. Le nombre de projets impliqués dans de telles études dépasse 20% des projets de recherche réalisés au collégial. Soulignons que la majorité de ces projets ont impliqué une collaboration.

Ces données lèvent le voile sur une particularité des collaborations universitaires. Elles prêtent plus souvent qu'on l'aurait imaginé à la poursuite d'études de deuxième et de troisième cycles. On ne doit pas s'en surprendre outre mesure, puisque les règles de fonctionnement de certains programmes de subvention, dont notamment celles du programmes "Équipes" du Fonds FCAR, imposent aux chercheurs d'encadrer des étudiants de maîtrise ou de doctorat pour être admissibles aux subventions. Que peuvent alors espérer de mieux, dans ces circonstances, les chercheurs universitaires, à qui l'on offre des collaborateurs expérimentés en provenance du collégial et qui, de surcroît, poursuivent des études universitaires?

CONSULTANTS EXTÉRIEURS — QUESTION 8

La question des consultations en recherche permettra de compléter le rôle que jouent les universités dans le déroulement des activités de recherche au collégial. Les résultats à cette question sont compilés au tableau 3-22. Indiquons que 58.1% de tous les projets de recherche ont nécessité, à une étape ou à une autre, le recours à des consultants extérieurs du collège, pour être menés à terme. Les chercheurs y trouvent habituellement des ressources dont ne disposent pas leurs collègues.

TABLEAU 3-22

Répartition des projets en fonction du recours à des consultants externes

CONSULTATION	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
AIDES TECHNIQUES	493	43.2%	422	43.8%	71	39.9%
PROFESSIONNELS	231	20.2%	173	17.9%	58	32.6%
CONSEILLERS	200	17.5%	175	18.2%	25	14.0%
AUTRES	218	19.1%	194	20.1%	24	13.5%
NOMBRE TOTAL	1142		964		178	

Ce tableau indique que ce sont surtout des ressources techniques (43.2%) que désirent les chercheurs lorsqu'ils s'adressent à l'extérieur de leur collège. Ensuite, ils recherchent le support de professionnels de la recherche ou de conseillers en recherche.

L'importance des consultants universitaires dans cette perspective nous est suggéré par la compilation des "autres réponses" à cette question. Ces "autres réponses" indiquent que les universitaires constituent la très forte majorité des consultants externes et que, par leurs titres, ils sont étroitement reliés à la poursuite d'études de deuxième ou de troisième cycles. C'est du moins ce qu'indique le tableau 3-23.

TABLEAU 3-23

Liste des principaux personnels auxquels les chercheurs recourent dans leurs consultations externes

---

Directeur de thèse: 42%
Directeur de recherche: 12%
Directeur de mémoire: 8%
Directeur académique: 1%
Superviseur de maîtrise: 1%
Professeurs: 35%
Tuteur: 1%

Cette liste révèle une relation étroite entre les chercheurs des collèges et leurs directeurs de thèse et confirme l'importance de ces universitaires comme source d'expertise en recherche. Elle confirme également le rôle que joue dans le développement de la recherche au collégial la poursuite d'études de deuxième et de troisième cycles.

Le croisement de cette variable avec les autres variables indique que ce sont surtout les chercheurs qui utilisent la méthode expérimentale qui recourent le plus à de telles consultations extérieures, tout autant que ceux qui font de la recherche appliquée. Par contre, ce sont ceux-là aussi qui font le plus de demandes de subvention et qui en obtiennent le plus.

PUBLICATIONS — QUESTION 12

Les publications, à l'instar des subventions, constituent un excellent point de repère pour évaluer la qualité des projets de recherche. A cet égard, mentionnons que plus des deux tiers des projets de recherche recensés dans l'inventaire ont effectivement fait l'objet d'une publication. Quant à la nature des publications, elles sont indiquées au tableau 3-24.

TABLEAU 3-24

Répartition des projets de recherche selon la nature de leurs publications

PUBLICATIONS	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
RAPPORT OU MÉMOIRE	569	28.93%	509	30.59%	60	19.80%
CONGRÈS	375	19.06%	297	17.85%	78	25.74%
LIVRE	371	18.86%	292	17.55%	79	26.07%
REVUE COMITÉ LECTURE	242	12.30%	176	10.58%	66	21.78%
SANS COMITÉ LECTURE	107	5.44%	96	5.77%	11	3.63%
MASS-MÉDIA	122	6.20%	107	6.43%	15	4.95%
AILLEURS	193	9.81%	173	10.40%	20	6.60%
AUCUNE	631	32.08%	553	33.23%	78	25.74%
NOMBRE TOTAL	1967		1664		303	

Ce tableau indique que les chercheurs publient principalement leurs résultats dans un rapport ou dans un mémoire de recherche (28.93%). Ensuite, ils le font dans des congrès, des livres ou dans des revues. Très peu publient dans les mass-média. On note de légères différences entre les chercheurs anglophones et francophones, relativement à l'ordre de préférence des publications. Les anglophones publient moins de rapports et, en relation avec l'hypothèse de leur avance en recherche, publient davantage de livres et d'articles de revues arbitrées par des comités de lecture.

La compilation des réponses à la catégorie "ailleurs" indique qu'un fort pourcentage de publications se font sous forme de cahiers de cours et de cahiers de laboratoire ou sous forme de matériel audio-visuel et informatique.

Le croisement de cette variable "publications" avec les autres variables nous permet de constater qu'il y a une forte relation entre les demandes de subventions, l'obtention des subventions et les publications. Ce sont généralement ceux qui obtiennent des subventions qui publient davantage.

On note aussi que ce sont les recherches théoriques, disciplinaires, expérimentales et organisationnelles qui sont davantage publiées, tout comme celles où les chercheurs recourent à des consultants externes ainsi qu'à des expériences de collaborations. Par ailleurs, les recherches en équipes, tant unidisciplinaires que multidisciplinaires, conduisent aussi à plus de publications. Soulignons, enfin, que les projets publiés profitent d'un meilleur soutien et d'un meilleur encadrement que les recherches non publiées.

Ces données sur les publications complètent nos informations sur les projets de recherche.

En résumé

L'inventaire porte sur 1967 projets de recherche, dont près de 40% ont été réalisés durant l'année 1987-1988. Ces projets se répartissent presque en parts égales entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche-développement. Quant à l'objet de recherche, on note une préséance de la recherche pédagogique (46%) et de la recherche disciplinaire (36%) sur les autres formes de recherche. D'ailleurs, cette prédominance se manifeste clairement dans l'apparition des types dominants de recherche au collégial que sont la recherche fondamentale-théorique-disciplinaire, fondamentale-expérimentale-disciplinaire, développement-opérationnelle-pédagogique et appliquée-théorique-pédagogique.

Relativement aux subventions, l'inventaire révèle que moins de la moitié des projets font l'objet d'une demande de subvention et qu'à peine le tiers aboutit à une subvention. Les projets qui font l'objet d'un support financier sont davantage supportés par leurs collèges ainsi que par le ministère, via les programmes de la DGEC, que par les grands organismes subventionnaires.

En outre, la recherche au collégial se réalise davantage individuellement qu'en équipes, bien qu'elle donne lieu à plusieurs expériences de collaboration, notamment avec des chercheurs de son propre collège. Enfin, plus des deux tiers de ces projets de recherche ont fait l'objet d'une publication, principalement sous forme de rapports, de mémoires ou de livres.

3.3 Les structures d'aide et d'encadrement

Dans les pages précédentes, nous avons présenté les caractéristiques des chercheurs et de leurs projets de recherche. Nous avons mis en évidence leur ampleur, leur richesse et leur diversité. Nous savons tous, cependant, qu'une telle manifestation bouillonnante d'activités ne peut exister sans services d'aide ni structures d'encadrement, d'autant plus que les cégeps ne sont pas encore officiellement accrédités, dans la Loi des collèges, à faire de la recherche.

Cette situation de dynamisme en recherche, on la doit d'abord et avant tout à l'initiative des chercheurs eux-mêmes qui ont su, en dépit des nombreuses restrictions que leur impose l'ambiguïté du statut de la recherche au collégial, s'imposer aux organismes subventionnaires, tant fédéraux que provinciaux. Mais on la doit aussi au travail de construction et de soubassement qu'ont exercé au niveau des infrastructures de recherche les professionnels non enseignants ayant pour fonction dans les collèges d'accueillir les chercheurs, de les conseiller, de les encadrer et de les aider.

Nous commencerons donc par présenter les résultats au questionnaire qui fut adressé aux personnes ressources dont les fonctions consistent à venir en aide aux chercheurs. Puis nous parlerons des services d'aide et d'encadrement tels qu'ils sont perçus par ceux qui les donnent tout autant que par ceux qui les reçoivent. Enfin, nous comparerons les perceptions respectives qu'ont des services d'encadrement à la recherche, les personnes ressources d'une part, et les chercheurs d'autre part.

3.3.1 Les personnes ressources

NOMBRE

91 personnes ont été identifiées dans les collèges comme jouant le rôle de personnes ressources auprès des chercheurs. La très grande majorité d'entre elles (plus de 60) occupent des fonctions de conseillers pédagogiques auprès des enseignants. Quelques-unes sont cadres et quelques autres, enseignants ou employés de soutien. Tous les collèges disposent de telles ressources d'encadrement à la recherche, bien que leur importance varie considérablement d'un collège à l'autre. Fait à signaler, 78 de ces personnes ressources oeuvrent dans le secteur francophone de l'enseignement collégial et se partagent 40 collèges, alors que 13 oeuvrent dans le secteur anglophone, s'y partageant 4 collèges.

Ces 91 personnes ont reçu le questionnaire destiné aux personnes ressources (cf. Annexe IV). De ce nombre, 64 ont retourné le questionnaire (70.3%), dont 62 l'ont dûment complété et ont reconnu que l'aide à la recherche faisait partie de leur tâche.

Nous avons reçu 51 réponses sur 78 envois chez les francophones (65.4%) et 13 sur 13 (100%) du côté anglophone. Le portrait que nous dégagerons des personnes ressources risque, à cet égard, de comporter un léger biais en faveur des anglophones, si tant est qu'il y a des différences majeures entre ces deux populations de conseillers à la recherche.

SEXE

À l'instar des chercheurs et du personnel des collèges, la population des personnes ressources est majoritairement masculine. 78.13% sont des hommes et 20.31% sont des femmes. La proportion des hommes est légèrement supérieure chez les francophones que chez les anglophones.

ÂGE

L'âge des personnes ressources se rapproche sensiblement de celui des chercheurs. Il se situe dans la strate des 36 à 55 ans, indiquant, cependant, un léger indice de plus grand vieillissement avec 31% des répondnts entre 46 et 55 ans contre 16%, chez les chercheurs.

EXPÉRIENCE

Leur maturité en âge se reflète sur leur nombre d'années d'expérience au collégial. Près de 40% d'entre elles comptent plus de 16 années d'expérience dans les collèges et près de 80% plus de 11 années. Toutefois, il semble que les fonctions de soutien à la recherche soient nouvelles chez plusieurs d'entre elles, puisque 40% des répondants ont indiqué n'exercer leurs fonctions de personnes ressources que depuis moins de 3 ans et près de 60% depuis moins de 7 ans.

Ces données permettent de penser que plusieurs personnes ressources ont été affectées à la recherche à la suite des nombreux développements connus dans ce secteur de la mission des collèges depuis 1982, comme en témoignent les faits rapportés dans la partie historique du présent rapport.

DIPLÔMES

Les personnes ressources détiennent principalement des diplômes de maîtrise (70%). Peu d'entre elles détiennent un doctorat (13%) ou un baccalauréat (15%). Comme pour les chercheurs, ce sont les anglophones qui détiennent le plus de doctorats (23%).

FONCTION

Le tableau 3-25 présente la répartition des personnes ressources selon les fonctions qu'elles exercent dans leur collège.

TABLEAU 3-25

Répartition des personnes ressources selon leurs fonctions

FONCTION	TOUS FRÉQ	%	FRANCOPHONES FRÉQ	%	ANGLOPHONES FRÉQ	%
CONSEILLER PÉDAG.	39	54.1%	37	62.7%	2	15.3%
CADRE	15	20.8%	8	13.5%	7	53.8%
ENSEIGNANT	9	12.5%	8	13.5%	1	7.6%
PROFESSIONNEL	4	5.5%	2	3.3%	2	15.3%
SOUTIEN	3	4.1%	2	3.3%	1	7.6%
AUTRE	2	2.7%	2	3.3%	0	0.0%
NOMBRE TOTAL	72*		59		13	

* Quelques répondants ont indiqué deux fonctions.

On constate que la majorité des personnes ressources (54.1%) occupent effectivement un poste de conseiller pédagogique. Ce nombre atteint même 62.7%, chez les francophones. La majorité d'entre elles est d'ailleurs affectée à des tâche d'aide pédagogique. Par ailleurs, le pourcentage des cadres doit également retenir notre attention. S'il est relativement faible chez les francophones, on constate que chez les anglophones il représente la majorité (53.8%). Ces cadres relèvent majoritairement de la Direction des Services Pédagogiques (56%) ou d'un bureau autonome de Recherche et Développement. Cette différence laisse entendre que les anglophones ont adopté envers la recherche les mêmes structures que les universités et que les personnes ressources qui oeuvrent auprès des chercheurs y ont, chez eux, fonction de cadre.

La très forte majorité des personnes ressources sont à temps plein. C'est le cas 95% des cadres et de plus de 85% des conseillers pédagogiques. Cette donnée ne signifie pas, cependant, que ces personnes exercent leurs fonctions d'aide et d'encadrement à plein temps. Loin de là.

Interrogés sur le pourcentage de la tâche utilisée à l'encadrement d'activités de recherche, 65% des répondants ont déclaré qu'ils y consacraient moins de 25% et à peine 8% (6 répondants) ont dit y consacrer plus de 75% de leur tâche. Le support à la recherche constitue de toute évidence une activité parmi plusieurs autres dans le travail des personnes ressources et cette activité semble varier considérablement d'un collège à l'autre. Nous devons signaler, ici encore, que c'est chez les anglophones que l'on consacre le plus de temps à l'encadrement à la recherche, puisqu'on retrouve chez eux 5 des 6 répondants qui ont déclaré consacrer plus de 75% de leur tâche à ces fonctions d'encadrement contre seulement une, chez les francophones.

En résumé:

Les personnes ressources affectées à l'encadrement des travaux de recherche sont très expérimentées et connaissent bien le milieu collégial où elles oeuvrent en moyenne depuis plus de 12 années. Leur affectation aux services de recherche est cependant plus récente et date des grands changements d'orientation du ministère envers la recherche au collégial, au début des années 80. De plus, ces personnes ressources sont fortement scolarisées et détiennent au moins des diplômes de maîtrise. Elles exercent des fonctions de conseillers pédagogiques ou de cadres et partagent leur travail à la recherche avec de nombreuses autres tâches d'aide pédagogique.

3.3.2 Les services d'aide et d'encadrement

Que les personnes ressources soient cadres ou conseillers pédagogiques, elles sont regroupées dans des services qui, comme nous venons de le voir, font directement ou indirectement partie de la Direction des Services pédagogiques. Les deux structures dominantes à cet égard sont les services d'aide pédagogique et les services de recherche et de développement. Ces différences d'appellations sont sans doute très importantes, en ce qu'elles dénotent des orientations majeures relativement à la place de la recherche dans un collège, mais en pratique, les gens y effectuent les mêmes tâches. C'est du moins ce qui ressort de nos investigations.

NATURE DES SERVICES DE RECHERCHE — QUESTION 16

Le tableau 3-26 présente l'image que se font les chercheurs des structures de recherche de leur collège, telle que révélée par leurs réponses à la questions 16.

TABLEAU 3-26

Répartition des structures d'encadrement de la recherche selon la perception des chercheurs

STRUCTURE	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE	700	68.36%	633	70.81%	67	51.54%
PROGRAMME DE SUBVENTION	329	32.13%	281	31.43%	48	36.92%
SERVICE DE RECHERCHE	317	30.96%	246	27.52%	71	54.62%
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	180	17.58%	136	15.21%	44	33.85%
POLITIQUE DE RECHERCHE	176	17.19%	145	16.22%	31	23.85%
ASSOCIATION-CHERCHEURS	37	3.61%	31	3.47%	6	4.62%
AUTRES STRUCTURES	92	8.98%	59	6.60%	33	25.38%
NOMBRE DES RÉPONDANTS	1024		894		130	

Ces résultats indiquent que 68.3% des chercheurs reconnaissent que leur collège dispose de conseillers pédagogiques affectés à des tâches d'encadrement de la recherche. Seulement 9% des répondants ont indiqué qu'il n'y en avait pas, les autres l'ignoraient. La différence entre francophones et anglophones est importante à ce point de vue puisque seulement la moitié des anglophones reconnaissent l'existence d'une telle structure de services à la recherche. Rappelons que ces résultats sont relativement conformes à ce que nous révélait le questionnaire aux personnes ressources. Le poste de conseiller pédagogique est, en effet, beaucoup plus répandu dans les collèges francophones que dans les collèges anglophones, chez qui ce sont davantage des cadres qui s'occupent de l'encadrement à la recherche.

Ce tableau nous apprend aussi que les collèges disposent de programmes locaux de subvention à la recherche. Près du tiers des chercheurs reconnaissent l'existence de ce service. Par ailleurs, dans ce dernier cas, plus du quart des chercheurs ignorent que de tels programmes existent, même s'ils sont connus par les autres chercheurs de leur collège. Cette ignorance, sur laquelle il nous faudra revenir à plusieurs reprises, laisse entrevoir des problèmes de visibilité et d'information de la part de ceux qui administrent de tels fonds. À leur décharge, on doit toutefois rappeler que ces programmes sont certes quand même relativement bien connus puisque les collèges sont apparus, lorsque nous avons traité des programmes de subvention, comme l'une des plus abondantes sources de subventions de la recherche au collégial.

Outre les conseillers pédagogiques et les programmes de subventions, les collèges disposent de services de recherche. Près de 30% des chercheurs le reconnaissent et ce pourcentage atteint même plus de 50%, chez les anglophones. Cette donnée confirme à nouveau la différence entre nos deux populations de chercheurs, à ce chapitre.

Quant aux autres structures de recherche que sont les plans de développement, les politiques de recherche et les associations de chercheurs, leur existence dans les collèges semble encore relativement marginale, du moins aux yeux des chercheurs. Bien que des différences majeures apparaissent encore ici entre francophones et anglophones, moins du quart des chercheurs savent que de telles structures existent et plus de la moitié, dans certains cas, savent qu'il n'y en pas dans leur collège. On doit toutefois faire une place à part, ici, aux autres structures qui ont été mentionnées par les chercheurs. Plusieurs francophones ont parlé du programme Performa comme autre structure d'encadrement à la recherche et plusieurs anglophones ont fait mention du Research training institute du cégep John Abbott.

Bien que ces données résultent de la perception et de la connaissance des chercheurs, on doit se surprendre du haut degré de conformité entre ce que ces derniers perçoivent et ce qui existe effectivement. À peine une dizaine de collèges disposent de plans de développement de la recherche et un peu plus d'une douzaine se sont actuellement dotés de politiques de recherche. Quant aux associations de chercheurs, à notre connaissance, seulement trois collèges en possèdent une.

Nous devons toutefois mentionner que le pourcentage de ceux qui ne savent pas est relativement élevé. Il oscille toujours entre 10 et 40% des répondants. Il dénote en ce sens un réel éloignement d'une bonne partie des chercheurs des structures de leur collège.

CHAMPS D'INTERVENTION — QUESTION 17

Les champs d'intervention des conseillers pédagogiques ainsi que ceux des services de recherche sont résumés au tableau 3-27. Ce tableau nous apprend que c'est d'abord de perfectionnement que s'occupent de tels services, ensuite d'encadrement à la recherche, d'aide pédagogique et d'information sur la recherche. Chez les anglophones, l'information à la recherche occupe la deuxième place, reléguant même l'aide pédagogique en dernière place.

TABLEAU 3-27

Champs d'intervention des conseillers pédagogiques et des services de recherche dans les collèges

INTERVENTIONS	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
PERFECTIONNEMENT	667	65.14%	595	66.55%	72	55.38%
ENCADREMENT-RECHERCHE	547	53.42%	481	53.80%	66	50.77%
AIDE PÉDAGOGIQUE	544	53.13%	493	55.15%	51	39.23%
INFORMATION-RECHERCHE	531	51.86%	460	51.45%	71	54.62%
GESTION-FONDS-RECHERCHE	241	23.54%	186	20.81%	55	42.31%
AUTRES	17	1.66%	12	1.34%	5	3.85%
NOMBRE DE RÉPONDANTS	1024		894		130	

Ces données additionnelles permettent de savoir que le perfectionnement et l'aide pédagogique sont des activités avec lesquelles la recherche entre en concurrence dans l'occupation du temps des conseillers pédagogiques et des cadres affectés à la recherche.

UTILISATION DES SERVICES DE RECHERCHE PAR LES CHERCHEURS

Les résultats qui précèdent nous renseignent sur l'existence des services de recherche dans les collèges. Mais les chercheurs les utilisent-ils?

Le graphique ci-contre indique la répartition des réponses des chercheurs concernant l'utilisation des services de recherche. On y apprend que plus de 75% d'entre eux ne recourent jamais ou rarement à de tels services d'aide et que seulement 5% disent les utiliser très souvent. En chiffres absolus, ceux qui fréquentent souvent de tels services représentent tout près de 200 chercheurs, avec une moyenne de 5 chercheurs par collège.

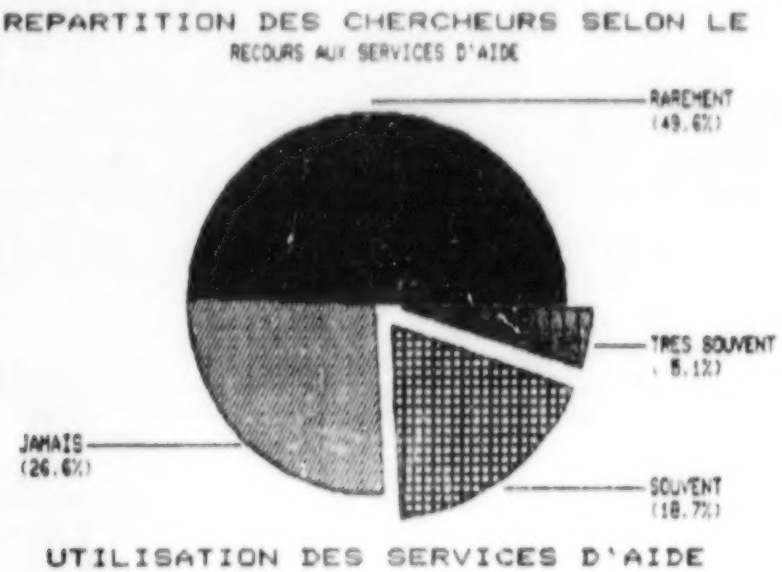

Figure 3.6 Répartition des chercheurs selon l'utilisation des services de recherche

Ces données correspondent aux perceptions qu'ont les personnes ressources de l'utilisation de leurs services par les chercheurs. Interrogées sur le nombre de chercheurs qui ont eu recours à leurs services durant la dernière année, 45% d'entre elles ont déclaré n'avoir encadré que cinq chercheurs ou moins. 30% en ont encadré entre 6 et 10 et seulement 13% en ont aidé plus d'une vingtaine. Nous préciserons plus loin la nature de l'aide et de l'encadrement dont il s'agit, mais nous ne devons pas en conclure pour l'instant qu'il s'agissait automatiquement d'un encadrement à long terme.

Chez les anglophones, toutefois, 6 personnes ressources ont mentionné qu'elles avaient fourni de l'aide à plus de 20 personnes chacune. Dans leur cas, le nombre de personnes qui recourent aux services de recherche excède substantiellement le nombre de chercheurs qui ont répondu en ce sens à notre questionnaire et nous devons indiquer qu'il n'y a aucune correspondance entre ce qu'ont déclaré les chercheurs et ce que déclarent ces personnes ressources, si ce n'est qu'un même chercheur dans leur cas ait bien pu être encadré par plus d'une personne ressource à la fois, comme cela a certes dû se produire dans le cadre du "Research training institute du collège John Abbott

SATISFACTION

On peut s'étonner du faible nombre de chercheurs qui affirment recourir aux services d'aide, mais on doit souligner que plus de 70% de ceux qui les utilisent se déclarent satisfaits ou très satisfaits des services reçus. En chiffres absolus, cela représente un peu plus de 350 chercheurs satisfaits.

Seulement 9% des chercheurs se sont déclarés très insatisfaits et ce pourcentage descend même à 4%, chez les anglophones.

Le croisement de ces variables "connaissance des services", "utilisation des services" et "satisfaction des services reçus" avec les autres variables du questionnaire, nous révèle des choses surprenantes.

Indiquons d'abord que les chercheurs qui obtiennent le moins de subventions sont ceux qui ignorent que des services de recherche existent dans leur collège. Ceux qui ignorent l'existence de tels services, les utilisent moins et obtiennent, par conséquent moins de subventions. Ce qui étonne à cet effet, c'est que cette constatation ne semble prévaloir que pour ceux qui ignorent l'existence des services d'aide, car ceux qui disent

savoir que de tels services n'existent pas, même si c'est à tort, ne semblent pas être pénalisés outre mesure par le non-recours aux services d'aide. Dans ce dernier cas, sachant que le service n'existe pas, ils développent par eux-mêmes la capacité de s'adresser directement aux organismes subventionnaires.

En outre, on constate que ce sont les chercheurs impliqués dans des projets de recherche pédagogique ainsi que ceux qui utilisent les étudiants qui sont les plus au courant de l'existence des services de recherche de leurs collèges. On note également une très forte relation entre la connaissance des services de recherche à l'intérieur d'un collège et celle des intervenants extérieurs dans le dossier de la recherche au collégial. Cette relation nous conduit à penser que les chercheurs qui sont les plus près des personnes ressources sont davantage sensibilisés que les autres aux grandes problématiques de la recherche au collégial et sont probablement plus impliqués dans les grands enjeux qui se dessinent actuellement concernant l'avenir de la recherche dans les collèges.

ENCADREMENT DES CHERCHEURS — QUESTIONS 20 ET 21

Nous venons de mentionner qu'un fort pourcentage de chercheurs étaient au courant de l'existence des services d'aide et d'encadrement de leur collège et que, malgré le faible pourcentage de ceux qui y recourent, ils en tirent profit et satisfaction. Nous allons maintenant nous interroger sur la nature des services d'aide dont les chercheurs ont besoin ainsi que sur les types d'aide dispensés par les personnes ressources.

Commençons par la demande d'aide de la part des chercheurs. Cette demande est résumée aux tableaux 3-28 et 3-29 qui sont présentés aux pages suivantes. Le tableau 3-28 présente les besoins reliés au suivi du projet de recherche, alors que le tableau 3-29 présente les besoins d'aide matérielle.

TABLEAU 3-28

Répartition des réponses des chercheurs en fonction de l'aide souhaitée

TOUS AIDE SOUHAITÉE	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%	FRÉQ	%
RESSOURCES FINANCIÈRES	347	33.89%	317	35.46%	30	23.08%
PRÉSENTATION DU PROJET	254	24.80%	231	25.84%	23	17.69%
PUBLICATION	227	22.17%	217	24.27%	10	7.69%
RÉDACTION DU PROJET	225	21.97%	205	22.93%	20	15.38%
ANALYSE DES RÉSULTATS	197	19.24%	185	20.69%	12	9.23%
DOCUMENTATION	196	19.14%	182	20.36%	14	10.77%
MÉTHODOLOGIE	196	19.14%	185	20.69%	11	8.46%
RÉDACTION DU RAPPORT	187	18.26%	176	19.69%	11	8.46%
ÉMERGENCE DU PROJET	171	16.70%	153	17.11%	18	13.85%
CUEILLETTE DES DONNÉES	171	16.70%	160	17.90%	11	8.46%
AUTRES	35	3.42%	30	3.36%	5	3.85%
NOMBRE DES RÉPONDANTS	1024		894		130	

Ce tableau indique que ce sont surtout les ressources financières, la présentation du projet à un organisme subventionnaire et la publication des résultats qui posent des problèmes majeurs aux chercheurs et que c'est surtout à leur égard qu'ils sont portés à demander de l'aide. Suivent quand même d'assez près toutes les difficultés méthodologiques inhérentes à la réalisation d'un projet de recherche, la documentation, la cueillette et l'analyse des résultats ainsi que la méthodologie elle-même.

Peu de différences apparaissent ici entre les chercheurs francophones et anglophones, si ce n'est dans l'ordre même des difficultés, les anglophones manifestant, en général, un peu moins de difficultés dans la méthodologie et un peu plus dans la conceptualisation et l'émergence du projet.

Invités à se prononcer sur l'accessiblité de l'aide demandée ainsi que sur l'adéquation entre leurs besoins et l'aide reçue, les chercheurs ont dans l'ensemble indiqué que l'offre était inférieure à la demande. L'accessibilité des services est toujours inférieure aux besoin exprimés par les chercheurs et

l'aide reçue correspond presque toujours au tiers de celle qui avait été demandée. Quant à l'adéquation entre l'aide reçue et l'aide manifestée, les pourcentages obtenus n'indiquent pas de très hauts degrés de satisfaction. Cette constatation ne prévaut pas nécessairement pour l'aide matérielle, comme l'indique le tableau 3-29.

TABLEAU 3-29

Répartition des réponses des chercheurs en fonction de l'aide matérielle souhaitée

RESSOURCES MATÉRIELLES	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
SECRÉTARIAT	322	31.45%	273	30.54%	49	37.69%
IMPRIMERIE	279	27.25%	236	26.40%	43	33.08%
INFORMATIQUE	216	21.09%	183	20.47%	33	25.38%
MATÉRIEL DE BUREAU	209	20.41%	176	19.69%	33	25.38%
LOCAUX	197	19.24%	179	20.02%	18	13.85%
ÉQUIPEMENTS	178	17.38%	160	17.90%	18	13.85%
LABORATOIRE	116	11.33%	102	11.41%	14	10.77%
AUTRES	19	1.86%	15	1.68%	4	3.08%
NOMBRE DE RÉPONDANTS	1024		894		130	

L'aide matérielle souhaitée se situe surtout au niveau des services d'appoint, comme le secrétariat, l'imprimerie et le matériel de bureau. S'inscrivent ensuite les besoins spécifiques en informatique, en laboratoires et en équipements spécialisés.

Dans le cas des ressources matérielles, les besoins des chercheurs sont parfois inférieurs à l'offre des services. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'imprimerie, le matériel de bureau et les services informatiques. Il n'est donc pas surprenant de voir que, dans ces cas, l'aide utilisée soit apparue relativement conforme à l'aide souhaitée. Dans plusieurs cas, les chercheurs ont jugé cette aide appropriée à leurs besoins, sauf dans le cas du secrétariat où cette aide n'a semblé adéquate que dans un peu plus de la moitié des cas. On pourra constater l'importance de ces résultats en consultant les graphiques qui figurent à la page suivante.

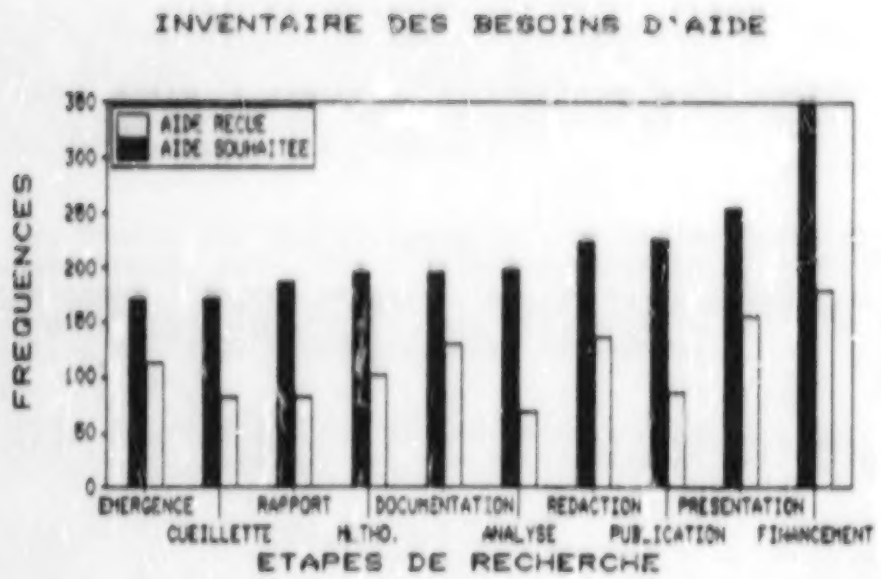

Figure 3.7. Représentation graphique de l'aide demandée par les chercheurs comparativement à l'aide reçue.

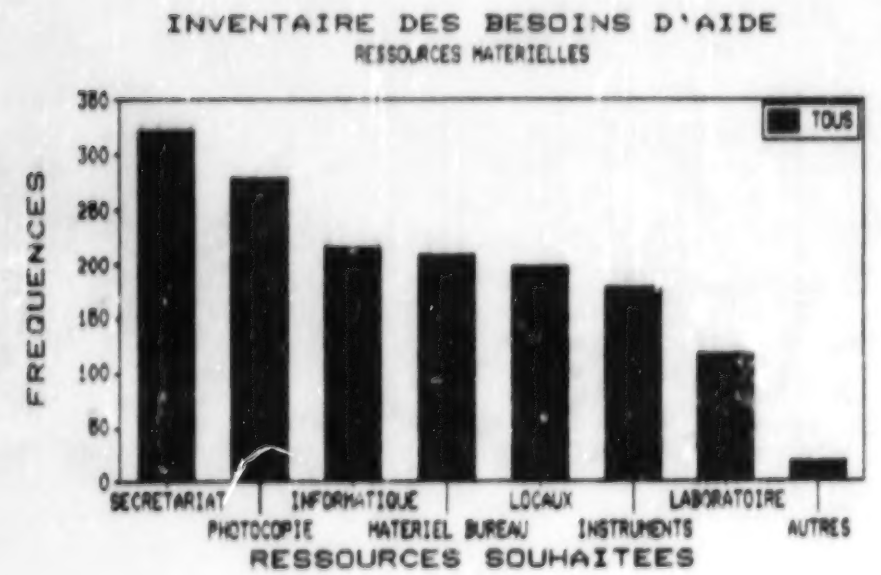

Figure 3.8 Représentation graphique de l'aide matérielle demandée par les chercheurs.

Le croisement de ces variables avec les autres indique que ce sont les chercheurs en équipes multidisciplinaires qui déclarent avoir reçu le plus d'aide et que ce sont les subventionnés qui se déclarent les plus satisfaits. Ces constatations valent autant pour l'aide et l'encadrement des projets de recherche que pour les ressources matérielles dont les chercheurs ont pu profiter. Dans le cas des ressources matérielles de secrétariat et d'imprimerie, ce sont par contre, les chercheurs individuels qui manifestent davantage leur état de satisfaction.

Ces résultats en provenance du questionnaire des chercheurs doivent être comparés avec ceux du questionnaire des personnes ressources qui figurent dans les tableaux 3-30, 3-31 et 3-32.

TABLEAU 3-30

Répartition des fonctions d'encadrement de la recherche telles que déclarées par les personnes ressources

ENCADREMENT	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
INFORMATION	58	90.63%	47	92.16%	11	84.62%
SUBVENTION	54	84.38%	43	84.31%	11	84.62%
FINANCEMENT	53	82.81%	40	78.43%	13	100 %
RÉDACTION DU PROJET	52	81.25%	43	84.31%	9	69.23%
MÉTHODOLOGIE	41	64.06%	33	64.71%	8	61.54%
CONTRÔLE BUDGET	38	59.38%	33	64.71%	5	38.46%
ANALYSE (SUPPORT)	34	53.13%	29	56.86%	5	38.46%
CORRECTION RAPPORT	33	51.56%	29	56.86%	4	30.77%
PUBLICATION	32	50.00%	29	56.86%	3	23.08%
RÉUNIONS	30	46.88%	25	49.02%	5	38.46%
DOCUMENTATION	28	43.75%	22	43.14%	6	46.15%
COLLOQUES	27	42.19%	20	39.22%	7	53.85%
ANALYSE (PARTIC.)	23	34.38%	18	35.29%	4	30.77%
CUEILLETTE	12	18.75%	8	15.69%	4	30.77%
AUTRES	6	9.38%	5	9.80%	1	7.69%
NOMBRE DE RÉPONDANTS	64		51		13	

Interrogées sur la nature de l'aide qu'ils dispensent aux chercheurs, les personnes ressources ont indiqué que leur tâche consistait surtout à donner de l'information sur la recherche (90.63%), à aider les chercheurs à présenter leur

demande de subvention (84.38%), à obtenir du financement (82.81%) et à rédiger le projet de recherche (81.25%). Viennent ensuite le support méthodologique, le contrôle budgétaire, la rédaction du rapport, la correction du rapport de recherche et la publication. Enfin, s'ajoutent les tâches de participation aux réunions, la documentation, la participation aux colloques, la cueillette et l'analyse des résultats.

Ces étapes varient quelques fois entre les francophones et les anglophones, mais dans l'ensemble elles se ressemblent considérablement. Seules la participation aux colloques ainsi que la documentation impliquent chez ces derniers une plus grande participation de la part des personnes ressources.

La perception que les personnes ressources ont des besoins d'aide exprimés par les chercheurs est résumée au tableau 3-31.

TABLEAU 3-31

Répartition des services demandés par les chercheurs selon les personnes ressources

SERVICES	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
INFORMATION	160	83.33%	126	82.35%	34	87.18%
RÉDACTION DU PROJET	143	74.48%	107	69.93%	36	92.31%
FINANCEMENT	141	73.44%	106	69.28%	35	89.74%
SUBVENTION	138	71.88%	109	71.24%	29	74.36%
CONTRÔLE BUDGET	112	58.33%	95	62.09%	17	43.59%
MÉTHODOLOGIE	99	51.56%	81	52.94%	18	46.15%
PUBLICATION	92	47.92%	81	52.94%	11	28.21%
CORRECTION RAP.	87	45.31%	75	49.02%	12	30.77%
ANALYSE (SUPPORT)	78	40.63%	63	41.18%	15	38.46%
RÉUNIONS	72	37.50%	60	39.22%	12	30.77%
DOCUMENTATION	71	36.98%	47	30.72%	24	61.54%
ANALYSE (PARTIC.)	66	34.38%	58	37.91%	8	20.51%
COLLOQUES	54	28.13%	41	26.80%	13	33.33%
CUEILLETTE	46	23.96%	34	22.22%	12	30.77%
AUTRES	20	10.42%	13	8.50%	7	17.95%
BASE DU CALCUL	192		153		39	

Cette perception des besoins des chercheurs de la part des personnes ressources est relativement symétrique à la ventilation des tâches qu'elles effectuent. Ainsi, on retrouve les 4 mêmes items en tête de liste, à savoir: l'information, les demandes de subvention, le financement et la rédaction du projet. Viennent en deuxième lieu, les 5 mêmes items: contrôle du budget, méthodologie, publication, correction du rapport et support dans l'analyse des résultats. Enfin, arrivent en dernier lieu les cinq autres éléments: la participation aux réunions, la documentation, l'analyse des résultats, la participation aux colloques et la cueillette des résultats. Il y a donc, ainsi, cohérence entre l'offre et la demande.

Y a-t-il cohérence, cependant, entre ce que demandent effectivement les chercheurs et ce qu'offrent les personnes ressources? On peut, dans l'ensemble, répondre par l'affirmative, bien que deux divergences intéressantes ressortent de nos investigations. Ainsi, les chercheurs souhaiteraient un peu plus d'aide méthodologique que semblent le percevoir les personnes ressources, qui elles, de leur côté, insistent un peu plus que demandé sur les fonctions de contrôle (cf. tableau 3-28, page 114).

Le tableau 3-32 qui porte sur les services réellement rendus par les personnes ressources en fonction des sollicitations des chercheurs confirme ces résultats.

Ce tableau indique que le travail réellement effectué par les personnes ressources consiste principalement à encadrer la rédaction des projets, à assister les demandes de financement et à transmettre l'information sur les organismes subventionnaires. Il indique, également, que les aspects méthodologiques ainsi que le contrôle du déroulement des activités de recherche se disputent les places intermédiaires, suivis en dernier lieu de l'assistance dans l'analyse des résultats, la publication et la participation aux colloques.

TABLEAU 3-32

Répartition des services d'aide en fonction du temps exigé par les tâches d'encadrement

SERVICES D'AIDE	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
RÉDACTION DU PROJET	212	66.25%	178	69.80%	34	52.31%
INFORMATION	182	56.88%	148	58.04%	34	52.31%
SUBVENTION	117	36.56%	99	38.82%	18	27.69%
MÉTHODOLOGIE	91	28.44%	76	29.80%	15	23.08%
FINANCEMENT	53	16.56%	36	14.12%	17	26.15%
CONTRÔLE BUDGET	45	14.06%	35	13.73%	10	15.38%
RÉUNIONS	38	11.88%	24	9.41%	14	21.54%
ANALYSE (SUPPORT)	25	7.81%	18	7.06%	7	10.77%
ANALYSE (PARTIC.)	19	5.94%	19	7.45%	0	0.00%
CORRECTION RAP.	18	5.63%	18	7.06%	0	0.00%
PUBLICATION	17	5.31%	16	6.27%	1	1.54%
COLLOQUES	12	3.75%	9	3.53%	3	4.62%
CUEILLETTE	9	2.81%	5	1.96%	4	6.15%
DOCUMENTATION	5	1.56%	5	1.96%	0	0.00%
AUTRES	23	7.19%	14	5.49%	9	13.85%
BASE DU CALCUL	320		255		65	

CONTRIBUTION DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE DANS LES COLLÈGES

Cette partie sur l'aide et l'encadrement des chercheurs met en relief l'importance des conseillers pédagogiques dans le développement de la recherche au collégial et tend à confirmer que leur travail répond relativement bien aux attentes et aux besoins des chercheurs. Elle ne serait, cependant, pas complète si nous ne faisions état des résultats de la rencontre Dacum-Delphi que nous avons tenue avec une dizaine de conseillers pédagogiques de la région de Montréal.

Bien qu'un compte rendu relativement détaillé des résultats de cette rencontre figure à l'annexe VI, nous en indiquerons quand même ici les grandes conclusions.

Mentionnons que la contribution des conseillers pédagogiques au développement de la recherche au collégial se manifeste tout particulièrement dans leurs collèges respectifs, mais qu'elle s'étend également à l'ensemble du réseau des cégeps.

Dans leurs collèges respectifs, les conseillers pédagogiques sont appelés à exercer simultanément des fonctions de valorisation de la recherche, de diffusion d'informations, de gestion, d'encadrement et de perfectionnement des chercheurs. Ainsi, sous chacun de ces titres, ils ont à intervenir auprès des administrateurs de leur collège pour y défendre la place de la recherche ainsi que pour en faire la promotion.

Ces rôles varient considérablement selon l'état d'avancement des chercheurs. Dans les collèges où la majorité des chercheurs en sont au stade de l'émergence, les conseillers pédagogiques sont principalement appelés à recruter les chercheurs, à les aider à rédiger leurs projets et à les soutenir dans la présentation des demandes de subvention aux organismes subventionnaires. De plus, dans ce cas, ils ont souvent eux-mêmes à s'impliquer dans des activités de recherche, de manière à servir de modèles à ceux qui aspirent à de telles activités.

Dans les collèges, par ailleurs, où les activités de recherche sont en phase de consolidation, où l'on dénombre quelques excellentes équipes et où le nombre des chercheurs actifs dépasse le seuil critique de 10% du personnel, le rôle des conseillers pédagogiques est davantage axé sur l'encadrement, le perfectionnement et la gestion de la recherche. Dans ces cas, en effet, les chercheurs n'ont plus tellement besoin qu'on valorise la recherche, ni même qu'on les informe de choses qu'ils savent pertinemment bien, que de recevoir le soutien et le support technique permettant d'obtenir les ressources nécessaires à mener leurs projets à terme. Dans ces établissements, il n'est pas rare de voir les conseillers pédagogiques administrer eux-mêmes des budgets de recherche ni même gérer des programmes ou des fonds locaux de subvention à la recherche.

Dans les 5 ou 6 collèges les plus avancés en recherche, le rôle des conseillers pédagogiques est nettement orienté vers l'établissement de collaborations entre les chercheurs de leur collège et ceux des universités, des industries et des centres de

recherche. La supervision des chercheurs des collèges, la mise au point de protocoles d'entente équitables à leur égard et la supervision du processus de collaboration occupent alors une bonne partie de leur temps.

Quant à la contribution des conseillers pédagogiques à l'extérieur de leur collège, dans le réseau des cégeps ainsi que dans le milieu des organismes subventionnaires, les participants à cette rencontre ont été unanimes à reconnaître que, sans le dynamisme et l'acharnement de plusieurs d'entre eux, l'ordre collégial n'aurait jamais occupé la place qui lui est maintenant dévolue. Ils furent les premiers artisans des programmes ministériels durant les années 70, les grands critiques des orientations gouvernementales en matière de recherche au début des années 80 et les principaux maîtres d'oeuvre de la mise en place des structures de recherche, ces dernières années. Leur contribution, jointe au dynamisme et au nombre toujours grandissant des chercheurs, aura permis, selon leur propre témoignage, que les collèges eux-mêmes, en tant que réseau et en tant que regroupement distinct des universités, émergent au monde de la recherche.

En résumé:

Cette partie sur les services d'aide et d'encadrement aux chercheurs aura permis de souligner la polyvalence remarquable des conseillers pédagogiques et des cadres qui oeuvrent en tant que personnes ressources auprès des chercheurs. Ces personnes ont à partager leur temps et leur travail entre des fonctions très disparates et souvent incompatibles. Elles sont responsables du perfectionnement et de l'aide pédagogique auprès des enseignants en même temps qu'elles encadrent les activités de recherche et qu'elles partagent bon nombre de dossiers reliés au développement des collèges. De plus, dans le seul secteur de la recherche, elles doivent diversifier leurs investissements d'énergies en tenant compte des besoins fort disparates des chercheurs. Les uns demandent du financement, d'autres du support à l'émergence de projets, d'autres du soutien à la publication et d'autres encore de l'expertise méthodologique. Les exigences à leur égard varient souvent en fonction de l'état de préparation des chercheurs. Plus ces derniers sont en émergence, plus ils accaparent de ressources d'aide et d'encadrement.

Si les chercheurs sont peu nombreux à utiliser les services de recherche de leurs collèges respectifs, ceux qui les utilisent sont néanmoins très satisfaits. A cet égard, nos résultats établissent que les personnes ressources sont à l'affût des besoins des chercheurs et qu'ils ajustent leurs tâches en fonction des demandes qui leur sont adressées.

3.4 Les retombées des recherches

Nous terminerons cette partie sur la présentation des résultats en discutant des retombées des projets de recherche.

Le questionnaire demandait aux chercheurs de se prononcer sur les retombées de leurs recherches dans leur enseignement, sur leur département, leur collège, le réseau des cégeps, leur région, leur discipline, l'avancement des connaissances ainsi que sur eux-mêmes.

Les résultats à ces questions sont rapportés aux tableaux 3-33 et 3-34 qui suivent. Pour les fins de la présente analyse, seule la catégorie "beaucoup de retombées" a été prise en considération.

TABLEAU 3-33

Retombées de la recherche au collégial selon les chercheurs

RETOMBÉES	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
ENSEIGNEMENT	618	66.24%	540	67.25%	78	60.00%
CONNAISSAISSANCES	258	27.65%	224	27.90%	34	26.15%
COLLÈGE	232	24.87%	114	14.20%	118	90.77%
DISCIPLINE	231	24.76%	203	25.28%	28	21.54%
DÉPARTEMENT	226	24.22%	204	25.40%	22	16.92%
RÉGION	75	8.04%	68	8.47%	7	5.38%
RÉSEAU	69	7.40%	63	7.85%	6	4.62%
AUTRE	25	2.68%	21	2.62%	4	3.08%
NOMBRE TOTAL	933		803		130	

Ce tableau indique que c'est surtout dans l'enseignement que se manifestent les retombées des recherches. Près des deux tiers des chercheurs considèrent ainsi que leurs recherches ont beaucoup de retombées sur l'enseignement. Ces données corroborent les nombreux commentaires qui ont été formulés tout

au long du questionnaire à cet égard. Une très forte majorité de chercheurs estiment, en effet, que la recherche au collégial doit contribuer à l'enseignement et que sans rapport étroit entre recherche et enseignement, la recherche perdrait sa légitimité et sa raison d'être.

Outre l'enseignement, les activités de recherche contribuent à l'avancement des connaissances. Plus du quart (27.65%) des chercheurs estiment ainsi que leurs recherches contribuent beaucoup à faire avancer la science.

Mentionnons que ces résultats sur les retombées des recherches rejoignent fidèlement les commentaires des chercheurs. Ces derniers ont à plusieurs reprises indiqué que la recherche a sa place au collégial, mais que pour s'y développer il faut que les collèges consentent les ressources nécessaires à son épanouissement. Dans la mesure où le chercheur évolue dans un collège qui investit en recherche, il a le sentiment que ses travaux bénéficient au collège. Il en est de même des départements. Si le chercheur sent l'appui de ses collègues départementaux, il tend à croire que ses recherches profitent à son département. Dans les cas contraires, il a le vif sentiment que ses réalisations ne profitent à personne. En ce sens, plusieurs ont déploré l'attitude négative envers la recherche de la part des enseignants qui n'en font pas. Ils ont à plusieurs reprises identifié leur département comme obstacle à la poursuite de leurs travaux. Ils ont, ainsi, parlé de la mesquinerie, de la jalousie et du rejet des autres enseignants de leur département. Cette perception explique, sans doute, que les retombées sur le département soient plus faibles (24%) que prévues, puisque c'est d'abord dans les départements que vivent les chercheurs, que se planifie et que s'organise l'enseignement.

Ces données sur les retombées en général correspondent aussi aux perceptions que les chercheurs ont de l'impact de leurs recherches sur eux-mêmes ainsi que sur leur crédibilité et leur sentiment de compétence. Le tableau 3-34 rapporte ces résultats.

Aux yeux des chercheurs, c'est d'abord sur soi-même que la recherche produit des effets bénéfiques. Elle augmente l'habileté à faire de la recherche et contribue à augmenter la crédibilité du chercheur dans son département, dans son collège ainsi que dans sa discipline. On ne peut que se surprendre du faible pourcentage de ceux qui ont déclaré voir leur crédibilité augmenter dans le milieu de la recherche ainsi que dans leur région. Ce fait s'explique sans doute par la faible diffusion des résultats de recherche dans des revues scientifiques où les chercheurs du collégial pourraient se faire connaître des autres chercheurs.

TABLEAU 3-34

Retombées des activités de recherche sur les chercheurs eux-mêmes

RETOMBÉES	TOUS FRÉQ	%	FRANÇAIS FRÉQ	%	ANGLAIS FRÉQ	%
HABILETÉ-RECH.	581	62.27%	522	65.01%	59	45.38%
CRÉDIBILITÉ-DÉP.	317	33.98%	299	37.24%	18	13.85%
COLLÈGE	290	31.08%	274	34.12%	16	12.31%
DISCIPLINE	237	25.40%	212	26.40%	25	19.23%
MILIEU-RECHERCHE	115	12.33%	90	11.21%	25	19.23%
RÉGION	105	11.25%	99	12.33%	6	4.62%
RÉSEAU	82	8.79%	77	9.59%	5	3.85%
AUTRE	18	1.93%	15	1.87%	3	2.31%
NOMBRE TOTAL	933		803		130	

Le croisement de ces variables avec les autres variables du questionnaire permet d'établir que plus les chercheurs utilisent les étudiants, à quelque titre que ce soit, plus ils estiment que leurs recherches ont de retombées sur l'enseignement, sur le département ainsi que sur le collège.

Par ailleurs, ce sont les chercheurs qui travaillent en équipes multidisciplinaires qui se voient davantage reconnus par leur département ainsi que par leur collège, leur région et le milieu de la recherche.

En outre, des écarts remarquables se manifestent à ce chapitre des retombées entre les divers types de recherche. Si la recherche pédagogique domine les retombées sur l'enseignement ainsi que sur le département, elle se fait devancer par la recherche disciplinaire en ce qui concerne les retombées dans le réseau des cégeps ainsi que dans les régions et le milieu de la recherche.

Enfin, et cela va de soi, plus les chercheurs ont de publications à leur crédit, plus ils estiment que leurs recherches ont de retombées appréciables tant sur eux-mêmes que sur leur enseignement, leur département et leur collège.

Chapitre 4

Analyse et interprétation des résultats

L'analyse des résultats sur les activités de recherche au collégial suivra de près l'ordre des hypothèses que nous avons présentées dans le premier chapitre sur "Le développement de la recherche au collégial" (cf. page 31 et suivantes).

Nous aborderons d'abord la question du potentiel et de l'expertise en recherche du réseau collégial. Y seront discutées les hypothèses relatives aux chercheurs, à leurs projets et à leur masse critique de même que celles concernant la différenciation des collèges en émergence, en consolidation et en insertion dans les réseaux de recherche. Puis, nous discuterons de la qualité des projets telle qu'envisagée sous l'angle des types dominants de recherche. Nous y reviendrons sur les hypothèses relatives à la qualité des projets de recherche. Ensuite, nous parlerons des programmes de subvention et des hypothèses concernant leur importance cruciale dans le développement de la recherche au collégial. Et, finalement, nous examinerons les structures d'aide et d'encadrement à la recherche à la lumière des hypothèses sur leur rôle déterminant dans l'état de développement de la recherche au collégial.

4.1 Le potentiel et l'expertise des collèges en matière de recherche

Nos résultats confirment les hypothèses sur le potentiel appréciable des collèges en matière de recherche. Ces hypothèses avaient été soutenues par plusieurs intervenants de l'enseignement collégial et du monde de la recherche, dont notamment le MESS, le Conseil de la politique scientifique du Québec, le Conseil des collèges, la DGEC, la Fédération des cégeps et le Fonds FCAR. Ce potentiel s'établit, selon nos données, et étant relativement conservateur, entre 10 et 15% du personnel des collèges. Ce potentiel représente tout près de 1500 chercheurs. En outre, plus de la moitié de ces chercheurs sont actuellement impliqués dans la réalisation d'un projet de recherche. Ce fait signifie qu'au delà de 800 projets de recherche sont, cette année, en cours de réalisation.

En outre, les chercheurs du collégial présentent une expertise de plus en plus solide, puisque plus de la moitié d'entre eux comptent au moins deux projets de recherche à leur crédit et que plus d'une centaine réalisent régulièrement des travaux de recherche. Par ailleurs, la moitié des projets font l'objet d'une demande de subvention et près du quart se voient subventionnés. Cette activité intense a conduit ces dernières années à la publication de plus de 2000 articles scientifiques, dont près de 10% dans des revues avec comités de lecture.

Toutefois, en conformité avec nos hypothèses sur le sujet, ce potentiel et cette expertise ne se distribuent pas de façon homogène dans tous les collèges du réseau. Nous avons noté à plusieurs reprises l'état de plus grand avancement de certains chercheurs par rapport à d'autres. Cette différenciation entre les chercheurs quant à leur état d'avancement nous conduit à la conclusion qu'il y a, dans le réseau collégial, trois catégories d'établissements: ceux dont les chercheurs sont en émergence, ceux où ils sont en consolidation et ceux où ils sont en insertion dans les réseaux de la recherche.

Les collèges dont les chercheurs sont en émergence

Ces établissements se caractérisent principalement par le petit nombre de chercheurs qu'on y trouve ainsi que par leur faible productivité, tant en nombre de projets générés qu'en nombre de publications et de demandes de subvention. Ce sont, en règle générale, des collèges chez qui le pourcentage des chercheurs par rapport à l'ensemble du personnel ne dépasse guère 5 à 6%. Ils représentent tout près du tiers des collèges. Dans leurs cas, la faible masse de leurs chercheurs ne permet pas d'effet d'entraînement ni d'enracinement. La recherche y est le fait de chercheurs isolés, dont l'intérêt pour la recherche est passager et aléatoire. Leur potentiel est sans doute le même que celui des autres collèges, eu égard aux diplômes, aux années de scolarité ainsi qu'à l'expérience dans l'enseignement collégial, mais leur expertise est relativement peu développée.

Concernant ces collèges, la recontre Dacum-Delphi avec les conseillers pédagogiques nous a permis de faire ressortir quelques caractéristiques majeures. Ce sont des collèges où les administrations commencent à peine à investir dans les structures d'aide et d'encadrement à l'intention des chercheurs. Et bien que disposant de conseillers pédagogiques affectés à la recherche, ces conseillers n'occupent de telles fonctions que depuis peu d'années et souvent en débordement de leurs autres tâches d'aide pédagogique et de responsables du perfectionnement. Ces derniers, d'ailleurs, se voient particulièrement contraints à n'offrir que les services essentiels de valorisation de la recherche et d'information sur les organismes subventionnaires.

Les collèges dont les chercheurs sont en consolidation

Toute autre apparaît l'image des collèges dont les chercheurs sont en état de consolidation. Ils représentent tout près de la moitié des cégeps. Dans leurs cas, on constate un effet de masse critique dont le pourcentage se situe autour de 10% du personnel des établissements concernés. De plus, on note un effet de regroupement de ces chercheurs en équipes productives, dont le nombre des projets, tout autant que celui des demandes de subvention ainsi que des publications, est relativement élevé. Dans chacun de ces collèges, on trouve au moins une demie-douzaine de chercheurs dont les travaux ont marqué le développement des collèges ou contribué significativement à l'avancement des connaissances dans leurs disciplines.

Outre ce dynamisme des chercheurs, on note l'intérêt et la détermination des administrateurs à voir la recherche prendre de l'envergure. Ces collèges disposent tous d'une structure majeure de soutien et d'encadrement avec du personnel spécialisé et du financement. De plus, dans quelques cas, on observe l'existence d'un fonds local de subvention, d'une politique de recherche, d'un plan de développement de la recherche et d'une association locale de chercheurs. Dans ces cas, le support institutionnel ne vient pas nécessairement créer l'activité de recherche, mais il vient exercer un effet indéniable de stimulation et d'accélération sur la motivation des chercheurs.

Notons enfin que dans le cas de ces collèges où les chercheurs sont en état de consolidation, on observe souvent la présence d'un pôle dynamique générant l'émergence de nouveaux chercheurs et le regroupement de ceux qui sont déjà très actifs. Dans plusieurs cas, c'est un centre spécialisé qui joue le rôle de ce pôle dynamique. Dans d'autres, c'est la position stratégique du collège dans sa région ainsi que son enracinement local. Dans quelques autres cas, c'est la proximité d'une université ou la prestance d'un département d'enseignement, d'un enseignant, d'un conseiller pédagogique ou même de la Direction.

Les collèges dont les chercheurs sont en insertion dans les réseaux de recherche

Ces derniers collèges sont peu nombreux. On en compte deux chez les anglophones et quatre ou cinq, chez les francophones. Leurs grandes caractéristiques prolongent et accentuent celles des collèges dont les chercheurs sont en consolidation. On y note, toutefois, quelques ajouts majeurs aux chapitres des collaborations, des subventions et des publications.

Dans ces collèges, en effet, on compte un nombre impressionnant d'expériences de collaboration en recherche avec d'autres groupes de chercheurs en provenance des universités, des entreprises ou des centres de recherche. A titre d'exemple, dans un de ces collèges, plus de 20 chercheurs ont déjà à leur crédit au moins une expérience de collaboration de ce genre et presque 10 d'entre eux en ont au moins trois. De plus, ces chercheurs obtiennent des subventions d'organismes et de programmes habituellement réservés aux chercheurs les plus avancés dans leurs disciplines. Toujours à titre d'exemple, soulignons que près d'une trentaine de chercheurs d'un même collège ont déjà reçu des subventions du Fonds FCAR, du CRSH ou du CRSNG. Enfin, ajoutons que ces mêmes chercheurs publient, bien qu'en petite quantité, dans des revues spécialisées réservées aux articles dont l'excellence et la qualité ne sont reconnues qu'aux chercheurs les plus avancés.

Que l'ensemble de ces caractéristiques ait tendance à se concentrer chez les chercheurs d'un même collège n'est pas dû à l'effet du hasard. Bien que ces caractéristiques soient dépendantes de particularités propres aux chercheurs, dont la les diplômes et la scolarité avancée, on ne peut ignorer, non plus, dans leurs cas, la contribution institutionnelle. Ce sont des collèges où l'on note la présence à temps complet de conseillers pédagogiques ou de cadres affectés exclusivement à l'encadrement et au soutien des activités de recherche. Ce sont aussi des collèges où la recherche est perçue comme une activité indispensable au développement de la qualité de l'enseignement, tant chez les enseignants que chez le personnel non enseignant.

Ces constatations proviennent en grande partie des commentaires exprimés par les chercheurs eux-mêmes, mais elles nous ont également été fortement inspirées par les rencontres avec les chercheurs et les conseillers pédagogiques.

4.2 Les types de recherche

Concernant les types de recherche, l'inventaire confirme quelques-unes de nos hypothèses et soulève, à cet égard, quelques évidences. Mais il comporte également plusieurs surprises.

Du côté des évidences, on note la prédominance de la recherche pédagogique ainsi qu'un filon appréciable de recherche développement organisationnel. Il s'agit là d'une évidence, puisque toutes les études antérieures avaient souligné

l'existence et la force de ces types de recherche. Cela est, d'ailleurs, naturellement souhaitable dans des maisons vouées à l'éducation et il est normal, à cet égard, que dans le réseau collégial, tout concourt à encourager et à supporter le développement de l'enseignement et de l'apprentissage. L'inventaire, en ce sens, ne fait que confirmer cette préséance de la recherche à caractère pédagogique et rassurer ceux qui craignent de voir les collèges devenir des lieux où la recherche serait détachée des préoccupations quotidiennes.

Quant aux surprises, elles sont nombreuses et, parfois, de taille. La première concerne les types dominants de recherche. On se serait attendu à ce que, dans la logique du paragraphe précédent et de l'historique des collèges en la matière, les tous premiers types dominants soient associés à la recherche pédagogique. Contrairement à cette attente, ils appartiennent davantage à la recherche disciplinaire.

Cette constatation, tout en étant surprenante, s'explique néanmoins par le fait que la recherche disciplinaire est elle-même fortement associée à l'enseignement. Si c'est une surprise, c'est principalement parce que les collèges n'ont pas encore la permission légale d'investir dans ce secteur de la recherche qui est, d'abord et avant tout, réservé à l'ordre universitaire. D'ailleurs, à cet égard, il serait opportun de rappeler les résistances qu'ont les chercheurs universitaires envers ceux des collèges, notamment au Fonds FCAR, lorsque vient le temps de compétitionner pour l'obtention des subventions. Peu d'entre eux y voit d'un bon oeil la présence des chercheurs du collégial.

Dans ce contexte, il n'allait pas de soi que la recherche disciplinaire soit aussi prééminente. Ce qui surprend davantage c'est sa forte association avec la recherche fondamentale et expérimentale. On sait que la présence de ce type de recherche sert de mesure à la qualité et à l'excellence des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Plus ce type est développé, plus l'établissement est crédible en matière de recherche scientifique. Qu'il ressorte comme l'un des types dominants de recherche au collégial, voilà matière à répondre aux critiques envers la qualité de la recherche au collégial.

Parmi les autres surprises importantes, il y a la presque absence de la recherche-action. Certains, dans l'intention précise de démarquer la recherche au collégial de la recherche universitaire, en avaient fait le modèle du collégial. Les raisons de ce choix étaient sans doute très valables et très légitimes, mais elles ignoraient la très forte appartenance des chercheurs des collèges à leur discipline d'enseignement ainsi que leur grande filiation avec leurs facultés univertaires de provenance, principalement chez les détenteurs de doctorats. Elles ignoraient aussi l'importance des problématiques dans le devenir d'un chercheur, problématiques qui font souvent l'objet d'un héritage culturel dont la transmission est incontestablement assumée par les universités. Que les modèles de recherche, absents des universités, ne se retrouvent guère davantage présents au collégial ne devraient pas, en ce sens, nous étonner outre mesure.

Ces remarques concernant la recherche-action valent en général pour la recherche appliquée à caractère organisationnel. Les personnels les plus attirés par de telles recherches évoluent habituellement en marge de l'enseignement et, même si de telles recherches sont souvent pensées en fonction d'une amélioration sensible de l'enseignement et de l'apprentissage, elles n'impliquent qu'un très faible pourcentage d'enseignants. Comme les organismes subventionnaires ainsi que la mécanique de l'allocation des ressources pour la recherche sont davantages pensés en fonction du personnel enseignant, il est un peu normal que de telles problématiques, pourtant essentielles quant à l'assomption de la mission éducative des collèges, soient un peu délaissées au profit de celles qui ont été héritées des études universitaires.

Par ailleurs, notre surprise est considérable lorsqu'on regarde le sort réservé à la recherche technologique. Bien que les collèges disposent d'un enseignement professionnel très développé, à l'intérieur duquel d'ailleurs des centres spécialisés ont été mis sur pied, depuis plus de six ans déjà, avec mission, entre autres, de développer la recherche technologique, on constate que ce type de recherche ne représente qu'un faible pourcentage des activités de recherche des collèges.

À la décharche, toutefois, de ce type de recherche, on doit signaler ici que plusieurs chercheurs oeuvrant dans ce secteur et pourtant réputés, n'ont pas répondu à notre questionnaire et n'ont donc pu, de ce fait être intégrés à notre inventaire. Quelques-uns d'entre eux nous ont même avoué avoir confondu cet inventaire avec l'étude d'évaluation présentement en

cours sur les centres spécialisés. De plus, ce type de recherche n'est pas facile à inventorier. Il comporte parfois un caractère de secret industriel qu'il est délicat de révéler dans un questionnaire du genre de celui que nous avons utilisé. En outre, rappelons que les programmes d'encouragement à la recherche technologique, dont spécifiquement le programme PART, sont trop récents pour qu'il soit possible d'en évaluer l'impact sur la fréquence des projets issus du secteur des techniques. Dans quelques années, peut-être, les choses auront à ce point changé que le portrait de la recherche au collégial sera à refaire.

On doit donc conclure cette analyse des types dominants de recherche, en disant qu'à toutes fins pratiques, la recherche au collégial ne diffère pas si radicalement qu'on le pense, en certains milieux, de la recherche universitaire et qu'il serait peut-être temps, à cet égard, qu'on songe à reconsidérer sa place dans la Mission des collèges.

4.3 Les programmes de subvention

Les résultats de l'inventaire relativement aux programmes de subvention confirment plusieurs de nos hypothèses. Ils révèlent, en effet, que ce sont d'abord les collèges ainsi que la DGEC (Direction générale de l'enseignement collégial) qui assument le financement de la majeure partie des projets de recherche. En ce sens, plusieurs de ces projets, parce qu'ils nécessitent peu de financement et presque pas de libération d'enseignement, n'ont jamais été recensés par les inventaires officiels. Ils n'en constituent pas moins, avec les projets non subventionnés, une solide assise au dynamisme de la recherche dans les collèges.

Par ailleurs, la part des grands organismes subventionnaires dans le financement de la recherche au collégial demeure particulièrement restreinte. À l'exception du programme ACSAIR du Fonds FCAR, pour qui les collèges assument d'ailleurs le financement à même l'enveloppe du collégial, la contribution de ces organismes est presque marginale. Il y a là objet d'inquiétude et de réflexion.

Inquiétude

L'inquiétude naît de ce que les collèges, qui n'ont pas mission officielle de recherche, comme on vient de le rappeler, n'ont pas, de ce fait, les ressources nécessaires à soutenir et à développer la recherche. Les sommes consenties à la recherche

doivent donc, inévitablement, être puisées à même les autres services, qui en souffrent nécessairement. Dans le cas des recherches à caractère pédagogique ou organisationnelle, ces transferts de fonds ne sont pas trop mal perçus, puisqu'ils permettent de solutionner des problèmes directement reliés à la mission éducative des collèges. Dans le cas des recherches disciplinaires, on ferme les yeux sur celles qui sont directement reliées à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans tous les autres cas, "ça passe bien difficilement", comme nous l'indiquent plusieurs commentaires de la part chercheurs.

Cette situation conflictuelle dans laquelle sont enfermés les collèges, relativement au financement de la recherche, prévaut également pour la DGEC, bien qu'à un moindre degré. Elle doit aussi songer à subventionner d'abord les projets qui découlent directement de la Mission confiée par l'État aux établissements d'enseignement collégial. Bien que dans son cas, il lui soit possible de disposer de sommes d'argents directement utilisables à des fins de soutien et de subvention à la recherche, elle demeure contrainte de limiter ce support aux types de recherche directement reliés à la pédagogie et à l'aide au milieu.

On voit donc clairement, qu'avec de telles restrictions, la recherche disciplinaire, qui constitue une partie dominante des intérêts des chercheurs, selon ce qui précède, est le parent pauvre de la recherche au collégial. Ne pouvant trop compter sur les collèges pour son développement, ni sur celui de la DGEC, elle doit se rabattre sur les organismes subventionnaires. Or, ces organismes subventionnaires accueillent d'autres chercheurs, dont notamment les chercheurs universitaires. On connaît le reste de l'histoire. Les chercheurs des collèges s'y sentent de trop et parce que n'oeuvrant pas dans les universités, ils sont souvent confrontés à des critères de sélection qui les rendent inadmissibles dans bon nombre de programmes. D'où le cul-de-sac de la recherche disciplinaire au collégial.

Si ce type de recherche était marginal, on ne s'y intéressait pas outre mesure. Le problème vient de ce qu'il représente tout près de 40% des activités de recherche des collèges et que ces recherches sont, probablement, parmi celles qui présentent le plus de crédibilité et de qualité. Faut donc envisager des solutions prometteuses.

Réflexion

Il est indéniable qu'une partie de la solution réside dans des changements importants de la mission des collèges, en faveur de la recherche. Nous en avons parlé, nous n'y reviendrons pas. Elle réside aussi dans un changement de mentalité des organismes subventionnaires, principalement de la part du Fonds FCAR et des organismes fédéraux, pour qu'ils accueillent plus équitablement les chercheurs des collèges. Des efforts louables en ce sens ont déjà été faits et tout laisse croire que des modifications importantes seront apportées à court terme dans ce sens.

On pourrait, toutefois, élaborer des stratégies de compensation. Parmi de telles stratégies, le développement des collaborations en recherche occupe une place de premier choix. Pour diverses raisons, largement explicitées ailleurs et sur lesquelles il n'est pas justifié de revenir ici, la recherche évolue de plus en plus vers la consolidation d'équipes nombreuses et fortement articulées autour d'équipements et d'installations appropriés.

Dans cette direction, on pourrait envisager divers scénarios de collaboration. Entre les collèges, d'abord. L'inventaire nous révèle que les chercheurs du collégial préfèrent former équipes avec les chercheurs des collèges. Bien que peu nombreux à le faire avec des chercheurs d'autres collèges, ils ne sont pas réfractaires à de telles collaborations. Ces collaborations pourraient facilement émerger sur la base d'un regroupement régional ou disciplinaire.

Avec les universités, ensuite. Ici, encore, l'inventaire est particulièrement révélateur. Il indique que plus de deux cents projets ont déjà été réalisés en collaboration avec des universitaires. Ces collaborations facilitent l'admissibilité aux programmes de subvention et permettent en même temps l'accès à des centres de documentation et à des équipements scientifiques que, dans certains domaines de recherche, ne posséderont jamais les collèges. Bien que des écueils soient possibles dans cette voie de la collaboration, nous devons manifester notre étonnement à constater qu'aucun chercheur impliqué dans l'un ou l'autre de ces deux cents projets n'en ait fait mention.

Avec les autres chercheurs, aussi. Les universités n'ont pas le monopole de la recherche, elles n'en ont que la mission. Les industries, les centres de recherche et plusieurs organismes publics, dont les gouvernements et les hôpitaux, comptent jusqu'à 10 fois plus de chercheurs que les universités elles-mêmes. Il est étonnant de constater que les chercheurs des collèges soient largement absents de ces autres lieux de collaboration, du moins dans notre inventaire.

En somme, le problème des organismes subventionnaires ne concerne pratiquement que ceux qui oeuvrent en recherche disciplinaire. Les collèges et la DGEC s'acquittent relativement bien du financement de la recherche pédagogique et technologique. Reste à trouver du financement pour la recherche disciplinaire. Il devra inévitablement provenir des organismes subventionnaires et dans cette perspective, les collaborations en recherche apparaissent comme une voie indubitablement prometteuse.

4.4 Les besoins et les attentes des chercheurs en matière d'aide et d'encadrement à la recherche

Les résultats concernant les besoins et les attentes des chercheurs en matière d'aide et d'encadrement à la recherche sont passablement conformes à nos hypothèses et apparaissent relativement faciles à interpréter. Ils démontrent que les chercheurs ont principalement besoin d'aide financière et que c'est autour de la question des organismes subventionnaires que que se résument leurs difficultés, leurs attentes et leurs demandes. Ces organismes exigent, en effet, que les demandes de subvention soient préparées selon des règles strictes, d'où originent les premières difficultés des chercheurs. De plus, la compétitivité y est parfois tellement serrée que ce sont les recherches offrant les meilleures garanties méthodologiques qui ont le plus de chance de s'y voir financer. D'où le besoin de support méthodologique, deuxième difficulté des chercheurs. En outre, dans plusieurs cas, ces organismes exigent que les chercheurs aient déjà publié dans des revues avec comités de lecture, d'où les difficultés additionnelles des chercheurs.

À ce titre il paraît important de rappeler que le degré de satisfaction des chercheurs envers les services de recherche de leur collège est en étroite relation avec l'obtention des subventions. Dès que la subvention est obtenue, la quasi totalité des problèmes s'estompent, jusqu'à l'occurrence d'une nouvelle demande.

Les subventions sont donc, à ce titre, les pierres d'angle de la recherche au collégial.

Il importe d'ajouter à ce constat élémentaire quelques observations et remarques formulées par les chercheurs et les conseillers pédagogiques sur l'état de la recherche au collégial. Parmi ces commentaires on note avec insistance la nécessité de doter les collèges de structures adéquates et complètes en matière de support et d'encadrement à la recherche. De telles structures supposent des ressources compétentes, des conseillers à temps complet, des fonds locaux et des budgets convenables, un plan de développement clairement défini et un regroupement fonctionnel des chercheurs. Peu de collèges offrent de tels services complets et c'est ce qui en conduit plusieurs à déplorer le manque d'organisation de la recherche dans leur collège. Trop souvent, comme l'ont souligné de nombreux répondants, la recherche dans les collèges doit se contenter de miettes budgétaires et d'expédiants administratifs.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'à l'égard de ces structures d'aide et d'encadrement, les collèges tout comme les chercheurs, ne sont pas nécessairement sur un même pied d'égalité. Les uns sont particulièrement avancés et bien pourvus, d'autres sont en développement et en consolidation, et d'autres encore sont en complète émergence. Rappelons qu'il s'agit là d'une de nos hypothèses directrices, à savoir que la productivité d'un collège dépend étroitement de l'organisation de ses services d'aide et d'encadrement des chercheurs. À en croire les résultats de nos questionnaires, de même que les commentaires des répondants, ainsi que les remarques des conseillers pédagogiques, cette hypothèse est largement accréditée.

L'état de ces structures d'aide et d'encadrement dans un collège en particulier dicte comment et par où on doit intervenir pour y promouvoir la recherche. Dans les collèges en émergence, il apparaît obligatoire de diffuser d'abord l'information sur les organismes subventionnaires et de procéder aux premières demandes de subvention. Dans ceux qui sont en développement, il paraît nécessaire de regrouper les chercheurs et de mettre à leur disposition des programmes locaux de subvention pour supporter la préparation des demandes de subvention à des organismes extérieurs. Quant à ceux qui sont très avancés, il semble essentiel de faire porter les efforts sur les collaborations en recherche avec les chercheurs des autres collèges, d'abord, mais aussi avec ceux des universités, des centres de recherche et des industries.

Conclusion

Le présent inventaire des activités de recherche au collégial fait état de l'émergence et du développement de la recherche dans les collèges du Québec. Il trace le portrait des chercheurs et de leurs projets ainsi que celui des services d'aide et d'encadrement dont ils bénéficient dans l'accomplissement de leurs travaux.

La partie historique de ce rapport rappelle que la recherche s'est progressivement imposée dans les collèges durant les années 70, après avoir été ignorée de ceux qui devaient mettre en place les réformes de l'enseignement supérieur québécois. Préoccupée d'abord par les problèmes pédagogiques et organisationnels, elle s'est ensuite rapidement intéressée aux questions disciplinaires et technologiques. Stimulée par la mise en place de structures adéquates, tant à l'intérieur des collèges qu'à la DGEC et au Ministère, et soutenue par une abondante quantité de documents officiels en sa faveur, la recherche au collégial n'a pas tardé à se faire accréditer auprès des instances responsables du développement des collèges, d'une part, et du développement de la recherche dans la société québécoise, d'autre part. Cette reconnaissance s'est accentuée durant les années 80 à un point tel que plusieurs chercheurs des collèges sont maintenant considérés par les organismes subventionnaires comme les égaux de leurs collègues universitaires.

Quant aux chercheurs, ils représentent autour de 10% du personnel des collèges. Ils sont majoritairement des enseignants, sont principalement actifs depuis les cinq dernières années, ont plus de 11 années d'expérience dans l'enseignement collégial, détiennent surtout des diplômes de maîtrise et comptent plus de 18 années de scolarité.

Le portrait des projets de recherche, quant à lui, dévoile que plus de 40% d'entre eux sont actuellement en cours de réalisation (1987-1988), qu'ils se répartissent presque en parts égales entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche-développement et que la recherche pédagogique domine les objets de recherche avec un fréquence de 46%, suivie de près par la recherche disciplinaire avec 46%. D'ailleurs, cette

importance des recherches pédagogiques et disciplinaires se répercute dans l'apparition des types dominants de recherche au collégial. On constate que ce sont les types de recherche fondamentale-théorique-disciplinaire, fondamentale-expérimentale-disciplinaire, développement-opérationnel-pédagogique et appliquée-théorique-pédagogique qui se présentent comme les grands créneaux de la recherche au collégial.

Relativement aux subventions, l'inventaire révèle que moins de la moitié des projets font l'objet d'une demande de subvention et qu'à peine le tiers en obtiennent une. Les projets qui font l'objet d'un support financier sont davantage supportés par leurs collèges ainsi que par le ministère, via les programmes de la DGEC, que par les grands organismes subventionnaires.

En outre, la recherche au collégial se réalise davantage individuellement qu'en équipes, bien qu'elle donne lieu à plusieurs expériences de collaboration, notamment avec des chercheurs de son propre collège. Enfin, plus des deux tiers de ces projets de recherche ont fait l'objet d'une publication, principalement sous forme de rapports, de mémoires ou de livres.

Quant au portrait des services d'aide et d'encadrement à la recherche, rappelons que les personnes ressources sont très expérimentées et qu'elles connaissent bien le milieu collégial où elles oeuvrent en moyenne depuis plus de 12 années. Leur affectation aux services de recherche est cependant plus récente et date des grands changements d'orientation du ministère envers la recherche au collégial, au début des années 80. Elles sont fortement scolarisées et détiennent surtout des diplômes de maîtrise. Elles exercent principalement des fonctions de conseillers pédagogiques ou de cadres et partagent l'encadrement à la recherche avec de nombreuses autres tâches reliées au perfectionnement et à l'aide pédagogique auprès des enseignants.

Le portrait des services d'aide et d'encadrement aux chercheurs permet, en outre, de souligner la polyvalence remarquable des conseillers pédagogiques et des cadres qui oeuvrent en tant que personnes ressources auprès des chercheurs. Ces personnes ont à partager leur temps et leur travail entre des fonctions très disparates et souvent incompatibles. Elles sont responsables du perfectionnement et de l'aide pédagogique auprès des enseignants en même temps qu'elles encadrent les activités de recherche et qu'elles partagent bon nombre de dossiers reliés au développement des collèges. De plus, dans le seul secteur de la recherche, elles doivent diversifier leurs investissements d'énergies en tenant compte des besoins fort disparates des

chercheurs. Les uns demandent du financement, d'autres du support à l'émergence de projets, d'autres du soutien à la publication et d'autres encore de l'expertise méthodologique. Les exigences à leur égard varient souvent en fonction de l'état de préparation des chercheurs. Plus ces derniers sont en émergence, plus ils accaparent de ressources d'aide et d'encadrement.

Les chercheurs sont peu nombreux à utiliser les services de recherche de leurs collèges respectifs, mais ceux qui les utilisent sont néanmoins très satisfaits. A cet égard, nos résultats établissent que les personnes ressources sont à l'affût des besoins des chercheurs et qu'ils ajustent leurs tâches en fonction des demandes qui leur sont adressées.

Quant aux retombées des recherches, elles apparaissent abondantes, principalement en ce qui concerne la recherche à caractère pédagogique. C'est surtout sur l'enseignement ainsi que sur le département que de telles retombées se manifestent. La recherche disciplinaire, pour sa part, profite davantage aux chercheurs et ses retombées se manifestent principalement sur l'habileté à faire de la recherche ainsi que sur la réputation du chercheur dans les milieux scientifiques.

Insistons, en terminant, sur le fait que les structures et les services de recherche, si complets soient-ils, ne remplaceront jamais le dynamisme des chercheurs eux-mêmes. Ils ne sont pas là pour créer la recherche, mais bien pour la permettre, la soutenir, l'encadrer et la stimuler.

Telles sont en substance les résultats de l'inventaire des activités de recherche au collégial.

Robert Ducharme, cégep de St-Jérôme
Janet Stern, cégep Dawson
Yvon Bois, cégep de St-Jérôme
Maxime Poirier, cégep de St-Jérôme

RÉFÉRENCES

Association québécoise de Pédagogie collégiale (A.P.Q.C.), Actes du colloque sur la Recherche pédagogique et recherche dans les collèges, Université de Sherbrooke, juin 1985.

Ayotte Robert, L'évolution de l'organisation de la recherche québécoise, Prospectives, Février-avril,1984, p. 7 à 16

Bourgeois Denise, The Research Training Institute: a model for Professionnal and Organizational Development, Prospectives, vol. 21, numéros 2-3-4, avril/oct/déc 1985, pp. 153-159.

Chené Louise, A la recherche... de la recherche au collégial, Prospectives, février-avril, 1984, p. 55 à 62.

Conseil des Collèges, Avis du Conseil des Collèges au Ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges, avis no 81-14, 21 juin 1981.

Conseil des collèges, Avis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur "L'orientation de la recherche dans les collèges" et commentaires sur le programme ACSAIR, Québec, mai 1987.

Conseil des universités, Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR, Sainte-Foy, juillet 1987.

Conseil des Universités, Avis No. 87.6 sur la pertinence et la qualité des résultats des programmes gérés par le Fonds FCAR, Sainte-Foy, décembre 1987.

Conseil Supérieur de l'Éducation, Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, Juillet 1975.

Cranton, Smith et Waller, Action Research: A tool for intitutional analysis and organizational development, final report, Research Training Insitute, John Abbott, 1986.

Des Trois Maisons, Louise, Dix années d'innovation pédagogique dans les cégeps du Québec, Direction des communications du ministère de l'Education, Québec, 1981.

DGEC, Développement de la recherche au collégial (mémoire non publié), Direction de la recherche et du Développement, janvier 1986.

Dionne, Gingras, Ducharme, Proulx et Morin, Elaboration d'une politique dse recherche-développement, cégep de St-Jérôme, 1985.

Fédération des cégeps, La recherche au collégial, Propositions pour des positions et des démarches de la Fédération des cégeps dans ce domaine, Commission des Affaires Pédagogiques, Montréal, Mai 1983.

Fédération des cégeps, Quelques dates, faits et recommandations concernant la recherche au collégial, section 12, 90e A.G., point 6.2

Fédération des cégeps, Comité sur les Orientations et le Développement de la recherche dans les Collèges, Compte rendu de la C.A.P. d'avril 1986, mai 1986.

Fédération des cégeps, La recherche au collégial. Recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges. Commission des Affaires Pédagogiques, décembre 1986.

Fédération des cégeps, Actes du colloque sur l'orientation de la recherche au collégial, Cégep Edouard-Montpetit, juin 1987.

Fédération des cégeps, Avis au Conseil des universités sur le Programme ACSAIR, Montréal, février 1987.

Fédération des cégeps, Avis sur le Plan de développement du Fonds FCAR pour les années 1987-1990, Montréal, juin 1987.

Fonds FCAR, Rapport de l'exercice annuel 1986-1987.

Fonds FCAR, Plan de développement 1987-1990.

Fonds FCAR, Plan triennal d'activités 1987-88 -- 1989-90, Québec, 1986.

Gingras, Paul-Émile, Le modèle de la recherche collégiale, in Actes du colloque de l'AQPC, Montréal, juin 1985.

Gingras Paul-Emile, Historique de la recherche-développement dans le réseau collégial québécois, in "Elaboration d'une politique de recherche-développement", Cégep de St-Jérôme, décembre 1985.

Gouvernement du Québec, Conseil Supérieur de l'Éducation, L'activité éducative, Québec, 1971.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Les collèges du Québec, nouvelle étape, projet du Gouvernement à l'endroit des cégeps, Québec, 1978.

Gouvernement du Québec, Ministère d'État au développement culturel, Un projet collectif, énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, Québec, 1980.

Gouvernement du Québec, La politique de recherche du ministère de l'Éducation, cadre général d'organisation, Québec, 1982.

Gouvernement du Québec, Conseil de la Politique scientique du Québec, Avis au Ministère d'État au développement culturel et scientifique sur le rôle des collèges dans le domaine scientifique, Québec, 1982.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction de la recherche et du développement, DGEC DRD, Mémoire sur le développement de la recherche au collégial, Québec, décembre 1985 et l'Annexe 1 du même document, Québec, février 1986.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, DGEC-DR, "Document de problématique en vue de l'élaboration d'une proposition de directives ministérielles concernant les programmes du Fonds FCAR", Québec, 1988.

Laliberté Jacques, La recherche au collégial et son encadrement dans un collège, rencontre des répondants locaux du pôle de l'Est, programme CPEC-PERFORMA, septembre 1987.

O.C.D.E., Manuel de Frascati, La mesure des activités scientifiques et techniques, Paris, 1976.

Ryan, Claude, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, La recherche dans les collèges, Allocution d'ouverture du colloque sur la recherche au collégial, Cégep Edouard-Montpetit, juin 1987.

ANNEXES

Annexe I

Définition des types de recherche

TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE RECHERCHE

On peut diviser les activités de recherche selon leur type, leur méthodologie et leur objet. La combinaison de ces trois dimensions offre un éventail très diversifié des possibilités de recherche au collégial.

SELON LE TYPE:

L'OCDE, dans son manuel de FRASCATI, reconnait trois types de recherches, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (R&D), qu'elle définit de la manière suivante:

La recherche fondamentale.

La recherche fondamentale consiste en travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans qu'il y ait une application ou une utilisation particulière en vue.

La recherche appliquée.

La recherche appliquée consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique determiné. Elle est entreprise, soit pour discerner les utilisations possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour établir des méthodes ou des moyens nouveaux permettant d'atteindre un objectif determiné choisi à l'avance.

Le développement expérimental (R&D).

Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques basés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou par l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits et dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services, et pour améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

SELON LES OBJETS:

Les activités de recherche peuvent encore se distinguer selon le champ ou elles s'exercent. Les objets les plus connus sont le disciplinaire, le pédagogique, l'organisationnel et le technologique.

Le disciplinaire.

La recherche disciplinaire se caractérise par son appartenance à un secteur délimité de la connaisance, secteur lui-même associé à des disciplines d'enseignement. Les recherches effectuées dans ce champ d'activité peuvent toutefois regrouper plusieurs disciplines. Elles deviennent alors interdisciplinaires ou multidisciplinaires.

Ces recherches peuvent être de type fondamental, appliqué ou de développement expérimental, tout comme elles peuvent recourir à l'une ou l'autre des méthodes identifiées précédemment.

Le pédagogique.

La recherche pédagogique porte essentiellement sur le processus éducatif que l'on identifie aux contenus de programmes, à la démarche d'enseignement et d'apprentissage, aux relations maître-élève, aux techniques d'évaluation et à l'avancement des technologies éducatives.

Ces recherches peuvent être de type fondamental, appliqué ou de développement expérimental, tout comme elles peuvent recourir aux méthodes expérimentales les plus rigoureuses, être théoriques, technologiques ou de recherche-action.

L'organisationnel.

La recherche organisationnelle porte sur la nature d'une institution, son fonctionnement, ses politiques ainsi que sur son développement et son évaluation. Elle est essentiellement de nature appliquée et recourt habituellement aux méthodes de l'opérationnalisation et de la recherche-action.

Le technologique.

La recherche technologique vise à la production de procédés nouveaux reliés à l'emploi de matériaux et d'appareils spécifiques aux milieux industriels et commerciaux. Elle est plus particulièrement associée aux technologies biologiques, physiques, chimiques et informatiques. Mais on peut aussi l'associer aux métiers, voire aux beau-arts. Elle est nécessairement appliquée ou à développement expérimental et elle utilise surtout la méthodologie opérationnelle.

TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE RECHERCHE

On peut diviser les activités de recherche selon leur type, leur méthodologie et leur objet. La combinaison de ces trois dimensions offre un éventail très diversifié des possibilités de recherche au collégial.

SELON LE TYPE:

L'OCDE, dans son manuel de FRASCATI, reconnait trois types de recherches, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (R&D), qu'elle définit de la manière suivante:

La recherche fondamentale.

La recherche fondamentale consiste en travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans qu'il y ait une application ou une utilisation particulière en vue.

La recherche appliquée.

La recherche appliquée consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique determiné. Elle est entreprise, soit pour discerner les utilisations possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour établir des méthodes ou des moyens nouveaux permettant d'atteindre un objectif determiné choisi à l'avance.

Le développement expérimental (R&D).

Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques basés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou par l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits et dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services, et pour améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

SELON LA METHODOLOGIE (APPROCHE):

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour développer les connaissances. Les plus connues sont la méthode expérimentale, la recherche théorique ou philosophique, la méthode opérationnelle et la recherche-action. On peut définir ces approches de plusieurs façons différentes, mais l'essentiel se résume à ce qui suit:

La méthode expérimentale.

La recherche expérimentale est le prototype même de la recherche scientifique. Elle consiste à isoler des variables et à en explorer systématiquement les modulations en fonctions des événements de l'environnement dont elles dépendent. Elle procède par hypothèses, par observations systématiques et par explorations successives.

La méthode rationnelle, théorique ou philosophique.

La méthode rationnelle, souvent appelée aussi méthode théorique ou philosophique, consiste à faire avancer les connaissances en recourant aux forces structurantes du raisonnement et de l'intelligence créatrice. Elle vise souvent à dépasser les résultats obtenus par la méthode expérimentale en fournissant une conception globale et unifiée de la réalité. Elle s'associe souvent aux méthodes de documentation.

La méthode opérationnelle.

La démarche opérationnelle consiste à appliquer systématiquement les méthodes d'observation, de raisonnement et d'expérimentation à l'étude et à la solution de problèmes concrets. Elle consiste à circonscrire un problème qui nécessite une solution concrète, à l'analyser, à recueillir des données objectives, à formuler des hypothèses de solutions, à les expérimenter et à les évaluer.

La recherche-action.

La recherche-action, comme son nom l'indique, se veut à la fois recherche et action. Il s'agit d'une recherche entreprise en vue d'une action auprès d'individus, de groupes, d'organismes ou de communautés. Elle ne tend pas tant à solutionner des problèmes mais à aider des personnes à se developper selon des objectifs qu'elles apprendront à définir elles-mêmes.

SELON LES OBJETS:

Les activités de recherche peuvent encore se distinguer selon le champ ou elles s'exercent. Les objets les plus connus sont le disciplinaire, le pédagogique, l'organisationnel et le technologique.

Le disciplinaire.

La recherche disciplinaire se caractérise par son appartenance à un secteur délimité de la connaisance, secteur lui-même associé à des disciplines d'enseignement. Les recherches effectuées dans ce champ d'activité peuvent toutefois regrouper plusieurs disciplines. Elles deviennent alors interdisciplinaires ou multidisciplinaires.

Ces recherches peuvent être de type fondamental, appliqué ou de développement expérimental, tout comme elles peuvent recourir à l'une ou l'autre des méthodes identifiées précédemment.

Le pédagogique.

La recherche pédagogique porte essentiellement sur le processus éducatif que l'on identifie aux contenus de programmes, à la démarche d'enseignement et d'apprentissage, aux relations maître-élève, aux techniques d'évaluation et à l'avancement des technologies éducatives.

Ces recherches peuvent être de type fondamental, appliqué ou de développement expérimental, tout comme elles peuvent recourir aux méthodes expérimentales les plus rigoureuses, être théoriques, technologiques ou de recherche-action.

L'organisationnel.

La recherche organisationnelle porte sur la nature d'une institution, son fonctionnement, ses politiques ainsi que sur son développement et son évaluation. Elle est essentiellement de nature appliquée et recourt habituellement aux méthodes de l'opérationnalisation et de la recherche-action.

Le technologique.

La recherche technologique vise à la production de procédés nouveaux reliés à l'emploi de matériaux et d'appareils spécifiques aux milieux industriels et commerciaux. Elle est plus particulièrement associée aux technologies biologiques, physiques, chimiques et informatiques. Mais on peut aussi l'associer aux métiers, voire aux beau-arts. Elle est nécessairement appliquée ou à développement expérimental et elle utilise surtout la méthodologie opérationnelle.

Annexe II

Questionnaire des chercheurs

CONSIGNES

DEFINITION DU MOT RECHERCHE

Pour les fins du présent inventaire, le mot recherche est ici pris dans son sens le plus large. Il désigne toutes les formes d'activités qui ont pour finalité l'augmentation des connaissances ou leurs applications pratiques. Nous désignons par ce terme, cela va de soi, les recherches fondamentales, disciplinaires et scientifiques, mais nous incluons également les recherches appliquées et opérationnelles qui, comme la recherche-action, utilisent d'autres approches que la méthode expérimentale.

Nous y incluons également la recherche-développement en éducation qui porte sur l'amélioration sensible des méthodes d'enseignement et du matériel didactique écrit, audiovisuel et informatisé. Sont également prises en compte les recherches effectuées dans le cadre d'une Maîtrise ou d'un Doctorat, en autant que ces recherches sont réalisées alors que vous êtes à l'emploi d'un collège.

PROCEDURE

Le questionnaire contient 38 questions regroupées en 5 sections: 1) le statut de chercheur-e, 2) les caractéristiques de vos recherches, 3) le support et l'aide à la recherche, 4) les retombées et 5) votre identification.

Pour répondre au questionnaire, vous n'avez qu'à cocher la ou les cases appropriées à vos activités de recherche et à nous fournir, le cas échéant, les précisions demandées. S'il vous arrivait de manquer d'espace, vous pourrez utiliser les feuilles blanches prévues à cet effet qui sont annexées au présent questionnaire. Vous trouverez également en annexe les définitions des sigles que nous employons à l'occasion.

Merci! de votre collaboration,

Robert Ducharme
Janet Stern

QUESTIONNAIRE

SECTION 1: STATUT DE CHERCHEUR-E

(VEUILLEZ S.V.P. COCHER LA OU LES CASES APPROPRIEES)

1. Tenant compte de la définition que nous donnons au mot recherche, cochez la ou les cases qui vous représentent correctement.

   (VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE)

   a) Je réalise présentement des activités de recherche (année en cours, 1987-1988) |__|

   b) J'ai déjà réalisé des activités de recherche au cours des 5 dernières années (1982-1987) |__|

   c) J'ai réalisé des activités de recherche il y a plus de 5 ans (avant 1982) |__|

   d) Je n'ai jamais complété de recherche, mais j'ai des idées, des projets que j'aimerais mener à terme, si cela m'était possible. (Dans ce cas, passez à la question 16 et expliquez-nous vos difficultés, en annexe 2. |__|

   e) Je n'ai jamais fait de recherche et je n'ai pas l'intention d'en faire. (Dans ce cas, arrêtez ici le questionnaire, signez-le et retournez-le tel quel) |__|

2. Jusqu'à maintenant, à combien de projets de recherche avez-vous participé?

NOMBRE DE PROJETS

(1) |__| (2) |__| (3) |__| (4) |__| (5)+ |__|

SECTION 2: CARACTERISTIQUES DE VOS RECHERCHES

TITRE

3. Pour chacune de vos recherches, veuillez nous indiquer le titre (thème, idée générale ou objet) et l'année de réalisation. Veuillez compléter en annexe 2, s'il y a lieu.

		ANNEE	TITRE-THEME-IDEE GENERALE-OBJET
+ récente			
v a r i e s	1	____	_____
	2	____	_____
	3	____	_____
+ ancienne			

4. En gardant le même ordre que celui de la question précédente et en vous limitant aux 3 projets les plus récents, dites-nous si ces recherches ont été effectuées dans le cadre d'études universitaires en vue de l'obtention d'un diplôme de Maîtrise ou de Doctorat?

(UN CHOIX PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3	
a) Maîtrise/licence	|__|	|__|	|__|	(1)
b) Doctorat/post-doctorat	|__|	|__|	|__|	(2)
c) Non, ce n'est pas le cas	|__|	|__|	|__|	(3)

5. Dites-nous si ces recherches ont impliqué la participation de vos étudiant-e-s

(UN CHOIX PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET #1	PROJET #2	PROJET #3	
a) comme sujets de recherche	☐	☐	☐	(1)
b) comme assistant-e-s	☐	☐	☐	(2)
c) comme collaborateurs(trices)	☐	☐	☐	(3)
d) autre _____ _____ (précisez)	☐	☐	☐	(4)
e) aucunement	☐	☐	☐	(5)

6. Pour chacun de ces 3 projets de recherche, indiquez-nous s'il s'agit d'une recherche individuelle ou d'une recherche en équipe?

(UN CHOIX PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET #1	PROJET #2	PROJET #3	
a) Recherche individuelle	☐	☐	☐	(1)
b) Recherche en équipe unidisciplinaire	☐	☐	☐	(2)
c) Recherche en équipe multidisciplinaire	☐	☐	☐	(3)
NOMBRE DE PERSONNES (s'il y a lieu)	--------	---------	--------	

(Si vos 3 projets sont des recherches individuelles, veuillez passer à la question 8

COLLABORATION

7. Les autres chercheur-e-s de votre équipe provenaient-ils?

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE PAR PROJET)

	#1	#2	#3
a) De votre collège	☐	☐	☐
b) D'un autre collège	☐	☐	☐
c) D'universités	☐	☐	☐
d) De centres de recherche	☐	☐	☐
e) D'entreprises ou d'industries	☐	☐	☐
f) De municipalités ou d'organismes publics	☐	☐	☐
g) D'ailleurs (précisez)_____	☐	☐	☐
h) Ne s'applique pas	☐	☐	☐

REMARQUE:

Indiquez-nous, s'il y a lieu, le nom de l'établissement ou de l'organisme d'où provenaient ces autres chercheur-e-s.

ETABLISSEMENT OU ORGANISME

PROJET 1 _____

PROJET 2 _____

PROJET 3 _____

8. Dites-nous si vous avez eu recours à des consultants et/ou à des personnes-ressources de l'extérieur de votre collège.

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE PAR PROJET)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3
a) Conseillers en recherche	☐	☐	☐
b) Consultant-es et/ou aides techniques	☐	☐	☐
c) Professionnel-les de la recherche	☐	☐	☐
d) Autres _____ (précisez)	☐	☐	☐
e) Aucun	☐	☐	☐

TYPE DE RECHERCHE

(SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTES A REPONDRE AUX QUESTIONS 9,10 ET 11, VEUILLEZ NOUS FOURNIR EN ANNEXE UNE BREVE DESCRIPTION DE VOTRE PROJET EN NOUS INDIQUANT SUR QUOI VOUS TRAVAILLEZ ET AVEC QUELLE APPROCHE)

9. Toujours au sujet de ces 3 mêmes recherches, indiquez-nous dans quelle catégorie elles se situent:

(COCHEZ UNE SEULE CASE PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3	
a) travaux qui visent l'accroissement des connaissances dans votre discipline (recherche disciplinaire)	☐	☐	☐	(1)
b) travaux reliés à l'enseignement et/ou l'apprentissage (recherche pédagogique)	☐	☐	☐	(2)
c) travaux qui portent le fonctionnement et/ou l'évaluation d'une institution (recherche organisationnelle)	☐	☐	☐	(3)
d) Travaux qui visent la production de nouveaux procédés et/ou matériaux reliés aux milieux industriels et commerciaux (recherche technologique)	☐	☐	☐	(4)

10. Quelle méthode de recherche avez-vous employée?

(COCHEZ UNE SEULE CASE PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3	
a) méthode qui consiste à isoler des variables et à en explorer les modulations en fonction des événements dont elles dépendent (expérimentation)	☐	☐	☐	(1)
b) méthode qui utilise exclusivement le raisonnement ou les techniques de documentation (théorique)	☐	☐	☐	(2)
c) méthode qui procède par essais et évaluations successives (recherche opérationnelle)	☐	☐	☐	(3)
d) méthode qui vise à aider des personnes à se développer selon des objectifs qu'elles définissent elles-mêmes (recherche-action)	☐	☐	☐	(4)

11. A quel type de recherche pourriez-vous rattacher vos travaux?

(COCHEZ UN SEUL CHOIX PAR PROJET S.V.P.)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3	
a) travaux expérimentaux entrepris en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes (fondamentale)	☐	☐	☐	(1)
b) travaux entrepris dans le but d'appliquer les résultats d'autres recherches (recherche appliquée)	☐	☐	☐	(2)
c) travaux entrepris en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux ou d'établir ou d'améliorer des procédés, des systèmes et des services (recherche-développement)	☐	☐	☐	(3)

PUBLICATION

12. Ces recherches ont-elles fait l'objet d'une publication ou d'une communication ?

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE PAR PROJET)

	#1	#2	#3
a) Dans une revue spécialisée avec comité de lecture	☐	☐	☐
b) Dans une revue sans comité de lecture	☐	☐	☐
c) Dans un rapport ou un mémoire de recherche	☐	☐	☐
d) Dans les mass-médias	☐	☐	☐
e) Dans un congrès, un colloque ou une société savante	☐	☐	☐
f) Dans un livre ou un manuel	☐	☐	☐
g) Ailleurs (précisez) _____	☐	☐	☐
h) Elle n'a pas été publiée	☐	☐	☐

REMARQUE:

Pourriez-vous nous fournir en annexe 2 la liste de vos publications de manière à ce que nous puissions l'intégrer à notre rapport de recherche. Si vous en avez déjà des copies, veuillez les annexer et nous les faire parvenir en même temps que le questionnaire.

SECTION 3: SUPPORT ET AIDE A LA RECHERCHE

SUBVENTIONS

13. Ces recherches ont-elles fait l'objet d'une demande de subvention, de bourse ou de dégagement aux organismes qui suivent:

(Veuillez répondre, sans tenir compte du fait que la subvention ait été ou non accordée)

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE PAR PROJET)

	PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3
*PROSIP, PARPA, PAREA	☐	☐	☐
*FCAR (ACSAIR)	☐	☐	☐
*FCAR (autres programmes)	☐	☐	☐
*CRSH, CRSNG	☐	☐	☐
*AGIR	☐	☐	☐
Production de matériel didactique (DGEC)*	☐	☐	☐
Programme ou Fonds du collège	☐	☐	☐
Programme ou Fonds régional	☐	☐	☐
Contrat d'entreprise privée	☐	☐	☐
Autres programmes ou fonds	☐	☐	☐
Le projet n'a fait l'objet d'aucune demande de subvention (Passez à la question 16)	☐	☐	☐

* Cf. annexe 1 pour la définition des sigles

Nom des programmes ou des fonds de votre collège, de votre région, d'une entreprise ou d'un autre organisme que le MESS

_____ _____

14. Si ces recherches ont été subventionnées (allocation, bourse, dégagement) veuillez nous en préciser le montant ainsi que le pourcentage du dégagement, s'il y a lieu.

Si NON, cochez la case ci-dessous et passez à la question suivante

Ne s'applique pas |__|

	SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT	% DE DEGAGEMENT
1.	_____	$_____	% _____
	_____	$_____	% _____
2.	_____	$_____	% _____
	_____	$_____	% _____
3.	_____	$_____	% _____
	_____	$_____	% _____

(VOUS POUVEZ COMPLETER EN ANNEXE 2, S'IL Y A LIEU)

15. De qui avez-vous reçu les informations au sujet de ces organismes subventionnaires?

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE)

a) Du service de recherche du collège ou d'un conseiller pédagogique |__|

b) De la Direction des Services pédagogiques |__|

c) De la publicité et/ou de la promotion du fonds |__|

d) D'autres sources _____ (précisez) |__|

e) Ne s'applique pas |__|

AIDE PROFESSIONNELLE ET STRUCTURES DE RECHERCHE

16. Dites-nous en cochant la ou les cases appropriées si votre collège dispose de structures d'aide et d'encadrement à la recherche. Votre collège dispose-t-il?

	(1) OUI	(2) NON	(3) JE NE SAIS PAS
a) D'un plan de développement de la recherche	☐	☐	☐
b) D'une politique de recherche	☐	☐	☐
c) D'un programme local de subvention à la recherche et/ou aux projets pédagogiques	☐	☐	☐
d) D'un conseiller pédagogique affecté à la recherche ou aux projets pédagogiques	☐	☐	☐
e) D'un service de recherche	☐	☐	☐
f) D'une association de chercheur-e-s	☐	☐	☐
g) D'autres structures d'encadrement à la recherche (précisez)	☐	☐	☐

PRECISIONS:

_____

_____

_____

17. Si votre collège dispose d'un service de recherche, d'expérimentation pédagogique, de recherche développement ou de conseillers pédagogiques à la recherche, indiquez-nous quels sont leurs champs d'intervention.

Il n'y en a pas |__| passez à la question 20

(VOUS POUVEZ COCHER PLUS D'UNE CASE)

a) Perfectionnement des enseignants	|__|
b) Information et aide pédagogique	|__|
c) Information sur la recherche	|__|
d) Accueil et encadrement des projets pédagogiques et/ou des projets de recherche	|__|
e) Gestion d'un programme ou d'un fonds de subventions	|__|
f) Autre (spécifiez) _____	|__|

18. Faites-vous appel aux services d'aide à la recherche de votre collège?

(1) JAMAIS	(2) RAREMENT	(3) SOUVENT	(4) TRES SOUVENT
|__|	|__|	|__|	|__|

19. Si vous les utilisez, indiquez-nous votre degré de satisfaction.

Je ne les utilise pas |__| passez à la question suivante

(1) TRES INSATISFAIT-E	(2) INSATISFAIT-E	(3) SATISFAIT-E	(4) TRES SATISFAIT-E
|__|	|__|	|__|	|__|

20. Pour chacune des étapes de recherche ci-énumérées, indiquez-nous si vous souhaitiez recevoir de l'aide, s'il vous était possible d'en recevoir dans votre collège, si vous en avez effectivement reçue et si elle était appropriée à vos besoins.

Si OUI COCHEZ LA CASE QUI CONVIENT

Si NON NE COCHEZ RIEN

	AIDE SOUHAITEE	AIDE ACCESSIBLE	AIDE REÇUE	AIDE APPROPRIEE
a) Dans l'émergence de l'idée et du projet de recherche	☐	☐	☐	☐
b) Dans la rédaction du projet	☐	☐	☐	☐
c) Dans la présentation du projet à un organisme subventionnaire	☐	☐	☐	☐
d) Dans la documentation	☐	☐	☐	☐
e) Dans la méthodologie	☐	☐	☐	☐
f) Dans la cueillette des données	☐	☐	☐	☐
g) Dans la compilation et l'analyse des résultats	☐	☐	☐	☐
h) Dans la rédaction du rapport	☐	☐	☐	☐
i) Dans la publication de la recherche	☐	☐	☐	☐
j) Dans l'obtention de ressources matérielles et financières	☐	☐	☐	☐
k) Autre _____ (précisez)	☐	☐	☐	☐

21. Pour chacun des items de la liste qui suit, indiques-nous si vous souhaitiez utiliser des ressources matérielles en provenance de votre collège, si de telles ressources vous étaient accessibles, si vous les avez utilisées et si elles étaient appropriées à vos besoins.

Si OUI COCHEZ LA CASE QUI CONVIENT

Si NON NE COCHEZ RIEN

	RESSOURCES			
	SOUHAITEES	ACCESSIBLES	UTILISEES	APPROPRIEES
a) Services de secrétariat	☐	☐	☐	☐
b) Photocopie et imprimerie	☐	☐	☐	☐
c) Matériel de bureau	☐	☐	☐	☐
d) Matériel de laboratoire	☐	☐	☐	☐
e) Services informatiques	☐	☐	☐	☐
f) Locaux particuliers	☐	☐	☐	☐
g) Equipements et instruments spécialisés	☐	☐	☐	☐
h) Autres (précisez) _____	☐	☐	☐	☐

SECTION 4. IMPACT ET REPERCUSSION DES ACTIVITES DE RECHERCHE

RETOMBEES DE LA RECHERCHE

22. En général, vos recherches ont-elles eu un impact ou des retombées ?
(Ont-elles changé quelque chose?)

	(1) JE NE SAIS PAS	(2) AUCUN	(3) PEU	(4) BEAUCOUP
a) Sur votre enseignement	☐	☐	☐	☐
b) Sur votre département	☐	☐	☐	☐
c) Sur votre collège	☐	☐	☐	☐
d) Sur votre région	☐	☐	☐	☐
e) Sur les autres cégeps	☐	☐	☐	☐
f) Sur votre discipline	☐	☐	☐	☐
g) Sur l'avancement des connaissances	☐	☐	☐	☐
h) Autre _____ (précisez)	☐	☐	☐	☐

COMMENTAIRES ET PRECISIONS:

(VOUS POUVEZ COMPLETER EN ANNEXE 2, S'IL Y A LIEU)

_____

_____

_____

_____

23. Ont-elles eu des retombées sur vous-mêmes ?
(Augmentation de la crédibilité et/ou du sentiment de reconnaissance ou de compétence, etc.)

	(1) JE NE SAIS PAS	(2) AUCUNE	(3) PEU	(4) BEAUCOUP
a) Sur votre habileté à faire de la recherche	☐	☐	☐	☐
b) Sur votre crédibilité dans votre département	☐	☐	☐	☐
c) Sur votre crédibilité dans votre collège	☐	☐	☐	☐
d) Dans votre région	☐	☐	☐	☐
e) Dans les autres cégeps	☐	☐	☐	☐
f) Dans votre discipline	☐	☐	☐	☐
g) Dans le milieu de la recherche	☐	☐	☐	☐
h) Autre _____ (précisez)	☐	☐	☐	☐

COMMENTAIRES ET PRECISIONS:

(VOUS POUVEZ COMPLETER EN ANNEXE 2, S'IL Y A LIEU)

24. Avez-vous entendu parler des points de vue exprimés par les organismes qui suivent concernant la recherche au collégial?

	(1) OUI	(2) NON
a) Les orientations de votre collège en matière de recherche	☐	☐
b) Les orientations du MEES en matière de recherche au collégial	☐	☐
c) Les recommandations de la Fédération des cégeps sur l'orientation et le développement de la recherche	☐	☐
d) Les Avis du Conseil des collèges sur la recherche au collégial	☐	☐
e) Les positions du fonds FCAR au sujet de la recherche dans les collèges	☐	☐
f) Les positions du Conseil des universités en la même matière	☐	☐

25. AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES SUR LA RECHERCHE AU COLLEGIAL?

(VOUS POUVEZ COMPLETER EN ANNEXE 2, S IL Y A LIEU)

SECTION 5. IDENTIFICATION

26. COLLEGE: _____

27. NOM: _____ PRENOM: _____

28. SEXE: FEMININ |__|(1) MASCULIN |__|(2)

29. AGE:

25 et moins	|__|	(1)
26 - 35	|__|	(2)
36 - 45	|__|	(3)
46 - 55	|__|	(4)
56 et plus	|__|	(5)

30. FONCTION:

Cadre	|__|	(1)
Conseiller pédagogique	|__|	(2)
Autre professionnel(le)	|__|	(3)
Personnel de soutien	|__|	(4)
Enseignant(e)	|__|	(5)

département: _____

discipline : _____

centre spécialisé: _____

Autre |__|(6) (précisez) _____

31. EMPLOI ACTUEL AU COLLEGE:

(COCHER UNE CASE SEULEMENT DANS CHACUNE DES SECTIONS A ET B

A) STATUT

Temps plein	☐	(1)
Temps partiel	☐	(2)

B) CATEGORIE

Enseignement régulier	☐	(1)
Education des adultes	☐	(2)
Autre emploi (précisez)	☐	(3)

_____

32. NOMBRE D'ANNEES D'EXPERIENCE

AU COLLEGIAL

0-3 ANS	☐	(1)
4-6	☐	(2)
7-10	☐	(3)
11-14	☐	(4)
15 +	☐	(5)

DANS LA FONCTION QUE VOUS EXERCEZ

0-3 ANS	☐	(1)
4-6	☐	(2)
7-10	☐	(3)
11-14	☐	(4)
15 +	☐	(5)

33. DERNIER DIPLOME OBTENU:

			DISCIPLINE	ANNEE
Baccalauréat	(1)	☐	_____	_____
Maîtrise ou licence	(2)	☐	_____	_____
Ph.D. ou doctorat	(3)	☐	_____	_____
Autre (précisez) _____	(4)	☐	_____	_____

34. NOMBRE D'ANNEES DE SCOLARITE TERMINEES

(15)ou moins |__|	(16) |__|	(17) |__|
(18) |__|	(19) |__|	(20)ou plus |__|

35. SCOLARITE EN COURS

NON |__|(2)

OUI |__|(1)

Certificat (ex. Performa)	|__|	(1)
Baccalauréat	|__|	(2)
Licence, Maîtrise	|__|	(3)
Ph.D., Docterat	|__|	(4)

Autre |__|(5) _____
(précisez)

36. Avez-vous déjà été membre d'un jury de sélection ou d'appréciation de projets de recherche ?

NON |__|(2)

OUI |__|(1)

Nom du programme _____

37. Avez-vous déjà été membre d'un comité de lecture pour une revue scientifique ou une revue spécialisée dans la publication d'articles de recherche ?

NON |__|(2)

OUI |__|(1)

Nom de la revue _____

38. Avez-vous déjà joué le rôle de consultant en recherche auprès d'autres chercheur-e-s

NON |__|(2)

OUI |__|(1)

Précisez _____

Merci! de votre collaboration

Robert Ducharme
Janet Stern

SIGLES UTILISES DANS LE QUESTIONNAIRE

MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
FCAR	Fonds pour la Formation des Chercheurs et l'Aide à la Recherche
ACSAIR	Aide aux Chercheurs des collèges et aux chercheurs Sans Affiliation Institutionnelle Reconnue
CRSNG	Conseil de la Recherche en Sciences Naturelles et en Génie
CRSH	Conseil de la Recherche en Sciences Humaines
PROSIP	Programme de Subvention à l'Innovation Pédagogique
PARPA	Programme d'Aide à la Recherche sur la Pédagogie et l'Apprentissage
PAREA	Programme d'Aide à la Recherche sur l'Enseignement et l'Apprentissage
AGIR	Programme de soutien au transfert de ressources scientifiques vers l'entreprise
DGEC	Direction Générale de l'Enseignement Collégial
FRSQ	Fonds de recherche en santé du Québec

ANNEXE 2

Ces pages sont à votre disposition pour compléter l'une ou l'autre de vos réponses à notre questionnaire.

Annexe III

Graphiques des résultats

au questionnaire des chercheurs

REPARTITION DES REPONDANTS

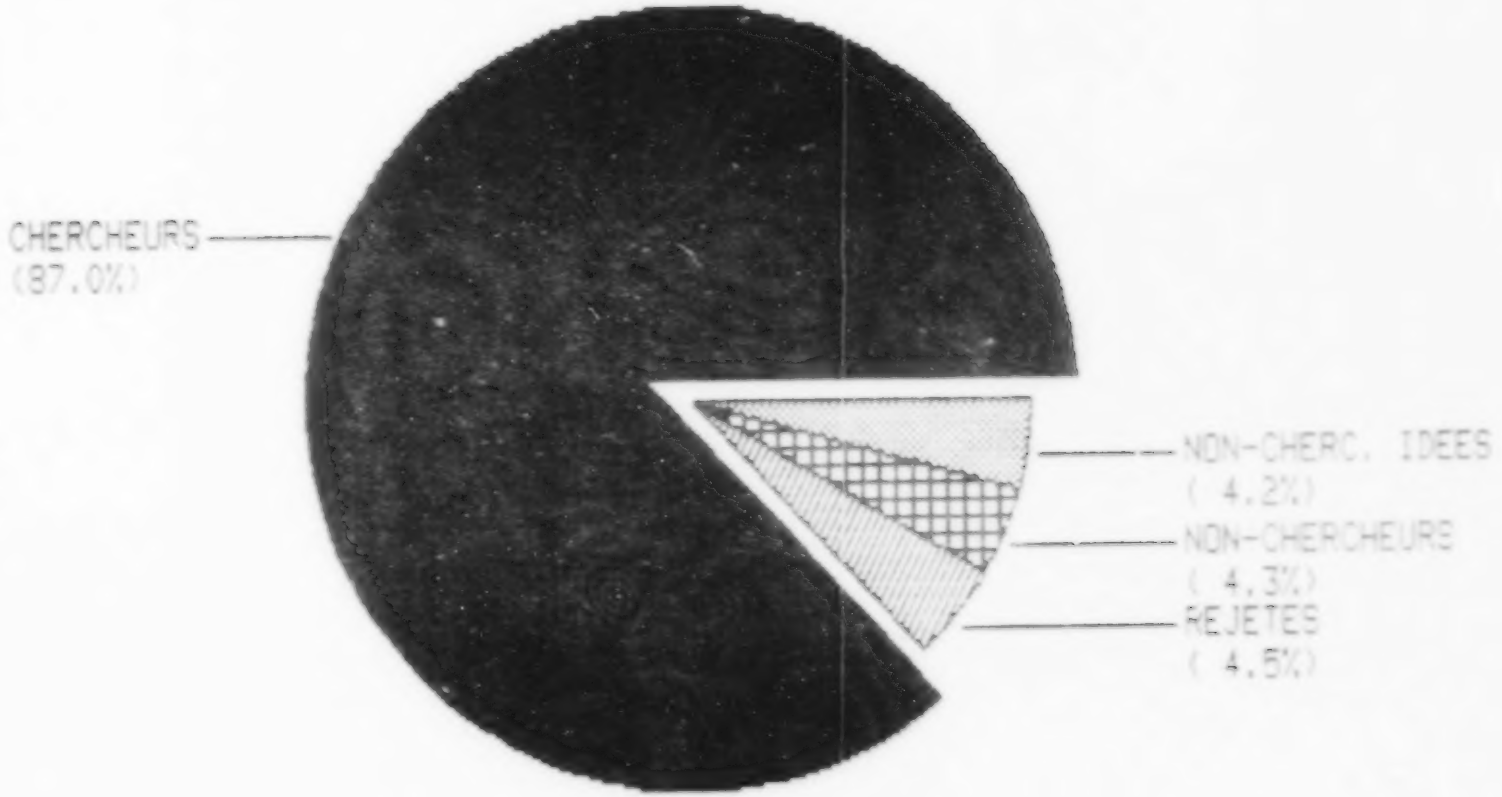

STATUT

REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LE NOMBRE DE PROJETS

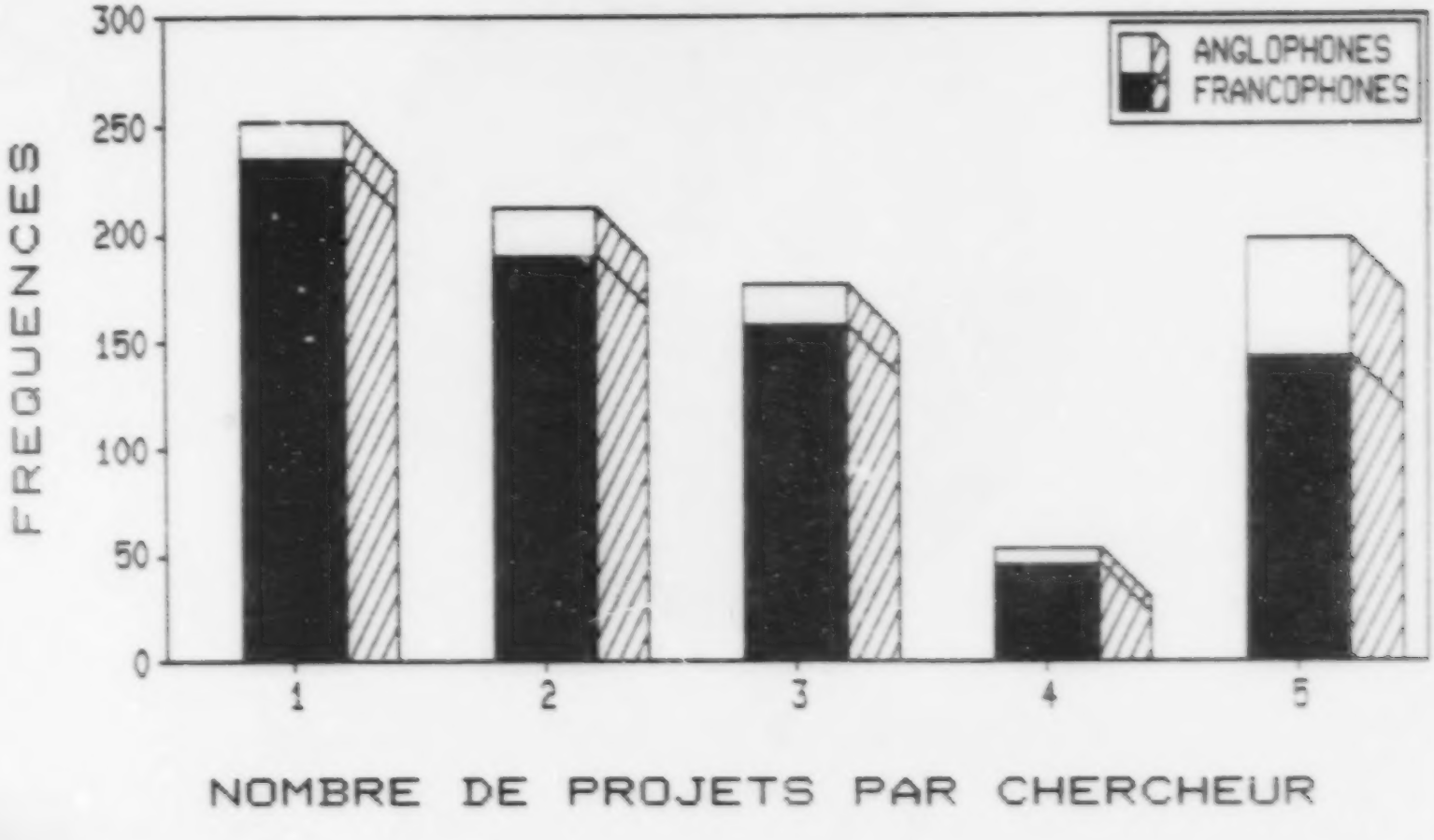

REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LE NOMBRE DE PROJETS CUMULES

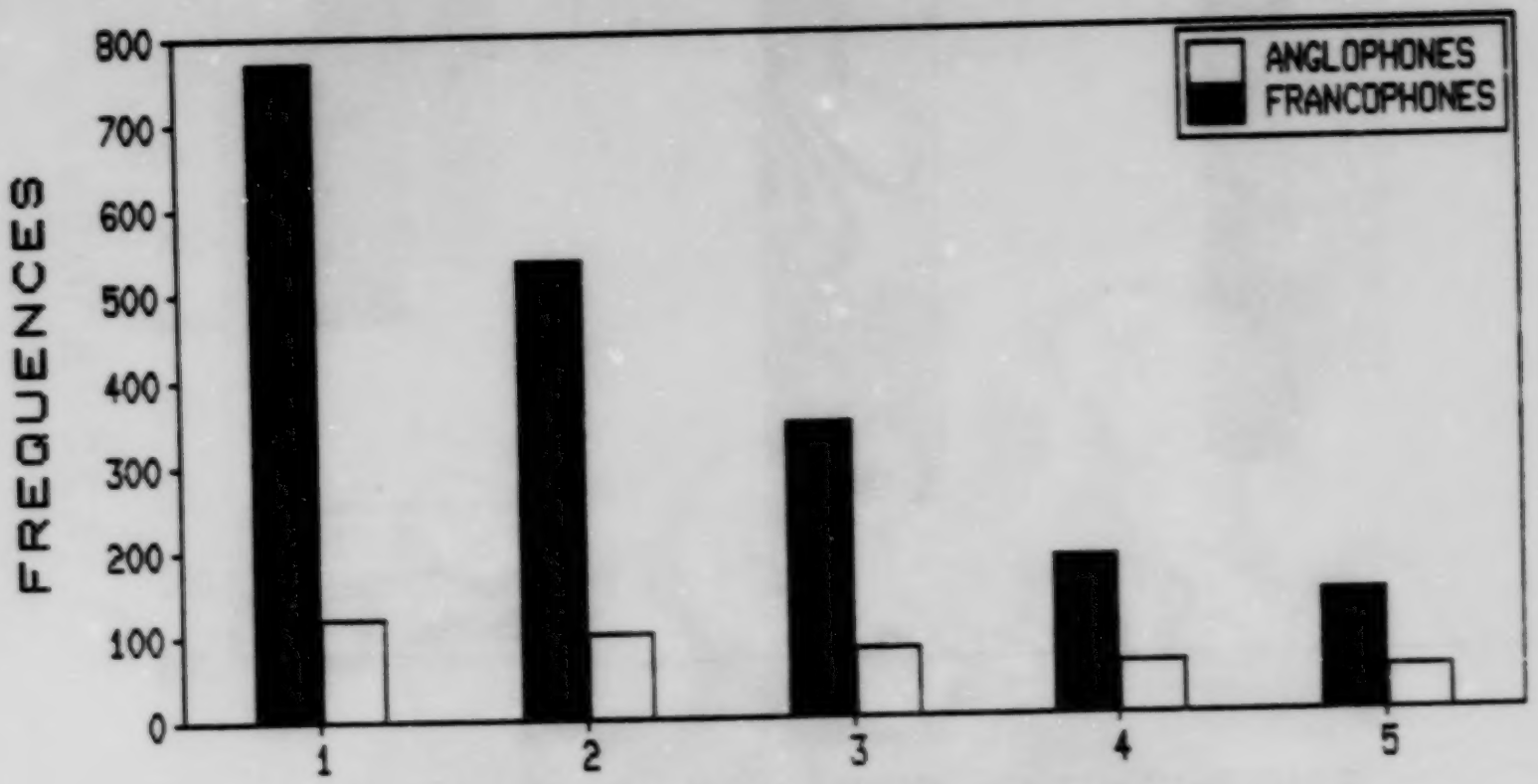

REPARTITION DES CHERCHEURS

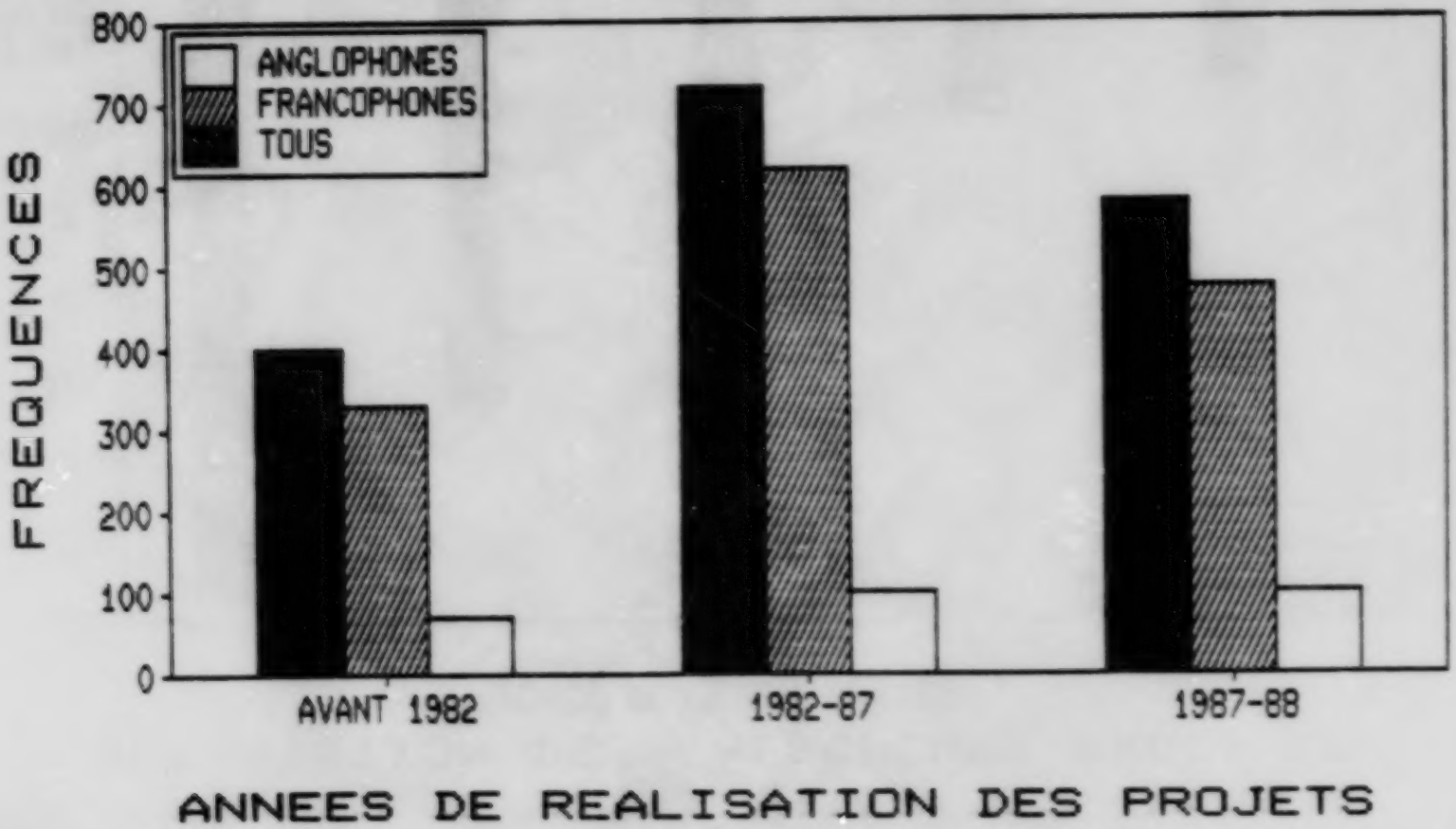

REPARTITION DES PROJETS

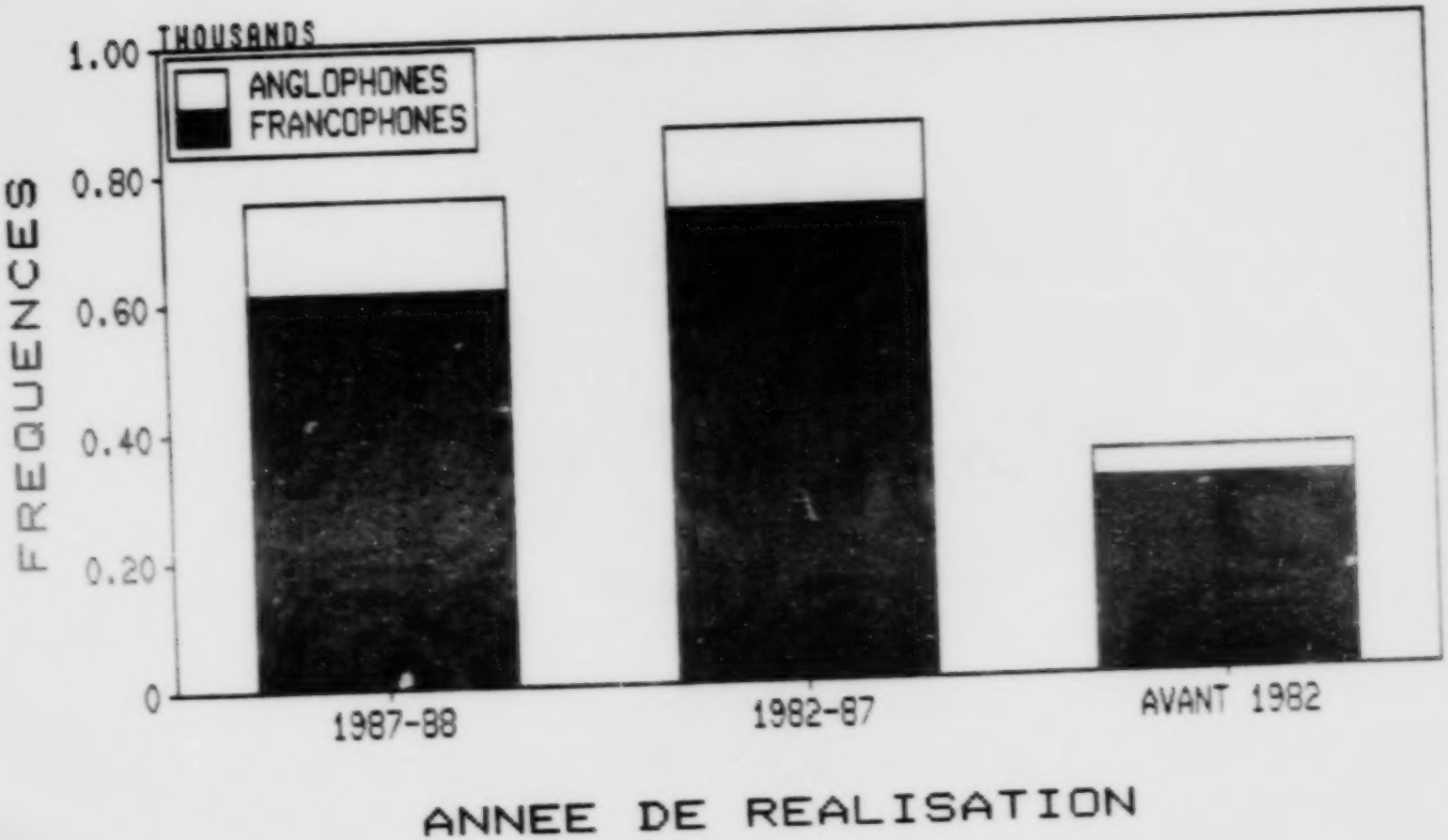

REPARTITION DES PROJETS SELON

LE DIPLOME VISE

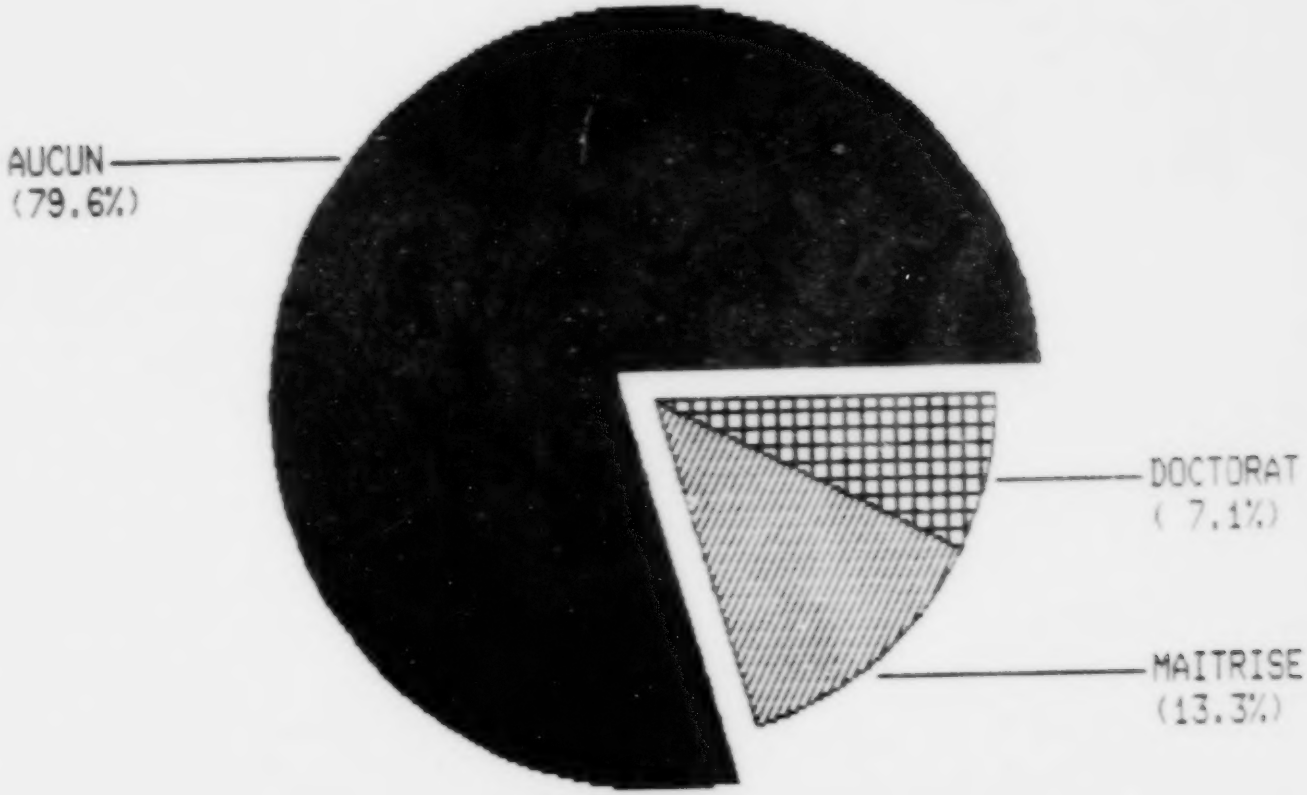

DIPLOMES VISES

REPARTITION DES PROJETS SELON LA PARTICIPATION DES ETUDIANTS

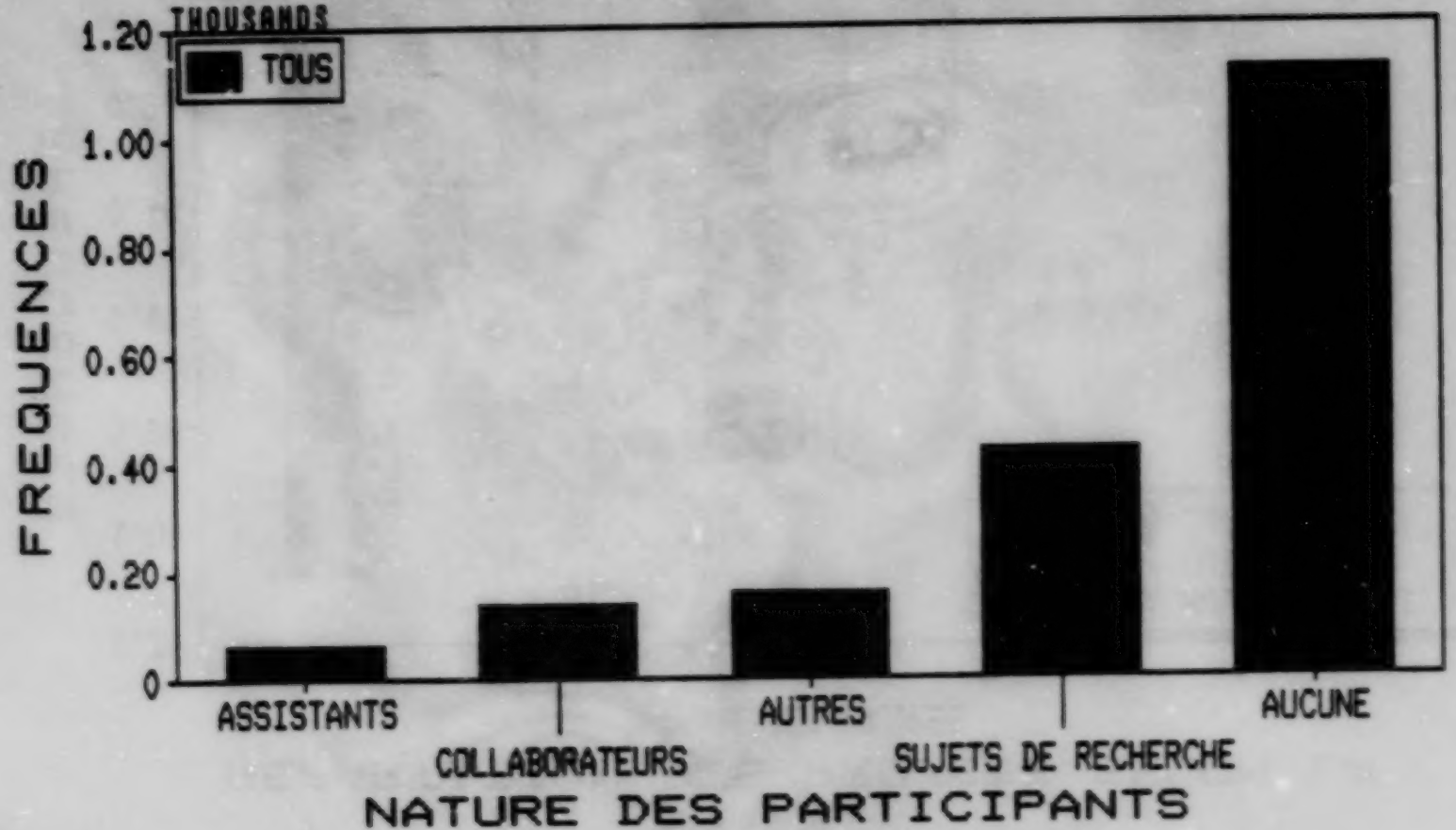

REPARTITION DES PROJETS SELON LA NATURE DES EQUIPES

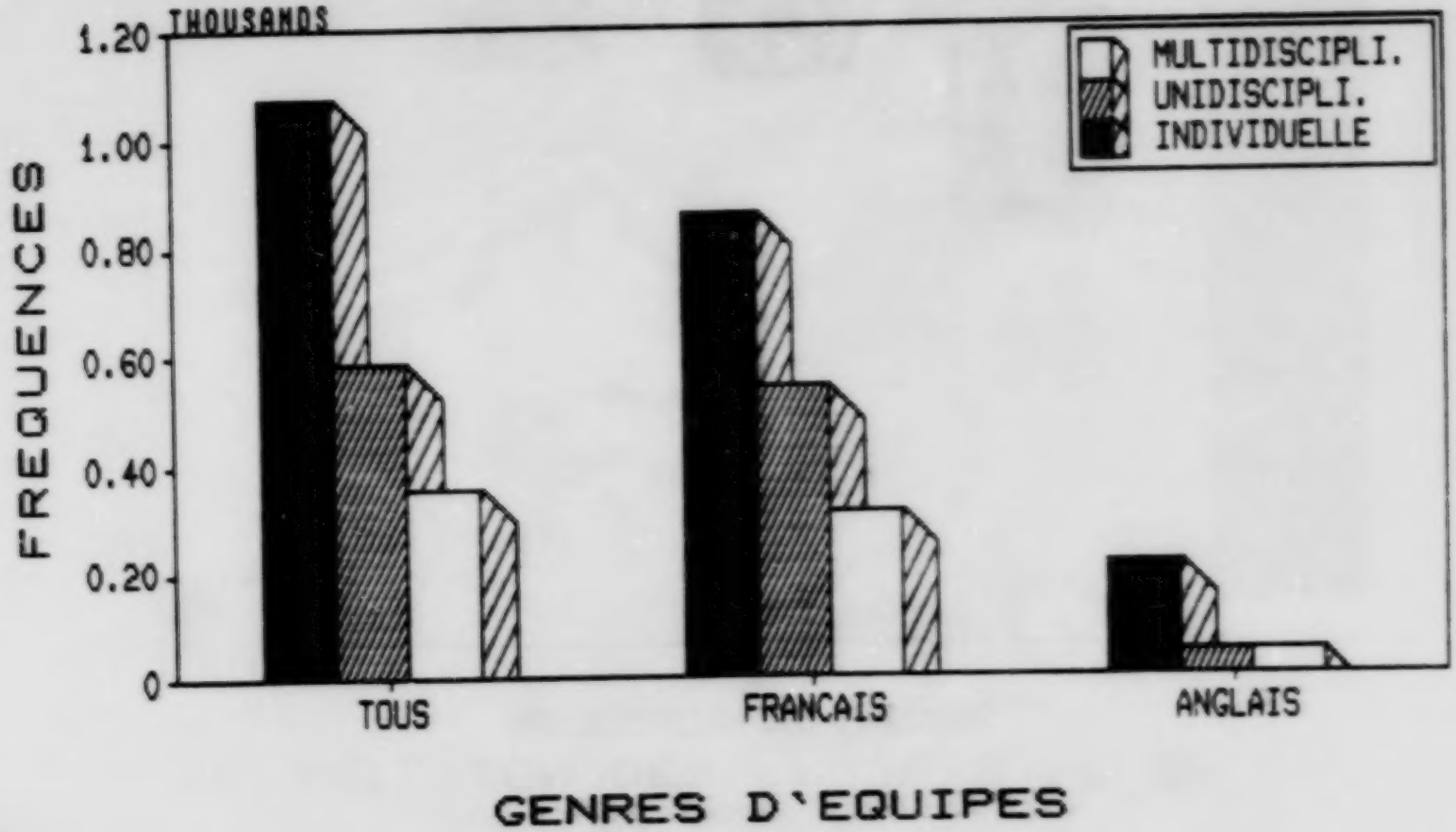

REPARTITION DES PROJETS SELON LES SOURCES DE COLLABORATION

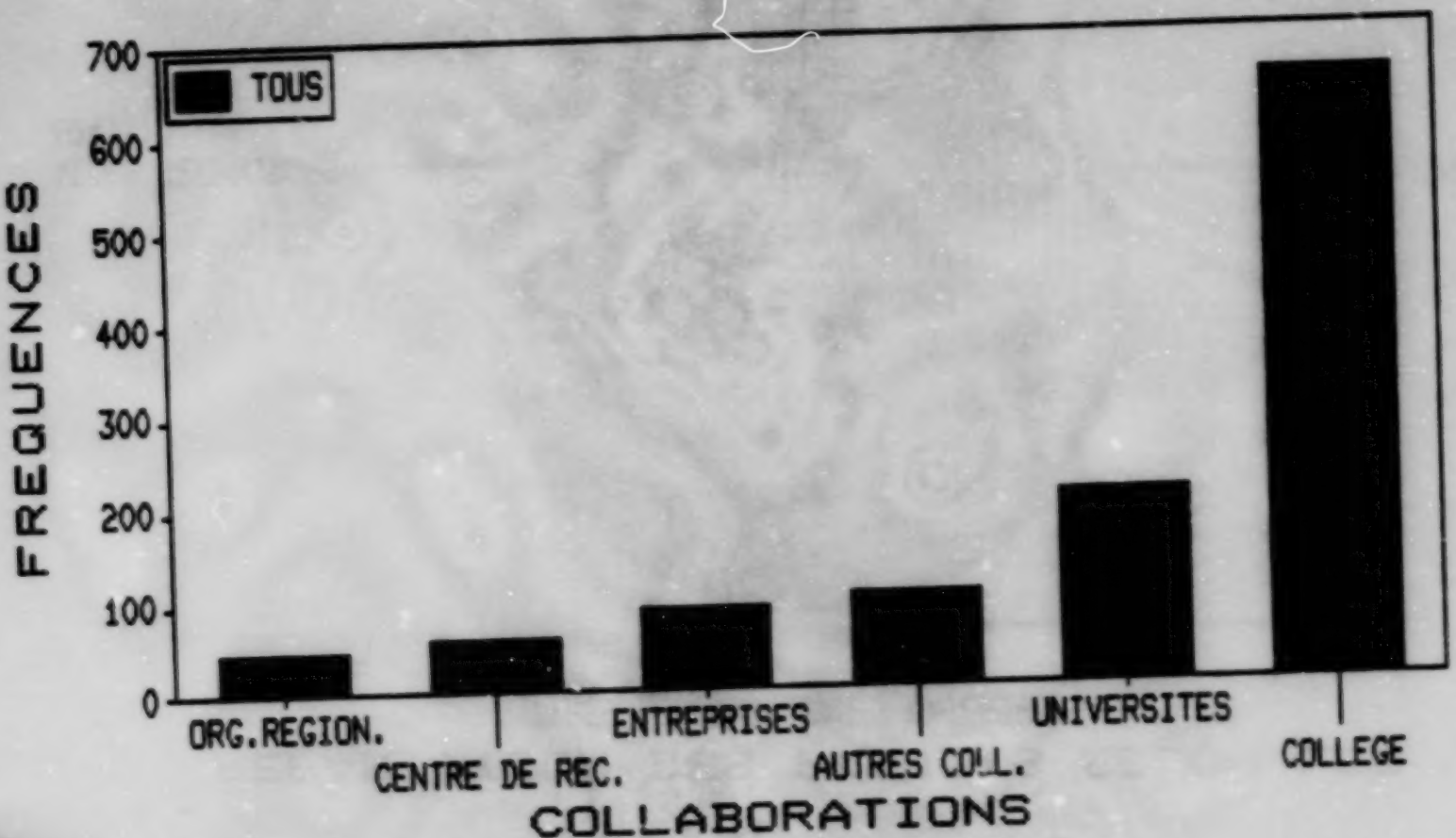

REPARTITION DES PROJETS SELON LES TYPES DE CONSULTANTS EXTERIEURS

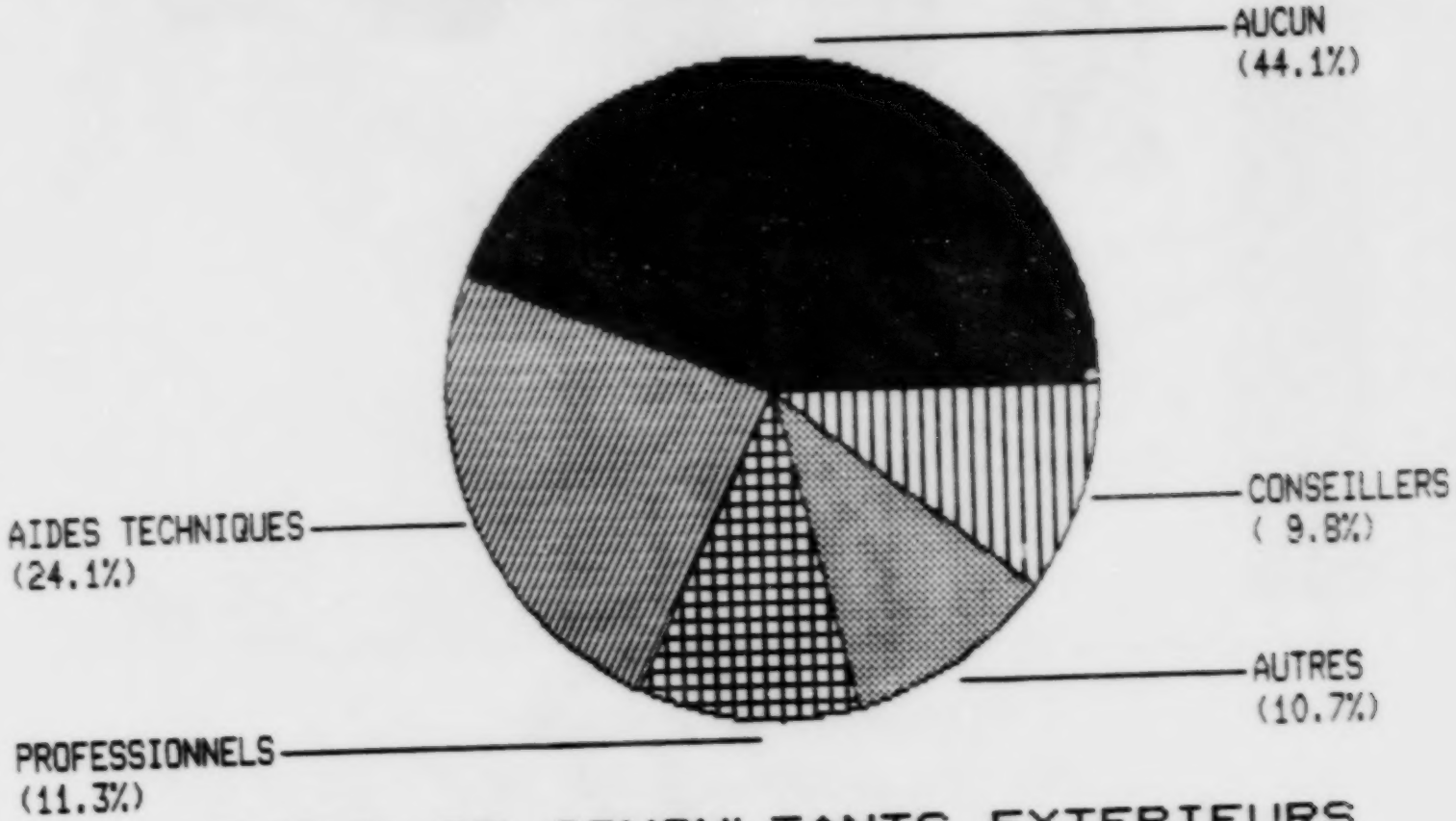

TYPES DE CONSULTANTS EXTERIEURS

REPARTITION DES PROJETS SELON L'OBJET DE LA RECHERCHE

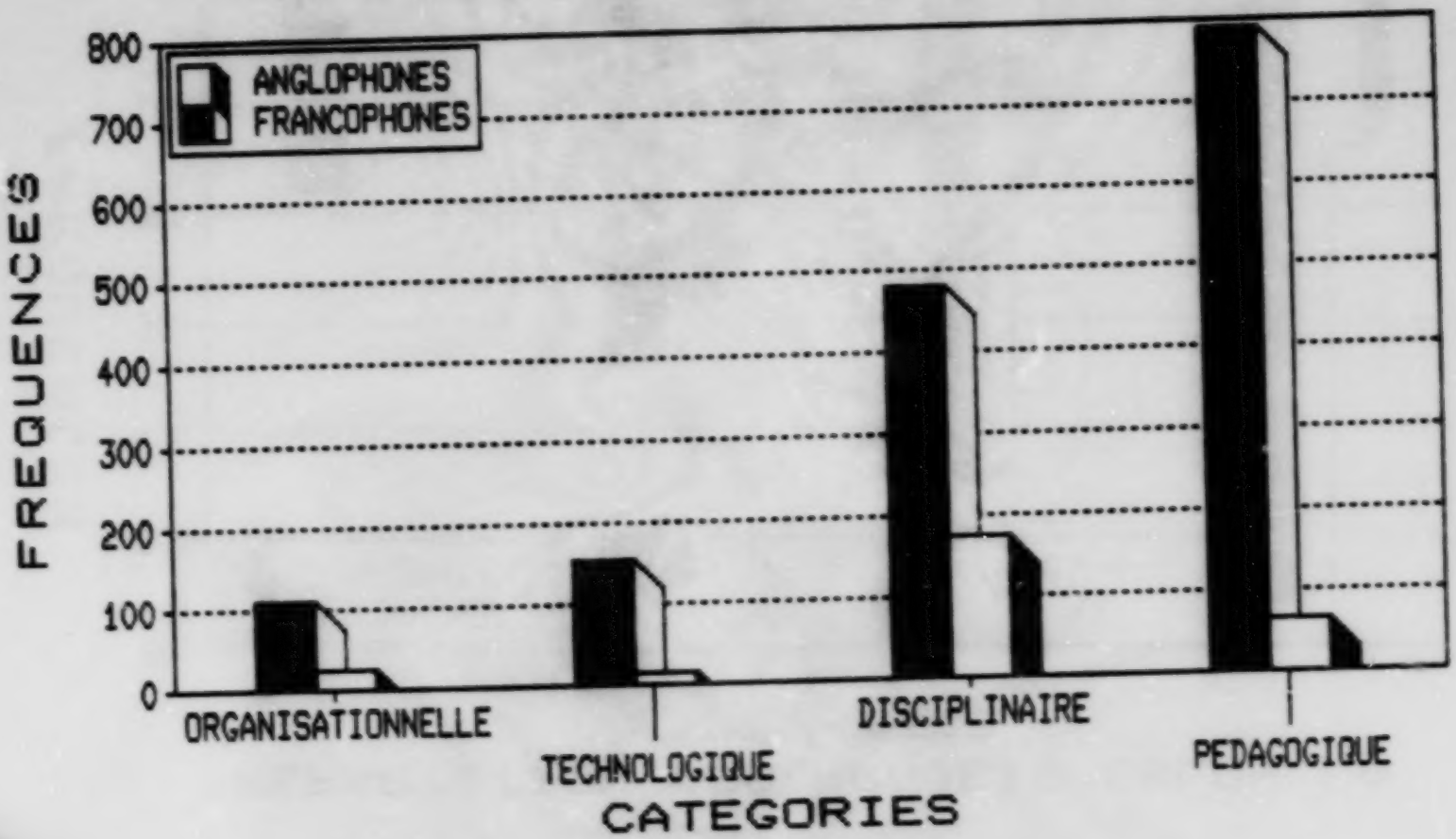

REPARTITION DES PROJETS SELON LA METHODE DE RECHERCHE

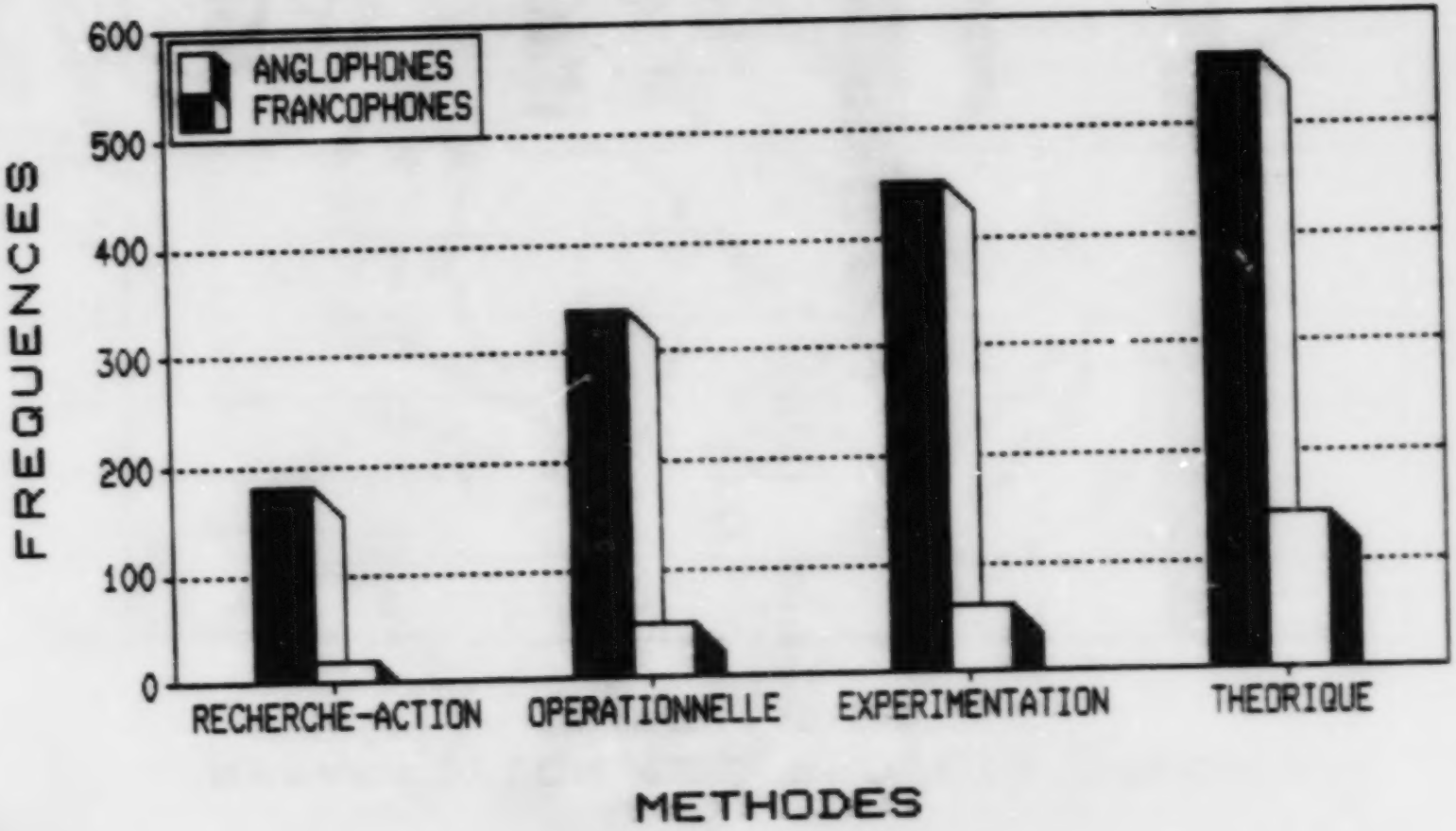

REPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE RECHERCHE

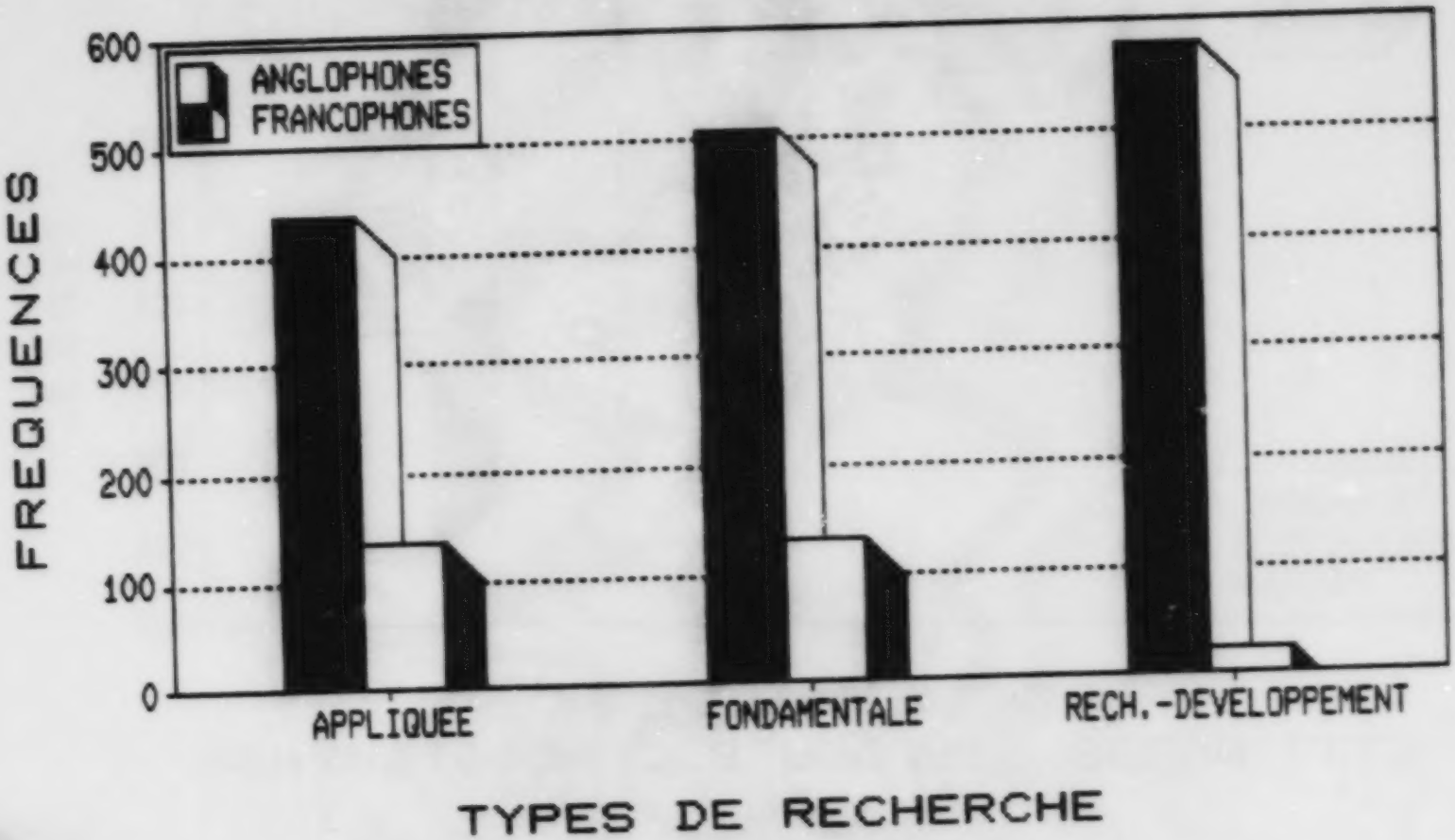

REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR

TYPOLOGIE (TYPE ET CATEGORIE)

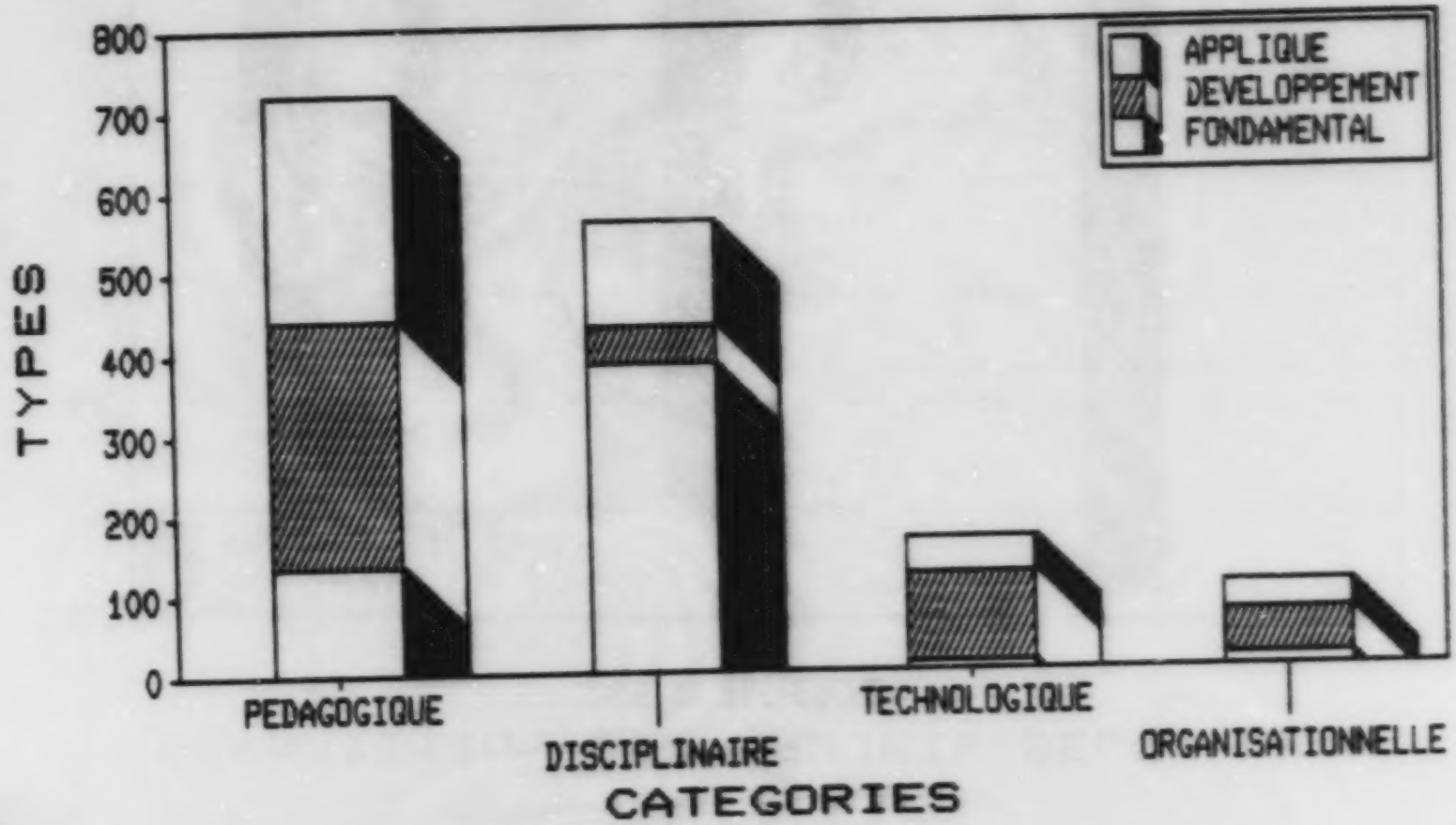

REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR TYPOLOGIE (TYPE ET METHODE)

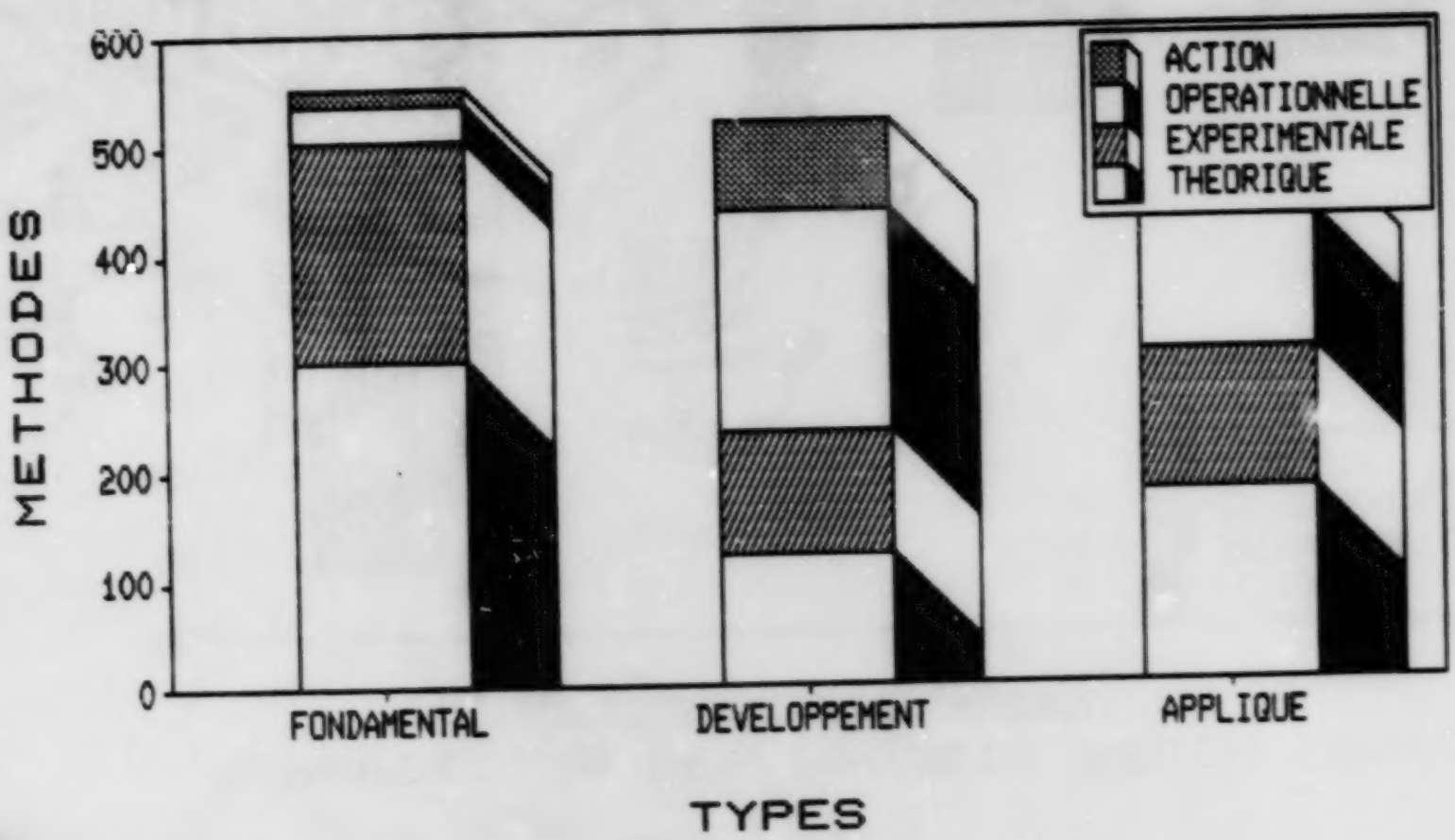

REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR

TYPOLOGIE (METHODE ET CATEGORIE)

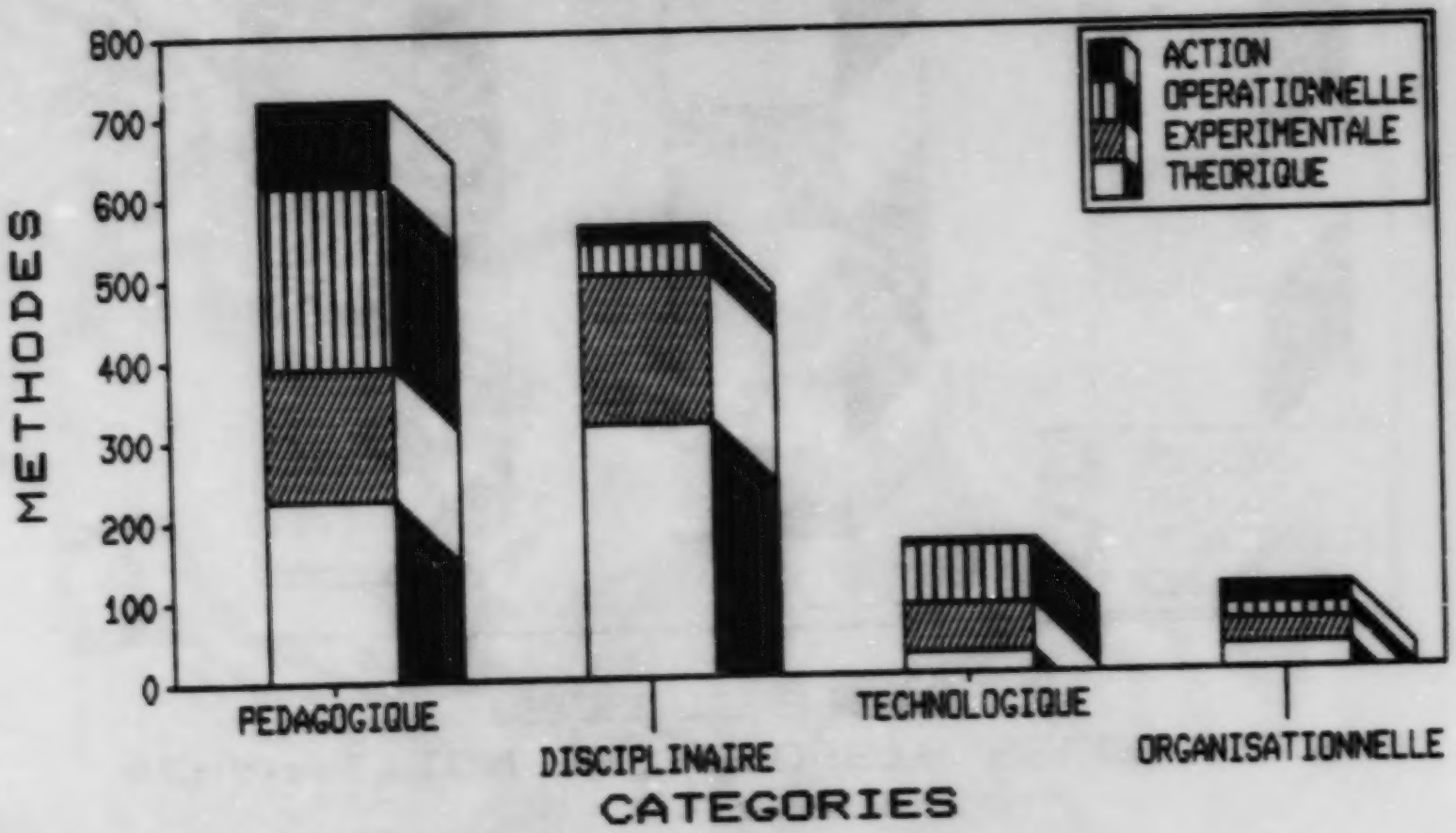

REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR

TYPOLOGIE (CATEGORIE, METHODE, TYPE)

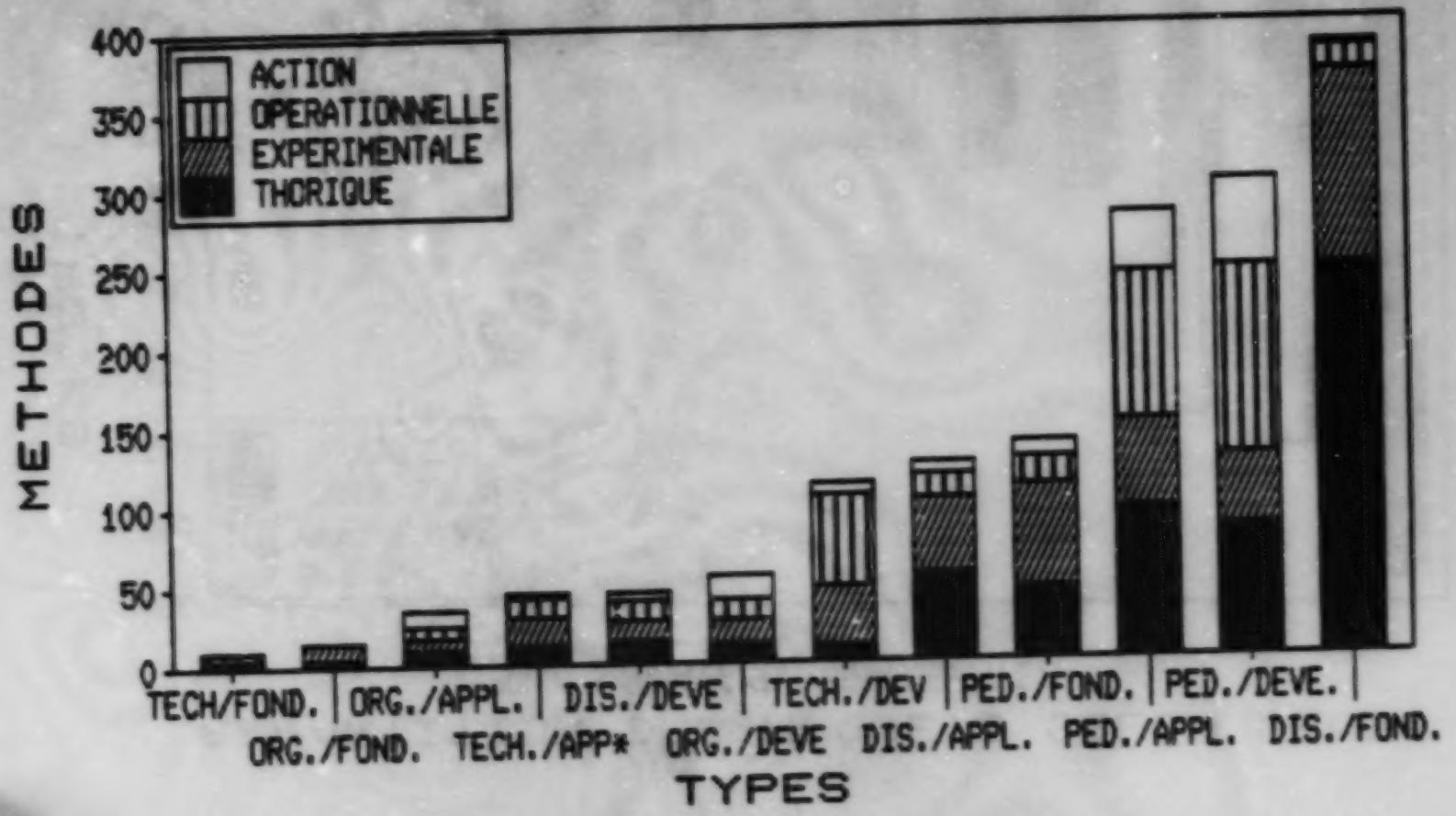

REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR TYPOLOGIE (CATEGORIE, METHODE, TYPE)

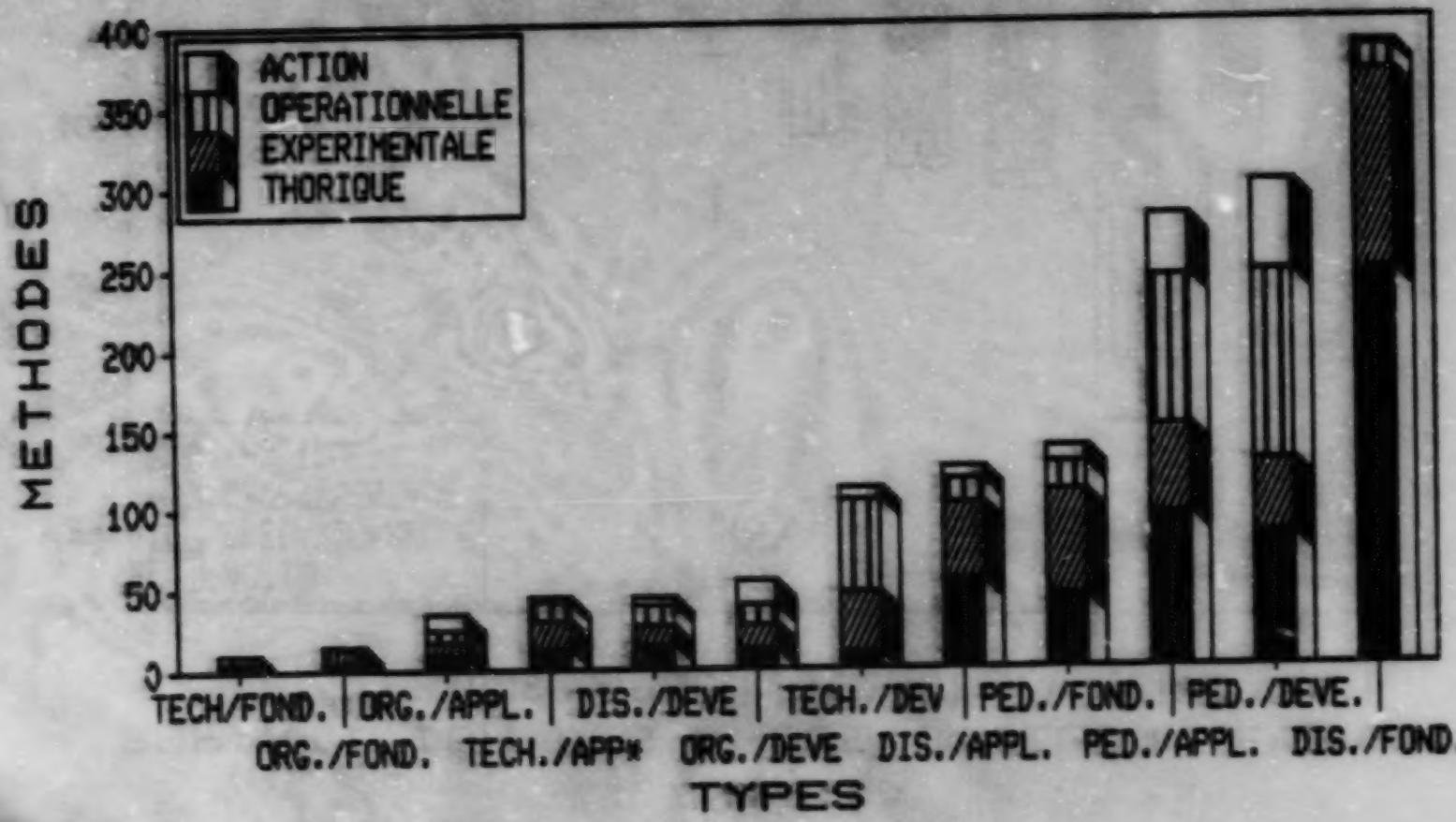

REPARTITION DES PROJETS SELON LES DEMANDES DE SUBVENTION

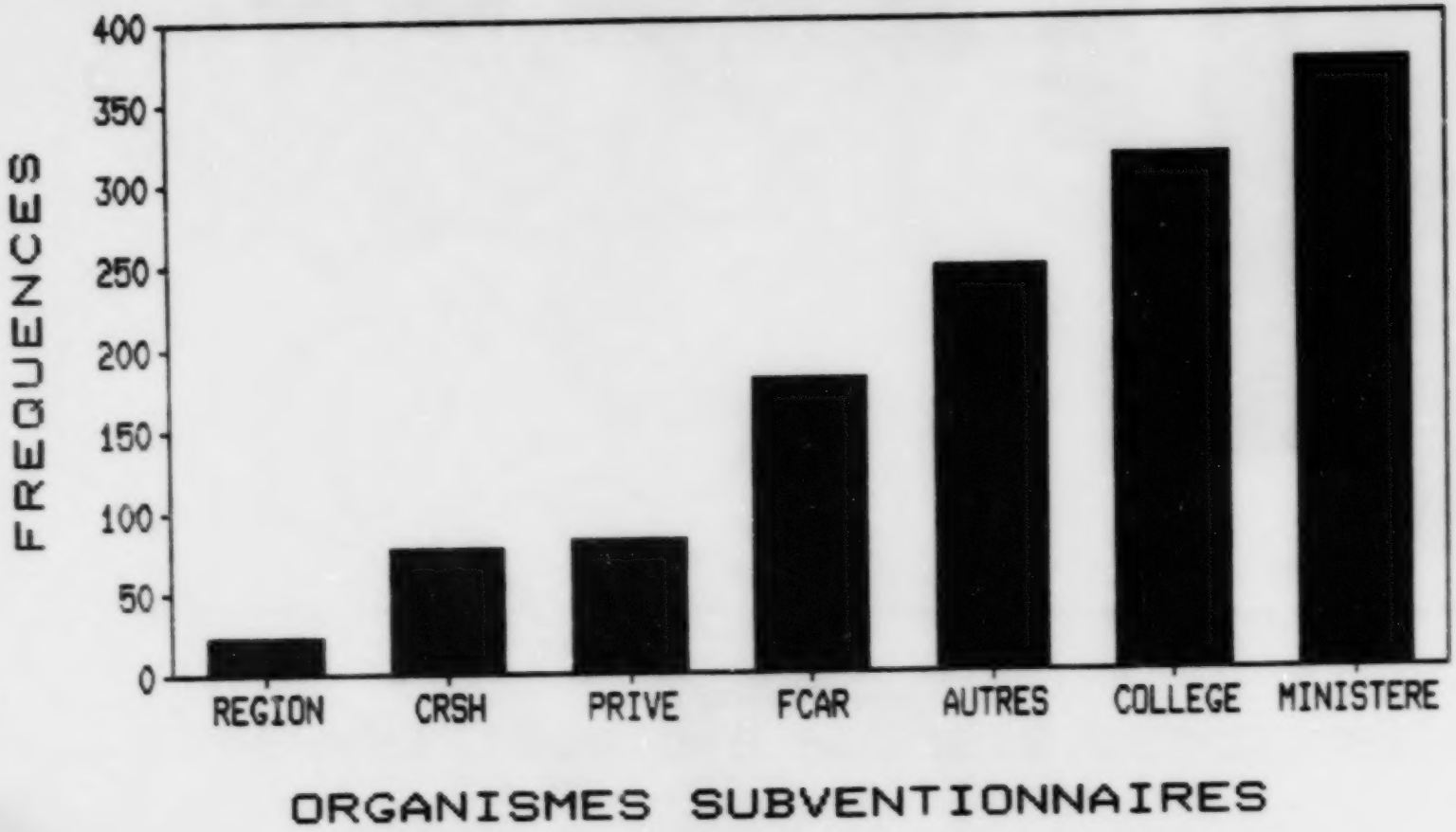

x

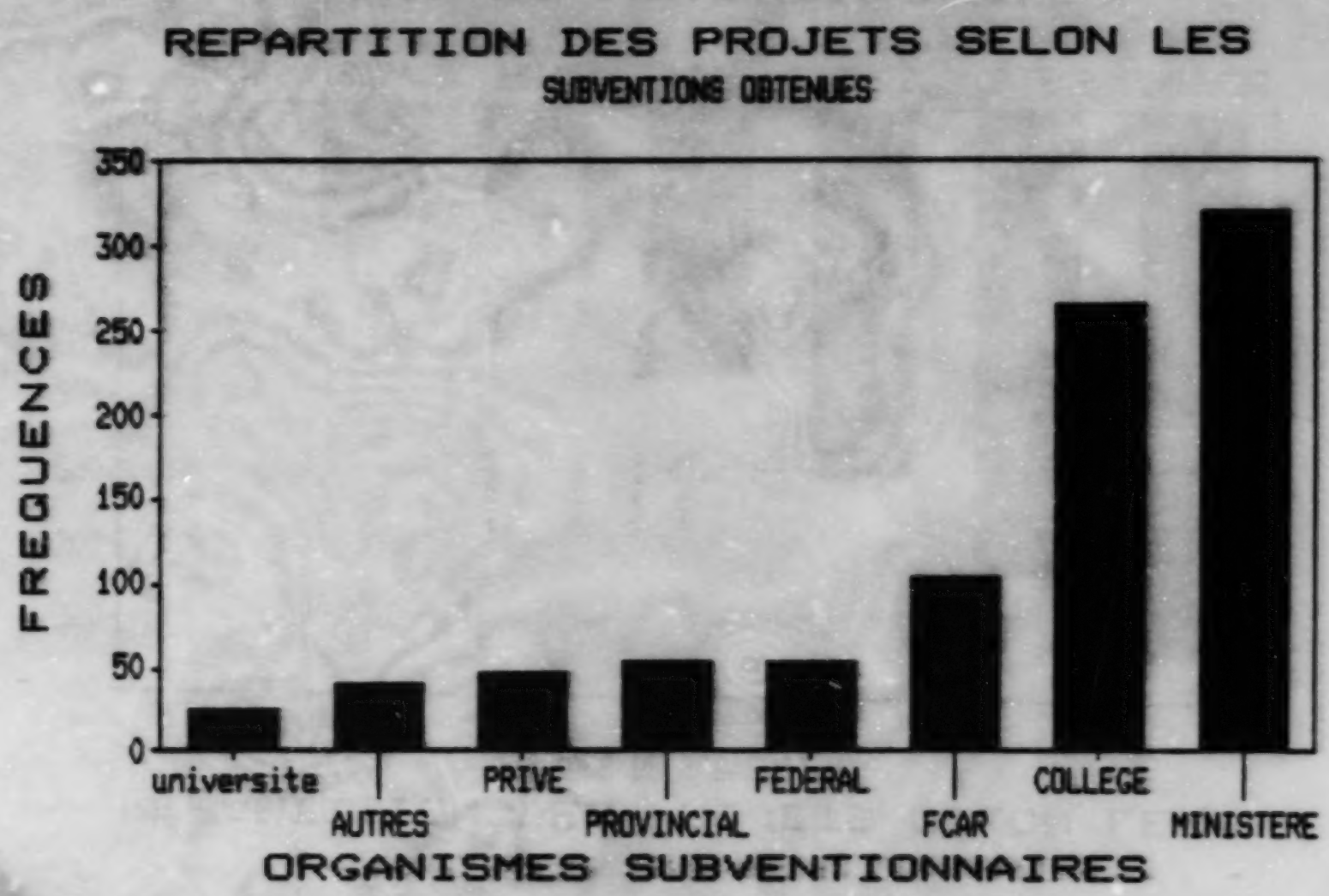
REPARTITION DES PROJETS SELON LES
SUBVENTIONS OBTENUES
FREQUENCES
350
300
250
200
150
100
50
0
universite
AUTRES
PRIVE
PROVINCIAL
FEDERAL
FCAR
COLLEGE
MINISTERE
ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

REPARTITION DES PROJETS SELON LE MONTANT DES SUBVENTIONS

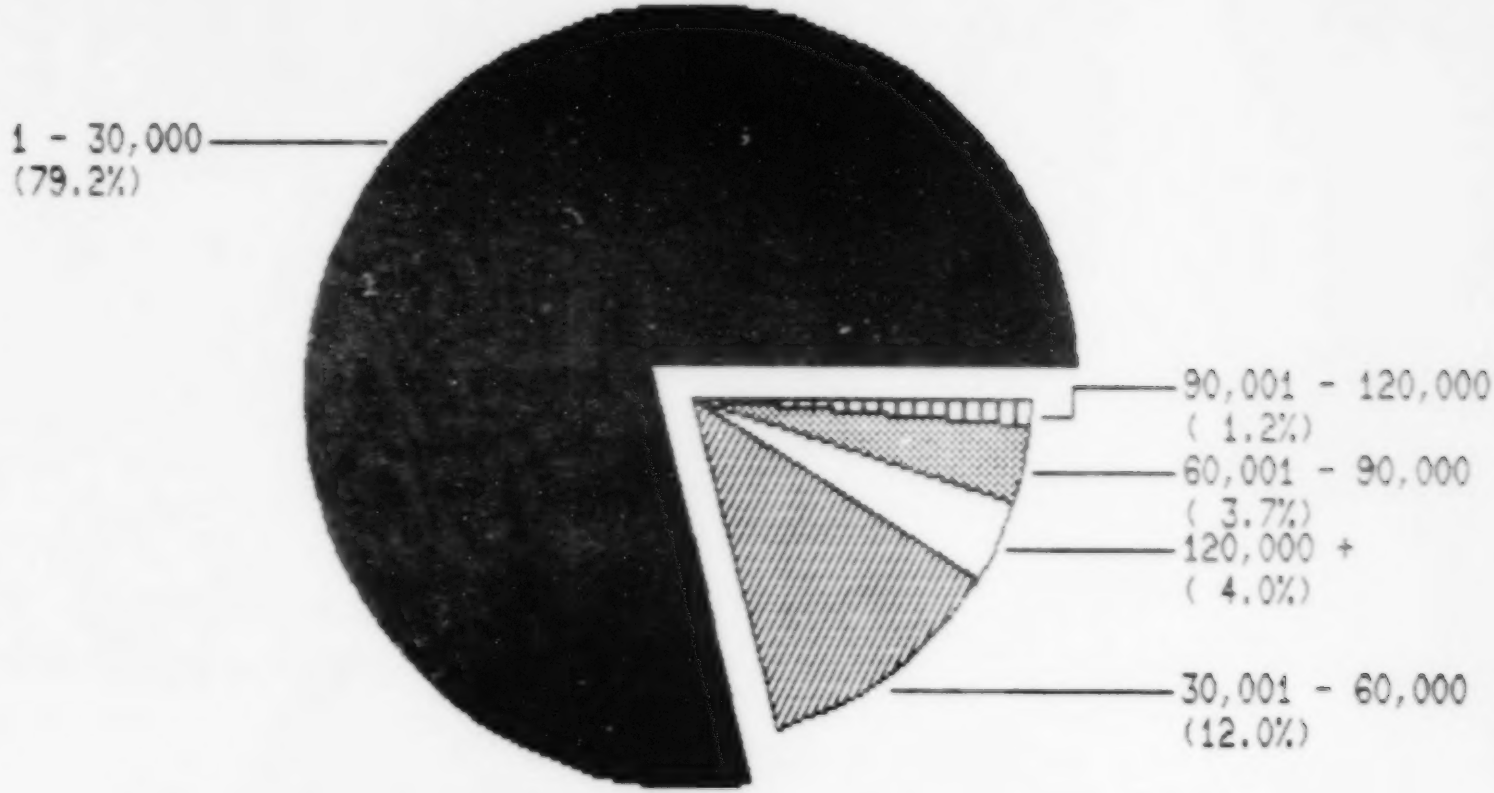

SUBVENTIONS OBTENUES ($)

REPARTITION DES PROJETS SELON LE DEGREVEMENT

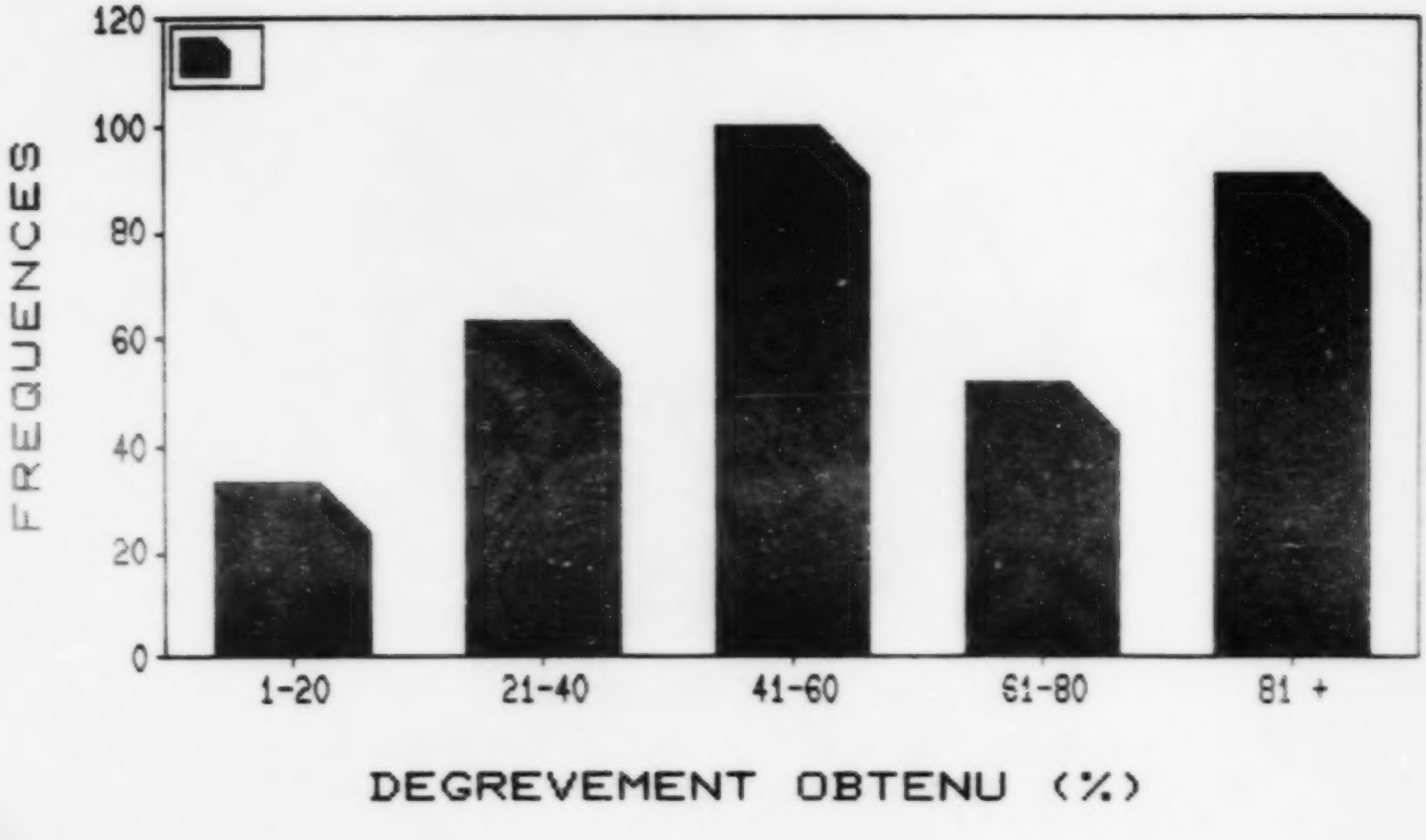

INFORMATION SUR LES

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

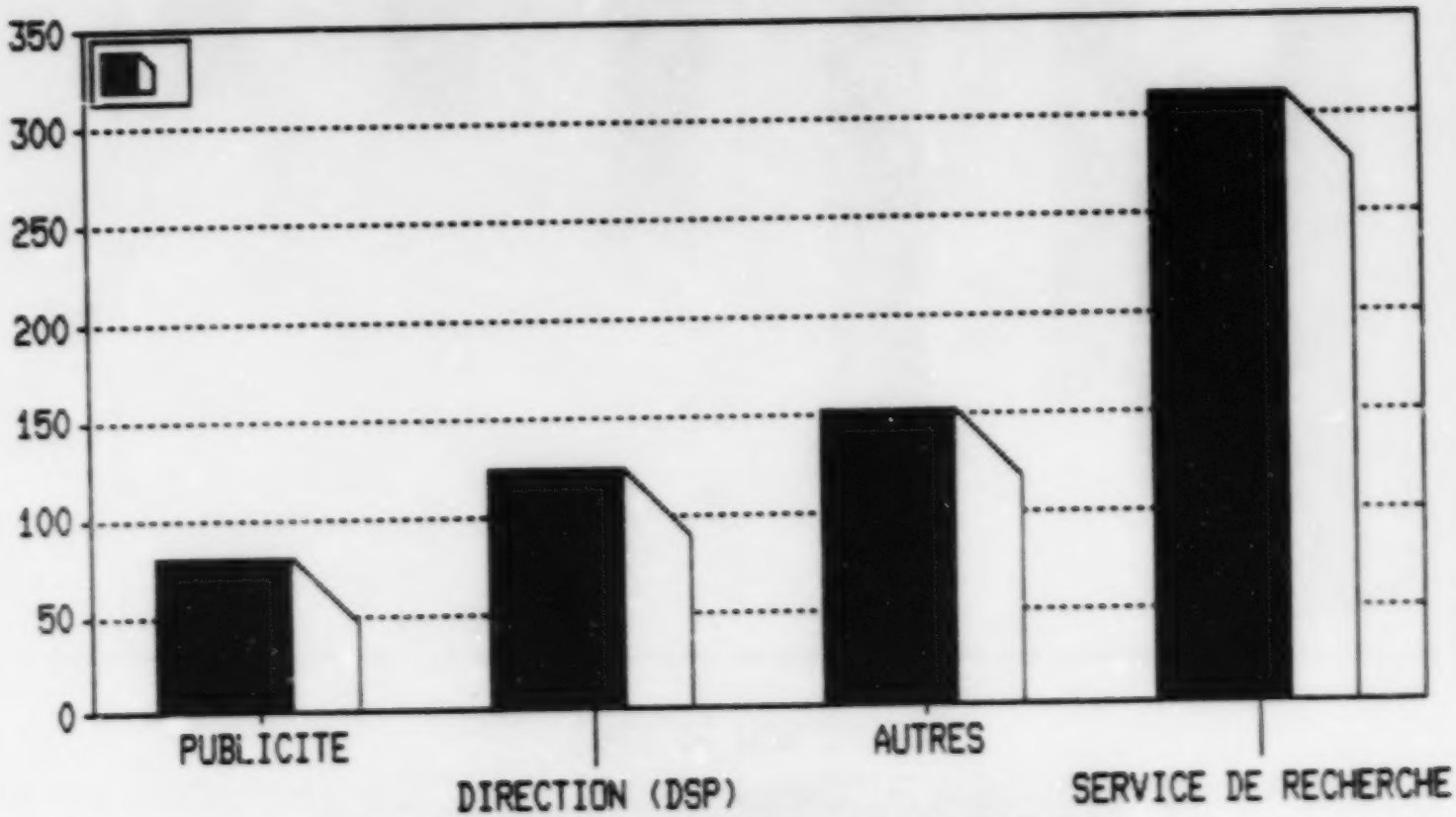

SOURCES D'INFORMATION

REPARTITION DES PROJETS SELON LES TYPES DE PUBLICATION

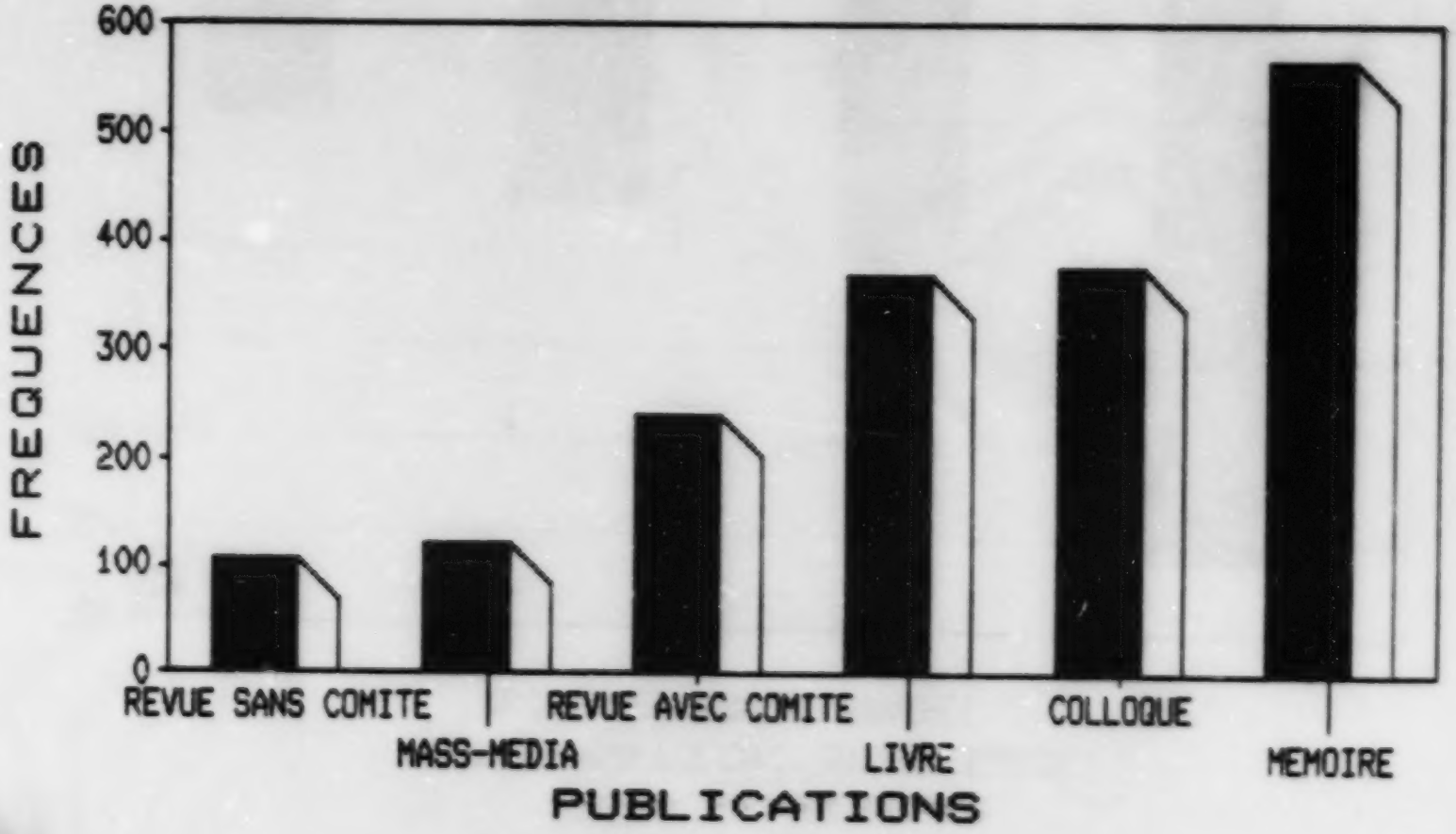

CONNAISSANCE DES CHERCHEURS SUR LES STRUCTURES D'AIDE

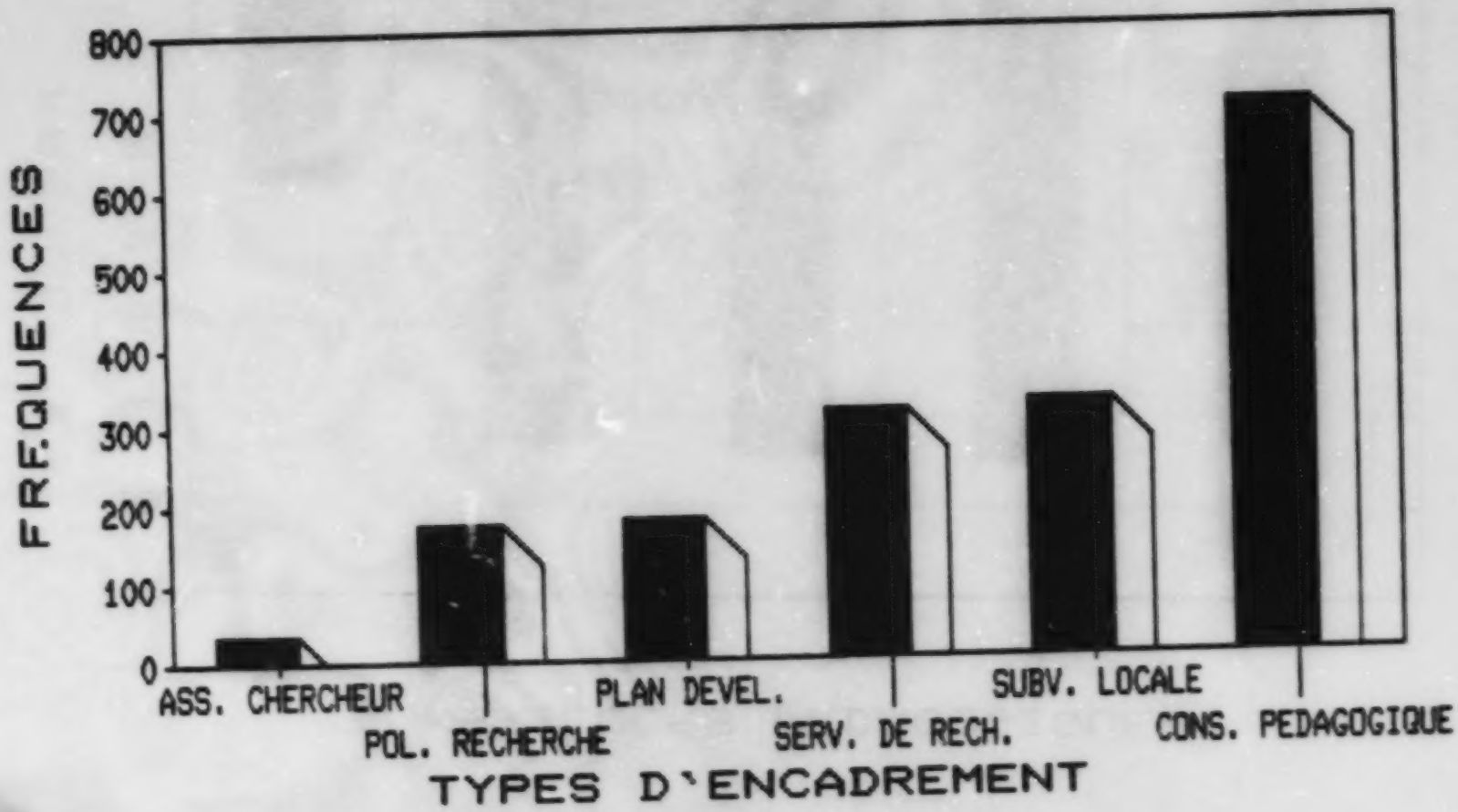

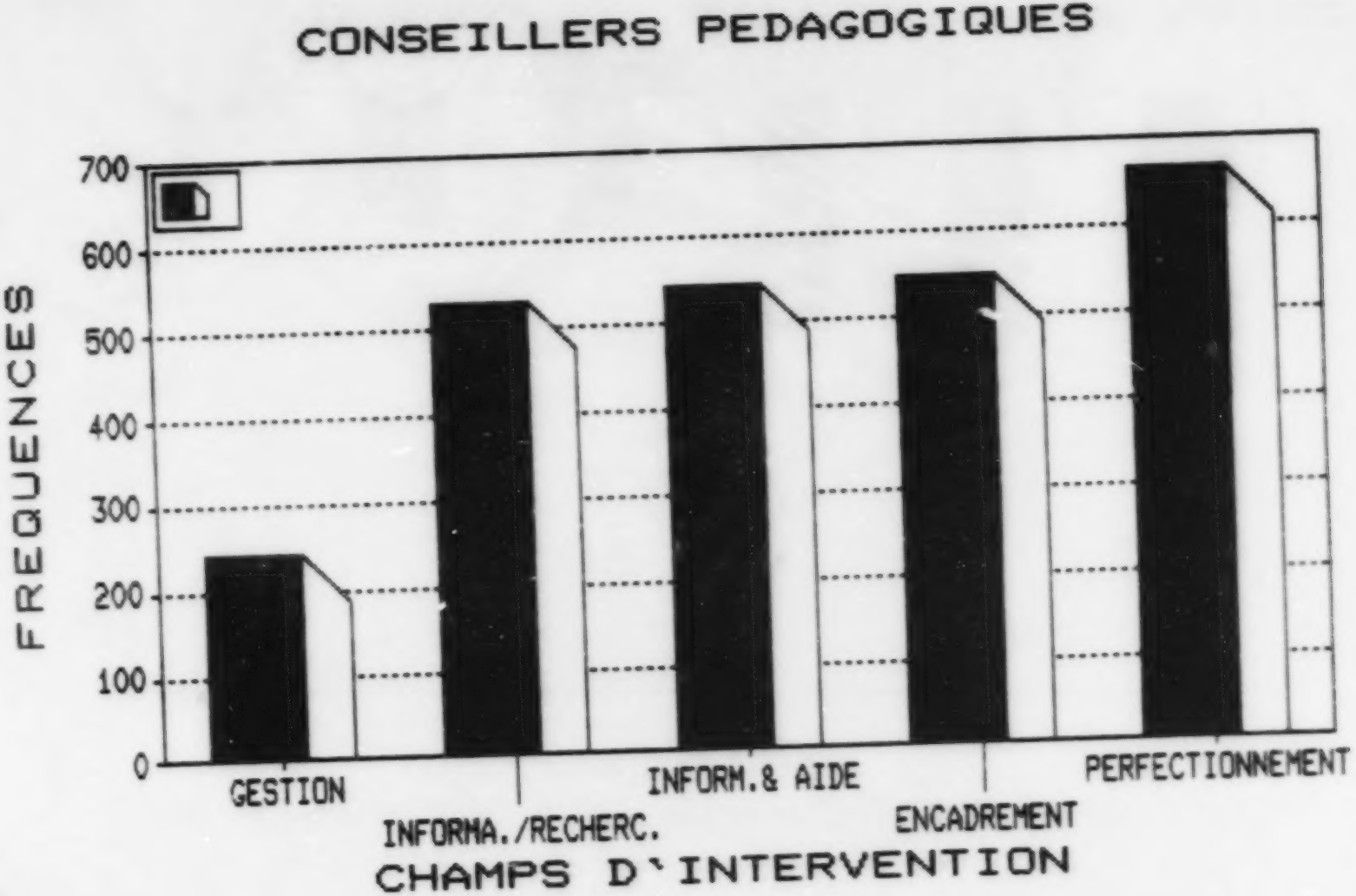
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES
FREQUENCES
700
600
500
400
300
200
100
0
GESTION
INFORMA./RECHERC.
INFORM.& AIDE
ENCADREMENT
PERFECTIONNEMENT
CHAMPS D'INTERVENTION

REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LE RECOURS AUX SERVICES D'AIDE

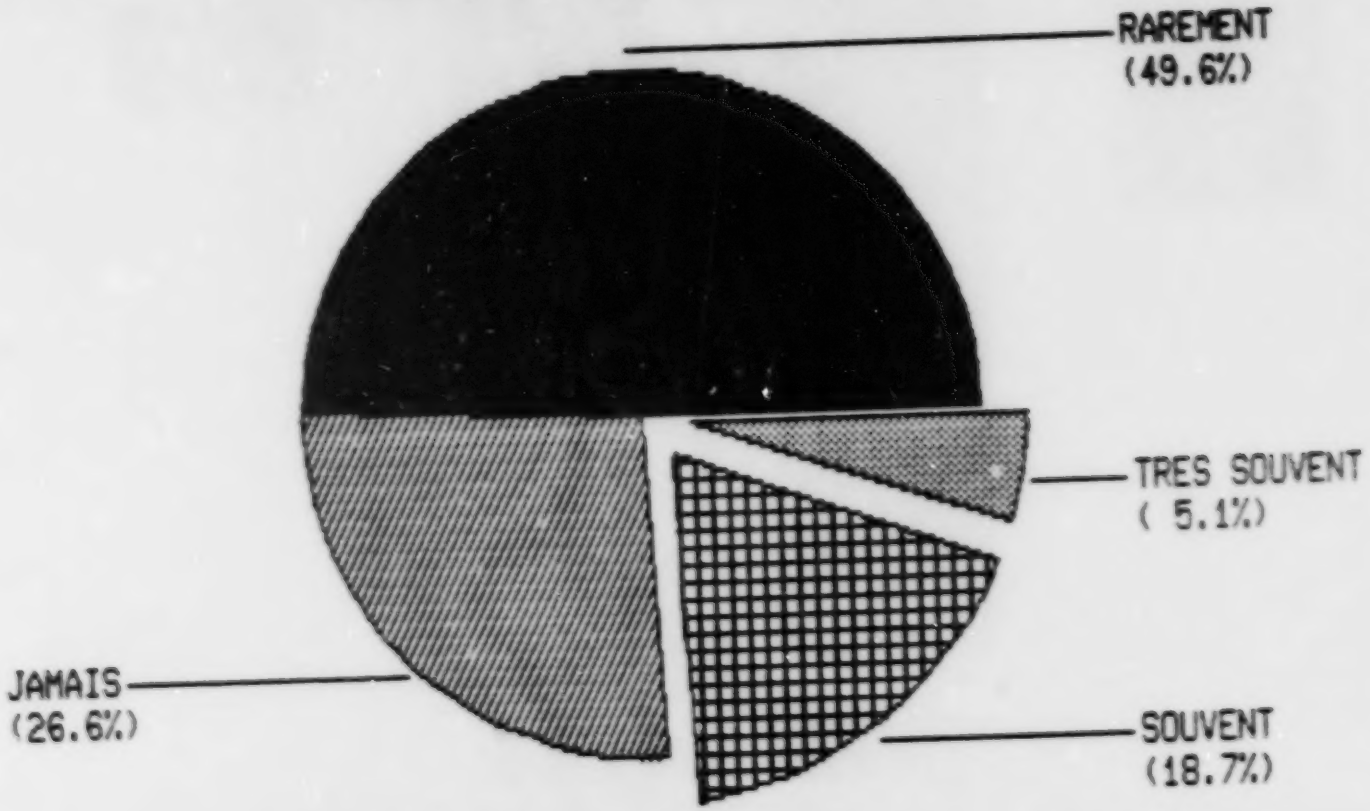

UTILISATION DES SERVICES D'AIDE

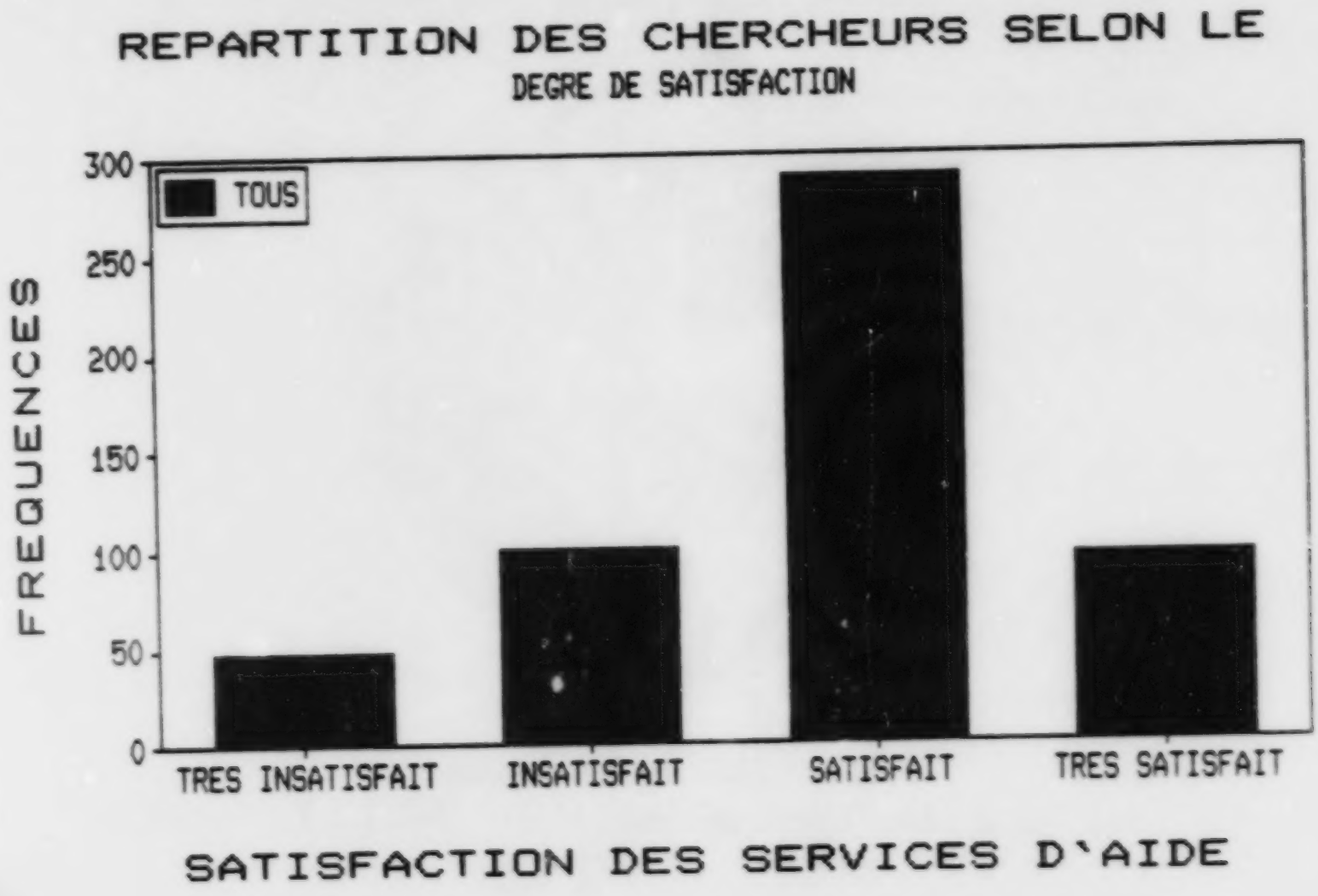
REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LE
DEGRE DE SATISFACTION
TOUS
FREQUENCES
300
250
200
150
100
50
0
TRES INSATISFAIT
INSATISFAIT
SATISFAIT
TRES SATISFAIT
SATISFACTION DES SERVICES D'AIDE

INVENTAIRE DES BESOINS D'AIDE

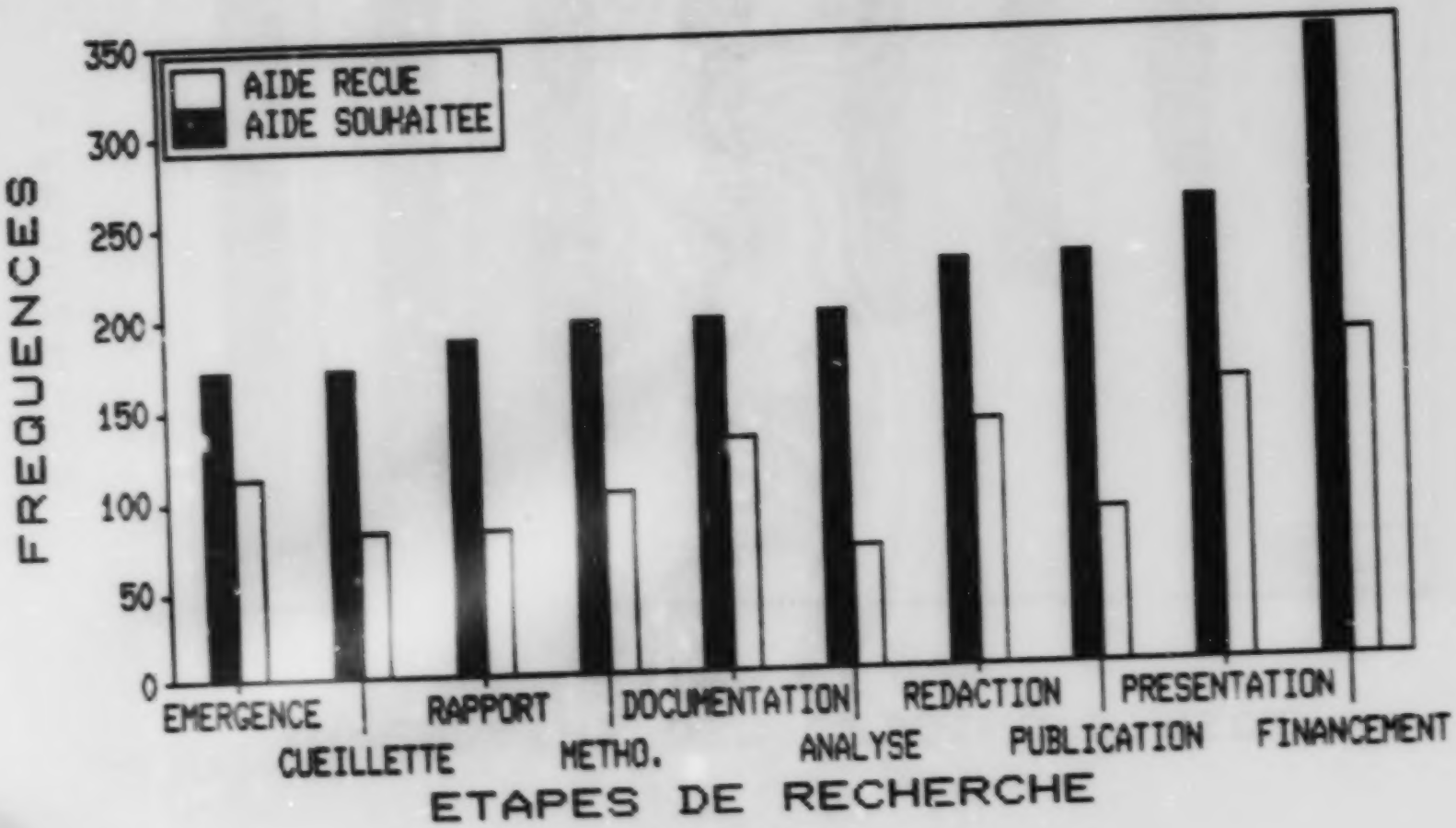

INVENTAIRE DES BESOINS D'AIDE

RESSOURCES MATERIELLES

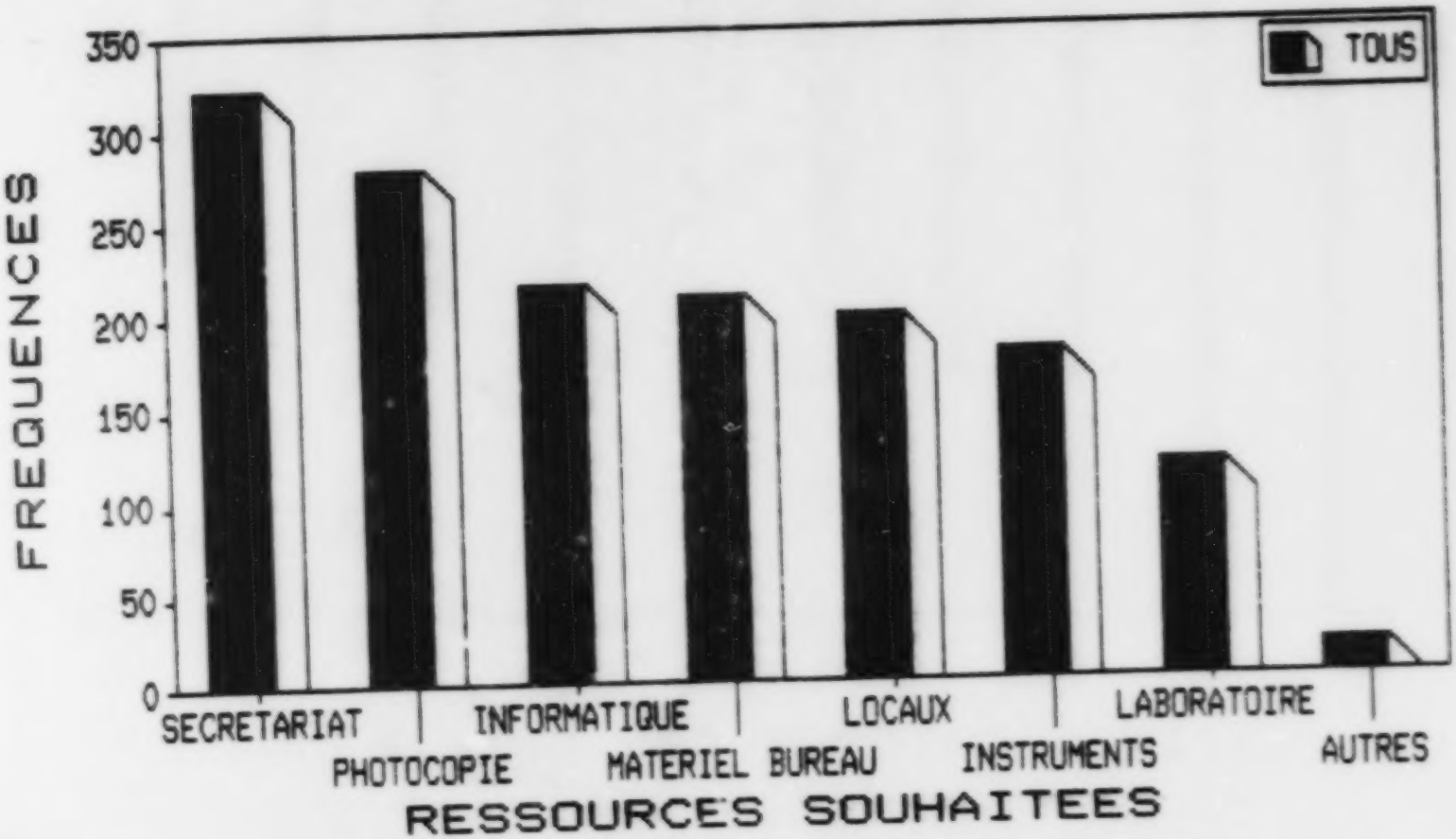

INVENTAIRE DES BESOINS D'AIDE

RESSOURCES MATERIELLES

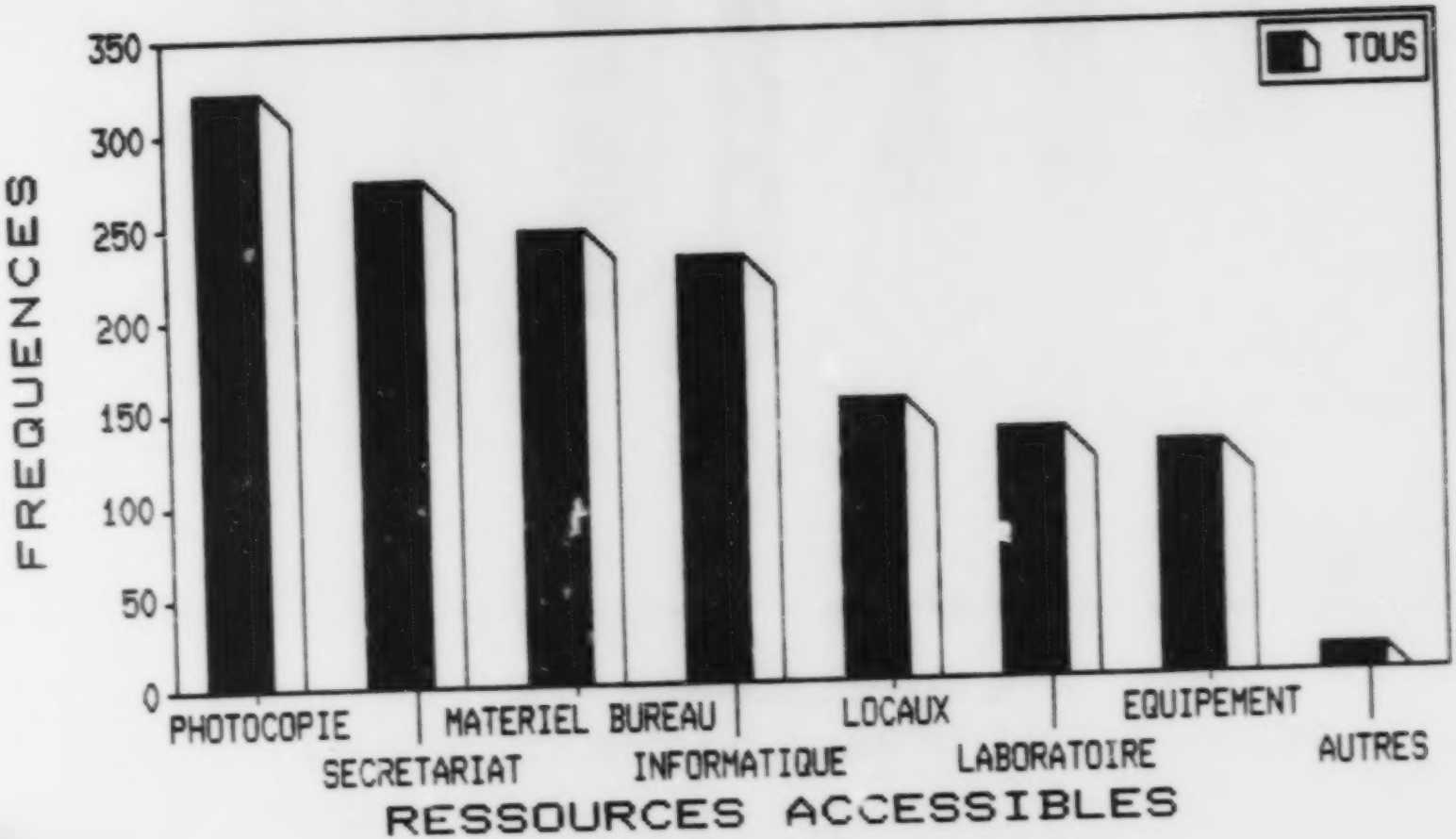

INVENTAIRE DES BESOINS D'AIDE

RESSOURCES MATERIELLES

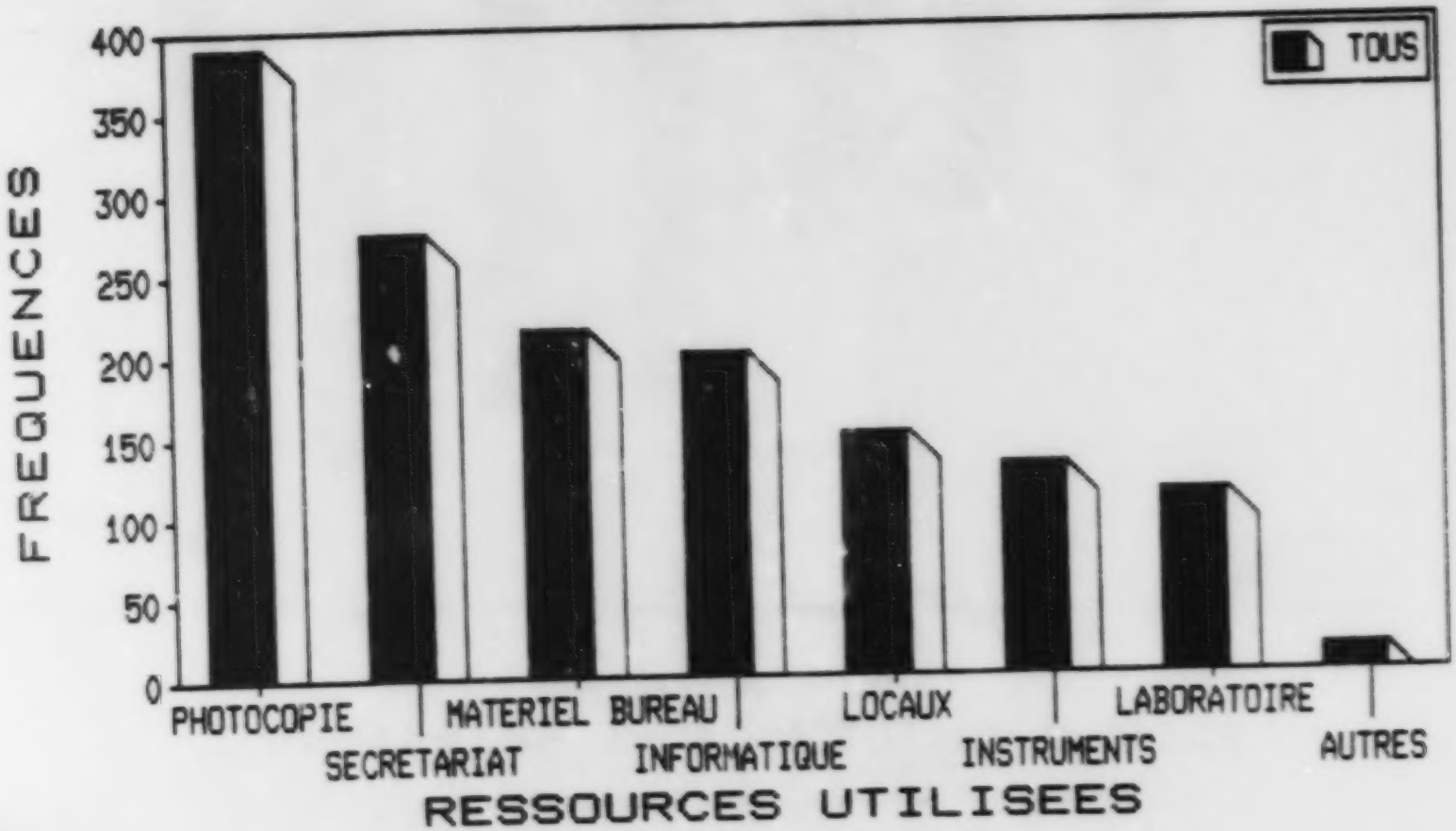

INVENTAIRE DES BESOINS D'AIDE

RESSOURCES MATERIELLES

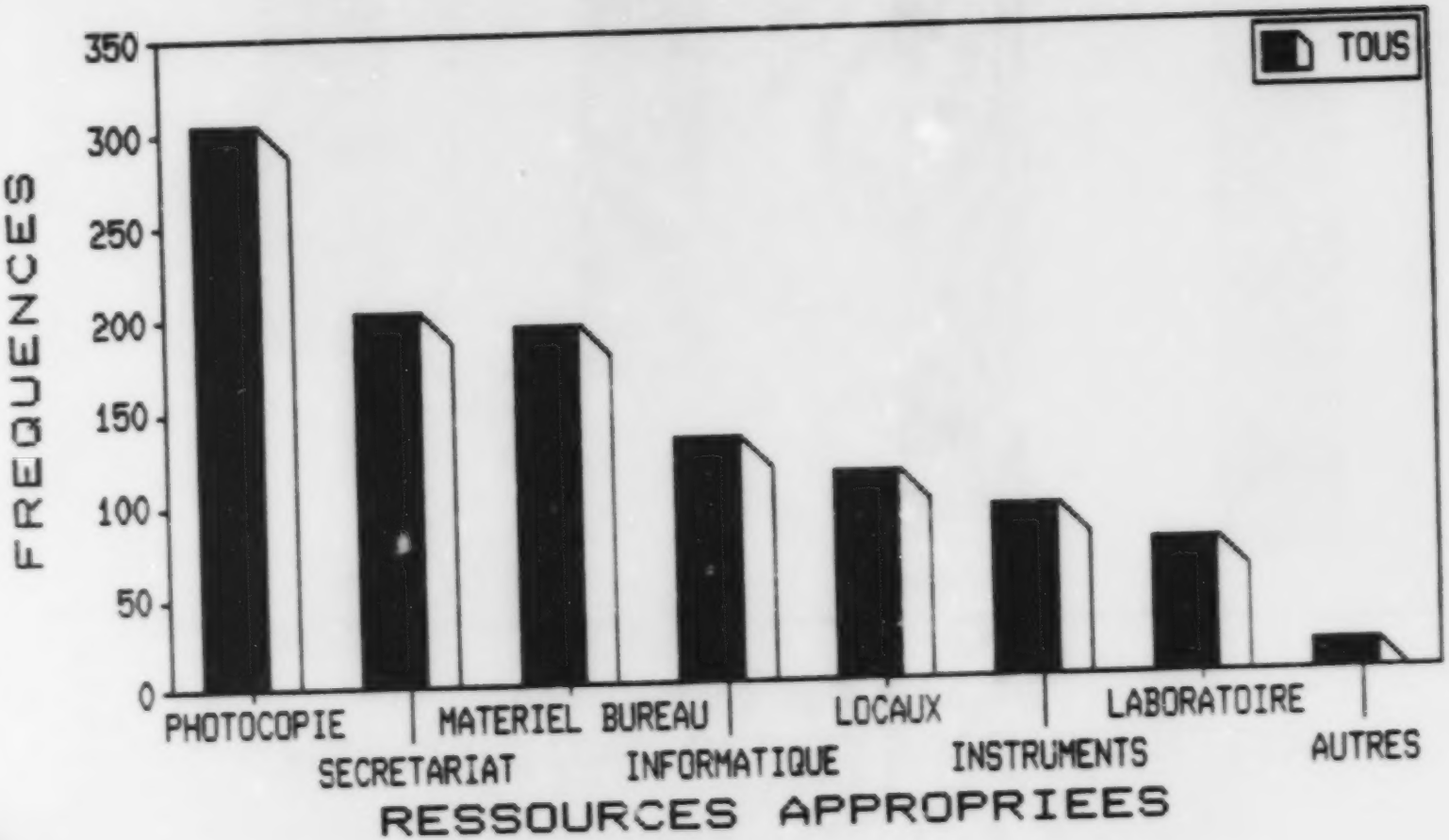

PERCEPTION DES CHERCHEURS SUR L'IMPACT DE LEUR RECHERCHE

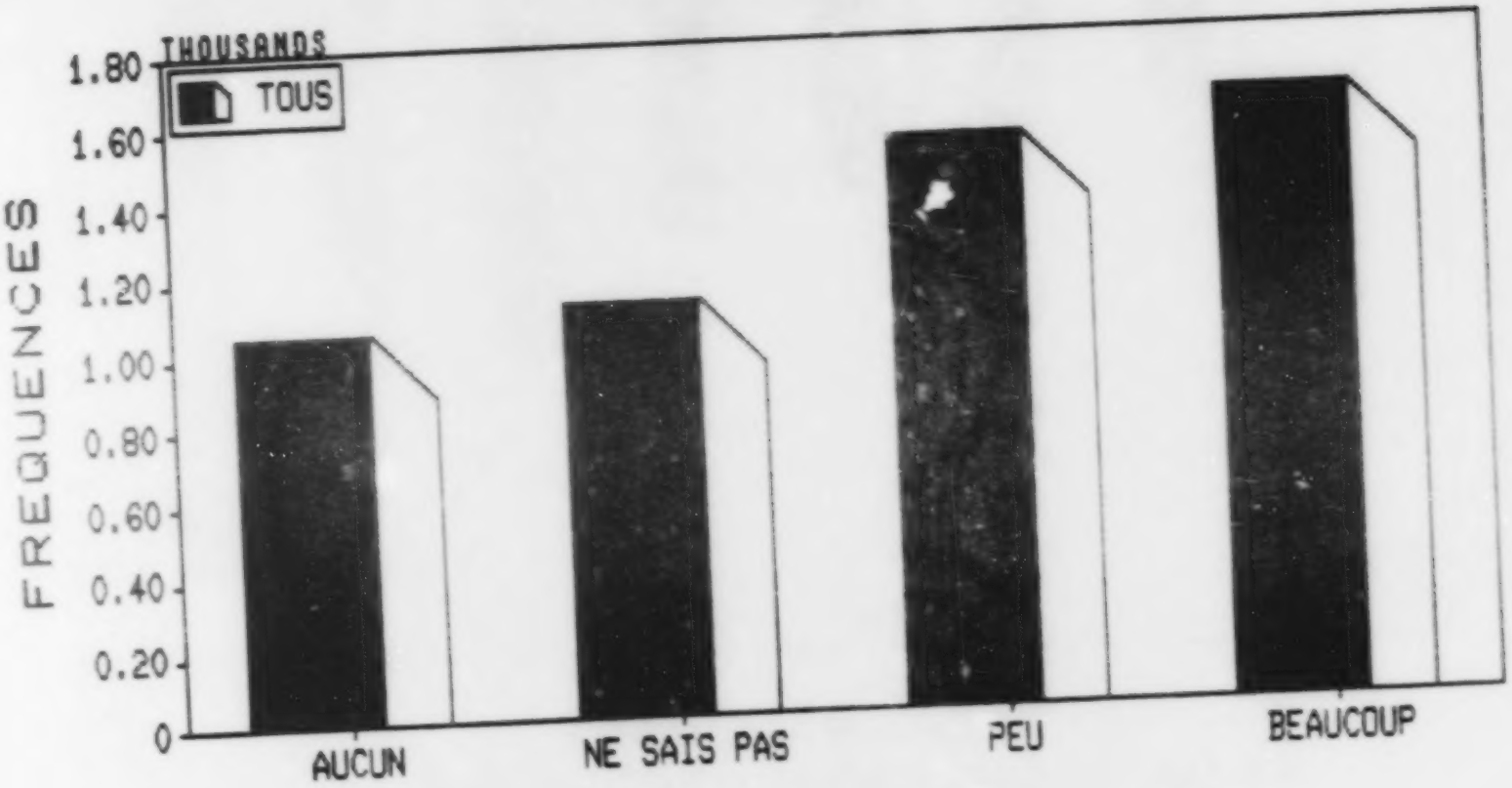

PERCEPTION DES CHERCHEURS SUR L'IMPACT DE LEUR RECHERCHE

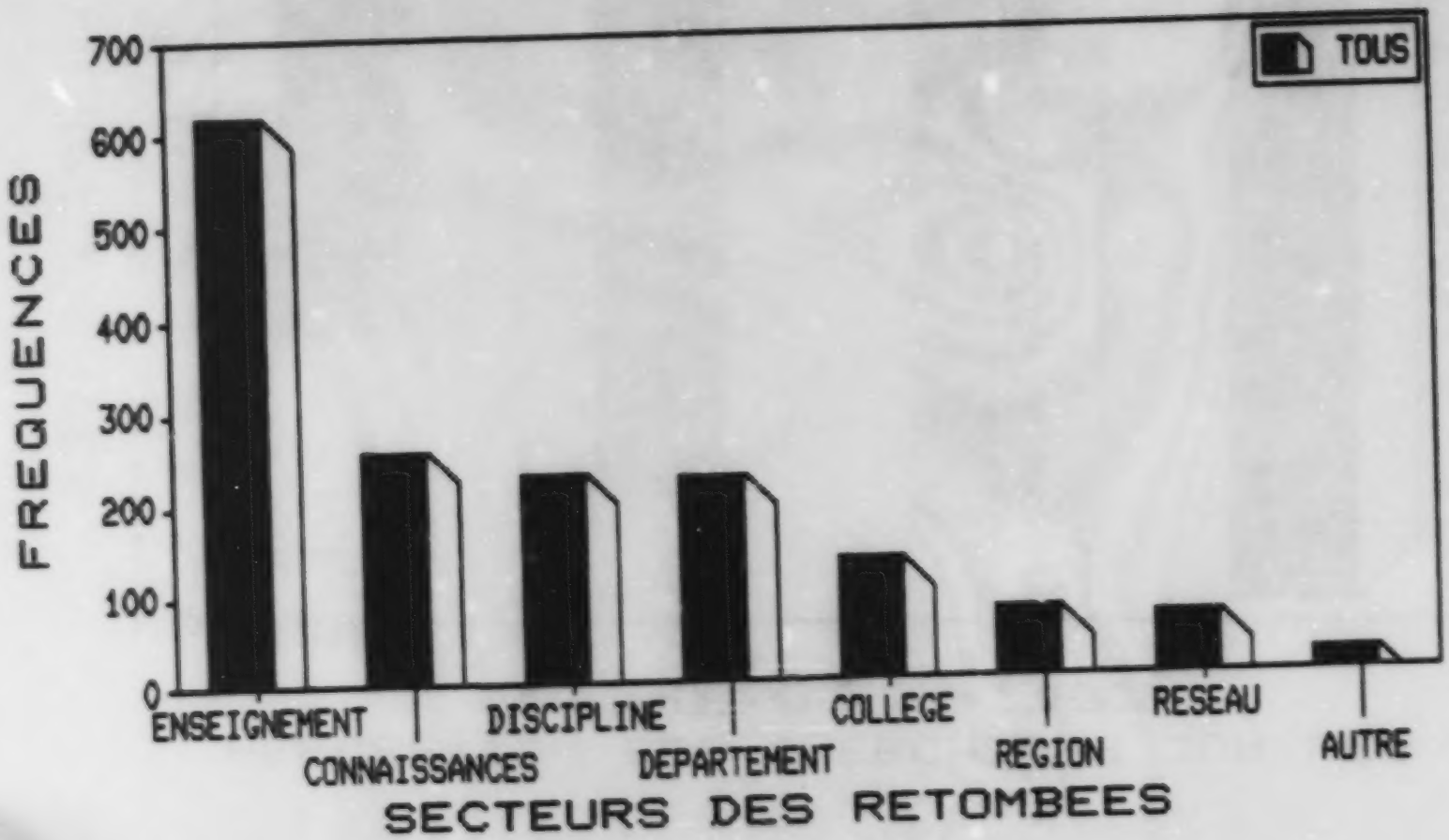

PERCEPTION DES CHERCHEURS SUR LES

RETOMBEES PERSONNELLES DE LA RECHERCHE

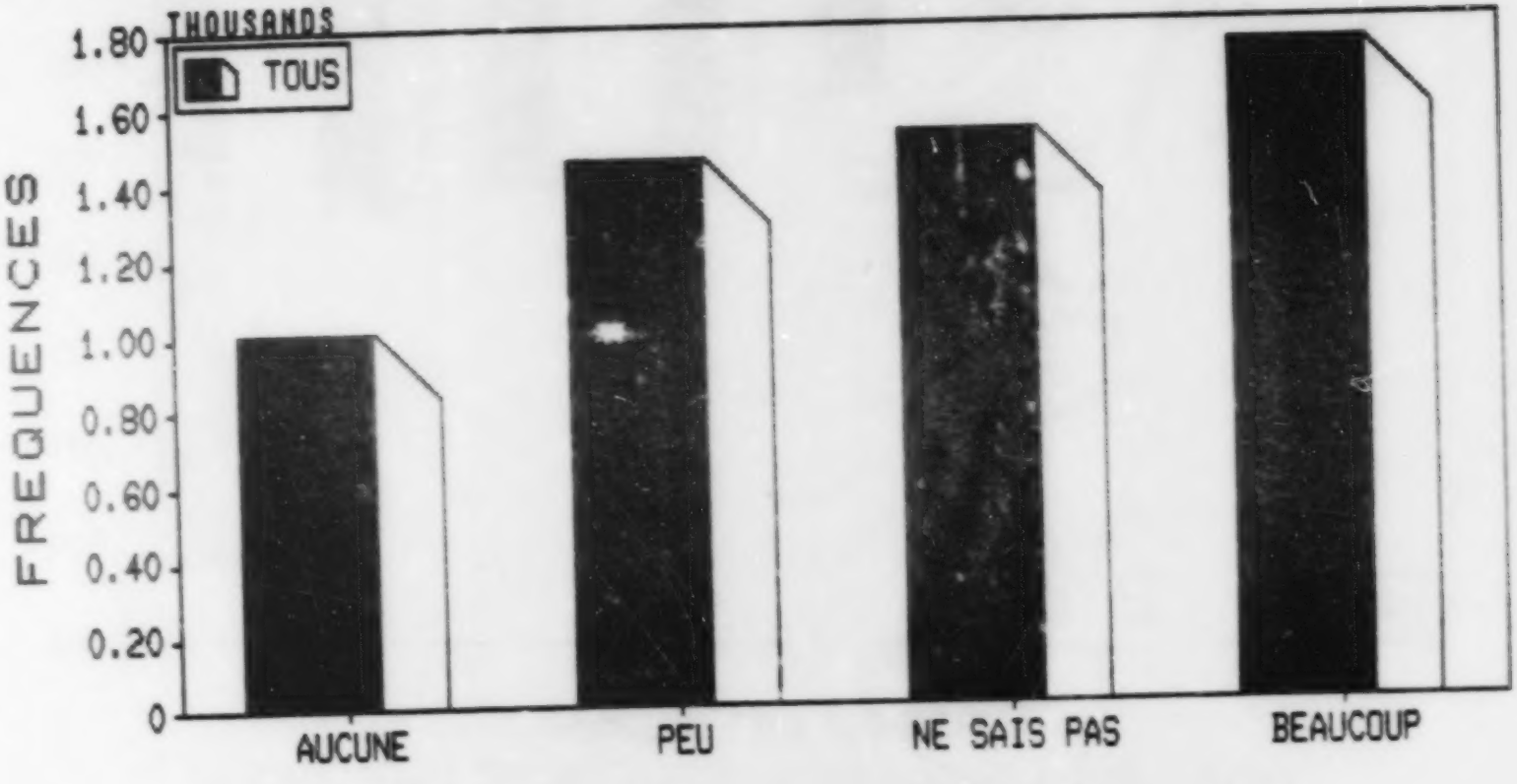

PERCEPTION DES CHERCHEURS SUR LES

RETOMBEES PERSONNELLES DE LA RECHERCHE

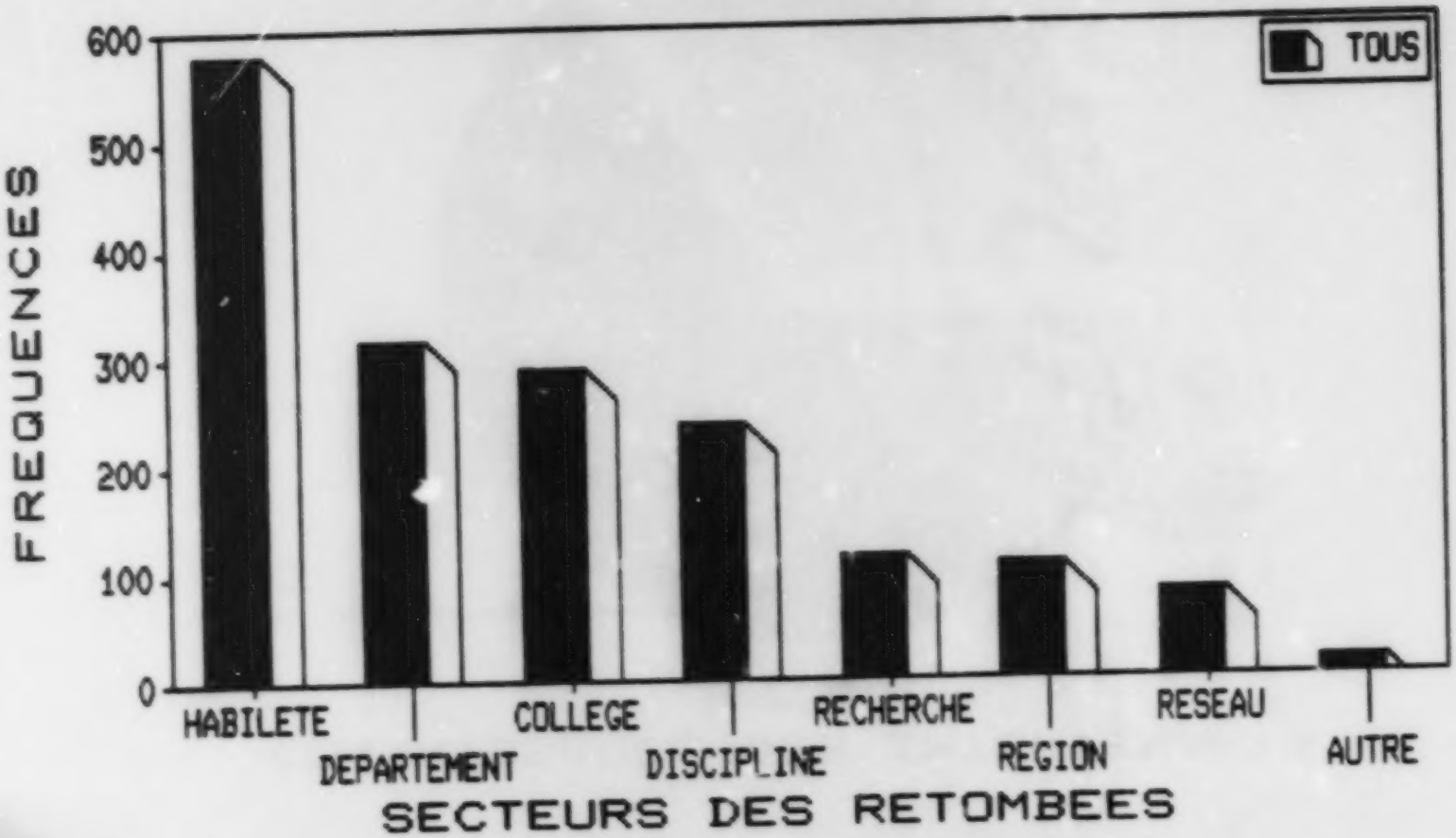

CONNAISSANCE DES INTERVENANTS EN RECHERCHE

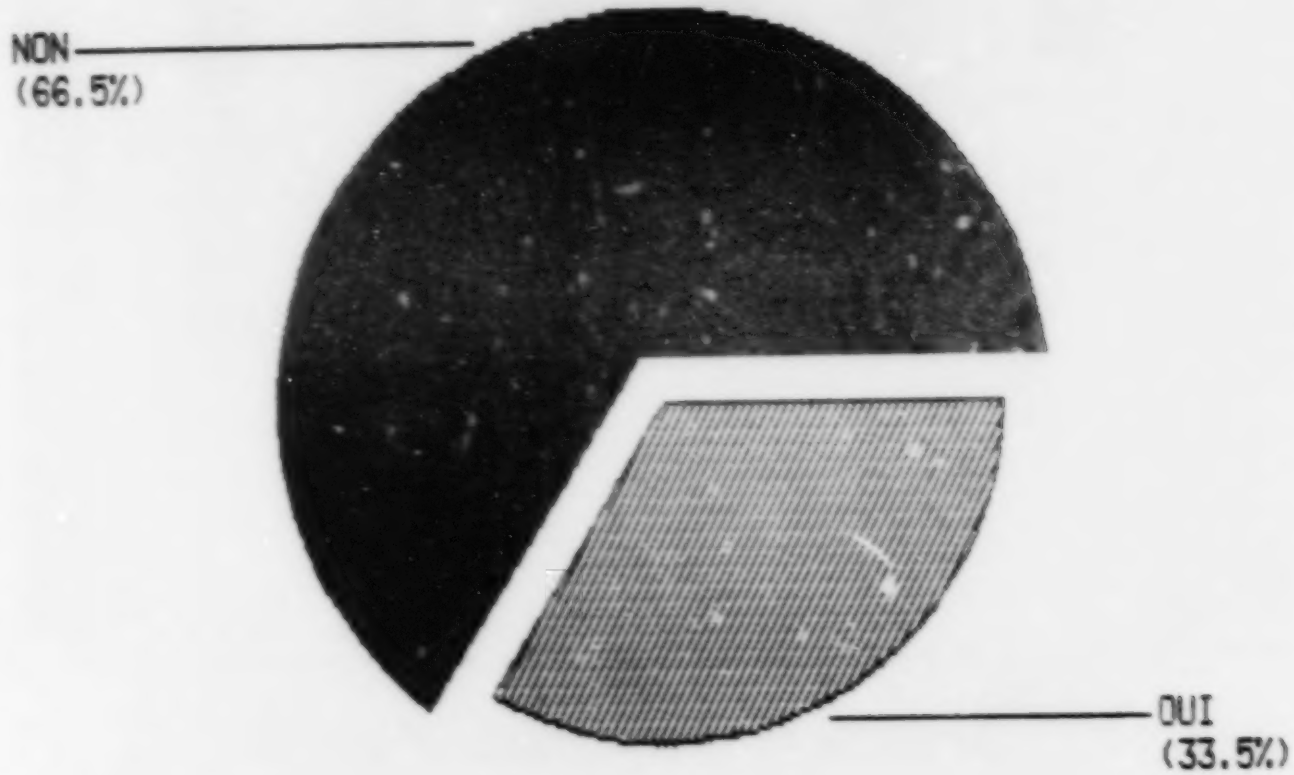

REPARTITION DES CHERCHEURS

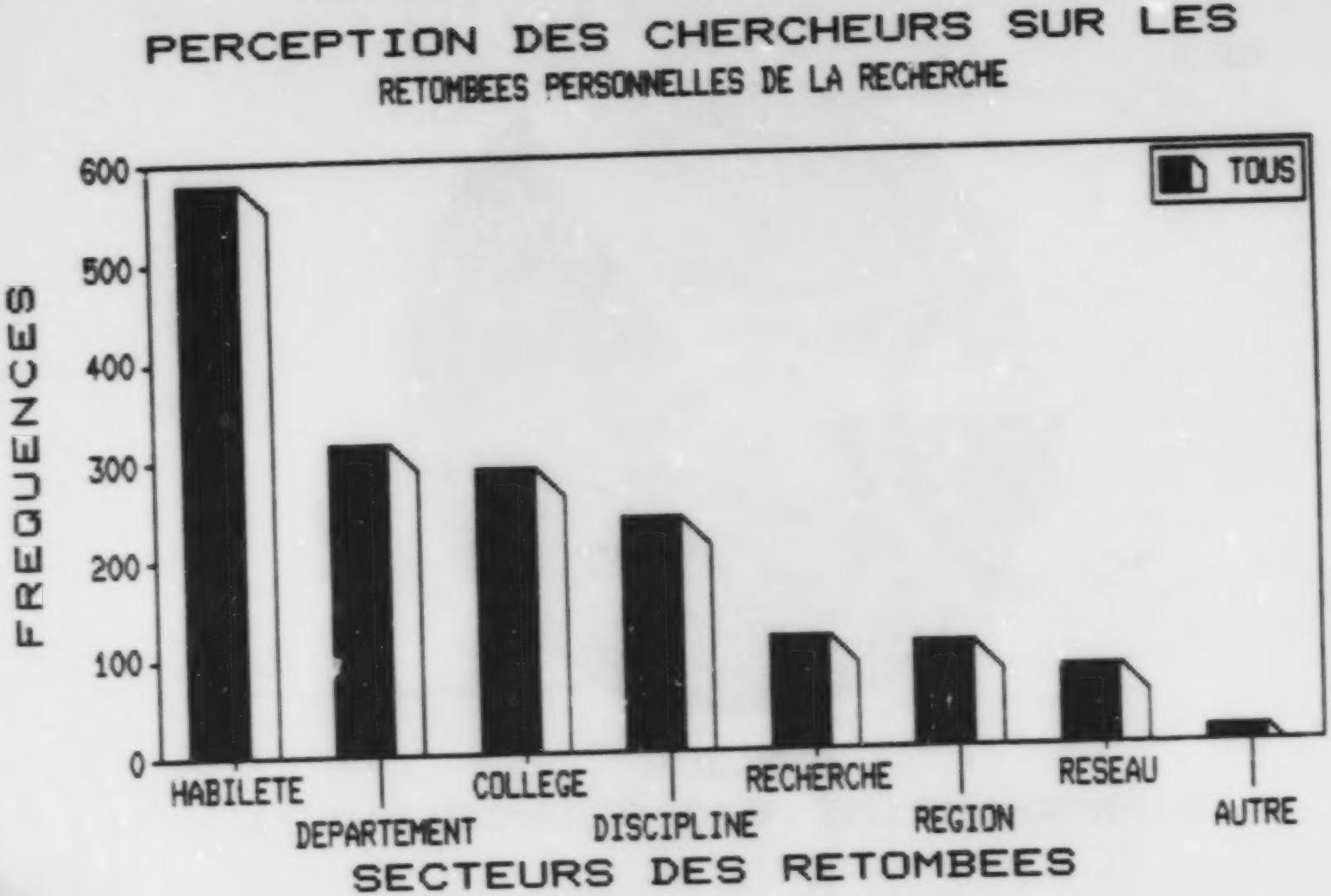
PERCEPTION DES CHERCHEURS SUR LES
RETOMBEES PERSONNELLES DE LA RECHERCHE
TOUS
FREQUENCES
600
500
400
300
200
100
0
HABILETE
DEPARTEMENT
COLLEGE
DISCIPLINE
RECHERCHE
REGION
RESEAU
AUTRE
SECTEURS DES RETOMBEES

CONNAISSANCE DES INTERVENANTS

EN RECHERCHE

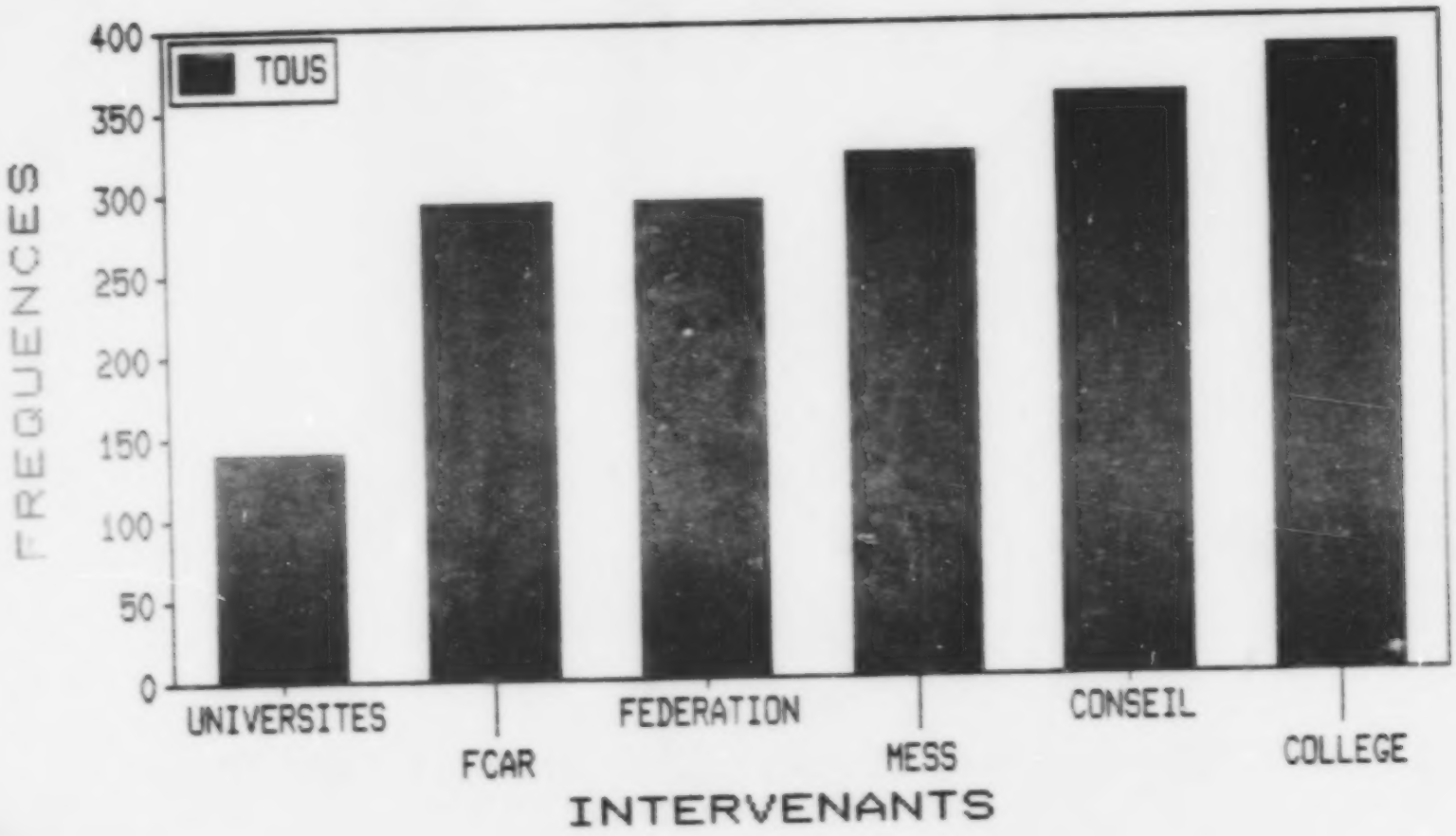

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LE SEXE

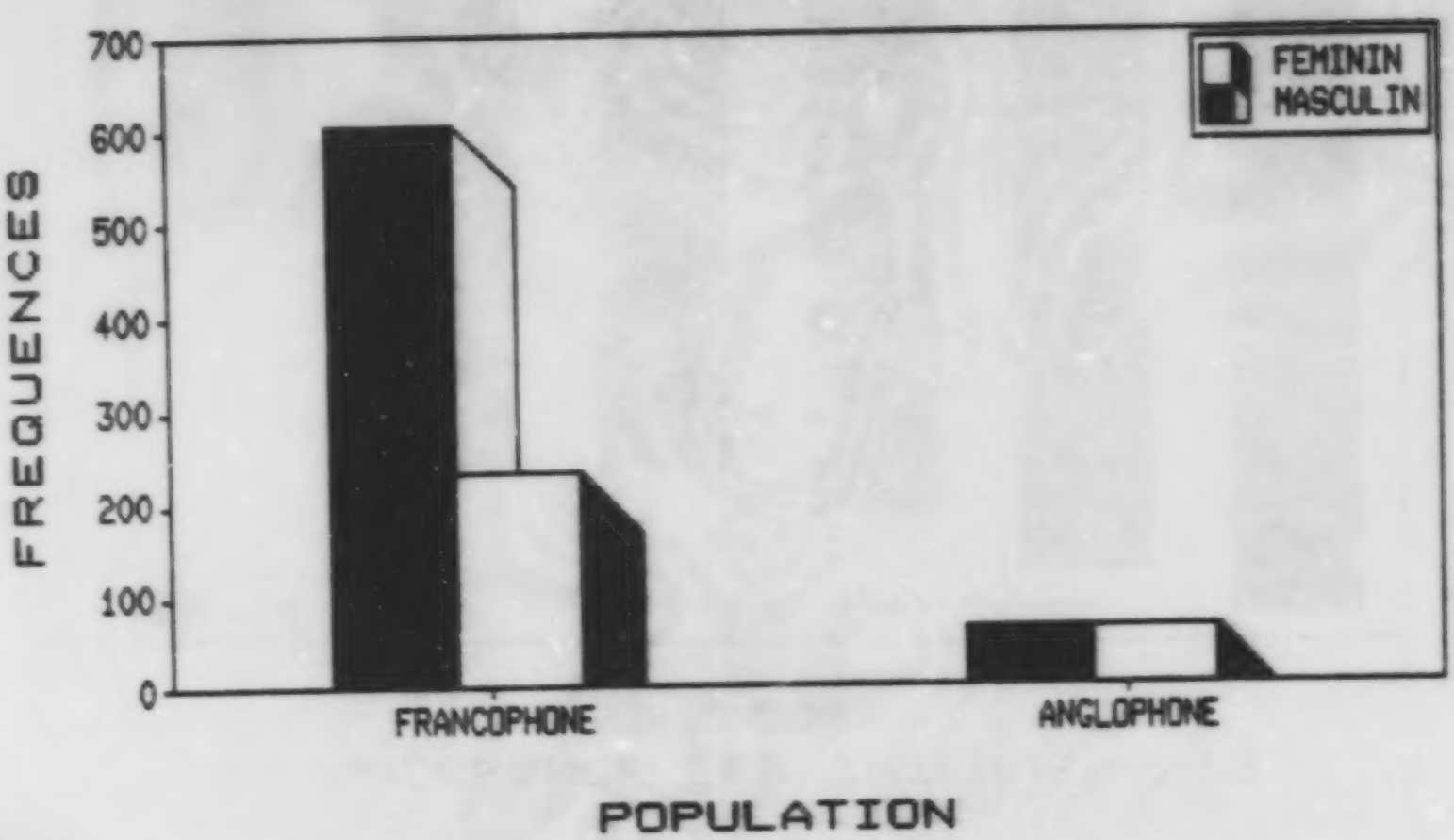

REPARTITION DES REPONDANTS EN FONCTION DE L'AGE

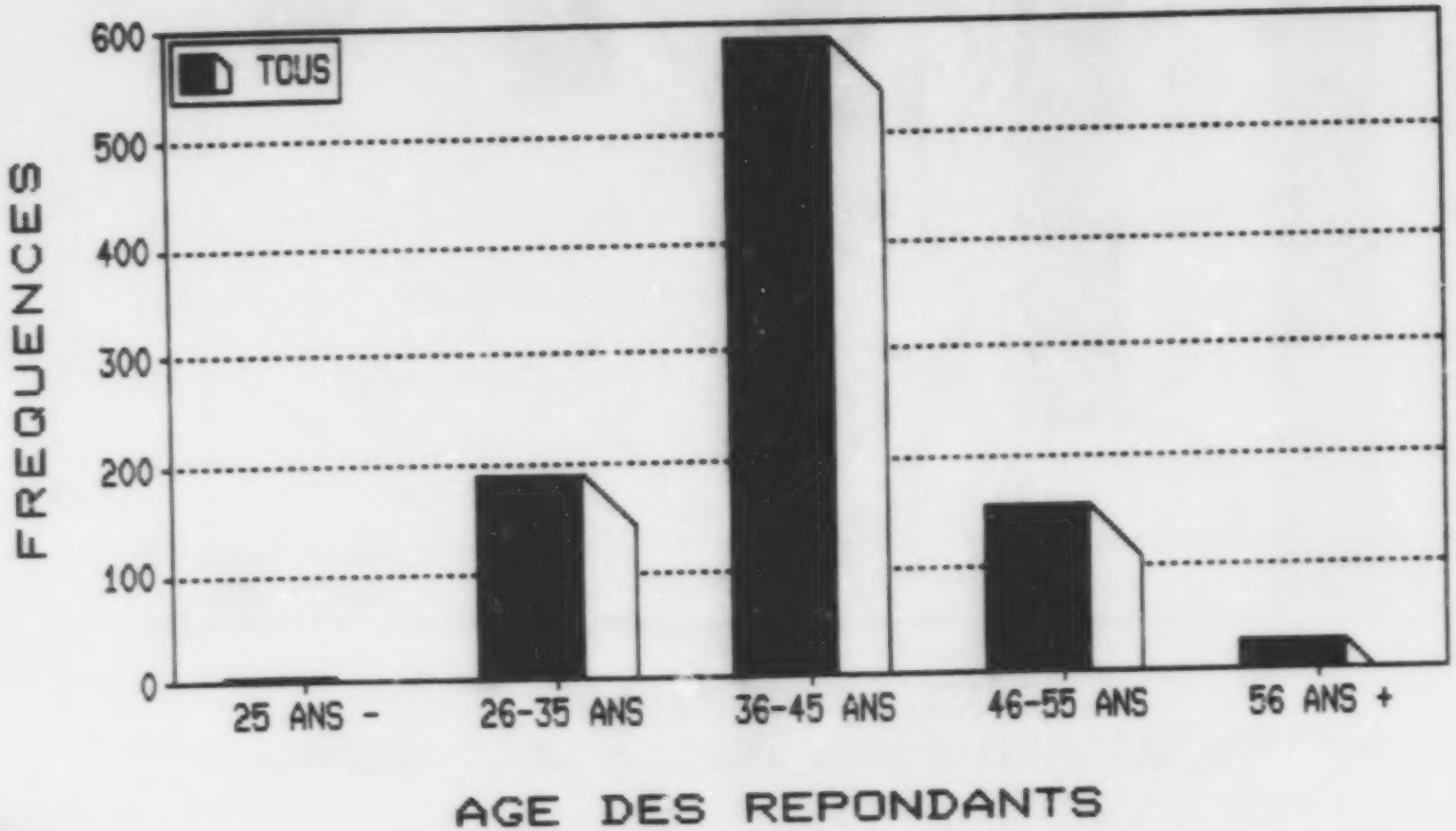

REPARTITION DES REPONDANTS SELON L'EXPERIENCE AU COLLEGIAL

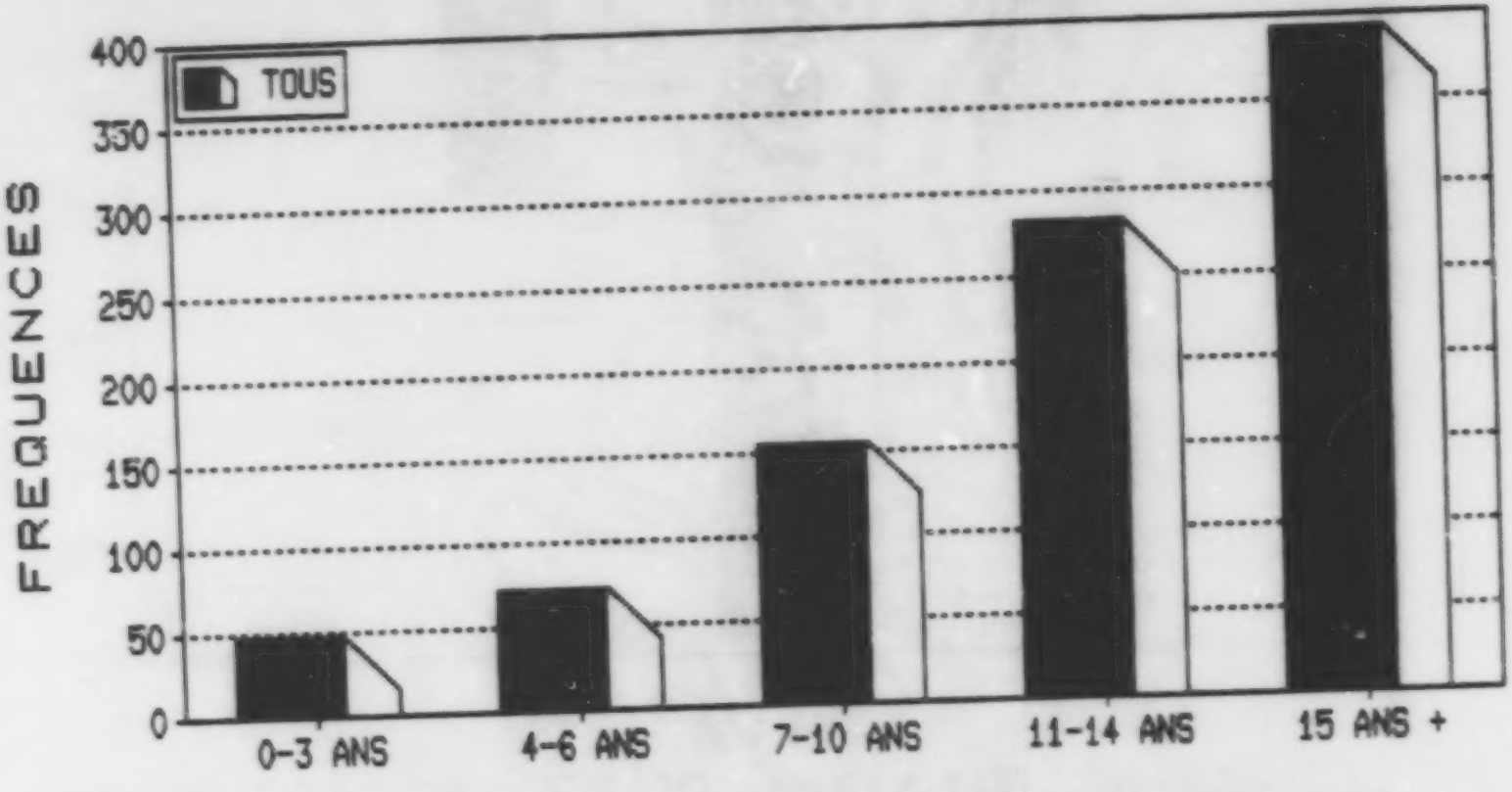

REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LE NOMBRE D'ANNEES DE SCOLARITE TERMINEES

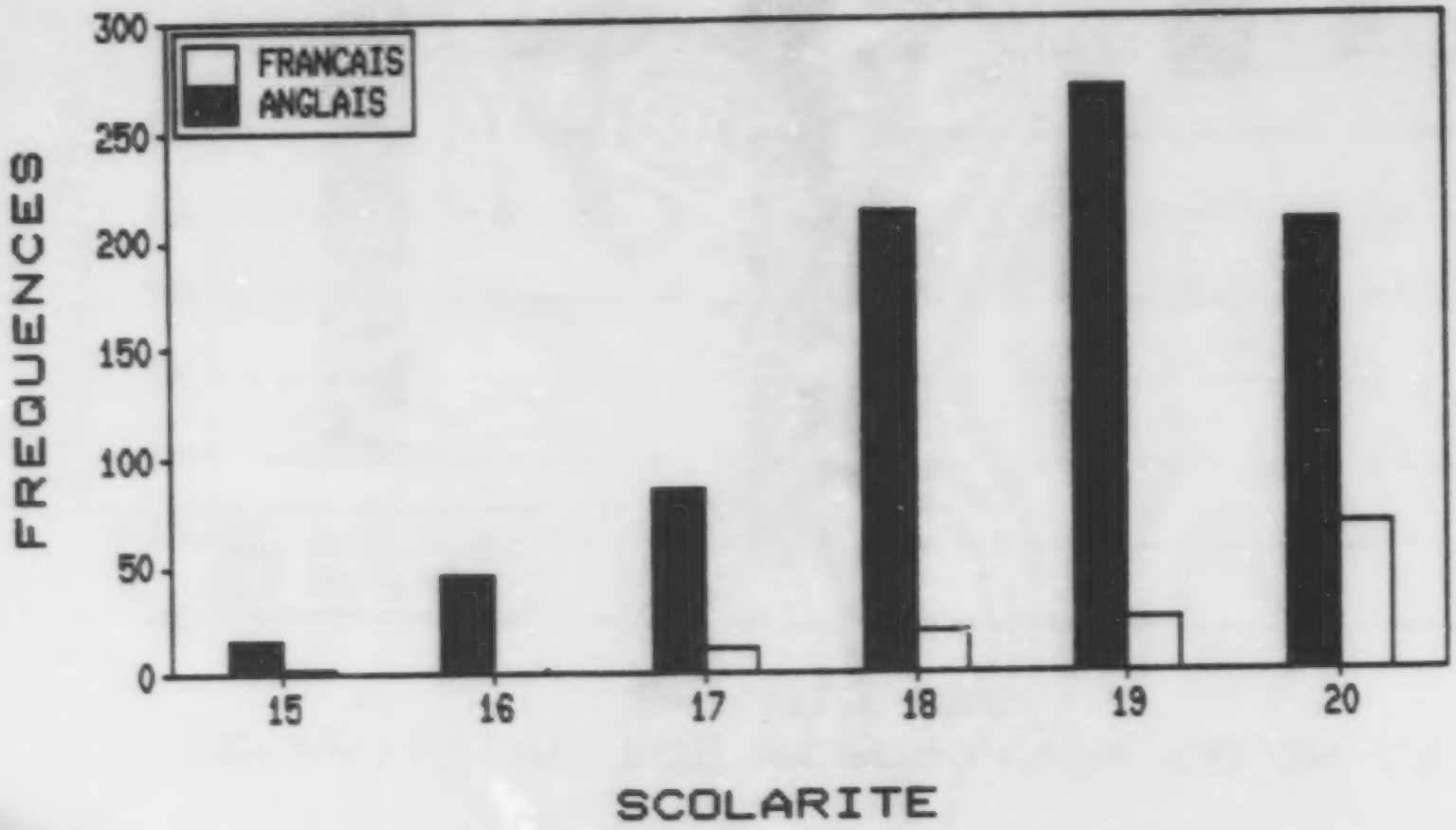

REPARTITION DES REFONDANTS SELON LE DERNIER DIPLOME OBTENU

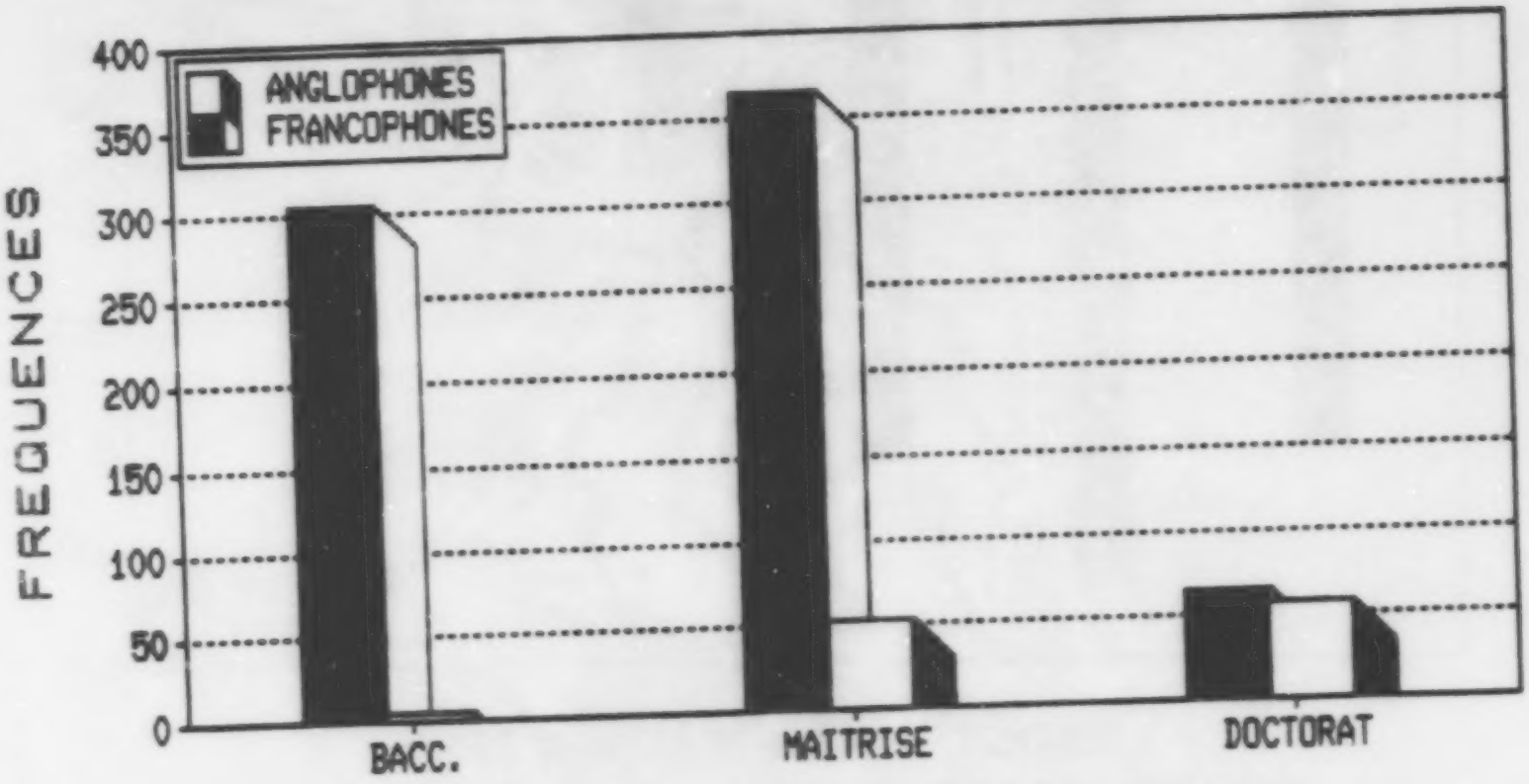

REPARTITION DES CHERCHEURS SELON LA SCOLARITE EN COURS

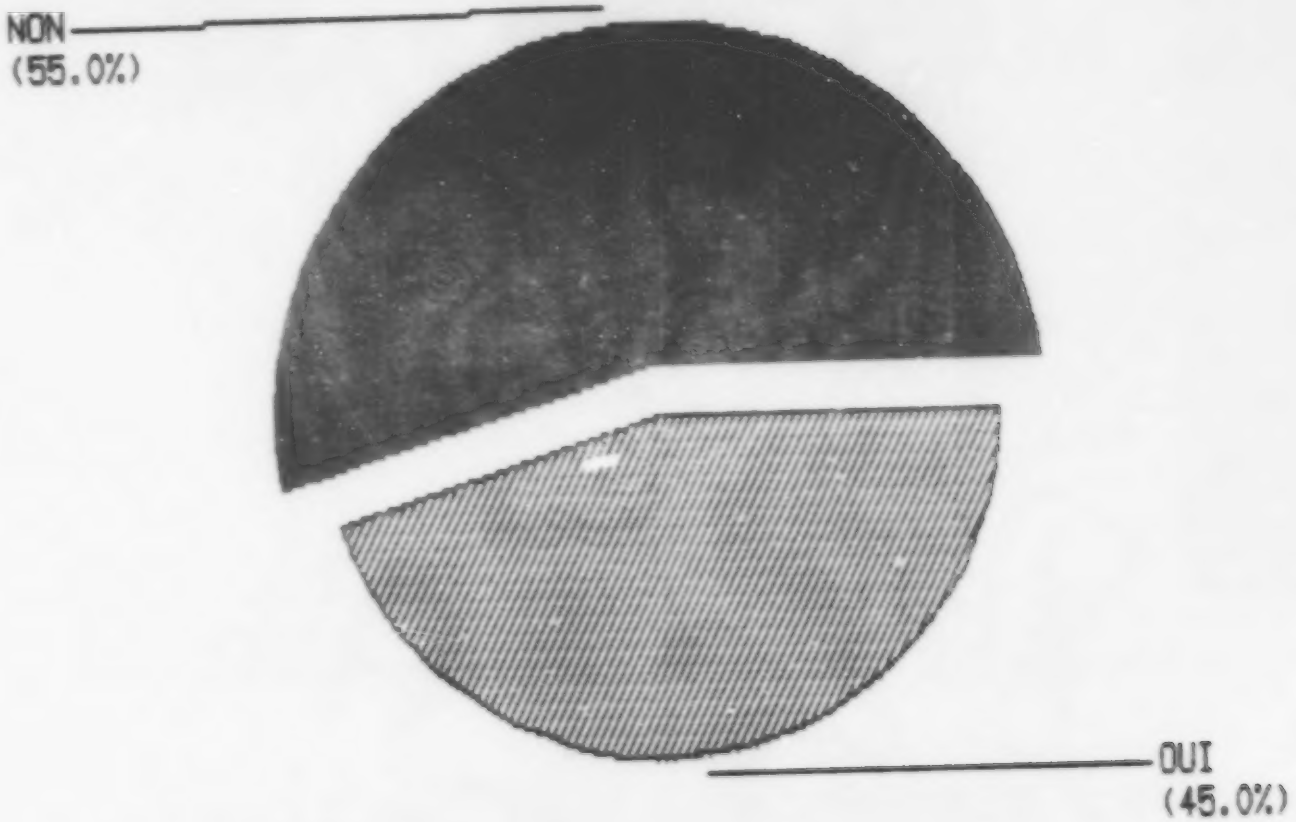

SCOLARITE EN COURS

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LA SCOLARITE EN COURS

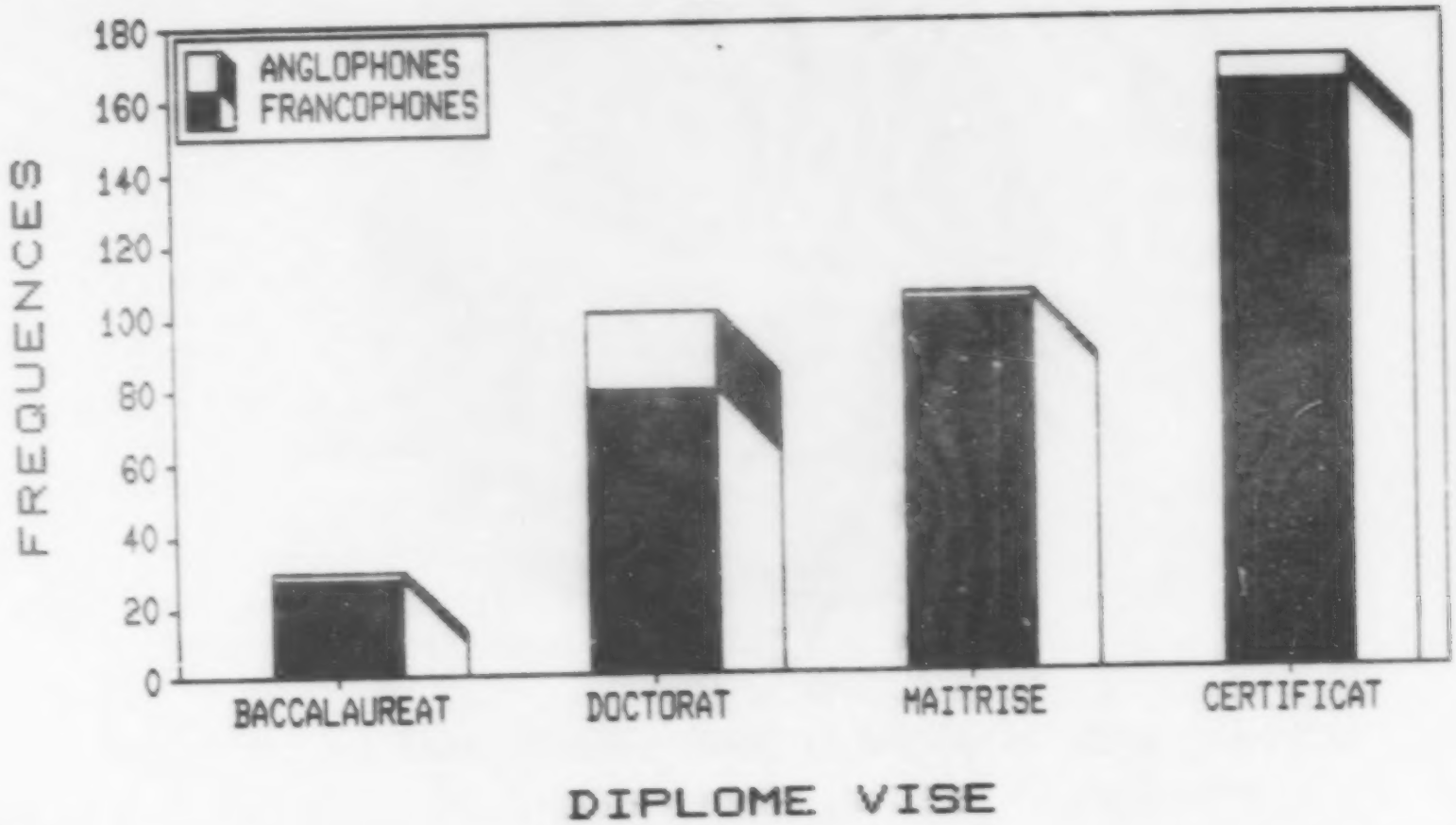

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LEUR PARTICIPATION A UN JURY DE SELECTION

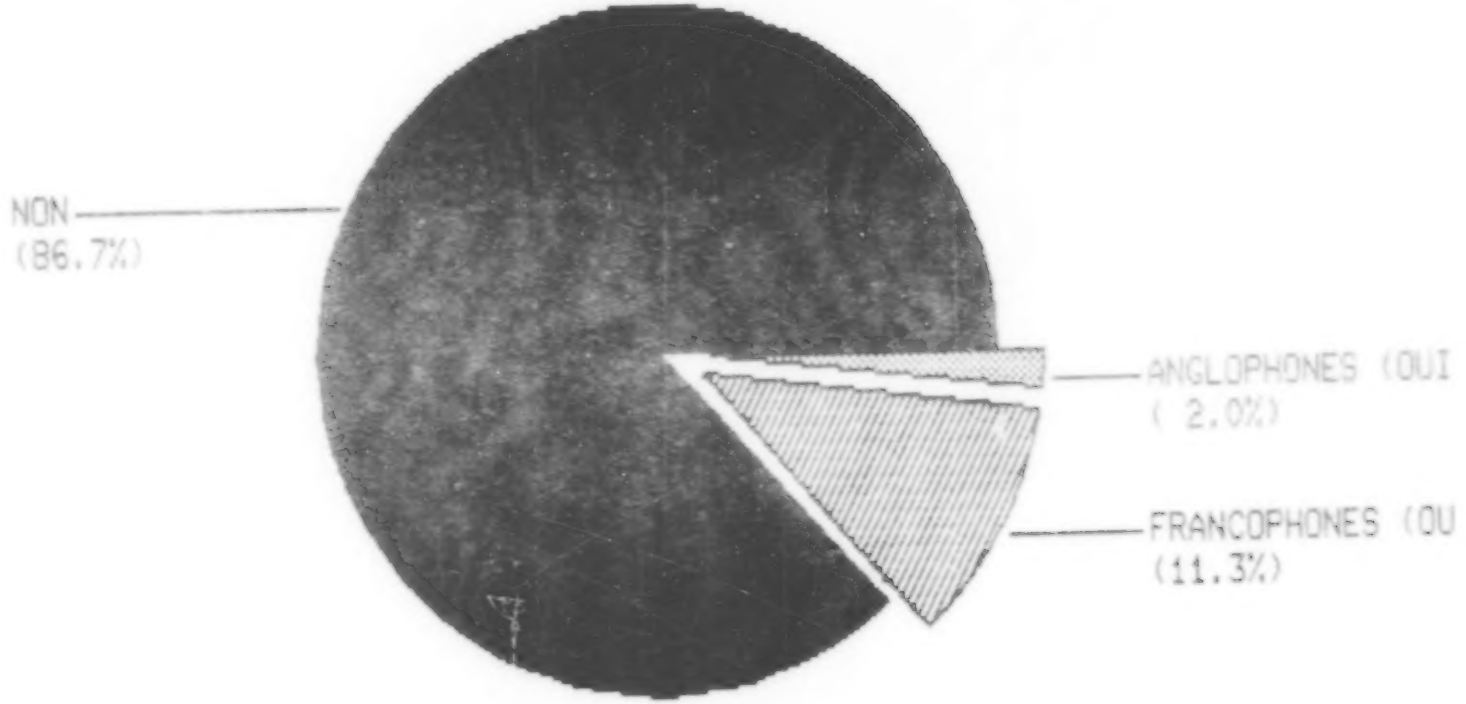

MEMBRE D'UN JURY DE SELECTION

REPARTITION DES REPONDANTS SELON LEUR

PARTICIPATION A UN COMITE DE LECTURE

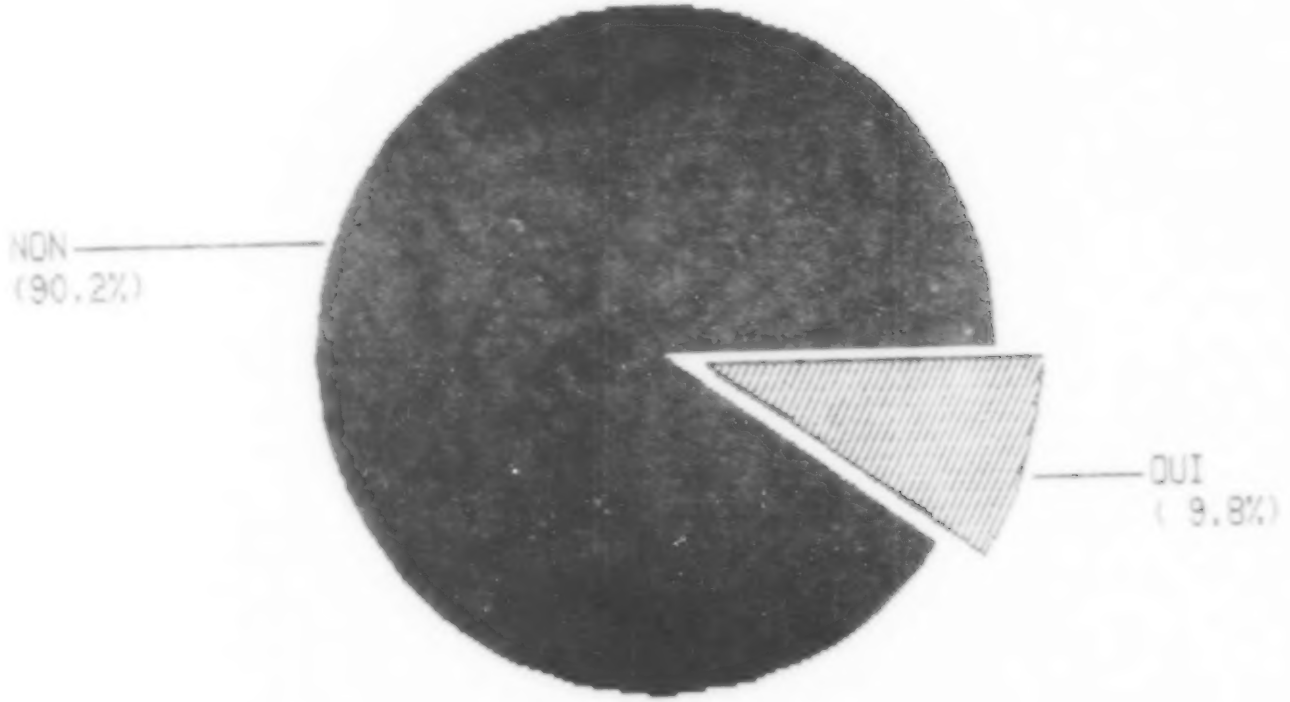

MEMBRE D'UN COMITE DE LECTTURE

REPARTITION DES REPONDANTS AYANT JOUE

UN ROLE DE CONSULTANT EN RECHERCHE

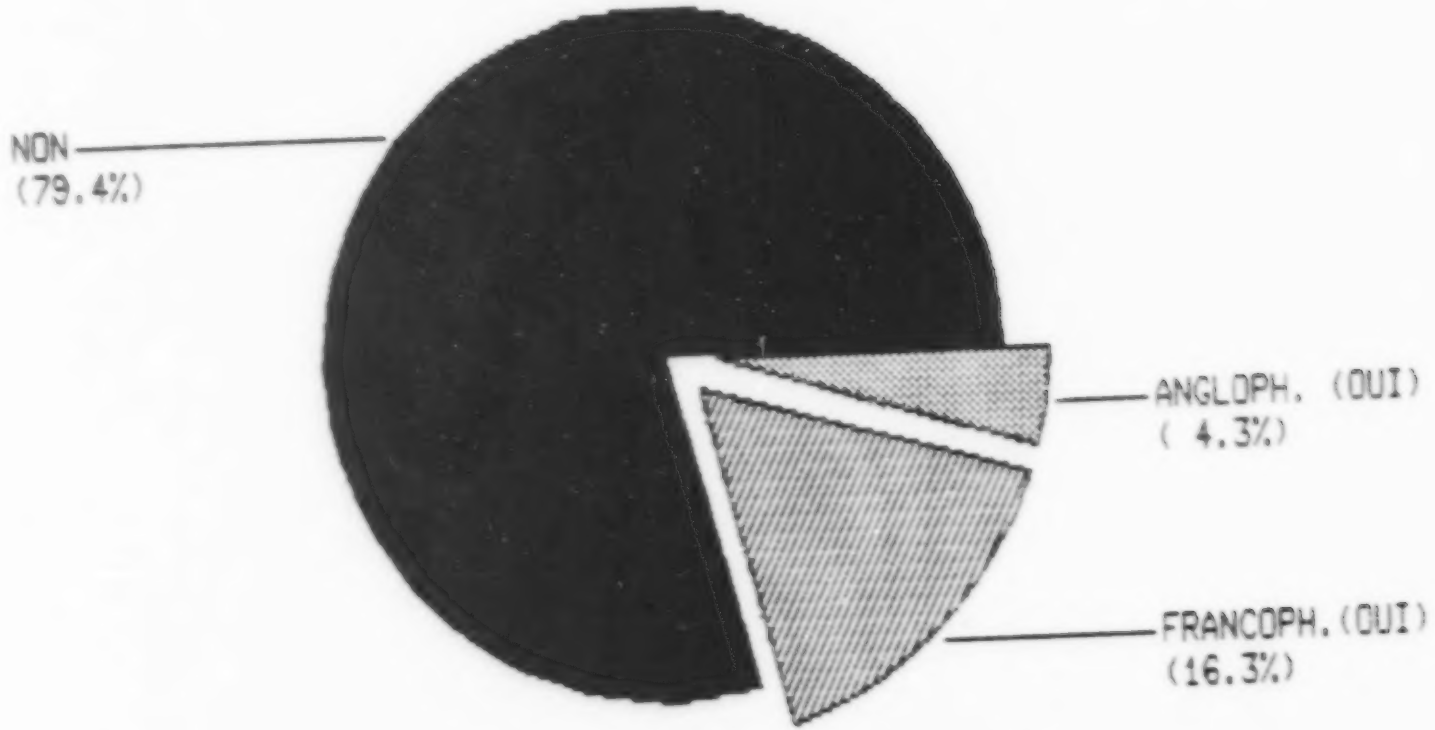

CONSULTANT EN RECHERCHE

Annexe IV

Questionnaire aux personnes ressources

QUESTIONNAIRE POUR LES PERSONNES RESSOURCES

Robert Ducharme (Collège Saint-Jérôme)

Janet Stern (Dawson College)

Janvier, 1988

INVENTAIRE DE LA RECHERCHE AU COLLEGIAL

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES PERSONNES RESSOURCES

1. Quelle place l'aide à la recherche prend-elle parmi vos responsabilités au collège?

   (Vous pouvez cocher plus d'une case.)

   a. Cette année l'aide aux chercheur-e-s fait partie intégrante de mes fonctions. ☐

   b. Cette année l'aide aux chercheur-e-s est une tâche accessoire à mes fonctions. ☐

   c. J'ai fourni par le passé de l'aide aux chercheur-e-s à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'exercice de mes fonctions. ☐

   d. Je n'ai jamais fourni d'aide aux chercheur-e-s. (Dans ce cas, veuillez nous l'indiquer par écrit ou par téléphone avant d'abandonner le questionnaire.) ☐

2. Quel % de votre tâche représentent vos activités de support à la recherche et aux projets pédagogiques?

   (1) 0-25% _____ (3) 51-75% _____

   (2) 26-50% _____ (4) 76-100% _____

3. Combien de chercheur-e-s ont eu recours à vos services cette année?

1-5	6-10	11-15	16-20	21+
☐	☐	☐	☐	☐
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

4. Veuillez décrire la partie de votre tâche qui implique un soutien à la recherche.

Les tâches suivantes, sont-elles incluses dans votre travail régulier?

	(1) OUI	(2) NON
a) Transmettre l'information sur les programmes de subvention	☐	☐
b) Encadrer la conception et/ou la rédaction du projet	☐	☐
c) Aider à choisir la méthodologie	☐	☐
d) Aider à choisir les sources de financement	☐	☐
e) Soutenir le ou la chercheur-e dans la demande de subvention	☐	☐
f) Apporter un support à la recherche documentaire	☐	☐
g) Participer aux réunions de l'équipe de recherche	☐	☐
h) Participer à la cueillette des résultats	☐	☐
i) Aider à organiser le support pour l'analyse des données	☐	☐
j) Participer à l'analyse des résultats	☐	☐
k) Exercer le contrôle budgétaire du budget	☐	☐
l) Corriger le rapport final	☐	☐
m) Participer à la publication du rapport final	☐	☐
n) Participer aux colloques avec les équipes de recherche	☐	☐
o) Autres: _____	☐	☐

_____

_____

5. Veuillez indiquer par ordre décroissant les 5 tâches auxquelles vous consacrez le plus de temps. Dans la boîte ci-dessous inscrivez la notation alphabétique des tâches choisies.

5 = la tâche qui prend le plus de temps

a) Transmettre l'information sur les programmes de subvention

b) Encadrer la conception et/ou la rédaction du projet

c) Aider à choisir la méthodologie

d) Aider à choisir les sources de financement

e) Soutenir le ou la chercheur-e dans sa demande de subvention

f) Apporter un support à la recherche documentaire

g) Participer aux réunions de l'équipe de recherche

h) Participer à la cueillette des résultats

i) Aider à organiser le support pour l'analyse des données

j) Participer à l'analyse des résultats

k) Exercer le contrôle budgétaire du budget

l) Corriger le rapport final

m) Participer à la publication du rapport final

n) Participer aux colloques avec les équipes de recherche

o) Autres: _____

LES 5 TACHES
5. ___
4. ___
3. ___
2. ___
1. ___

Commentaires: _____

_____

_____

6. Veuillez indiquer dans quelle mesure les chercheurs font appel à vos services pour ces mêmes tâches.

	(1) JAMAIS	(2) RAREMENT	(3) PARFOIS	(4) SOUVENT
a) Transmettre l'information sur les programmes de subvention	☐	☐	☐	☐
b) Encadrer la conception et/ou la rédaction du projet	☐	☐	☐	☐
c) Aider à choisir la méthodologie	☐	☐	☐	☐
d) Aider à choisir les sources de financement	☐	☐	☐	☐
e) Soutenir le ou la chercheur-e dans sa demande de subvention	☐	☐	☐	☐
f) Apporter un support à la recherche documentaire	☐	☐	☐	☐
g) Participer aux réunions de l'équipe de recherche	☐	☐	☐	☐
h) Participer à la cueillette des résultats	☐	☐	☐	☐
i) Aider à organiser le support pour l'analyse des données	☐	☐	☐	☐
j) Participer à l'analyse des résultats	☐	☐	☐	☐
k) Exercer le contrôle budgétaire du projet	☐	☐	☐	☐
l) Corriger le rapport final	☐	☐	☐	☐
m) Participer à la publication du rapport final	☐	☐	☐	☐
n) Participer aux colloques avec les équipes de recherche	☐	☐	☐	☐
o) Autres _____ _____	☐	☐	☐	☐

Commentaires: _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

7. Avez-vous entendu parler des points de vue exprimés par les organismes qui suivent concernant la recherche au collégial? Connaissez-vous les orientations

	(1) OUI	(2) NON
a) de votre collège	☐	☐
b) du MESS	☐	☐
c) de la Fédération des cégeps	☐	☐
d) du Conseil des collèges	☐	☐
e) du fonds FCAR	☐	☐
f) du Conseil des universités	☐	☐
g) d'autres: _____	☐	☐
_____		

8. Avez-vous déjà été membre d'un jury de sélection ou d'appréciation de projets de recherche?

NON ☐ (2)

OUI ☐ (1) Veuillez préciser le nom du programme:

_____

9. Avez-vous déjà été membre d'un comité de lecture pour une revue scientifique ou une revue spécialisée dans la publication d'articles de recherche?

NON ☐ (2)

OUI ☐ (1) Veuillez préciser le nom de la revue:

_____

10. Avez-vous des commentaires sur la recherche au collégial et sur le rôle des personnes ressources à la recherche?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

11: COLLEGE _____

12. NOM _____ PRENOM: _____

13. SEXE FEMININ ☐ (1) MASCULIN ☐ (2)

14. AGE
- 25 et moins ☐ (1)
- 26-35 ☐ (2)
- 36-45 ☐ (3)
- 46-55 ☐ (4)
- 56 et plus ☐ (5)

15. SERVICE _____

16. FONCTION

Veuillez cocher toutes les cases pertinentes	(1) TEMPS PARTIEL	(2) TEMPS PLEIN
a) Cadre	☐	☐
b) Conseiller pédagogique	☐	☐
c) Autre professionnel/le précisez: _____	☐	☐
d) Personnel de soutien précisez: _____	☐	☐
e) Enseignant/e discipline: _____ département: _____	☐	☐
f) Autre précisez: _____ _____	☐	☐

17. NOMBRE D'ANNEES D'EXPERIENCE

A. AU COLLEGIAL

0-3 ANS	☐	(1)
4-7	☐	(2)
8-10	☐	(3)
11-15	☐	(4)
16+	☐	(5)

B'. DANS LA FONCTION QUE VOUS EXERCEZ

0-3 ANS	☐	(1)
4-7	☐	(2)
8-10	☐	(3)
11-15	☐	(4)
16+	☐	(5)

18. DIPLOME/S OBTENU/S

		DISCIPLINE	ANNEE
Baccalauréat	☐	_____	____
Maitrise ou licence	☐	_____	____
Ph.D. ou doctorat	☐	_____	____
Autre	☐	_____	____

précisez: _____

_____

_____

Merci! de votre collaboration

Robert Ducharme
Janet Stern

Annexe V

Graphiques des résultats
au questionnaire des personnes ressources

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LE NOMBRE DE DEMANDES D'AIDE

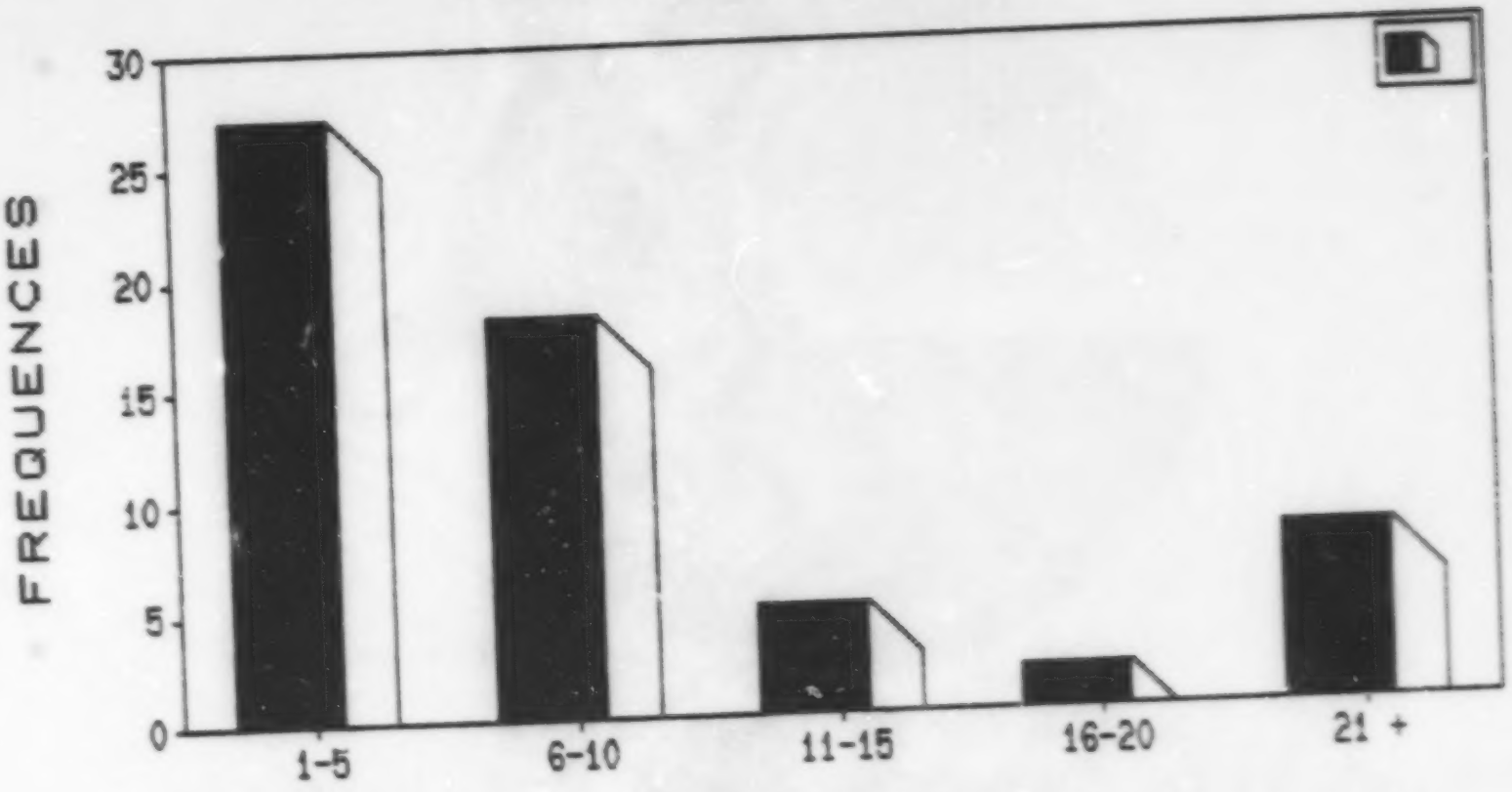

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LE TEMPS ACCORDE A LA RECHERCHE

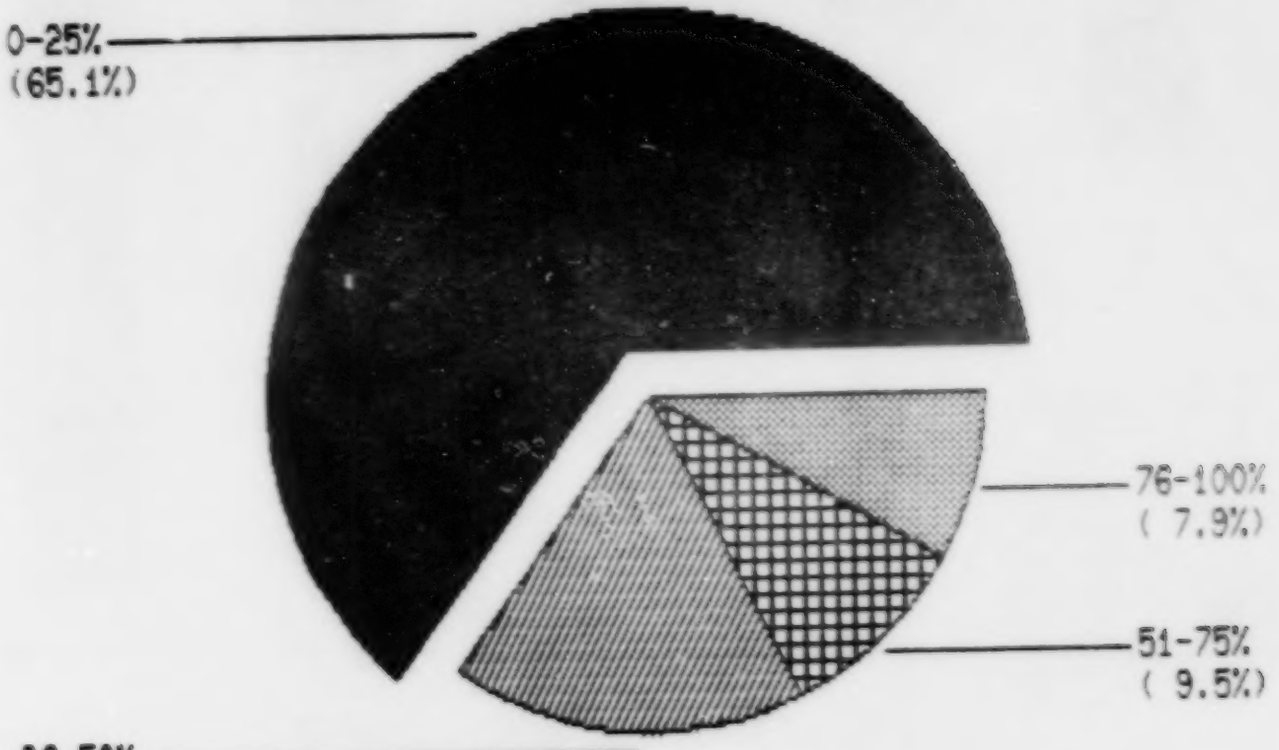

% DU TEMPS ACCORDE A LA RECHERCHE

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LE TEMPS ACCORDE A LA RECHERCHE

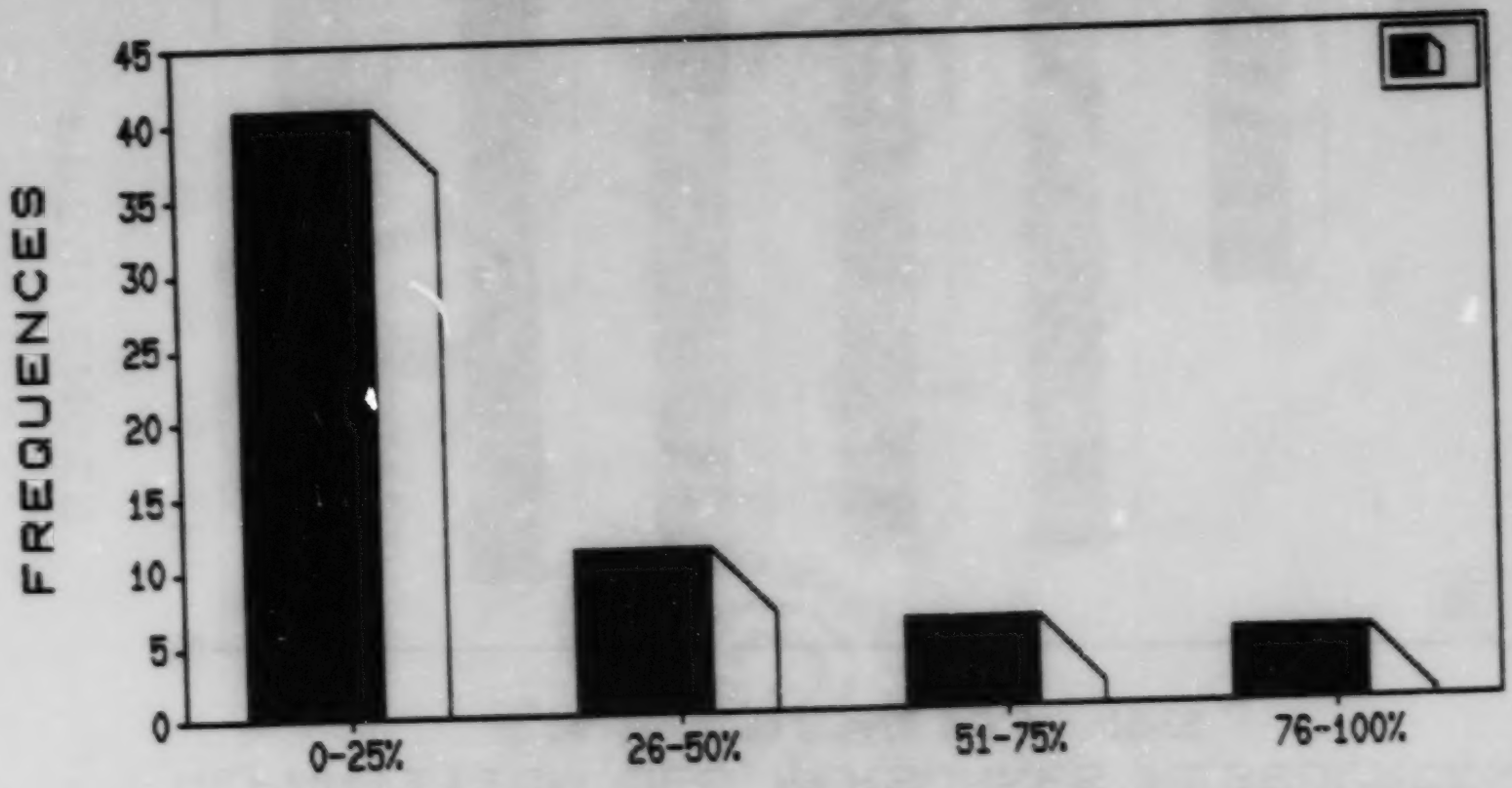

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LEUR CONNAISSANCE DES ORGANISMES

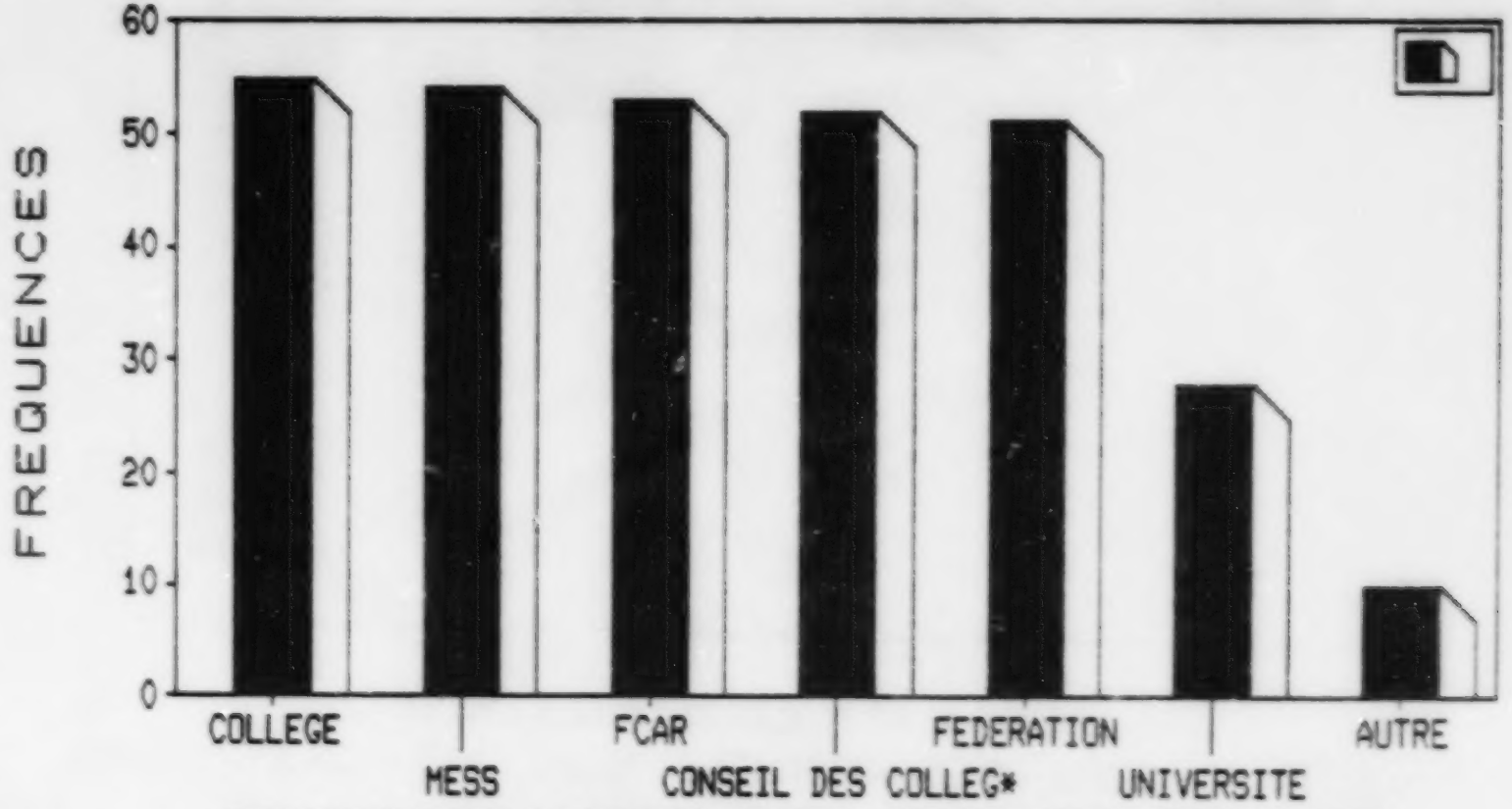

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LE SEXE

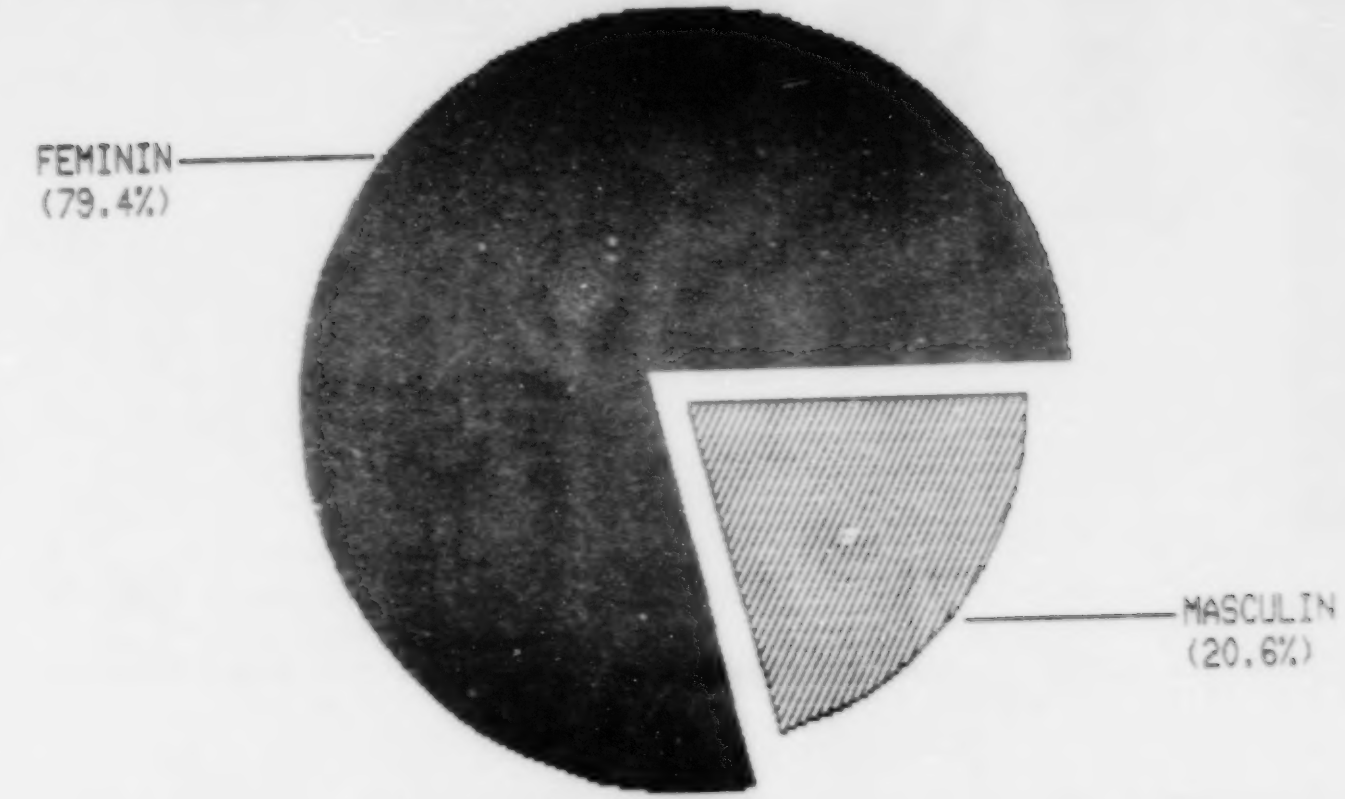

SEXE

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON LEUR FONCTION

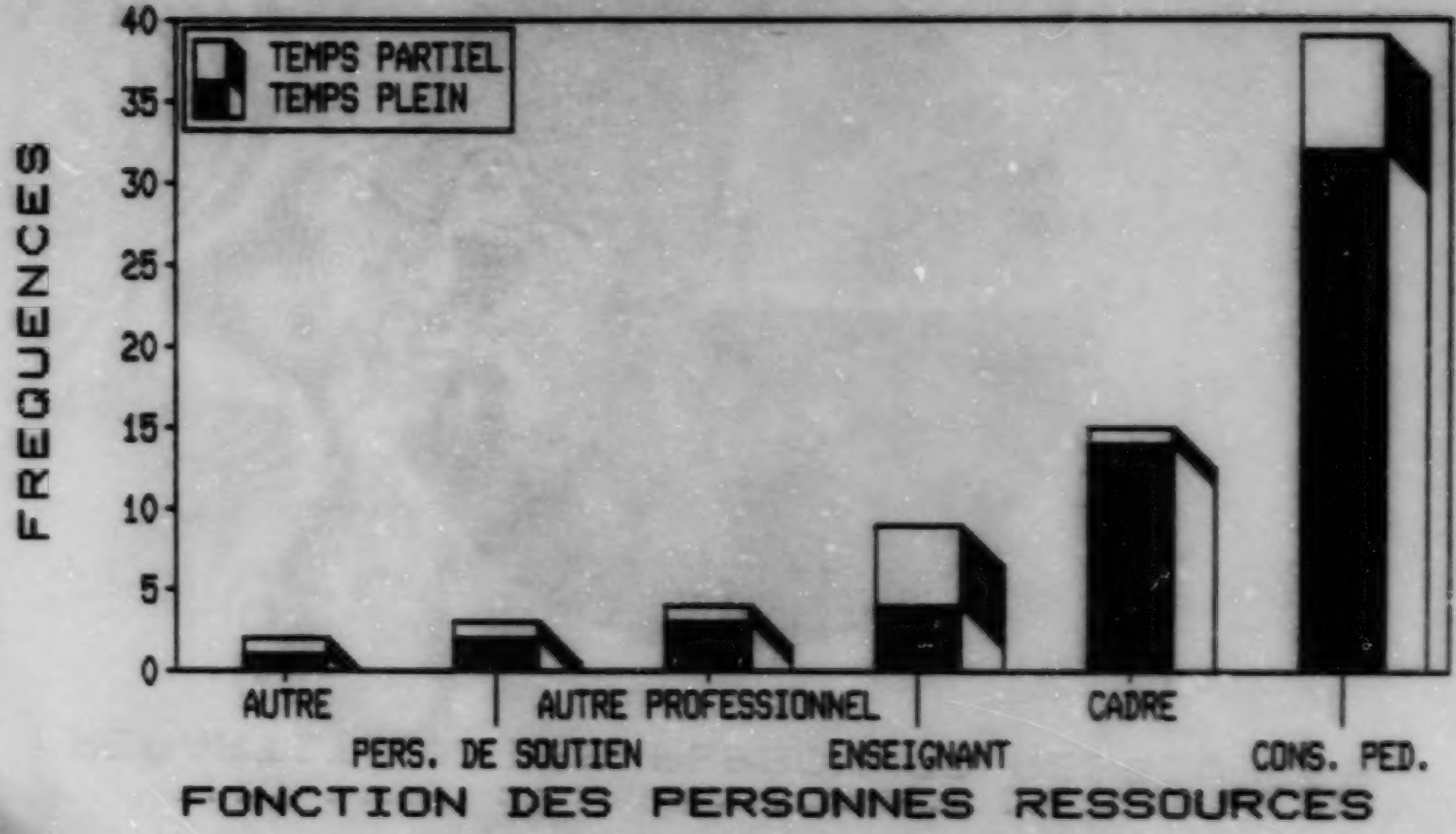

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON L'AGE

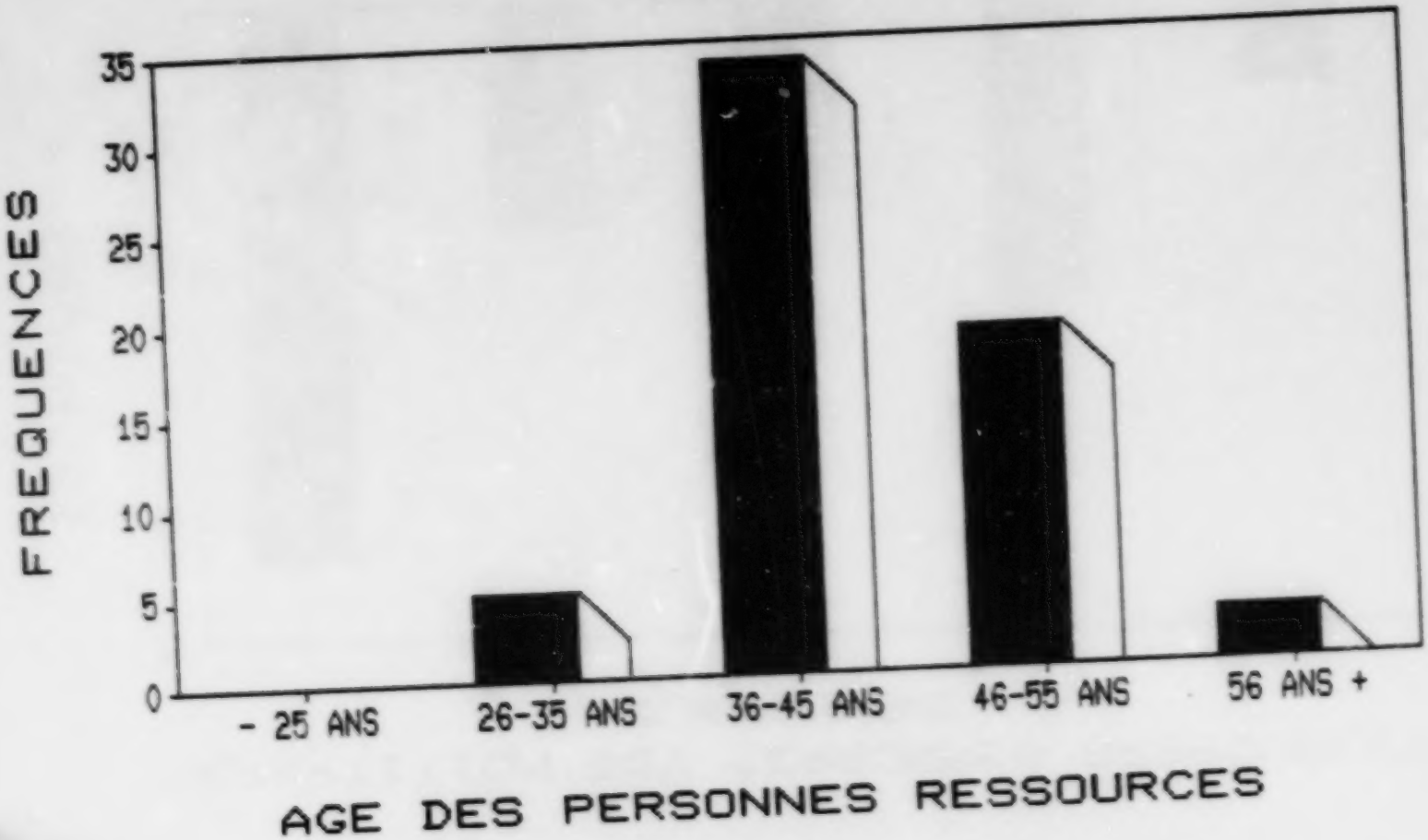

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON L'EXPERIENCE

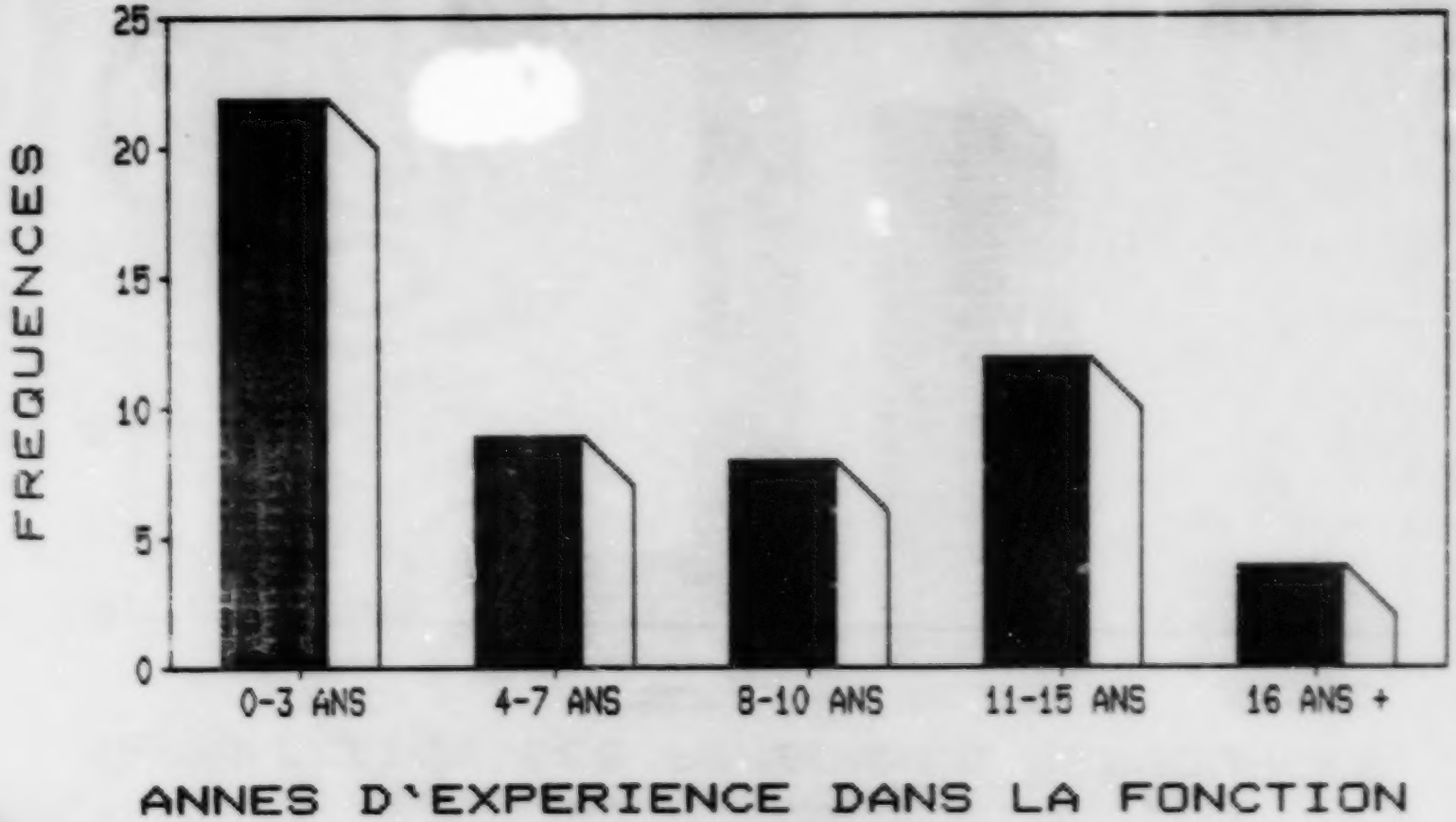

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

SELON L'EXPERIENCE AU COLLEGIAL

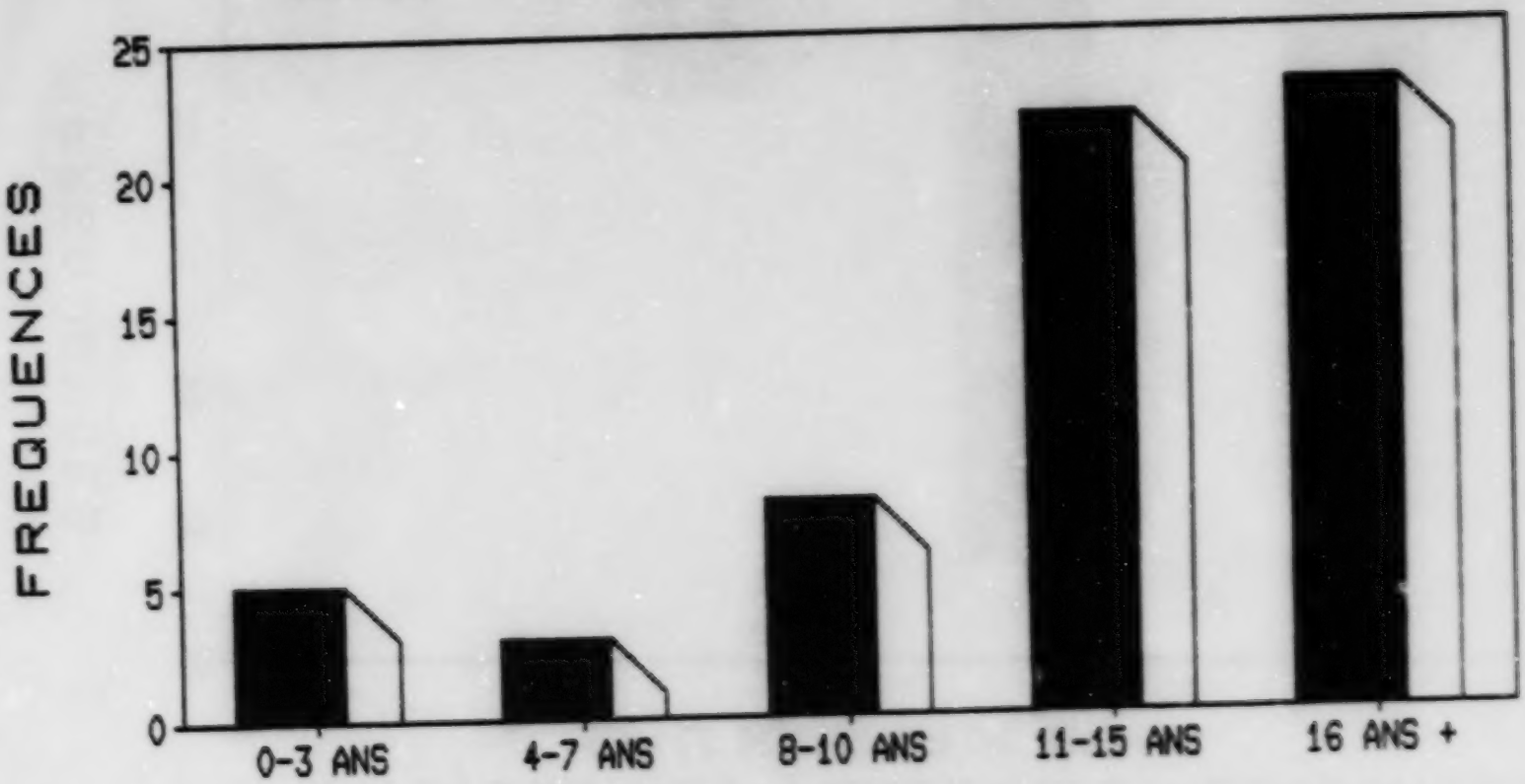

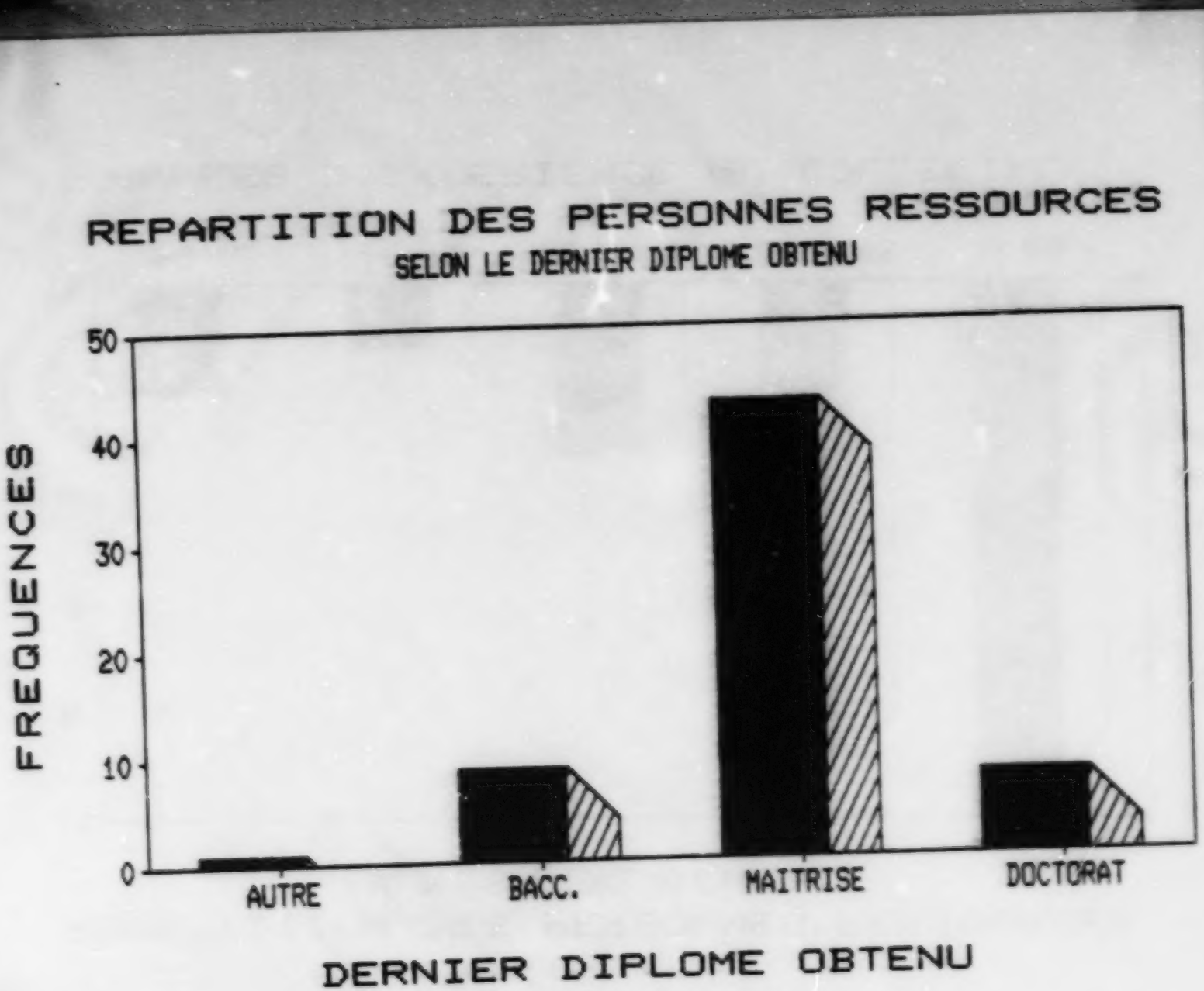
REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES
SELON LE DERNIER DIPLOME OBTENU
FREQUENCES
50
40
30
20
10
0
AUTRE
BACC.
MAITRISE
DOCTORAT
DERNIER DIPLOME OBTENU

REPARTITION DES PERSONNES RESSOURCES

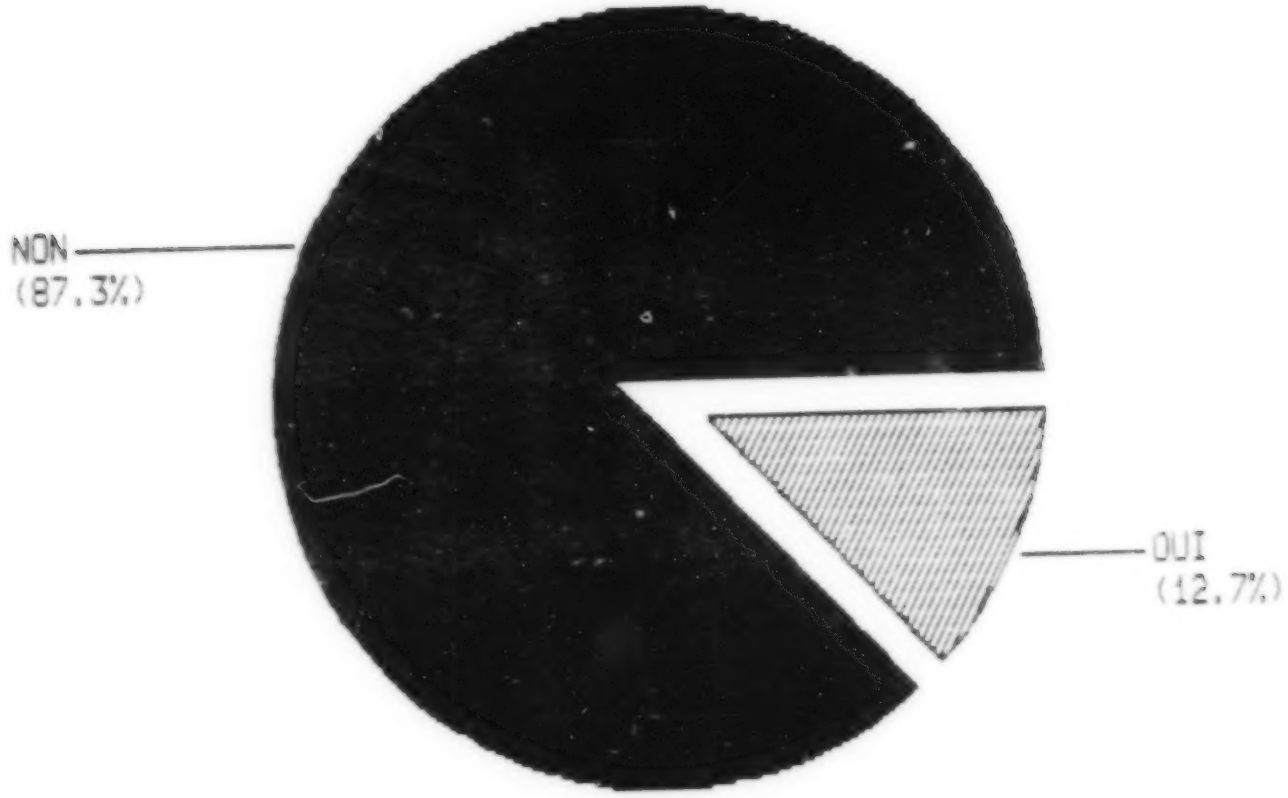

PARTICIPATION A UN COMITE DE LECTURE

Annexe VI

Résumé de la rencontre Dacum-Delphi avec les personnes ressources

RAPPORT DE LA RENCONTRE DE GROUPE

AVEC LES PERSONNES RESSOURCES

PREMIERE PARTIE: CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Les contributions des personnes ressources au développement de la recherche se répartissent en deux grandes catégories: celles qui demeurent à l'intérieur des collèges respectifs et celles qui se situent à l'extérieur, dans le réseau des cégeps, dans leurs régions et dans les réseaux de la recherche.

1. A l'intérieur des collèges

A l'intérieur des collèges les conseillers pédagogiques ont principalement oeuvré dans les cinq types d'activités suivantes:

- la valorisation de la recherche
- la diffusion des informations sur l'ensemble du dossier de la recherche
- l'encadrement et l'aide aux chercheurs
- la gestion des activités de recherche
- et le perfectionnement des chercheurs.

Reprenons chacune de ces catégories avec des exemples attestant de cette contribution.

1.1 Valorisation de la recherche

- Les conseillers pédagogiques ont fait connaître la recherche au milieu collégial.
- Ils ont fait avancer la problématique de la recherche au collégial, dans chacun des collèges.
- Ils ont organisé des campagnes locales de publicité et de motivation en faveur de la recherche.
- Ils ont fait la promotion de l'importance des activités de recherche auprès des administrations de collèges.
- Ils ont contribué à rendre crédibles les chercheurs des collèges auprès des enseignants de leur propre collège.

- Ils ont été les porte-flambeaux de la recherche au collégial et ses premiers artisans.

- Ils ont souvent été aussi les premiers modèles de chercheurs ou en ont à tout le moins été les premiers instigateurs.

- Ils ont rendu les activités de recherche visibles et acceptables par les collèges.

- Ils se sont eux-mêmes identifiés à la recherche.

- Ils ont démystifié les types de recherche qu'on peut faire au collégial, principalement en regard de la recherche disciplinaire, libre et fondamentale.

- Ils ont assuré la liaison entre les activités de recherche et les autres volets de la mission éducative des collèges.

- Ils ont permis que les collèges soient présents dans le dossier de la recherche.

- Ils ont contribué à démontrer la rentabilité des activités de recherche pour leur collège.

1.2. Information

- Les conseillers pédagogiques ont été chargé de diffuser, à l'intérieur de leur collège, l'information sur l'ensemble du dossier de la recherche. Dans plusieurs cas ils ont dirigé l'information au lieu de se contenter de la distribuer.

- Ils en ont fait connaître les questions, les besoins, les personnes intéressées, les sources de subvention, les publications et les rapports, etc.

- Ils ont été chargé de transmettre les informations sur les organismes subventionnaires: programmes, critères d'admissibilité, dates de présentation des projets, rédaction des formulaires de demandes de subventions, dégrèvement d'enseignement, contacts, etc.

- Ils ont aussi eu à transmettre les informations sur l'aide matérielle disponible en provenance de leur collège, les ressources en secrétariat, en informatique, en traitement statistique, etc.

- Ils ont eu à organiser des campagnes d'information auprès des départements d'enseignement. Ils ont dû à cet effet rédiger des articles sur la recherche au collégial ainsi que sur les orientations de leur collège en la matière.

- De même qu'ils ont servi de passerelle entre les chercheurs, d'une part, et, d'autre part, la DGEC, la Fédération des cégeps, le Conseil des Collèges et d'autres intervenants sur la recherche au collégial, pour leur faire connaître les grandes orientations du développement de la recherche au collégial.

- Ils ont fait connaître les types de recherche les mieux appropriés au milieu collégial et ont formulé, au besoin, des projets précis qui en découlaient.

- Ils ont aussi fait connaître les retombées de la recherche et en ont sensibilisé les administrations des collèges.

1.3 Encadrement et implication

- Les conseillers pédagogiques ont souvent été appelés à faire l'initiation de A à Z des chercheurs en émergence. Dans ce cas, leur travail variait considérablement selon l'état de préparation des chercheurs à encadrer ainsi que selon les attitudes des administrations des collèges envers la recherche.

- Ils ont parfois dû effectuer des tâches d'accompagnement et d'implication dans les projets, tâches qui variaient en fonction de l'état de préparation des chercheurs à faire de la recherche. Dans bien des cas, et en caricaturant à peine, ils ont eu à féconder les projets, à faire accoucher les chercheurs, à les nourrir, à les bercer et à leur faire faire leurs premiers pas.

- Leur implication dans plusieurs projets de recherche est souvent quotidienne. Ils regroupent les chercheurs, les motivent, les encouragent, les critiquent, trouvent de la documentation, identifient des consultants, gèrent les budgets, accompagnent la cueillette des données, participent à l'analyse statistique et rédigent, parfois, des parties de rapports.

- Plusieurs ont été, en ce sens, partie prenante à des projets de recherche en tant que chercheurs.

- Ils ont eu aussi, selon leurs compétences respectives, à intervenir pour assurer la rigueur des méthodes de recherche ou pour fournir l'expertise en méthodologie, notamment en mesure et analyse des résultats.

- Dans plusieurs autres cas, ils ont servi de support moral, d'appui psychologique et d'oreilles attentives quant le désarroi s'emparait de certaines équipes qui rencontraient des difficultés de fonctionnement.

- Un des principaux défis qui se présentait alors aux conseillers pédagogiques était de concilier la satisfaction personnelle à soutenir efficacement les chercheurs avec les impératifs et les besoins de leurs établissements, notamment dans la poursuite des autres missions dévolues aux collèges.

1.4 La gestion

- Les conseillers pédagogiques ont eu aussi à assumer des fonctions de gestion des activités de recherche. Ils ont été les principaux responsables de l'organisation de la recherche dans leur collège.

- Ils sont souvent responsables des associations locales de chercheurs.

- Certains sont membres de commissions ou de comités sur sur la recherche.

- Ils ont à gérer des programmes locaux de subvention, à sélectionner des projets et à les évaluer.

- Ils font aussi parfois partie de comités qui simulent des évaluations de projets, surtout lorsque ces projets font l'objet d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire avec comité de sélection.

- Ils sont les dépositaires locaux des rapports de recherche qui proviennent de toutes parts et ont donc à gérer de mini-centres de références.

- Ils ont, en certains endroits, à gérer les budgets des recherches subventionnées.

- Ils ont la charge de trouver les moyens financiers pour supporter la recherche. Quelques-uns se font, à cet égard, de petites réserves à même les surplus des projets de recherche en cours, dont ils peuvent disposer pour mieux soutenir le développement de la recherche dans leur milieu.

- Ils ont à soumettre un rapport financier sur l'ensemble des projets de recherche réalisés dans leur établissement.

- Ils ont parfois à traduire certains rapports de recherche.

- Ils doivent assumer le suivi des équipes de recherche qui travaillent en collaboration avec des chercheurs de l'extérieur, afin que les protocoles d'entente soient respectés.

- Ils doivent assurer les relations avec les industries lorsque des collaborations en recherche sont en cause.

- Ils servent très souvent de tampon entre les chercheurs et les administrations locales lorsque des besoins nouveaux s'expriment ou lorsque des conflits se présentent.

1.5 Perfectionnement

- Les conseillers pédagogiques assument aussi le perfectionnement en recherche des chercheurs.

- Ils voient au partage de l'expertise en recherche entre les chercheurs.

- Ils organisent des sessions de formation sur mesure selon les besoins en cause.

- Ils organisent aussi des cours complets d'initiation à la recherche, dans le cadre de Performa ou d'autres programmes de perfectionnement.

2. A l'extérieur de leur collège, dans le réseau des cégeps et dans les réseaux de la recherche.

Les conseillers pédagogiques ont aussi à promouvoir la recherche dans l'ensemble du réseau des collèges ainsi qu'à défendre la place de la recherche au collégial dans les milieux de la recherche.

2.1 Dans les autres collèges.

- Ils ont favorisé le développement d'équipes inter-collégiales en recherche.

- Ils ont contribué à créer un réseau de diffusion des résultats de recherche entre les collèges, notamment en faisant circuler les rapports de recherche d'un collège à l'autre, en faisant des présentations dans d'autres collèges et en organisant des colloques, des ateliers et des kiosques d'exposition présentant les résultats de recherche.

- Ils ont, via l'AQPC et Performa, permis que se constituent des circuits d'information et de discussion sur la recherche au collégial.

- Ils ont aussi contribué à la mise sur pied de l'association des chercheurs du collégial, l'A.R.C.

2.2 Dans les réseaux de la recherche

- Ils ont fait partie des comités d'évaluation des projets de recherche, notamment à la DGEC et au au Fonds FCAR.

- Ils ont permis que des liens solides s'établissent entre certaines sources de subvention à la recherche et les collèges, notamment avec quelques centres de recherche, dont APO-Québec, et de nouveaux organismes subventionnaires, dont les fonds fédéraux.

- Ils ont souvent eu à faire du "Lobbying" pour que la DGEC et le MESS consentent à investir des sommes importantes en recherche dans le réseau et dans leurs collèges respectifs.

- Ils ont contribué, en participant à des comités ad hoc, à la mise en place d'une banque de postes en recherche ainsi qu'à la mécanique du dégrèvement d'enseignement pour des activités de recherche.

- Ils ont contribué au développement des collaborations en recherche entre professeurs des collèges et professeurs des universités, de même qu'entre chercheurs des collèges et autres chercheurs.

- Ils ont collaboré avec CADRE dans le développement de projets de recherche sur l'enseignement collégial.

DEUXIEME PARTIE: LES AMELIORATIONS PROPOSEES.

Les améliorations proposées varient selon l'état du développement en recherche dans chacun des collèges. A cette fin, les propositions ont été regroupées en trois catégories: les collèges où la recherche est en émergence, ceux où les activités de recherche sont déjà implantées solidement et où les équipes sont en état de consolidation et ceux où les chercheurs sont très majoritairement en phase d'insertion dans les grands réseaux de la recherche. Il va de soi que les propositions qui figurent dans les catégories les plus avancées font également partie des catégories qui précèdent.

Nous regrouperons ces propositions en cinq classes:

- la valorisation de la recherche
- l'information
- l'encadrement
- la gestion
- et le perfectionnement

1. COLLEGES DONT LES ACTIVITES DE RECHERCHE SONT EN EMERGENCE

1.1 Valorisation de la recherche

- Susciter des activités de recherche
- Définir le rôle de la recherche dans l'ensemble des autres activités des collèges. Bien situer la place de la recherche parmi les autres créneaux des collèges: enseignement, perfectionnement, aide au milieu, etc.
- Prioriser la recherche pédagogique
- Questionner le bien-fondé de la recherche au collégial et se demander si la recherche est un luxe ou une nécessité.

1.2 L'information

- Diffuser l'information sur les organismes de subvention, la regrouper, l'intégrer et l'organiser pour qu'elle soit facilement assimilable.

- Coopérer entre collèges pour la diffusion de l'information sur la recherche au collégial

- Créer un bulletin interne sur la recherche

- Organiser des journées d'information sur la recherche à l'intention des profs.

- Faire venir les responsables des organismes subventionnaires pour qu'ils viennent donner l'information sur leurs programmes et leurs conditions d'admissibilité.

- Améliorer la disponibilité des informations.

1.3 Encadrement et implication

- Mettre les ressources en commun

- Fournir de l'aide pour remplir les formulaires de demandes de subvention.

- Bâtir des projets-collège axés sur les priorités du collège et recruter des chercheurs pour les réaliser.

- La DGEC devrait avoir une équipe volante de services en recherche à la disposition des collèges qui pourraient en faire la demande.

- Demander à la DGEC d'établir la liste de ses services de recherche disponibles pour les collèges.

- Organiser un atelier permanent et une équipe volante d'expert, à la DGEC, à Performa, à l'ARC, à l'AQPC ou ailleurs.

- Organiser des ateliers itinérants pour tous les collèges, dont les mandats seraient d'aider à la formulation des projets, à la préparation des demandes de subvention, à la simulation et à la défense devant les comités d'évaluation et à la diffusion des résultats.

- Interpeler les conseillers pédagogiques pour qu'ils changent leur attitude fondamentalement attentiste envers les chercheurs en attitude plus dynamique tournée vers l'animation et la promotion de projets.

- Réanimer en recherche les anciens chercheurs et les utiliser pour qu'ils encadrent les jeunes chercheurs en émergence.

- Clarifier le rôle du conseiller pédagogique: doit-il faire lui-même de la recherche ou encadrer les autres chercheurs?

1.4 Gestion

- Demander aux administrations locales d'investir dans les infrastructures de recherche.

- Sensibiliser les D.S.P. et les D.G. à l'importance des activités de recherche.

- Etablir des politiques de recherche dans les collèges et dans le réseau.

- Demander aux collèges d'établir des plans de développement de leurs activités de recherche.

- Fournir aux collèges des listes de moyens d'implantation des activités de recherche

- Demander au Fonds FCAR d'ouvrir un volet de subvention à l'émergence qui permettrait de subventionner les thèses de maîtrise et de doctorat.

- Créer un réseau de conseillers en recherche

- Eviter de privilégier les projets qui sont émis par des profs désabusés de l'enseignement et dont la recherche apparaît comme une voie de sortie, mais composer plutôt à partir de ceux qui veulent vraiment investir dans le champ de la recherche.

- Bien distinguer entre recherche et solution de problèmes, de même qu'entre recherche et développement pédagogique.

- Fournir aux collèges une subvention de démarrage qui serait à fonds partagés avec la DGEC. Si le collège fournit x, la DGEC fournit x.

1.5 Perfectionnement

- Multiplier les rencontres comme celle d'aujourd'hui
- Organiser des sessions de perfectionnement en recherche pour les profs.
- Défendre l'idée du perfectionnement en recherche par la pratique de la recherche.
- Créer pour la recherche une structure de perfectionnement similaire à ce qu'a été Performa pour l'enseignement.
- Organiser des séminaires de perfectionnement pour les conseillers à la recherche de manière à en augmenter leur expertise.

2. COLLEGES DONT LES ACTIVITES DE RECHERCHE SONT EN ETAT DE CONSOLIDATION

2.1 Valorisation de la recherche

- Développer chez un nombre suffisant d'enseignants des intérêts pour la recherche, afin que se constitue une masse critique de chercheurs capable d'entretenir par elle-même l'activité de recherche dans le collège.

2.2 Information et diffusion

- Donner plus de transparence à l'évaluation des projets de recherche, surtout dans l'établissement des priorités et des critères de sélection. Il faut souvent, à cet égard, avoir des oreilles et pouvoir deviner les priorités et les critères cachés.

- Travailler à améliorer la diffusion et la publication des recherches.

- Créer un journal réseau pour diffuser les résultats des recherches ainsi que toutes informations pertinentes sur la recherche au collégial.

- Créer des contacts et des relations entre chercheurs francophones et anglophones.

2.3 Encadrement

- Disposer de conseillers pédagogiques dont le suivi des équipes de recherche devient l'unique tâche.

- Mettre sur pied des équipes de chercheurs

- Recourir à des spécialistes de la recherche pour encadrer les chercheurs les plus avancés, dont notamment des spécialistes en méthodologie, en informatique, en traitement statistique.

- Utiliser les leaders de la recherche comme support auprès des autres chercheurs.

- Organiser des projets conjoints entre gens dont c'est le métier de faire de la recherche et ceux qui aspirent à devenir des chercheurs. L'association pourrait se faire par thématique, à partir du contenu d'abord, avant la méthodologie.

- Encadrer les chercheurs en émergence.

- Interpeler la DGEC, pour qu'elle développe des attitudes dynamiques orientées vers la promotion et la proposition de projets de recherche qui pourraient être attribués par appel d'offre.

2.4 Gestion

- Définir un modèle de recherche qui soit caractéristique du collégial et qui se distingue des modèles de recherches universitaires. La recherche appliquée pourrait en devenir un exemple.

- Définir des thèmes de recherche collectifs valides pour l'ensemble du réseau des collèges.

- Préciser nos critères d'évaluation des projets de recherche et voir à ce que les bons projets l'emportent toujours sur les moins bons et que la sélection ne se fasse qu'en fonction de la qualité des projets.

- Voir à ce que les membres des comité de sélection soient des spécialistes des disciplines concernées par les projets soumis.

- Créer un lieu de convergence entre les collèges où se préciseraient les priorités du réseau en matière de recherche et où des ententes pourraient se conclure autour de l'appui et du soutien à donner à certains projets avant même qu'ils se concrétisent dans des demandes formelles de subventions. Ces tables de concertation pré-sélectives pourraient prendre forme à partir de Performa, de l'AQPC ou de l'ARC.

- Regrouper les collèges pour qu'ils mettent en commun leurs ressources de manière à permettre aux équipes de recherche qui sont performantes de se maintenir et de se développer.

- Travailler pour que s'établisse une meilleure collaboration entre la DGEC et les responsables de la recherche dans les collèges.

- Demander au ministère d'arrêter d'avoir un double langage en ce qui concerne la recherche au collégial: favoriser la recherche d'une main en la subventionnant et la restreindre de l'autre en ne reconnaissant pas de mission de recherche pour les collèges.

- Demander à la DGEC de définir sa politique de recherche, de préciser ses thèmes privilégiés et d'encourager la recherche multidisciplinaire.

- Créer un sous-comité de l'AQPC ou de l'ARC qui s'occuperait de la diffusion des résultats de recherche

- Trouver des moyens de dégrever les enseignants qui veulent présenter une demande de subvention pendant l'étape où ils ont à rédiger leurs formulaires de demande.

- Promouvoir l'idée d'un statut de professeur universitaire-associé pour les chercheurs du collégial comme cela existe à l'université Laval.

- Permettre les subventions sur plus d'une année pour les projets de plus grande envergure.

2.5 Perfectionnement

- Organiser des sessions de perfectionnement ad hoc et ajustées aux besoins des chercheurs qui s'y inscriraient.

- Faire la promotion du programme de Maîtrise en Enseignement collégial de Performa pour lequel des activités de recherche seront exigées.

- Explorer aussi ailleurs qu'à Performa.

- Développer notre expertise dans l'évaluation des projets.

3. COLLEGES DONT LES CHERCHEURS SONT EN INSERTION DANS LES RESEAUX ORGANISES DE LA RECHERCHE

3.1 Valorisation de la recherche

- Faire la promotion de la mission de recherche pour le réseau collégial ainsi que pour la reconnaissance légale de ce nouveau mandat.

3.2 Information et diffusion

- Sélectionner l'information en fonction des catégories de chercheurs auxquelles elle peut s'adresser et l'adapter à leurs besoins. Dans le cas des chercheurs avancés, l'information pertinente tourne principalement autour des colloques, des congrès, des moyens de diffusion et des changements dans les règlements des organismes subventionnaires pour fins de demandes de subventions.

3.3 Encadrement

- Favoriser le développement des collaborations en recherche avec des universitaires.

- Favoriser l'intégration des chercheurs des collèges dans les réseaux de recherche.

- Créer un lieu de critique et d'évaluation entre pairs

- Multitplier les rencontres entre chercheurs, d'une part et entre responsables de la recherche, d'autre part.

3.4 Gestion

- Augmenter les ressources des collèges pour le financement des relations et des collaborations avec des organismes extérieurs.

- Faire éclater les structures qui isolent et qui individualisent nos chercheurs et aller vers des ententes avec les autres collèges et les universités.

- Favoriser les associations entre les chercheurs des collèges et les étudiants de maîtrise et de doctorat.

- Rester à l'affût des moindres changements dans les programmes de subvention.

- Prospecter continuellement de nouvelles sources de subvention. Harceler au besoin les organismes subventionnaires et leur faire connaître nos priorités.

- Trouver des ressources pour ceux dont les demandes de subvention n'ont pas été retenues de même que pour ceux qui n'ont pas obtenu tout à fait ce dont ils avaient besoin.

- Faciliter la participation aux colloques et aux congrès. Se doter d'un budget à cet égard.

- Demander aux organismes subventionnaires, dont le CRSH, de réserver une partie de la subvention pour la participation à des colloques.

- Approcher le CRSHC pour qu'il ouvre ses programmes aux chercheurs des collèges.

3.5 Perfectionnement

- Organiser des sessions de perfectionnement en collaboration avec les universités.

Annexe VII

Liste des collèges

NUMERO DES COLLEGES

1. ABITIBI
2. AHUNTSIC
3. ALMA
4. ANDRE-LAURENDEAU
5. BAIE-COMEAU
6. BOIS-DE-BOULOGNE
7. CHICOUTIMI
8. DRUMMONDVILLE
9. EDOUARD-MONTPETIT
10. FX. GARNEAU
11. GASPESIE
12. GRANBY
13. JOLIETTE
14. JONQUIERE
15. LA POCATIERE
16. LEVIS-LAUZON
17. LIMOILOU
18. LIONEL-GROULX
19. MAISONNEUVE
20. MATANE
21. MONTMORENCY
22. OUTAOUAIS
23. REGION DE L'AMIANTE
24. RIMOUSKI
25. RIVIERE-DU-LOUP
26. ROSEMONT
27. ST-FELICIEN
28. ST-HYACINTHE
29. ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
30. ST-JEROME
31. ST-LAURENT
32. ST-FOY
33. SEPT-ILES
34. SHAWINIGAN
35. SHERBROOKE
36. SOREL
37. TROIS-RIVIERES
38. VALLEYFIELD
39. VICTORIAVILLE
40. VIEUX-MONTREAL

41. DAWSON
42. VANIER
43. JOHN ABBOTT COLLEGE
44. CHAMPLAIN (CAMPUS ST-LAMBERT)
    CHAMPLAIN (CAMPUS ST-LAURENT)
    CHAMPLAIN (CAMPUS LENNOXVILLE)
    OUTAOUAIS (CAMPUS HERITAGE)